



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



C1381.87



Harvard College Library

FROM THE BEQUEST OF

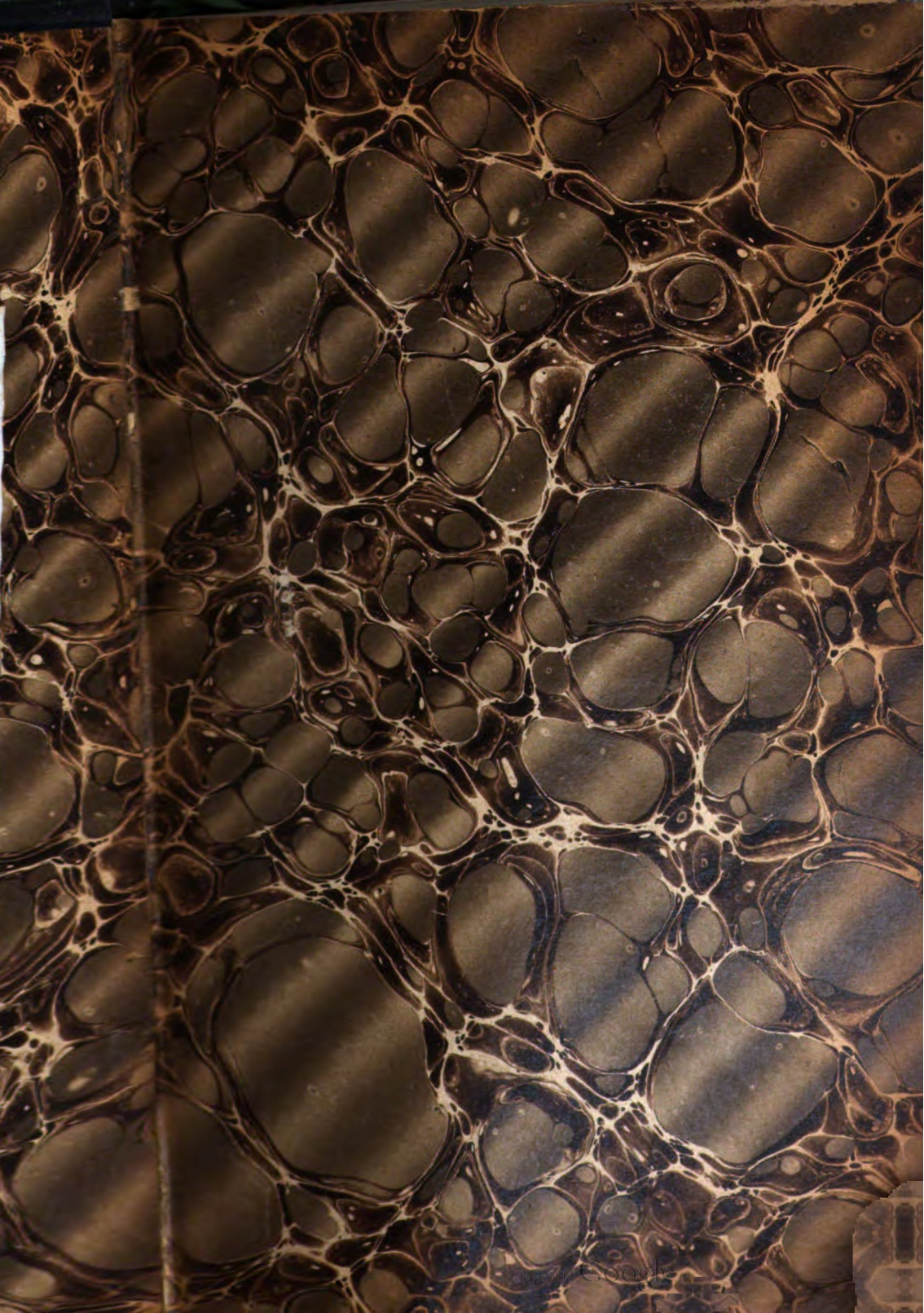
JAMES WALKER, D.D., LL.D.,

(Class of 1814),

FORMER PRESIDENT OF HARVARD COLLEGE;

"Preference being given to works in the
Intellectual and Moral Sciences."

4 Dec. 1889.



HISTOIRE
DE
SAINT VINCENT DE PAUL

TOME I

PROPRIÉTÉ DE



OUVRAGES
DE MONSIEUR BOUGAUD

DISCOURS, précédés d'une notice biographique, par M. l'abbé
F. Lagrange, chanoine de Paris; in-8° avec portrait.

LE CHRISTIANISME ET LES TEMPS PRÉSENTS

5 volumes in-8°. . . 37 50 | 5 volumes in-18 jésus. 20 »

Tome I^{er}. *La Religion et l'Irréligion*. — Tome II. *Jésus-Christ*.

3^e édition. 2 volumes in-8°. . . 15 »

Tome III. *Les Dogmes du Credo*. 4^e édition. In-8°. . . 7 50

Tome IV. *L'Église*. In-8°. . . 7 50

Tome V. *La Vie chrétienne*. In-8°. . . 7 50

LE MÊME OUVRAGE. Tomes I et II. 5^e édition. In-18 jésus. 8 »

Tome III. 5^e édition. In-18 jésus. . . 4 »

Tome IV. 3^e édition. In-18 jésus. . . 4 »

Tome V. 3^e édition. In-18 jésus. . . 4 »

(Les deux premiers volumes ne se vendent pas l'un sans l'autre.)

EXTRAIT DU CHRISTIANISME ET DES TEMPS PRÉSENTS

De la Douleur, 2^e édition, format carré gr. in-18. . . 3 75

Jésus-Christ, format carré gr. in-18. . . 3 75

Le grand péril de l'Église de France au XIX^e siècle, avec une
carte teintée indiquant la géographie et la statistique de la dimi-
nution des vocations sacerdotales; 4^e édition. In-8°. . . 1 50

Histoire de sainte Chantal et des origines de la Visitation, précédée
d'une lettre de Mgr l'évêque d'Orléans; 10^e édition. 2 volumes
in-8° avec 2 portraits. . . 15 »

LA MÊME, 11^e édit.; 2 volumes in-18 jésus, avec 2 portraits. 8 »

Histoire de la bienheureuse Marguerite-Marie et des origines de
la dévotion au Cœur de Jésus, pour faire suite à l'*Histoire de
sainte Chantal*. In-8°. . . 7 »

LA MÊME, 7^e édition. In-18 jésus. . . 3 75

Histoire de sainte Monique, 6^e édition. Beau volume in-8° avec
une gravure de sainte Monique et de saint Augustin. . . 7 50

LA MÊME, 10^e édition; in-18 jésus. . . 4



P Petit, Phot.

Ch Foussielgue, Edit.

Imp. Eudes

SAINT VINCENT DE PAUL

Fondateur des Prêtres de la Mission et des Filles de la Charité
d'après le tableau conservé à l'Hôpital de Montier-S^t Jean (Côte d'Or)

②

HISTOIRE
DE
SAINT VINCENT DE PAUL

FONDATEUR
DE LA CONGRÉGATION DES PRÊTRES DE LA MISSION
ET DES FILLES DE LA CHARITÉ

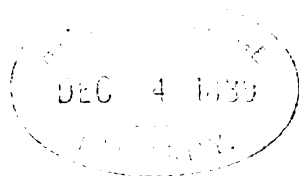
PAR *Smic*
MONSEIGNEUR BOGAUD
ÉVÊQUE DE LAVAL

TOME I

PARIS
LIBRAIRIE POUSSIELGUE FRÈRES
CH. POUSSIELGUE, SUCCESSEUR
RUE CASSETTE, 15
1889

Droits de traduction et de reproduction réservés.

~~III 1550~~
e1381.87



U
Hollander
(1.2.)

AVERTISSEMENT

M^{gr} Bougaud, mort évêque de Laval, dont il occupa, hélas ! trop peu de temps le siège, est un grand hagiographe sans doute, mais c'est surtout un apologiste. Ses premières vies de saintes : sainte Jeanne de Chantal, sainte Monique, la bienheureuse Marguerite-Marie, sont des œuvres d'apostolat. Nous écrivons la vie des saints pour faire des saints, s'il est possible, du moins pour cultiver la piété et les vertus chrétiennes, et en entretenir la flamme sacrée dans les âmes. C'était aussi, dans son intention, une démonstration du Christianisme par ses résultats, selon cette parole du Maître : *C'est aux fruits qu'on juge l'arbre*. Mais ce n'étaient là pour lui que des travaux en quelque sorte préliminaires et préparatoires. La grande œuvre qu'il avait toujours portée dans sa pensée, et dont il voulait faire l'honneur de sa vie, c'était une apologétique proprement dite. Après y avoir consacré de longues années, il a pu la mener à terme. Elle est, en effet, et demeurera son œuvre capitale.

Le *Christianisme et les temps présents*, tel est

★

le titre de cette vaste apologétique. Les préambules de la foi, comme disent les théologiens, c'est-à-dire les questions générales et fondamentales sur la religion, les questions spéciales de Jésus-Christ et de l'Église, les dogmes chrétiens et enfin la vie chrétienne: ces cinq volumes ont paru l'un après l'autre, assises successives d'un édifice qu'on voyait s'élever avec un intérêt croissant, et dont on salua l'achèvement par un long cri d'admiration. La méthode de M^{gr} Bougaud est celle de nos théologies. Mais ce qui était nouveau chez lui, c'était la manière de traiter ces questions et de les adapter aux besoins des âmes contemporaines. C'était aussi l'art de l'auteur et l'éclat de son style, où il savait faire passer, comme dans sa parole parlée, toute son âme. Et c'est pourquoi, malgré les grands noms de nos apologistes modernes, on peut dire que, parmi les ouvrages de cette nature, celui de M^{gr} Bougaud est peut-être au premier rang. Et quand un prêtre aujourd'hui cherche quel livre il pourra mettre le plus utilement entre les mains d'un homme du monde pour le ramener à la foi, c'est presque toujours le *Christianisme et les temps présents* qu'il conseille.

Ce travail doctrinal accompli, si grand qu'il semble rejeter au second plan les œuvres hagiographiques, pourtant si remarquables, de l'illustre écrivain, M^{gr} Bougaud ne crut pas devoir poser sa plume féconde. Grand travailleur de sa

nature, il n'était pas resté inutilement pendant dix-huit ans à Orléans auprès de l'évêque qui fut peut-être l'homme le plus laborieux de son siècle. Revenant donc à sa pensée première de glorifier le christianisme par ses saints, et cherchant dans ce champ immense de la sainteté quel nom il pourrait présenter avec plus d'avantages aux hommes de ce temps-ci pour les charmer et les gagner, après avoir d'abord pensé à saint Louis, grand roi et grand saint, et grand roi parce qu'il avait été grand saint, il préféra cependant un autre nom, plus moderne, et qui, en effet, va plus directement à l'âme de nos contemporains, Vincent de Paul; Vincent de Paul, qui semble précisément avoir été au ^{xvii}^e siècle comme le précurseur des grandes œuvres que l'Église a la mission d'accomplir au ^{xix}^e.

Le ^{xix}^e siècle est à la démocratie. Elle coule à pleins bords, comme disait déjà Royer-Colard. Chacun aujourd'hui se glorifie de servir le peuple. Et de plus, le mouvement démocratique a fait surgir les questions sociales qui offrent ce péril particulier qu'un grand nombre d'hommes aujourd'hui les voudraient résoudre sans et contre l'Église.

Vincent de Paul répond admirablement à toute cette situation. Qui fut plus que lui grand serviteur du peuple? Le ^{xviii}^e siècle lui-même, qui ne respecta rien, s'inclina devant ce grand bienfaiteur des hommes. Et les œuvres immenses accomplies par lui ont d'avance démontré l'ina-



P. Petit. Phot.

Ch. Fouassielgue. Edit.

Imp. Exudes

SAINT VINCENT DE PAUL

Fondateur des Prêtres de la Mission et des Filles de la Charité
d'après le tableau conservé à l'Hôpital de Montier-S^t Jean (Côte d'Or)

HISTOIRE

DE

SAINT VINCENT DE PAUL

FONDATEUR

DE LA CONGRÉGATION DES PRÊTRES DE LA MISSION

ET DES FILLES DE LA CHARITÉ

PAR *Smile*

MONSEIGNEUR BOGAUD

ÉVÊQUE DE LAVAL

TOME I

PARIS

LIBRAIRIE POUSSIELGUE FRÈRES

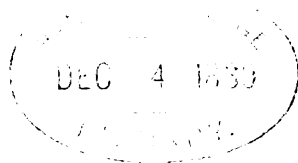
CH. POUSSIELGUE, SUCESSEUR

RUE CASSETTE, 15

1889

Droits de traduction et de reproduction réservés.

~~III 1550~~
e1381.87



H. H. H. H. H.
(1.2.)

AVERTISSEMENT

M^{re} Bougaud, mort évêque de Laval, dont il occupa, hélas ! trop peu de temps le siège, est un grand hagiographe sans doute, mais c'est surtout un apologiste. Ses premières vies de saintes : sainte Jeanne de Chantal, sainte Monique, la bienheureuse Marguerite-Marie, sont des œuvres d'apostolat. Nous écrivons la vie des saints pour faire des saints, s'il est possible, du moins pour cultiver la piété et les vertus chrétiennes, et en entretenir la flamme sacrée dans les âmes. C'était aussi, dans son intention, une démonstration du Christianisme par ses résultats, selon cette parole du Maître : *C'est aux fruits qu'on juge l'arbre*. Mais ce n'étaient là pour lui que des travaux en quelque sorte préliminaires et préparatoires. La grande œuvre qu'il avait toujours portée dans sa pensée, et dont il voulait faire l'honneur de sa vie, c'était une apologétique proprement dite. Après y avoir consacré de longues années, il a pu la mener à terme. Elle est, en effet, et demeurera son œuvre capitale.

Le Christianisme et les temps présents, tel est

*

le titre de cette vaste apologétique. Les préambules de la foi, comme disent les théologiens, c'est-à-dire les questions générales et fondamentales sur la religion, les questions spéciales de Jésus-Christ et de l'Église, les dogmes chrétiens et enfin la vie chrétienne: ces cinq volumes ont paru l'un après l'autre, assises successives d'un édifice qu'on voyait s'élever avec un intérêt croissant, et dont on salua l'achèvement par un long cri d'admiration. La méthode de Mgr Bougaud est celle de nos théologies. Mais ce qui était nouveau chez lui, c'était la manière de traiter ces questions et de les adapter aux besoins des âmes contemporaines. C'était aussi l'art de l'auteur et l'éclat de son style, où il savait faire passer, comme dans sa parole parlée, toute son âme. Et c'est pourquoi, malgré les grands noms de nos apologistes modernes, on peut dire que, parmi les ouvrages de cette nature, celui de Mgr Bougaud est peut-être au premier rang. Et quand un prêtre aujourd'hui cherche quel livre il pourra mettre le plus utilement entre les mains d'un homme du monde pour le ramener à la foi, c'est presque toujours le *Christianisme et les temps présents* qu'il conseille.

Ce travail doctrinal accompli, si grand qu'il semble rejeter au second plan les œuvres hagiographiques, pourtant si remarquables, de l'illustre écrivain, Mgr Bougaud ne crut pas devoir poser sa plume féconde. Grand travailleur de sa

nature, il n'était pas resté inutilement pendant dix-huit ans à Orléans auprès de l'évêque qui fut peut-être l'homme le plus laborieux de son siècle. Revenant donc à sa pensée première de glorifier le christianisme par ses saints, et cherchant dans ce champ immense de la sainteté quel nom il pourrait présenter avec plus d'avantages aux hommes de ce temps-ci pour les charmer et les gagner, après avoir d'abord pensé à saint Louis, grand roi et grand saint, et grand roi parce qu'il avait été grand saint, il préféra cependant un autre nom, plus moderne, et qui, en effet, va plus directement à l'âme de nos contemporains, Vincent de Paul; Vincent de Paul, qui semble précisément avoir été au xvii^e siècle comme le précurseur des grandes œuvres que l'Église a la mission d'accomplir au xix^e.

Le xix^e siècle est à la démocratie. Elle coule à pleins bords, comme disait déjà Royer-Colard. Chacun aujourd'hui se glorifie de servir le peuple. Et de plus, le mouvement démocratique a fait surgir les questions sociales qui offrent ce péril particulier qu'un grand nombre d'hommes aujourd'hui les voudraient résoudre sans et contre l'Église.

Vincent de Paul répond admirablement à toute cette situation. Qui fut plus que lui grand serviteur du peuple? Le xviii^e siècle lui-même, qui ne respecta rien, s'inclina devant ce grand bienfaiteur des hommes. Et les œuvres immenses accomplies par lui ont d'avance démontré l'ina-

nité de cette chimère contemporaine qui voudrait laïciser, déchristianiser la bienfaisance elle-même, et indiqué où sont les vraies sources, la vraie inspiration et le vrai génie de la charité.

Tel est le point de vue général où s'est placé M^{gr} Bougaud en écrivant cette *Vie*. On sent, en la lisant, qu'il a toujours un regard vers les hommes de son époque. C'était, il en avait le pressentiment, sa dernière œuvre; il voulut qu'elle fût comme son chant du cygne. Nous pouvons dire qu'il y a mis tout son talent et tout son cœur. On y sent un art plus achevé que jamais, une ardeur contenue qui dénote la plénitude de la force, une habileté de mise en œuvre qui révèle l'écrivain expérimenté, l'historien consommé.

L'histoire, a-t-on dit, est une science et un art. Comme science, elle va aux sources, recueille les matériaux, aux scrupuleuses recherches joint la critique sagace et sévère. M^{gr} Bougaud avait la passion de la vérité et de l'exactitude jusque dans les moindres détails. C'est du reste par un travail d'érudition, l'*Histoire de saint Bénigne*, premier évêque de Dijon, qu'il avait débuté; et dans cette œuvre déjà il avait révélé un esprit remarquablement critique.

L'art met en œuvre les matériaux; il les choisit et les dispose, et il les orne de tous ses prestiges, ceux bien entendu que comporte le sujet : le goût fait partie essentielle de l'art. La préoccupation artistique n'abandonne jamais M^{gr} Bou-

gaud, soit qu'il s'agisse de ce qui est si important en toutes choses, la composition, l'ordonnance des matières, ce que le poète appelait le *lucidus ordo*; soit qu'il s'agisse du style qu'il aimait à travailler, à ciseler, autant qu'il savait creuser, par une puissante méditation, le sujet; et cela, non par un vain souci de la forme, mais par un scrupule de prêtre et d'apôtre en même temps que d'artiste, sachant que les livres mal écrits non seulement ne vivent pas, mais ne saisissent pas les âmes, et par conséquent manquent deux fois leur but.

La vie de saint Vincent de Paul a déjà été bien étudiée et souvent écrite. De tous les historiens du saint, Abelly, le premier en date, et qui avait eu l'inestimable avantage de connaître Vincent de Paul, demeure peut-être toujours le premier par le mérite, nonobstant les *desiderata* que laisse son précieux livre. Les biographes qui l'ont suivi ont chacun leur mérite, qu'il n'est dans notre intention ni de contester ni de diminuer. Mgr Bougaud, le dernier venu, a eu le bonheur de pouvoir puiser plus que les autres à une collection qui n'a été éditée que depuis peu d'années, le volumineux recueil des lettres du saint.

Toutefois le mérite de son travail consiste moins dans les révélations qu'il a pu faire que dans la manière dont il raconte cette vie si connue; son art, à lui, son ordonnance savante, lumineuse, grâce à laquelle le récit, malgré la

de ces détails et de toutes ces œuvres, Vincent de Paul menait de front, se dévouant avec une rapidité qui entraîne et une ardeur qui échauffe, cette chaleur d'âme qui, dans son langage, se fait perpétuellement enflammé, et qui jaillit en traits éloquents, en images qui enlèvent; ce style enfin, à la fois si simple, si littéraire, si coloré et si vivant. L'impression de cette lecture est profonde dans les remises du monde, pour qui surtout elle est salutaire, croyants ou non croyants, ne le savaient pas sans cette conviction qu'ils ont vue en Vincent de Paul, et dans des proportions presque surhumaines, un grand homme et un grand saint.

Cet ouvrage, qui achève splendidement l'œuvre de M^r Bougaud. Il nous l'a présenté nous ne pouvons pas dire inachevé, puisqu'il a attendu jusqu'à la canonisation du saint, pour paraître et corrigé avec le dernier soin.

On ne saurait trop le regretter, mais on ne l'a pas permis de le publier. Nommé évêque trop tardivement, on nous pardonnera de regretter ce regret, et alors que cette dignité vient de donner à ses œuvres une autorité de plus, et qu'il se livre corps et âme à son diocèse et au moment où, ses premiers travaux d'évêque accomplis, son diocèse visité et connu, ses pleins pouvoirs, ses auxiliaires choisis, il se propose de reprendre enfin son cher saint Vincent de Paul. Dieu voulut le rappeler à

au Père-magasinier, et il avait
par son éducation et son caractère
travaillé pour l'Église, et il avait
donné de son temps et de son talent.

C'est à nous qu'il faut en dire
quelque chose, et nous en dirons
quelque chose, et nous en dirons
si n'est-ce pas, et nous en dirons
sommes-ils une chose, et nous en dirons
le donner, et nous en dirons
tefois, l'Église, et nous en dirons
d'ajouter, et nous en dirons
pensée, et nous en dirons
nomie du saint, et nous en dirons
traits égarés, et nous en dirons
pitre, la même, et nous en dirons
rapporte à la même, et nous en dirons
Paul, sa haute, et nous en dirons
la peinture, et nous en dirons
suivre, N'est-ce pas, et nous en dirons
substituer, et nous en dirons
C'est son œuvre, et nous en dirons
attendre, et nous en dirons
si c'en est une, et nous en dirons
conseil, et nous en dirons
qui a bien, et nous en dirons
cette église, et nous en dirons
titude des hommes, et nous en dirons
remont, et nous en dirons
traits, et nous en dirons
de saint Vincent de Paul, et nous en dirons

dans le récit, et que le lecteur les respire, comme à son insu, à toutes les pages et en demeure d'autant plus pénétré; non inutiles toutefois pour l'édification.

Et nous aurions pu certainement nous arrêter là; mais un autre désir nous a été témoigné, auquel nous avons cru aussi ne nous pouvoir refuser. Une gloire récente est venue s'ajouter à toutes celles dont brille l'auréole de saint Vincent de Paul : Léon XIII l'a proclamé *Protecteur des œuvres de charité*, pour la France d'abord, et plus tard pour le monde entier. Les documents qui établissent comment a été sollicité et obtenu ce glorieux titre, ne pouvaient qu'ajouter à l'intérêt de la biographie. C'est, avec quelques détails sur la translation des reliques du saint, tout ce que nous avons ajouté à l'œuvre de Mgr Bougaud.

Nous la présentons avec confiance au public, qui y retrouvera, dans toute leur plénitude, les qualités de l'illustre écrivain qu'il a tant goûté. Parlez encore, cher grand ami, par ce beau livre, à ce siècle devenu votre auditoire et qui vous écoute. *Defunctus adhuc loquitur*.

L'abbé F. LAGRANGE.

HISTOIRE DE SAINT VINCENT DE PAUL

LIVRE I

DIEU PRÉPARE SAINT VINCENT DE PAUL A SA GRANDE MISSION

CHAPITRE I

Naissance de saint Vincent de Paul. —
Sa première éducation. — Il est ordonné prêtre.

1576-1600

Dans les premières années du xvii^e siècle, un prêtre traversait sans cesse les rues de Paris. Qui l'eût rencontré sans le connaître n'eût pas daigné lui donner un regard. Ses vêtements grossiers, sa soutane rapiécée, sa figure même, qui à première vue paraissait commune, annonçaient un de ces pauvres prêtres auprès desquels on passe sans les remarquer. Son nom répondait au costume : on l'appelait « monsieur Vincent ».

Au plus, si on eût examiné de près son visage, y aurait-on observé je ne sais quelle expression

le titre de cette vaste apologétique. Les préambules de la foi, comme disent les théologiens, c'est-à-dire les questions générales et fondamentales sur la religion, les questions spéciales de Jésus-Christ et de l'Église, les dogmes chrétiens et enfin la vie chrétienne: ces cinq volumes ont paru l'un après l'autre, assises successives d'un édifice qu'on voyait s'élever avec un intérêt croissant, et dont on salua l'achèvement par un long cri d'admiration. La méthode de M^{sr} Bougaud est celle de nos théologies. Mais ce qui était nouveau chez lui, c'était la manière de traiter ces questions et de les adapter aux besoins des âmes contemporaines. C'était aussi l'art de l'auteur et l'éclat de son style, où il savait faire passer, comme dans sa parole parlée, toute son âme. Et c'est pourquoi, malgré les grands noms de nos apologistes modernes, on peut dire que, parmi les ouvrages de cette nature, celui de M^{sr} Bougaud est peut-être au premier rang. Et quand un prêtre aujourd'hui cherche quel livre il pourra mettre le plus utilement entre les mains d'un homme du monde pour le ramener à la foi, c'est presque toujours le *Christianisme et les temps présents* qu'il conseille.

Ce travail doctrinal accompli, si grand qu'il semble rejeter au second plan les œuvres hagiographiques, pourtant si remarquables, de l'illustre écrivain, M^{sr} Bougaud ne crut pas devoir poser sa plume féconde. Grand travailleur de sa

nature, il n'était pas resté inutilement pendant dix-huit ans à Orléans auprès de l'évêque qui fut peut-être l'homme le plus laborieux de son siècle. Revenant donc à sa pensée première de glorifier le christianisme par ses saints, et cherchant dans ce champ immense de la sainteté quel nom il pourrait présenter avec plus d'avantages aux hommes de ce temps-ci pour les charmer et les gagner, après avoir d'abord pensé à saint Louis, grand roi et grand saint, et grand roi parce qu'il avait été grand saint, il préféra cependant un autre nom, plus moderne, et qui, en effet, va plus directement à l'âme de nos contemporains, Vincent de Paul; Vincent de Paul, qui semble précisément avoir été au ^{xvii}^e siècle comme le précurseur des grandes œuvres que l'Église a la mission d'accomplir au ^{xix}^e.

Le ^{xix}^e siècle est à la démocratie. Elle coule à pleins bords, comme disait déjà Royer-Colard. Chacun aujourd'hui se glorifie de servir le peuple. Et de plus, le mouvement démocratique a fait surgir les questions sociales qui offrent ce péril particulier qu'un grand nombre d'hommes aujourd'hui les voudraient résoudre sans et contre l'Église.

Vincent de Paul répond admirablement à toute cette situation. Qui fut plus que lui grand serviteur du peuple? Le ^{xviii}^e siècle lui-même, qui ne respecta rien, s'inclina devant ce grand bienfaiteur des hommes. Et les œuvres immenses accomplies par lui ont d'avance démontré l'ina-

nité de cette chimère contemporaine qui voudrait laïciser, déchristianiser la bienfaisance elle-même, et indiqué où sont les vraies sources, la vraie inspiration et le vrai génie de la charité.

Tel est le point de vue général où s'est placé Mgr Bougaud en écrivant cette *Vie*. On sent, en la lisant, qu'il a toujours un regard vers les hommes de son époque. C'était, il en avait le pressentiment, sa dernière œuvre; il voulut qu'elle fût comme son chant du cygne. Nous pouvons dire qu'il y a mis tout son talent et tout son cœur. On y sent un art plus achevé que jamais, une ardeur contenue qui dénote la plénitude de la force, une habileté de mise en œuvre qui révèle l'écrivain expérimenté, l'historien consommé.

L'histoire, a-t-on dit, est une science et un art. Comme science, elle va aux sources, recueille les matériaux, aux scrupuleuses recherches joint la critique sagace et sévère. Mgr Bougaud avait la passion de la vérité et de l'exactitude jusque dans les moindres détails. C'est du reste par un travail d'érudition, l'*Histoire de saint Bénigne*, premier évêque de Dijon, qu'il avait débuté; et dans cette œuvre déjà il avait révélé un esprit remarquablement critique.

L'art met en œuvre les matériaux; il les choisit et les dispose, et il les orne de tous ses prestiges, ceux bien entendu que comporte le sujet : le goût fait partie essentielle de l'art. La préoccupation artistique n'abandonne jamais Mgr Bou-

gaud, soit qu'il s'agisse de ce qui est si important en toutes choses, la composition, l'ordonnance des matières, ce que le poète appelait le *lucidus ordo*; soit qu'il s'agisse du style qu'il aimait à travailler, à ciseler, autant qu'il savait creuser, par une puissante méditation, le sujet; et cela, non par un vain souci de la forme, mais par un scrupule de prêtre et d'apôtre en même temps que d'artiste, sachant que les livres mal écrits non seulement ne vivent pas, mais ne saisissent pas les âmes, et par conséquent manquent deux fois leur but.

La vie de saint Vincent de Paul a déjà été bien étudiée et souvent écrite. De tous les historiens du saint, Abelly, le premier en date, et qui avait eu l'inestimable avantage de connaître Vincent de Paul, demeure peut-être toujours le premier par le mérite, nonobstant les *desiderata* que laisse son précieux livre. Les biographes qui l'ont suivi ont chacun leur mérite, qu'il n'est dans notre intention ni de contester ni de diminuer. M^{gr} Bougaud, le dernier venu, a eu le bonheur de pouvoir puiser plus que les autres à une collection qui n'a été éditée que depuis peu d'années, le volumineux recueil des lettres du saint.

Toutefois le mérite de son travail consiste moins dans les révélations qu'il a pu faire que dans la manière dont il raconte cette vie si connue; son art, à lui, son ordonnance savante, lumineuse, grâce à laquelle le récit, malgré la

multiplicité des détails et de toutes ces œuvres que Vincent de Paul menait de front, se développe avec une rapidité qui entraîne et une clarté qui réjouit; cette chaleur d'âme qui, latente et contenue, se fait perpétuellement sentir, et quelquefois jaillit en traits éloquents, qui remuent et qui enlèvent; ce style enfin, à la fois si sobre, si littéraire, si coloré et si éclatant. L'impression de cette lecture est profonde; les hommes du monde, pour qui surtout le livre est fait, croyants ou non croyants, ne le poseront pas sans cette conviction qu'ils ont contemplé en Vincent de Paul, et dans des proportions presque surhumaines, un grand homme de bien et un grand saint.

Tel est cet ouvrage, qui achève splendidement l'œuvre de Mgr Bougaud. Il nous l'a laissé, nous ne pouvons pas dire inachevé, puisqu'il l'a conduit jusqu'à la canonisation du saint, et revu lui-même et corrigé avec le dernier soin. La mort, et on ne saurait trop le regretter, ne lui a pas permis de le publier. Nommé évêque trop tardivement, on nous pardonnera d'exprimer ce regret, et alors que cette dignité allait donner à ses œuvres une autorité de plus, il laissa tout pour se livrer corps et âme à son diocèse; et au moment où, ses premiers travaux d'évêque accomplis, son diocèse visité et connu, ses plans mûris, ses auxiliaires choisis, il se proposait de reprendre enfin son cher saint Vincent de Paul, Dieu voulut le rappeler à

lui. Perte inappréciable, cruellement ressentie par son diocèse, qui en était fier et déjà le chérissait; par l'Église, à qui il eût pu rendre encore tant de services; et par ses amis.

C'est à nous qu'une vieille et fidèle amitié a valu l'honneur de faire ce qu'il n'a pas eu le temps d'accomplir lui-même, de surveiller l'impression de cet ouvrage. Bien entendu, nous nous sommes fait une religion de le respecter, et de le donner tel absolument qu'il l'a laissé. Toutefois, l'œuvre terminée, l'idée lui était venue d'ajouter un chapitre qui devait être dans sa pensée une peinture synthétique de la physiologie du saint et rassembler sous le regard les traits épars dans le livre lui-même. De ce chapitre, la moitié seule a été rédigée, ce qui se rapporte aux qualités naturelles de Vincent de Paul, sa haute intelligence et son grand cœur; la peinture de ses vertus surnaturelles devait suivre. Nous nous sommes bien gardé de nous substituer à notre ami, et d'achever ce chapitre. C'est son œuvre, non la nôtre, que le public attendait. Toutefois, et pour que cette lacune, si c'en est une, fût comblée, nous avons, sur le conseil d'un vénérable lazariste, le P. Chevalier, qui a bien voulu nous prêter son concours pour cette édition, au point de vue surtout de l'exactitude des citations et des dates, emprunté purement et simplement à Abelly quelques extraits, nullement nécessaires, puisque les vertus de saint Vincent de Paul éclatent d'elles-mêmes

dans le récit, et que le lecteur les respire, comme à son insu, à toutes les pages et en demeure d'autant plus pénétré; non inutiles toutefois pour l'édification.

Et nous aurions pu certainement nous arrêter là; mais un autre désir nous a été témoigné, auquel nous avons cru aussi ne nous pouvoir refuser. Une gloire récente est venue s'ajouter à toutes celles dont brille l'auréole de saint Vincent de Paul : Léon XIII l'a proclamé *Protecteur des œuvres de charité*, pour la France d'abord, et plus tard pour le monde entier. Les documents qui établissent comment a été sollicité et obtenu ce glorieux titre, ne pouvaient qu'ajouter à l'intérêt de la biographie. C'est, avec quelques détails sur la translation des reliques du saint, tout ce que nous avons ajouté à l'œuvre de M^{gr} Bougaud.

Nous la présentons avec confiance au public, qui y retrouvera, dans toute leur plénitude, les qualités de l'illustre écrivain qu'il a tant goûté. Parlez encore, cher grand ami, par ce beau livre, à ce siècle devenu votre auditoire et qui vous écoute. *Defunctus adhuc loquitur*.

L'abbé F. LAGRANGE.

HISTOIRE DE SAINT VINCENT DE PAUL

LIVRE I

DIEU PRÉPARE SAINT VINCENT DE PAUL A SA GRANDE MISSION

CHAPITRE I

Naissance de saint Vincent de Paul. —
Sa première éducation. — Il est ordonné prêtre.

1576-1600

Dans les premières années du xvii^e siècle, un prêtre traversait sans cesse les rues de Paris. Qui l'eût rencontré sans le connaître n'eût pas daigné lui donner un regard. Ses vêtements grossiers, sa soulane rapiécée, sa figure même, qui à première vue paraissait commune, annonçaient un de ces pauvres prêtres auprès desquels on passe sans les remarquer. Son nom répondait au costume : on l'appelait « monsieur Vincent ».

Au plus, si on eût examiné de près son visage, y aurait-on observé je ne sais quelle expression

I. — 1

tout à fait rare d'humilité, de simplicité et de bonté; mais le monde n'est guère capable d'un tel regard, et cela même n'eût pas suffi à lui révéler la merveille qu'il avait sous les yeux.

Cet humble prêtre, en effet, était assurément un des êtres les plus extraordinaires qu'ait vus le ^{xvii}^e siècle, si fécond cependant en grands génies et en grands saints, un de ces hommes comme l'antiquité n'en a pas soupçonné et comme le christianisme lui-même n'en a produit qu'un petit nombre. A peine mort, l'Église l'a placé sur ses autels. Le monde s'est emparé de son nom et en a fait le synonyme de charité. La philosophie, railleuse des choses saintes, lui a pardonné d'être chrétien et s'est attendrie en lisant son histoire. La Révolution elle-même, toute sanglante du meurtre des prêtres, lui a élevé une statue. Et enfin, quand le ^{xix}^e siècle a apparu aux portes de l'horizon, il l'a salué d'un tel cri d'admiration, que tous les éloges précédents en ont pâli.

Comment cela s'est-il fait? Par quel charme cet humble prêtre a-t-il pu éveiller sur sa tombe un enthousiasme si profond et si universel? Quels services a-t-il rendus aux âmes et aux sociétés, pour que des voix ordinairement si opposées se soient rencontrées dans de si unanimes acclamations? C'est ce qu'on verrait dans cette histoire, si Dieu nous faisait la grâce de présenter à nos contemporains, surtout à ceux qui s'occupent des œuvres de charité, la vraie image de saint Vincent de Paul.

Il naquit le mardi d'après Pâques, le 24 avril

1576, à Pouy, petit village de 7 à 800 habitants, dans le département des Landes, arrondissement de Dax. Une ombre profonde couvre le berceau de ce grand saint. On sait à peine le nom de son père. Il se nommait Jean de Paul, selon Abelly; Guillaume de Paul, selon Collet; et les lettres d'ordination de notre saint, en laissant en blanc le nom de baptême de son père, indiquent qu'il y avait doute sur ce point même à l'évêché de Tarbes. Sa mère se nommait Bertrande de Moras. Ce n'étaient pas des nobles ruinés, comme on pourrait l'imaginer aujourd'hui et comme quelques critiques ont essayé de l'établir. C'étaient d'humbles paysans, ne tenant en aucune sorte à la noblesse, ainsi que saint Vincent de Paul lui-même si souvent s'est plu à le rappeler.

Le père, petit, boiteux, un peu fin et rusé, comme le sont en général tous les paysans, était très chrétien et parfait honnête homme. La mère était pieuse. Quelques indices feraient croire qu'elle était d'une condition un peu supérieure à son mari, mais cela paraît peu certain. Un jour qu'une pauvre vieille, croyant par là obtenir plus facilement un secours du saint prêtre, lui disait qu'elle avait été servante de madame sa mère : « Oh ! oh ! ma bonne femme, lui dit le saint, vous vous méprenez ; ma mère n'a jamais eu de servante, ayant été servante elle-même et étant la femme et moi le fils d'un pauvre paysan. » C'est tout ce qu'on sait d'elle. Ses joies en recevant les six enfants dont Dieu bénit leur mariage ;

sa manière de les élever chrétiennement; si elle distingua ce petit Vincent, le troisième de ses fils, qui devait être un si grand saint; toutes ces choses d'une si parfaite douceur, notées avec tant de soins dans beaucoup de Vies de saints, on n'en voit pas trace ici, et il en sera de même jusqu'à la fin de cette vie admirable; plus de la moitié se cache dans l'ombre.

L'humble maison où vivaient ces deux chrétiens et où naquit notre saint subsiste encore. Elle est construite, comme toutes les maisons de paysans de cette époque, avec de fortes poutres en chêne à peine dégrossies, l'entre-deux rempli par de la terre glaise, mêlée de paille et séchée au soleil. La maison est assez vaste : elle se compose d'un rez-de-chaussée qui comprend cinq pièces et que surmonte un double grenier. On entre d'abord, par une porte de chêne assez grossière, dans une première pièce, la plus vaste de toutes. Une haute cheminée en bois noirci est au fond; en face et sur le côté, une petite fenêtre; le plafond en bois de chêne, le plancher en terre battue. C'était à la fois la cuisine, la salle à manger, le lieu où se tenait habituellement la famille, où on dinait et où on recevait même les étrangers. Sur la gauche de cette première pièce s'ouvraient deux chambres : l'une, la chambre du père ou de la mère où naquit saint Vincent de Paul, — un autel en marque la place; — l'autre, la chambre destinée à l'aîné, à celui qu'on appelait l'héritier, mais il n'en prenait possession que le jour de son mariage; c'était là

la première partie et la plus importante de la maison paternelle. Au fond et par derrière, il y avait encore deux chambres : l'une, le dortoir des garçons ; l'autre, à droite, le dortoir des filles. Le premier avait une porte sur le jardin et un escalier qui conduisait dans les vastes greniers ; la seconde chambre était plus close : elle n'avait pas de porte extérieure ; on n'y entrait et on n'en sortait que sous l'œil des parents, en passant par la chambre commune. Un toit en briques couvrait ces cinq pièces et jetait les eaux pluviales à droite et à gauche.

Au dehors étaient les étables : par derrière, les étables des moutons et des porcs ; sur le flanc, adossée à la cuisine, l'étable des bœufs. Une petite fenêtre, donnant de la cuisine sur cette étable, permettait de surveiller les bœufs et de leur donner à la main, sur une planchette mobile, une nourriture plus choisie. Pareilles dispositions se rencontrent dans toutes les maisons de la contrée ; les bœufs étaient le trésor du paysan, celui dont il était le plus fier et qu'on soignait aussi davantage.

Quatre ou cinq hectares de terre entouraient la maison et achevaient la petite propriété du père de saint Vincent de Paul. On l'appelait, je ne sais pourquoi, Ranquines, et elle a communiqué son nom à tout le hameau, peut-être parce qu'elle était la plus vaste et la mieux tenue des environs. Ce n'était pas la richesse assurément, surtout en présence des six petits enfants qui composèrent bientôt la famille ; mais ce n'était pas non plus,

comme on l'a conclu des termes trop humbles du saint, l'extrême pauvreté et misère. C'était cette vie de travail, d'ordre, d'économie, de sobriété, qui, avec la religion, préparent les bonnes mœurs et font quelquefois les grandes âmes.

Notre saint enfant fut baptisé le jour même de sa naissance. Malgré la distance, la pieuse mère voulut qu'on le portât à Pouy, sa paroisse, dans cette vieille église si délabrée et si pauvre qui subsiste encore, comme un reliquaire tout plein des souvenirs de saint Vincent de Paul. En y entrant on voit à gauche, encastrée dans le mur, bosselée et verdie par le temps, une humble cuve en fer battu ; c'est là qu'il fut baptisé. Plus loin, les bancs où pendant douze ans il vint entendre les premières leçons du catéchisme ; et enfin, au fond, l'autel où il fit sa première communion. On a renouvelé cet autel, qui tombait de vétusté ; mais on a soigneusement conservé et placé contre le mur le retable antique qui représentait saint Pierre agenouillé aux pieds de Notre-Seigneur et recevant les clefs. En contre-bas de l'église, placé sur une éminence, est le cimetière où dorment, sous le seul regard de Dieu, le père et la mère qui ont donné au monde et à l'Église saint Vincent de Paul ; et par delà l'œil découvre au loin une immense plaine remplie de troupeaux, celle-là même dont notre jeune saint a parcouru mille fois la vaste étendue.

Il n'y avait pas de domestiques dans la maison de Jean de Paul ; le père et la mère suffisaient à

tout, aidés de leurs six enfants. Les uns accompagnaient le père à la charrue, les autres menaient paître les troupeaux. Dès que notre saint enfant fut en âge, on le chargea de ce soin, et il y passa plusieurs années pendant lesquelles on commença à voir éclater en lui des vertus peu ordinaires aux enfants. Au sein de la vaste plaine marécageuse, ombragée par de vieux chênes et rafraîchie par un étang, dans laquelle il menait paître ses troupeaux, se trouvait un lieu qui attirait sa piété et son cœur. C'étaient les ruines d'une vieille chapelle, consacrée à la sainte Vierge, et objet d'un ancien et pieux pèlerinage. Six ans avant la naissance de notre saint enfant (1570), les calvinistes avaient brûlé cette chapelle, et pour que la statue de Marie ne tombât pas aux mains des hérétiques, les habitants du pays l'avaient précipitée au fond de l'étang. Il n'y avait donc plus là que des débris calcinés par l'incendie, mais des débris deux fois sacrés par la vénération et l'amour des fidèles et par les outrages des ennemis de Dieu. On y voyait souvent le saint enfant agenouillé et en prières, et c'est là qu'il donna la première révélation de cette ardente dévotion à la sainte Vierge qui ne l'a plus quitté¹.

¹ Ce ne fut que près de quarante ans après (1620) que cette statue de la sainte Vierge fut retirée de l'étang et placée publiquement sur les autels. Et comme ce n'était que par les longs mugissements de ses bœufs, qui s'écartaient du pâturage et venaient se plonger dans l'eau, qu'un pâtre avait reconnu la place où elle était, on la nomma Notre-Dame de Buglosse, nom devenu célèbre (βούς, bœuf, et γλῶσση, langue). Voir *Histoire de Notre-Dame de Buglosse et souvenir du berceau de saint Vincent de Paul*, par M. l'abbé A. Labarrère; in-8°, Paris, 1857.

Il reste dans cette plaine un autre témoin de sa tendre piété. En face de la maison paternelle on voit encore un vieux chêne, déjà plusieurs fois séculaire au moment de sa naissance, et qui aujourd'hui, à plus de trois cents ans de distance, pousse encore dans tous les sens ses branches magnifiques. Mais déjà en 1576 le temps avait creusé les flancs de cet arbre superbe, et l'enfant avait profité de cette excavation pour y placer une statue de la sainte Vierge, devant laquelle il aimait à entretenir des fleurs champêtres. Que d'heures il a passées au pied de ce chêne, en conduisant ses troupeaux et en les ramenant ! Quels vœux, quelles prières ont monté au ciel à travers ces branches dont la piété catholique se dispute depuis trois siècles les moindres feuilles, pour les éparpiller comme des reliques dans le monde entier !

Achevons de marquer tous les pas de notre saint dans cette vaste plaine où se passent ses premières années. Cette plaine se relève un peu vers le sud, et on y aperçoit les ruines du vieux château de Montgaillard. Un jour que l'évêque de Saint-Pons, qui y était né, faisait allusion à ce château de famille : « Oh ! je le connais bien, dit aussitôt l'humble prêtre ; je menais souvent mes bestiaux de ce côté-là. »

Ce qui frappait peut-être à ce premier âge encore plus que la piété, c'était la charité. L'enfant donnait tout et ne se réservait rien. Arrivait-il le matin dans la grande plaine de Pouy avec son petit sac plein de provisions pour la journée, il

se hâtait de faire la part des petits pâtres qui venaient moins bien pourvus que lui. Son père l'envoyait-il au moulin voisin chercher de la farine, il ne fallait pas qu'il rencontrât quelque pauvre sur sa route, il mettait bas le sac, et lui en donnait des poignées, « de quoi son père, qui était homme de bien, témoignait n'être pas fâché¹. » Une autre fois, à faire de petites commissions, à rendre de petits services, il avait amassé une somme de *trente sous*, vrai trésor même aujourd'hui pour un petit pauvre, mais combien plus alors, « où l'argent était fort rare, » et qui représentait les économies de plus d'un an peut-être. Survient un misérable qui manquait de tout ; l'enfant n'hésite pas, et il verse dans ses mains toute sa petite bourse.

On atteignit ainsi la douzième année de l'enfant (1588). Et comme, avec la piété et la charité, se développait l'intelligence, on résolut de le mettre aux études. Avait-il fait déjà sa première communion ? N'était-ce même pas la manière dont il avait suivi les catéchismes qui avait inspiré cette pensée au bon curé de Pouy ? Avec quelle foi, quelle piété s'était-il approché de la table sainte ? N'en avait-on pas conclu que ce serait un meurtre de laisser à la garde des troupeaux un tel enfant ? Tout cela est probable ; mais l'histoire n'en dit rien. Il y avait à Dax un petit collège tenu par les cordeliers, et où moyennant soixante francs par an on se char-

¹ Abelly, ch. II.

geait de tous les frais de l'éducation des jeunes gens. On dit que les pensées du père de notre saint enfant, en prenant la grave résolution de le mettre au collège, ne furent pas exemptes de tout calcul humain. Il avait sous les yeux, à peu de distance, peut-être à Dax, un homme sorti du même rang que lui, de pères paysans peu fortunés, et qui, devenu prêtre, religieux, prieur de son couvent, avait vu, grâce à son talent, à son influence, arriver à lui de grandes ressources pécuniaires qu'il avait reversées ensuite sur sa famille. Pourquoi le petit Vincent n'en ferait-il pas autant? Il était plein d'intelligence, et les sacrifices qu'on s'imposerait aujourd'hui pour lui se retrouveraient plus tard au centuple. Mais, si un grain de préoccupation humaine se mêla au consentement que le père de notre saint donna à la vocation de son fils, des pensées plus hautes le préoccupaient. « Il fera un bon prêtre, disait-il, car il a le cœur tendre¹. »

Notre jeune saint entra donc en 1588, à l'âge de douze ans, chez les Pères cordeliers de Dax, et y resta jusqu'à seize ans. On ne sait rien de ces quatre années, si ce n'est que le jeune enfant, au point de vue de la piété comme du talent, dépassa les espérances qu'on avait conçues de lui. Il n'y eut, dans cette fière vertu, qu'une ombre que personne ne vit et à laquelle on ne croirait pas, s'il ne nous l'avait révélée lui-même. Chose étrange ! cet

¹ *Vies des saints*, par l'abbé Caillet. — Voir *Ordination de saint Vincent de Paul*, par l'abbé Granger.

homme, qui devait être un prodige d'humilité à ce point qu'on se demande si l'humilité n'a pas surpassé en lui la charité, rougissait au milieu de tant d'enfants riches de l'humble condition de ses parents. « Je me souviens, dit-il, qu'une fois, au collège où j'étudiais, on vint me dire que mon père, qui était un pauvre paysan, me demandait. Je refusai de lui aller parler, en quoi je fis un grand péché. » — « C'est le plus grand, je crois, ajoutait en rapportant ce fait M^{me} de Lamoignon, qu'il ait commis en toute sa vie. » Et un autre jour, parlant à ses frères : « Hélas ! Messieurs, à qui rendez-vous obéissance ? A celui qui, comme les scribes et les pharisiens, est rempli de vices et de péchés. Mais c'est ce qui rendra votre obéissance plus méritoire. J'y pensais encore tantôt, et je me ressouvenais qu'étant petit garçon, comme mon père me menait avec lui dans la ville, j'avais honte d'aller avec lui et de le reconnaître pour mon père, parce qu'il était mal habillé et un peu boiteux. Oh ! misérable, combien j'ai été désobéissant ! J'en demande pardon à Dieu, et de tous les scandales que je vous ai donnés. Je vais en demander aussi pardon à toute la compagnie, et je vous conjure de prier Dieu pour moi, afin qu'il me pardonne ces fautes et qu'il m'en donne toujours le regret au cœur. »

C'est la première fois que nous entendons la parole de saint Vincent de Paul, on en remarquera l'accent.

Il y avait alors à Dax un avocat, homme très

considéré pour sa naissance, sa fortune et son talent, M. de Commet, dont les deux fils étaient, avec notre saint enfant, au collège des cordeliers. Comme ce M. de Commet était juge du village de Pouy, il ne se pouvait pas qu'il ne connût le père et la mère de notre jeune saint, dont les Pères cordeliers lui racontaient les succès. L'idée lui vint donc de le prendre chez lui. Il serait le précepteur de ses deux fils, les accompagnerait au collège, ce qui ne l'empêcherait pas de travailler pour son compte, et ce qui déchargerait le père et la mère de notre jeune saint de cette somme de soixante livres qu'ils payaient depuis quatre ans, et qui leur était un peu lourde. Il faut s'arrêter pour saluer ici d'un regard reconnaissant cet avocat d'une petite ville de province. On ne sait que son nom; on n'a pas gardé le souvenir de sa vie; mais il a eu sur les destinées de l'Église une influence immense; car non seulement il prit ce jeune homme dans sa maison pendant deux années, mais l'ayant observé avec une religieuse attention, le voyant si pieux, si plein d'amour de Dieu, il jugea qu'il ne devait pas rester dans le monde, et il l'engagea à tourner ses regards du côté de l'état ecclésiastique. L'humble jeune homme s'effraya de cette pensée et résista d'abord; mais il avait toute confiance en M. de Commet, qui était un homme de mérite et de vertu et qu'il regardait comme son second père; et les avis de ses bons maîtres, les cordeliers de Dax, étant tombés d'accord, il reçut la tonsure et les quatre ordres moin-

dres le 20 décembre 1596¹, dans l'église collégiale de Bidache², des mains de Mgr Diharse, évêque de Tarbes, avec la permission du chapitre de Dax, dont le siège était vacant. Il avait alors vingt ans sept mois et vingt-trois jours.

Cette grave détermination prise et la tonsure reçue, il fallait songer en quelle université le jeune Vincent de Paul irait faire ses études théologiques. Il y avait à peu de distance de Dax deux universités célèbres : celle de Saragosse en Espagne, celle de Toulouse en France. Comment songea-t-on à celle de Saragosse? Le fait est qu'on y songea si bien, que le jeune Vincent de Paul s'y rendit. Mais, sans qu'on sache pourquoi, il y resta peu³ et revint à Toulouse, où il s'établit définitivement et où il resta sept ans. Pour subvenir à tant de frais, le père de notre jeune saint vendit une paire de bœufs, et peut-être M. de Commet, que nous allons voir jusqu'à la fin si tendrement et si chrétiennement préoccupé de l'avenir du jeune Vincent, y ajouta de ses deniers. C'est avec ces secours que notre jeune saint passa sa première année d'études. Les vacances venues, vers sep-

¹ Abelly (ch. III) met le 19 septembre 1596; Collet, le 20 décembre; en quoi il semble devoir être suivi de préférence (livre Ier, p. 9). C'est aussi la date qu'a adoptée M. l'abbé Granger, curé de Château-l'Évêque : *Ordination de saint Vincent de Paul, dans l'église de Château-l'Évêque*. Périgueux, 1872; 1 broch. in-8°.

² Bidaschen, dit Collet. Aujourd'hui Bidache (Basses-Pyrénées), arrondissement de Bayonne; 2,640 habitants.

³ Collet suppose que ce sont les disputes violentes sur la prédestination au sein de l'université de Saragosse qui empêchent le saint jeune homme d'y demeurer. Cela est possible, mais on n'en a pas de preuves. (Collet, t. I, p. 9.) La date exacte de ce voyage à Saragosse et la durée du séjour ne sont pas encore fixées.

tembre 1598, ces ressources étaient épuisées; et, comme Vincent de Paul ne voulait être à charge ni à son père ni à son bienfaiteur, il fit ce que font encore aujourd'hui nos jeunes séminaristes pauvres, il chercha un préceptorat pour ses deux mois de vacances. Il en trouva un à cinq lieues de Toulouse, dans la petite ville et au château de Buzet¹. Le seigneur, Hébrard de Grossoles, avait deux fils, Renaud et Jean, très jeunes encore; il les lui confia pendant les vacances; mais telle fut l'estime que lui inspirèrent la piété, l'intelligence et la tenue du jeune précepteur, que quand, les vacances finies, celui-ci déclara qu'il allait repartir pour continuer ses études à Toulouse, Hébrard de Grossoles et sa pieuse épouse aimèrent mieux se séparer de leurs enfants que de les séparer de leur saint précepteur, et ils les envoyèrent avec lui à Toulouse. Vincent de Paul irait aux cours de l'université, pendant que les enfants suivraient les cours de quelque collège; et dans l'intervalle des leçons publiques, le précepteur les ferait travailler. D'autres enfants ne tardèrent pas à se joindre à ces deux premiers élèves de Vincent de Paul; entre autres les deux petits-neveux de cet héroïque Jean de la Valette, grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, qui avait défendu l'île de Malte contre toutes les forces de Soliman, et sauvé par là l'honneur et la sécurité de l'Europe chrétienne. Le duc d'Épernon, proche parent de ces deux

¹ Buzet (Haute-Garonne), arrondissement de Toulouse, canton de Montastruc; 1,258 habitants.

jeunes seigneurs, fut si touché des soins intelligents et dévoués du saint, qu'il lui voua une profonde admiration, et tout son regret pendant de longues années fut de ne pas réussir à le faire nommer évêque¹.

C'est au milieu de ce petit monde, dont il était à la fois le père et le maître, que notre jeune Vincent continua et acheva pendant sept ans ses études théologiques. Il fut reçu successivement bachelier en théologie, chargé d'expliquer le second livre de Pierre Lombard, et les auteurs du *Gallia christiana* lui ont même donné le titre de docteur en théologie. On a ses lettres de bachelier² et celles qui l'autorisent à expliquer le maître des sentences³; mais son diplôme de docteur ne s'est pas retrouvé, et plusieurs ont soupçonné qu'il l'avait détruit par humilité⁴. Quoi qu'il en soit, « il se trouve, dit Abelly, que, de compte fait, il a employé plus de seize ans continuels à étudier, tant en la ville de Dax qu'en l'université de Toulouse⁵. » Longtemps les jansénistes, abusant de quelques paroles de l'humilité de notre saint, qui se proclamait « un pauvre écolier de quatrième⁶ », ont essayé d'éta-

¹ Collet, t. Ier, p. 10.

² Lettres authentiques données après la mort du saint au mois d'octobre 1664, signées André Gallus, recteur de l'université, et Assolens, secrétaire.

³ Lettres données en la même année, et signées Coëhuez, chancelier de l'université de Toulouse, et Sofferez, trésorier.

⁴ *Gallia. christ.* t. II, p. 1403 : Vigessimus octavus abbas abbatie S. Leonardi de Calmis, in Alnisio, ordinis Cisterciensis fuit Vincentius de Paul *doctor theologus*, reginæ Margaritæ a consiliis eleemosynarius. »

⁵ Abelly, t. I, ch. III.

⁶ *Id.*, *ibid.*

blir qu'il manquait de science; ceux qui ont lu les deux mille lettres qu'on vient de publier ne mettent plus en doute la profondeur et l'étendue de sa science théologique.

En même temps qu'entouré de ses chers enfants, qui fournissaient à ses dépenses, Vincent de Paul prenait ses grades universitaires, il recevait les saints ordres. Il prit le sous-diaconat le 19 septembre 1598¹, et le diaconat trois mois après, le 19 décembre de la même année, dans l'église cathédrale de Tarbes, des mains de Mgr Diharse, évêque de Tarbes, avec un dimissoire accordé, pour le premier de ces ordres, par Guillaume de Massiot, vicaire général de Tarbes, le siège vacant, en date du 10 septembre 1598, et, pour le second, en date du 11 décembre 1598, par le même Guillaume de Massiot, mais « au nom du Révérend Père en Dieu Jean-Jacques du Sault, nommé pendant l'intervalle évêque de Dax ». Ces deux grands ordres reçus, il ne restait plus à notre saint qu'à se préparer au sacerdoce. L'année 1599 devait le voir monter au saint autel; et déjà Mgr du Sault avait, dès le 13 septembre 1599, envoyé un dimissoire à cet effet². Mais notre saint n'en voyait

¹ Et non le 27 février, comme le dit Abelly.

² Voici le texte des lettres dimissoriales données à saint Vincent de Paul pour recevoir la prêtrise :

« Guillaume de Massiot, bachelier en droit pontifical, chanoine de l'église cathédrale de Dax, vicaire général pour le spirituel et le temporel du Révérend Père en Dieu Jean-Jacques du Sault, par la grâce divine évêque de Dax, à notre cher Vincent de Paul, diacre du diocèse de Dax, salut dans le Seigneur. Nous vous accordons le pouvoir et le droit de recevoir l'ordre sacré de la prêtrise, dans le temps canonique, de la main de l'archevêque, de l'évêque ou du pontife catholique que vous aimerez le mieux, quel qu'il soit. pourvu qu'il

pas venir l'époque sans épouvante. Il tremblait de toucher de ses mains le corps adorable de Notre-Seigneur, et il fallut accorder à son humilité, à sa ferveur, de retarder d'une année encore ce moment redoutable.

C'est dans cet intervalle que mourut son père. Il n'avait pas cessé d'avoir les yeux fixés sur ce fils de si grandes espérances; quoiqu'il ne fût pas riche et qu'il laissât une femme et cinq enfants, il avait demandé par son testament, l'en date du 7 février 1598, qu'on fit toutes sortes de sacrifices pour pourvoir aux études de Vincent, et il avait arrêté lui-même plusieurs dispositions importantes en sa faveur. Mais l'humble et pieux jeune homme les refusa toutes; ses chers élèves suffisaient à ses besoins, et il était trop heureux de laisser à sa mère, à ses frères, le modique héritage de son père.

Ce fut à la fin de l'année suivante, le 23 septembre 1600, que notre saint reçut enfin la prêtrise. Elle lui fut conférée, en vertu du dimissoire qu'il avait reçu, par Mgr François de Bourdeille, évêque de Périgueux, dans la chapelle de son

soit en grâce et communion avec le Saint-Siège, et qu'il ne soit ni suspendu ni privé des fonctions de son ordre, et nous accordons au susdit archevêque, évêque ou pontife, le pouvoir et le droit de vous le conférer, à vous que nous jugeons apte, capable, parvenu à l'âge prescrit par le droit canonique et bien pourvu de titre.

• Donné à Dax, sous notre seing à la main, le sceau du chapitre de Dax, et le contresceing de notre greffier, ci-dessous, signé le 13 du mois de septembre, l'an du Seigneur 1599.

« Signé : DE MASSIOT, vicaire susdit.

• Par mandement du vicaire général : BARTIGNELONGUE, greffier. »

(Le sceau au-dessous.)

L'abbé GRANGER, *Ordination de saint Vincent de Paul dans l'église de Château-l'Évêque*, p. 32; Périgueux, 1872.

château de Saint-Julien (appelé aujourd'hui Château-l'Évêque)¹. Cette chapelle, où s'est accompli un tel acte, subsiste encore aujourd'hui, et de pieux pèlerinages en renouvellent chaque année le souvenir².

On aurait pu croire qu'ayant été ordonné prêtre à Château-l'Évêque, Vincent de Paul y eût dit le lendemain sa première messe. Mais son vieux Buzet le réclamait. Peut-être M. et M^{me} de Grossoles et leurs deux enfants avaient assisté à son ordination, et s'étaient-ils empressés de l'emmener à Buzet pour jouir de sa première messe. Pourtant ils ne purent obtenir que saint Vincent de Paul la dit au château et en présence de toute la famille. A vingt minutes de Buzet se trouvait une vieille petite chapelle dédiée à la sainte Vierge; elle était placée au sommet d'une montagne, et

¹ Château-l'Évêque (Dordogne), arrondissement de Périgueux; 1,590 habitants.

² On avait mis en doute l'ordination de saint Vincent de Paul dans la chapelle du château de Saint-Julien; mais la pièce authentique que nous produisons fait disparaître toutes les incertitudes :

« François de Bourdeilles, par la grâce divine évêque de Périgueux, nous faisons connaître à tous que le jour ci-dessous inscrit, célébrant la messe et conférant les ordres sacrés dans l'église de Saint-Julien de notre château épiscopal, nous avons jugé à propos d'élever et avons promu dans le Seigneur, avec l'aide du Saint-Esprit et suivant les formes canoniques, à l'ordre sacré de la prêtrise le cher maître Vincent de Paul, diacre du diocèse de Dax, jugé apte et digne, et dûment adressé à nous par son évêque, ainsi qu'il en est fait foi dans son dimissoire.

« Donné comme ci-dessous, sous notre seing et le contreseing de notre secrétaire, ci-dessous inscrit le samedi, jour des Quatre-Temps, après la fête de la Sainte-Croix, le 23 septembre de l'an du Seigneur 1600.

« Par mandement de Monseigneur :

(Le sceau au-dessous.)

« J. JOURDANEAU. »

L'abbé GRANGER, *Ordination de saint Vincent de Paul dans l'église de Château-l'Évêque*, p. 31.

cependant perdue dans les bois. Combien de fois il y était venu ! La tradition montre le sentier qu'il suivait en y allant. Que de grâces il y avait reçues ! C'est là qu'il résolut de dire en secret sa première messe. Plus tard, dans quelques jours, il admettrait à sa messe les bons habitants du château ; mais, pour cette première messe, il voulait être seul, absolument seul, avec un prêtre, les rubriques le voulant, et un petit enfant de chœur. « On lui a ouï dire, écrit Abelly, qu'il avait une telle appréhension de la majesté de cette action toute divine, qu'il en tremblait ; et que, n'ayant pas le courage de la célébrer publiquement, il choisit plutôt de la dire dans une chapelle retirée à l'écart, assisté seulement d'un prêtre et d'un serviteur. » Longtemps on a vu, dans les chaumières, une vieille image qui représentait la première messe de saint Vincent de Paul. Au bas de la gravure on lisait : « Saint Vincent de Paul dit sa première messe dans une chapelle de la sainte Vierge qui est de l'autre côté du Tarn, sur le haut d'une montagne et dans les bois ; il choisit ce lieu solitaire pour faire le divin sacrifice avec moins de trouble et dans le plus profond recueillement, n'étant assisté, selon la coutume, que d'un prêtre et d'un clerc pour la servir. »

Mais ce que ni le pinceau ni la plume ne pourront jamais rendre, ce sont les sentiments dont fut animé alors celui que saint François de Sales appelait « le plus saint prêtre de ce siècle ¹ ». La vue

¹ Abelly, t. I, p. 11.

des grandeurs du sacerdoce le jetait dans le ravissement. Penser qu'un homme, un simple et pauvre homme comme lui, pouvait, avec quelques mots de sa bouche misérable, faire descendre du Ciel et placer Jésus-Christ sur l'autel, excitait en lui une admiration étonnée et attendrie dont il n'était pas le maître. Pour accomplir de telles choses, il eût fallu être plus qu'un ange, plus pur, plus ardent qu'un séraphin. Et qu'était-il lui, Vincent? Il n'a plus cessé de dire pendant tout le reste de sa vie que s'il avait su ce que c'était que d'être prêtre, il eût mieux aimé labourer la terre que de s'engager dans un état si redoutable¹. Il a été prêtre l'espace de soixante ans, et de ces sentiments divins de sa première messe, il n'est jamais revenu, ou plutôt d'année en année il est monté plus haut.

¹ Lettre à l'abbé de Saint-Martin.

CHAPITRE II

Captivité de saint Vincent de Paul à Tunis. —

Son voyage à Rome. —

Il rentre en France porteur de dépêches secrètes pour Henri IV.

1600-1609

Presque au lendemain de sa première messe, saint Vincent de Paul fut arraché tout à coup à la vie paisible, modeste, qu'il avait menée jusque-là, et jeté dans une série d'aventures extraordinaires qui ressemblent à un roman. Vendu d'abord comme un esclave sur les marchés de Tunis, emmené au fond du désert, privé de tout secours spirituel et même du bonheur de dire la sainte messe pendant deux ans (1605-1607); puis s'échappant d'Alger avec son maître qu'il avait converti, traversant la mer sur une petite barque, abordant en France, et d'Aigues-Mortes montant à Avignon; présenté au nonce, M^{gr} Pierre Montorio, qui le prend en amitié et l'emmène à Rome, où il passe quinze mois; renvoyé alors par l'ambassadeur à Henri IV, porteur de dépêches secrètes qu'on n'ose pas confier à une lettre; reçu par ce grand roi, et, au moment où il semble toucher à

tous les honneurs, disparaissant, modeste, dans une petite cure des environs de Paris. Voilà des faits auxquels on ne croirait pas, s'ils ne nous étaient pas racontés par saint Vincent lui-même. Et dans quel style ! vif, original, pittoresque, mais d'une incorrection étrange, qui prouve que, s'il avait fait de brillantes études, c'était loin de Paris, au fond des Landes, où la langue retardait d'au moins vingt-cinq ans sur celle qu'on parlait alors, non seulement à la cour, mais en Bourgogne et dans la Savoie¹. Entrons dans le détail, et citons le plus possible, afin de faire plus ample connaissance avec notre jeune saint.

A peine venait-il d'être ordonné prêtre, que M. de Commet, son protecteur et son ami, commença d'actives démarches pour le faire nommer curé aux environs de Dax, voulant jouir, et pour son âme et pour celles de sa femme et de ses enfants, de la direction d'un si saint prêtre. Celui-ci fut, en effet, nommé à la cure de Thil, dans les Landes, grosse paroisse de seize cents habitants, à deux pas de Dax²; mais cette cure, fort importante pour un jeune prêtre, lui ayant été contestée par un compétiteur qui l'avait demandée et obtenue en cour de Rome, notre saint aima mieux y renoncer que d'avoir un procès, et, par cet acte de désintéressement et de modestie, se trouvant

¹ Comparer la lettre du président Frémyot de 1589, avec celle de saint Vincent de Paul de 1607. (*Histoire de sainte Chantal*, t. I, ch. 1, p. 17.)

² Thil, département des Landes, arrondissement de Dax, canton de Bouillon; 1,577 habitants.

libre de continuer ses études, il repartit pour l'université de Toulouse (1600 ou 1601). Pendant que M. de Commet voulait obtenir pour notre jeune saint une cure importante, M. le duc d'Épernon, dont il avait élevé les neveux, avait conçu un bien autre projet : c'était de le faire nommer à un évêché. La haute situation du duc d'Épernon, la sainteté du jeune prêtre et les habitudes de ce temps ne rendent pas ce projet invraisemblable, et c'est à cela peut-être que se référerait un voyage que notre saint fit à cette époque à Bordeaux. Il y vit le duc d'Épernon¹; mais de cette entrevue comme de ce voyage il a seulement dit qu'il s'agissait d'une affaire de grande dépense, et que sa témérité ne lui permet pas de nommer². Il s'agissait tout au moins de quelque important bénéfice, ainsi que permet de le conjecturer la lettre même que nous venons de citer, où notre saint dit qu'au moment où « la fortune ne s'appliquait qu'à le rendre plus envié, ce n'était que pour mieux montrer en lui sa vicissitude et son inconstance³ ».

Voici dans quelles circonstances se montra cette fragilité des choses humaines. En rentrant à Toulouse, saint Vincent apprit qu'une dame âgée, de

¹ Collet, t. I, livre I, p. 15. Il cite l'abrégé de la vie italienne de saint Vincent de Paul, p. 10.

² *Lettres de saint Vincent de Paul, fondateur des prêtres de la Mission et des Filles de Charité*; 4 vol. in-8°; t. I, p. 4; Paris, Dumoulin, 1880. — Cette magnifique édition, qui contient 2,078 lettres, n'est pas dans le commerce. On a bien voulu nous en confier un exemplaire. Nous la citerons toujours.

³ *Id.*, *ibid.* — Voir aussi Abelly, t. I, p. 14.

condition et de piété, venait de mourir, l'ayant fait son héritier. Ce devait être une de ces bonnes personnes qui aiment l'Église et les âmes, et qui, ayant vu ce jeune prêtre si pauvre et si merveilleusement doué, et encore plus pieux que savant, avait voulu l'aider à pousser ses études aussi loin que possible. L'héritage qu'elle lui laissait était peu considérable du reste : quelques meubles et quelques terres, avec une créance de trois ou quatre cents écus, malheureusement placée sur « un mauvais garnement » qui ne la payait pas, et contre lequel, avant de mourir, elle avait obtenu prise de corps. Si peu important qu'il fût, cet héritage venait à propos pour dédommager notre saint du bénéfice qu'il avait abandonné et pour lui donner le moyen de payer ses dettes et le temps de prendre ses derniers grades. Il l'accepta donc, et comme le « mauvais garnement » en question, débiteur de mille livres, s'était enfui à Marseille pour ne pas payer, et qu'il y avait monté un négoce qui réussissait à merveille, le jeune saint résolut d'aller le trouver pour tâcher de recouvrer quelque chose de sa créance. Il raconte à M. de Commet de la manière la plus piquante comment il s'y prit pour lui faire rendre gorge. « Vous avez pu savoir, Monsieur, écrit-il à M. de Commet, comme je trouvai, à mon retour de Bordeaux, un testament fait en ma faveur par une bonne femme vieille de Toulouse, le bien de laquelle consistait en quelques meubles et quelques terres que la chambre mi-partie de Castres lui avait adjugées

pour trois ou quatre cents écus qu'un méchant mauvais garnement lui devait. Pour retirer parti duquel je m'acheminai sur le lieu, pour vendre le bien, comme conseillé de mes meilleurs amis et de la nécessité que j'avais d'argent pour satisfaire aux dettes que j'avais faites, et grande dépense que j'apercevais qu'il me convenait faire à la poursuite de l'affaire que ma témérité ne me permet de nommer. Étant sur le lieu, je trouvai que le galant avait quitté son pays, pour une prise de corps que la bonne femme avait contre lui pour les mêmes dettes, et fus averti comme il faisait bien ses affaires à Marseille, et qu'il y avait de beaux moyens. Sur quoi mon procureur conclut, comme aussi à la vérité la nature des affaires le requérait, qu'il me fallait acheminer à Marseille, estimant que, l'ayant prisonnier, j'en pourrais avoir deux ou trois cents écus. N'ayant point d'argent pour expédier cela, je vendis le cheval que j'avais pris de louage à Toulouse, estimant le payer au retour, que l'infortune fit être aussi retardé que mon déshonneur est grand pour avoir laissé mes affaires si embrouillées; ce que je n'aurais fait si Dieu m'eût donné aussi heureux succès en mon entreprise que l'apparence me le promettait. Je partis donc sur cet avis, attrapai mon homme à Marseille, le fis emprisonner et m'accordai à trois cents écus, qu'il me bailla content. » Voilà un saint Vincent de Paul qui ne ressemble pas beaucoup à celui que l'on connaît.

Cette affaire étant terminée, il se préparait à

rentrer par terre à Toulouse, lorsqu'un gentilhomme qu'il avait rencontré en voyage lui proposa de revenir plutôt par mer de Marseille à Narbonne. On était en juillet, la journée était superbe, on arriverait le soir même. Diminution de temps, de fatigues, de dépense : comment ne pas accepter des conditions pareilles ? On partit donc par le temps le plus favorable, et on serait arrivé à bon port « si trois brigantins turcs, qui côtoyaient le golfe du Lion (pour attraper les barques qui venaient de Beaucaire, où il y avait foire que l'on estime être des plus belles de la chrétienté), ne nous eussent donné la chasse et attaqués si vivement, que deux ou trois des nôtres étant tués et le reste blessés, et même moi qui eus un coup de flèche qui me servira d'horloge tout le reste de ma vie, n'eussions été contraints de nous rendre à ces félons et pires que tigres. »

Les Turcs avaient eu un de leurs principaux chefs tué, sans compter quatre ou cinq rameurs. Aussi ils étaient en rage, et leur premier acte fut de mettre en pièces le pilote du bateau où était notre saint. « Cela fait, ils nous enchaînèrent après nous avoir grossièrement pansés, poursuivirent leur pointe, faisant mille voleries, donnant néanmoins liberté à ceux qui se rendaient sans combattre, après les avoir volés, et, enfin chargés de marchandises, au bout de sept ou huit jours prirent la route de Barbarie, tanière et caverne de voleurs sans aveu du Grand Turc, où, étant arrivés, ils nous exposèrent en vente, avec procès-verbal

de notre capture, qu'ils disaient avoir été faite dans un navire espagnol, parce que, sans ce mensonge, nous aurions été délivrés par le consul que le roi tient de là pour rendre libre le commerce aux Français. Leur procédure à notre vente fut qu'après qu'ils nous eurent dépouillés tout nus, ils nous baillèrent à chacun une paire de brayes, un hocqueton de lin, avec un bonnet, nous promenèrent par la ville de Tunis, où ils étaient venus pour nous vendre. Nous ayant fait faire cinq ou six tours par la ville, la chaîne au col, ils nous ramenèrent au bateau, afin que les marchands vinssent voir qui pouvait manger et qui non, pour montrer que nos plaies n'étaient point mortelles. Cela fait, ils nous ramenèrent à la place où les marchands nous vinrent visiter tout de même que l'on fait à l'achat d'un cheval ou d'un bœuf, nous faisant ouvrir la bouche pour visiter nos dents, palpant nos côtes, sondant nos plaies, et nous faisant cheminer le pas, trotter et courir, puis tenir des fardeaux, puis lutter pour voir la force d'un chacun, et mille autres sortes de brutalités. »

Vincent de Paul fut d'abord vendu à un pêcheur pour l'aider à tendre ses filets ; mais, comme il ne pouvait pas mettre le pied dans une barque sans avoir le mal de mer, celui-ci le revendit à un vieux médecin musulman qui travaillait depuis cinquante ans à la recherche de la pierre philosophale et à la transmutation des métaux ; saint Vincent de Paul fut témoin de curieuses expériences. « Je lui

ai souvent vu fondre autant d'or que d'argent ensemble, le mettre en petites lames, et puis mettre un lit de quelque poudre dans un creuset, le tenir au feu vingt-quatre heures, puis l'ouvrir et trouver l'argent être devenu or; et plus souvent encore congeler ou fixer argent vif en fin argent, qu'il vendait pour donner aux pauvres. Mon occupation était de tenir le feu à dix ou quinze fourneaux, en quoi, Dieu merci, je n'avais plus de peine que de plaisir. Il m'aimait fort et se plaisait fort de me discourir de l'alchimie, et plus de sa loi, à laquelle il faisait tous ses efforts de m'attirer, me promettant force richesses et tout savoir. Dieu opéra toujours en moi une croyance de délivrance, par les assidues prières que je lui faisais et à la Vierge Marie, par la seule intercession de laquelle je crois avoir été délivré. »

Mais ce qui l'intéressait plus encore que ces expériences de chimie ou plutôt d'alchimie dont il voyait la vanité, ainsi qu'il le déclara plusieurs fois après, c'étaient les recherches de ce musulman sur la manière de guérir les maladies. Les Arabes ont toujours été médecins, et se sont transmis de génération en génération des remèdes mystérieux et tout-puissants pour certaines maladies. L'ami et le protecteur de notre saint, M. de Commet, souffrait de la gravelle; notre bon Vincent de Paul, toujours reconnaissant, ne négligeait rien pour faire parler le vieux musulman et en obtenir une recette. « L'espérance et ferme croyance que j'avais de vous revoir, Monsieur, me fit être assidu

à le prier de m'enseigner le moyen de guérir de la gravelle, en quoi je lui voyais journellement faire miracle; ce qu'il fit, voire me fit préparer et administrer les ingrédients. Oh! combien de fois ai-je désiré depuis d'avoir été esclave auparavant la mort de monsieur votre frère, et avoir eu le secret que je vous envoie! Ma croyance est ferme que, si j'eusse su ce que je vous envoie, la mort n'en aurait jà triomphé. »

Vincent de Paul demeura à peu près un an, (septembre 1605 à août 1606) avec ce bon vieillard, « fort humain et traitable, » et dont la réputation était si grande, qu'il fut appelé à Constantinople par le sultan Achmet I. En partant il laissa à son neveu notre saint; mais celui-ci ayant appris que M. de Brèves, consul de France, venait avec un firman du sultan réclamer tous les esclaves français, se hâta de le revendre à un renégat italien, de Nice en Savoie, lequel, ayant quelques terres au fond de la montagne, l'emmena avec lui hors de la portée du consul français. Ce renégat avait trois femmes; et il est curieux de voir comment Dieu allait se servir de l'une d'elles pour opérer la délivrance de son serviteur. « L'une de ses trois femmes était Turque, et m'affectionnait fort; curieuse qu'elle était de savoir notre façon de vivre, elle me venait voir tous les jours aux champs où je fossoyais, et après tout me commanda de chanter louanges à mon Dieu. Le ressouvenir du *Quomodo cantabimus in terra aliena*, des enfants d'Israël, captifs en Babylone,

me fit commencer, avec la larme à l'œil, le psaume *Super flumina Babylonis*, et puis le *Salve Regina*, et plusieurs autres choses, en quoi elle prit autant de plaisir que la merveille en fut grande. Elle ne manqua point de dire à son mari, le soir, qu'il avait eu tort de quitter sa religion, qu'elle estimait extrêmement bonne, pour un récit que je lui avais fait de notre Dieu, et quelques louanges que je lui avais chantées en sa présence; en quoi, disait-elle, elle avait eu un si divin plaisir, qu'elle ne croyait point que le paradis de ses pères et celui qu'elle espérait un jour fût si glorieux ni accompagné de tant de joie que le plaisir qu'elle avait pendant que je louais mon Dieu, concluant qu'il y avait quelque merveille. Cette autre Caïphe ou ânesse de Balaam fit, par ce discours, que son mari me dit le lendemain qu'il ne tenait qu'à commodité que nous nous sauvissions en France, mais qu'il y donnerait tel remède dans peu de temps, que Dieu y serait loué. Ce peu de jours furent dix mois qu'il m'entretint dans ces vaines, mais à la fin exécutées espérances, au bout desquels nous nous sauvâmes avec un petit esquif et nous rendîmes, le vingt-huitième de juin, à Aigues-Mortes, et tôt après en Avignon, où M^{gr} le vice-légat reçut publiquement le renégat, avec la larme à l'œil et le sanglot au gosier, dans l'église de Saint-Pierre, à l'honneur de Dieu et édification des spectateurs. »

Ce vice-légat, Pierre Montorio, était un homme instruit, curieux de recherches philosophiques et

scientifiques, et en particulier de ces beaux secrets algébriques, comme on disait alors, dont on prétendait que les Arabes étaient les merveilleux possesseurs. Après quelques entretiens avec notre saint, il en fut si enchanté, qu'il résolut de l'attacher à sa personne et de l'emmener à Rome, où il allait retourner; et comme il apprit qu'il était prêtre, il le pria d'écrire immédiatement à Dax pour avoir ses lettres d'ordination, sans lesquelles il ne pouvait rien pour lui. « Il ne se peut, Monsieur, que vous et mes parents n'ayez été scandalisés en moi par mes créanciers, que j'aurais déjà en partie satisfaits de cent ou six vingts écus que notre pénitent m'a donnés, si je n'avais été conseillé par mes meilleurs amis de les garder jusques à mon retour de Rome, pour éviter les accidents qu'à faute d'argent pourraient m'advenir, ores que j'aie la table et le bon œil de Monseigneur... »

C'est au milieu de ces circonstances et dans ce but que fut écrite la longue lettre dont nous venons de donner de si beaux fragments, et on s'explique les détails dans lesquels le saint avait cru devoir entrer. Il y avait deux ans qu'il avait disparu. Il était parti pour Marseille en juillet 1605, et on n'en avait plus entendu parler depuis. Qu'était-il devenu? Était-il mort en route? Sa mère vivait encore dans l'anxiété, et son oncle, et ses frères et ses sœurs, et tous ceux qui l'avaient connu. Aussitôt qu'il l'avait pu, il avait écrit à sa mère¹. Mais avait-elle reçu la lettre? Aussi quelle

¹ *Lettres*, t. I, p. 10.

joie en recevant celle-ci, et quel bonheur en voyant ces attentions de la Providence et ces miracles de la grâce ! Certes, il s'en fallait bien que Vincent de Paul eût tout dit dans cette lettre.

Il n'avait guère parlé que de ses humiliations et de ses épreuves. Cependant, cinquante ans après, quand une copie de cette lettre tomba entre ses mains, il estima qu'il en avait trop dit, et il n'est pas de démarches qu'il n'ait faites pour essayer de la faire disparaître. A quatre-vingt-quatre ans, la veille de sa mort, il faisait encore des recherches pour la retrouver et la brûler¹.

¹ On a une lettre charmante du secrétaire même de saint Vincent de Paul, le frère Ducourneau, sur la manière dont on s'y prit pour soustraire cette lettre au saint. Elle est adressée à M. de Saint-Martin, chanoine de Dax, ami intime de saint Vincent de Paul, qui avait trouvé cette lettre dans des papiers de famille, qui en avait envoyé une copie au saint, qui l'avait brûlée, et qui, pour achever de la faire disparaître, demandait vivement l'original.

« Monsieur, j'ai reçu commandement de vous écrire de la part de MM. Portail, d'Horgny et Alméras, que vous connaissez, en attendant qu'ils puissent le faire eux-mêmes, pour vous remercier très humblement des lettres que vous leur avez communiquées. Ils ne voudraient pour rien au monde ne les avoir pas reçues, parce qu'elles contiennent des choses qui donneront un jour un surcroît de lustre à la sainte vie de la personne qui les a écrites. Aucun de nous n'avait jamais su d'une manière certaine qu'il eût été en Barbarie, et encore moins qu'il eût converti son patron. Pour moi, Monsieur, j'admire la conversion de cet apostat, l'humilité de son esclave, l'assurance qu'il sentait en son âme d'avoir la liberté, et la grâce qu'il avait de se faire aimer des Turcs, qui sont inhumains, particulièrement du médecin qui lui enseigna tant de beaux secrets. Mais je vous avoue que j'admire encore plus la force qu'il a eue de ne jamais dire un seul mot de toutes ces choses à pas un de la Compagnie, quoiqu'il ait eu cent et cent fois l'occasion d'en parler en conférant de l'assistance des capitifs, qu'il a entreprise depuis douze ou quinze ans. Il nous a dit bien souvent qu'il était fils d'un laboureur, qu'il a gardé les pourceaux de son père, et fait d'autres choses humiliantes; mais il s'est toujours tu devant nous sur celles qui pourraient tourner à son honneur, comme d'avoir été esclave, pour n'avoir pas l'occasion de dire le bien qui s'en est suivi. Enfin, Monsieur, j'admire la sagesse de Dieu, qui, voulant se servir de ce sien serviteur pour secourir les pauvres chrétiens qui gémissent sous la cruauté des mahométans, a permis qu'il

Les lettres d'ordination qu'il avait demandées lui furent expédiées immédiatement; mais, comme on n'avait pas eu soin de les faire viser et authentifier par l'évêque de Dax, il fut obligé de récrire jusqu'à trois fois, pour les avoir en bonne et due forme. On a la troisième de ces lettres, où se trouvent des détails si curieux, que nous ne croyons pas devoir la passer sous silence. Elle est datée de Rome, 28 février 1608. « Je suis en cette ville de Rome, où je continue mes études, entretenu par M^{gr} le vice-légat d'Avignon, qui me fait l'honneur de m'aimer et désirer mon avancement, pour lui avoir montré force belles choses curieuses que j'appris pendant mon esclavage de ce vieillard turc, à qui je vous ai écrit que je fus vendu, du nombre desquelles curiosités est le commencement, non la totale perfection du miroir d'Archimède; un ressort artificiel pour faire parler une tête de mort, de laquelle ce misérable se servait pour séduire le peuple, leur disant que son dieu Mahomet lui faisait entendre sa volonté par

fût tombé lui-même entre les mains de ces barbares pour lui faire toucher au doigt les maux que souffrent ces captifs, les dangers où ils sont de se perdre, et l'obligation qu'on a de les assister.

« Si ces deux lettres étaient tombées entre ses mains, jamais personne ne les aurait vues. Et ces Messieurs ont jugé à propos de les retenir et de ne pas lui en parler, et même, afin qu'il ne sache pas que nous les avons, ils ont supprimé la vôtre, estimant que vous n'en aurez pas de déplaisir, comme ils vous en supplient très humblement. Que s'il vient à vous demander de nouveau les siennes, vous pourrez alors lui écrire que vous les lui avez adressées, et que vous êtes bien fâché qu'il ne les ait pas reçues. Nous sommes nous-même bien fâché de le priver de la consolation qu'il aurait de lire ses anciennes histoires et de se voir jeune en sa vieillesse; mais il a fallu se résoudre à cela, ou à perdre les originaux, ce qui aurait été encore plus fâcheux. »

cette tête, et mille autres belles choses géométriques que j'appris de lui, desquelles mon dit seigneur est si jaloux, qu'il ne veut pas que j'accoste personne, de peur qu'il a que je l'enseigne, désirant avoir lui seul la réputation de savoir ces choses, lesquelles il se plaît de faire voir quelquefois à Sa Sainteté et aux cardinaux. Cette sienne affection et bienveillance donc me fait promettre, comme il me l'a promis aussi, le moyen de faire une retirade honorable, me faisant avoir à ces fins quelque honnête bénéfice en France. » Il ajoute : « Pour cela il me faut absolument une copie de mes lettres d'ordres signées et scellées de M^{gr} d'Acqs, avec un témoignage de mon dit seigneur qu'il pourrait retirer par une enquête sommaire de quelques-uns de nos amis, comme l'on m'a toujours reconnu vivant en homme de bien, avec toutes les autres solennités à ce requises. C'est ce que mon dit seigneur m'exhorte tous les jours de retirer. C'est pourquoi, Monsieur, je vous supplie très humblement me vouloir faire encore ce bien de relever une autre cote de mes lettres, et de tenir la main à me faire obtenir de mon dit seigneur d'Acqs cet attestoire en la forme que dessus, et me l'envoyer par la voie du dit révérend Père Pontanus. Je vous aurais envoyé de l'argent à ces fins, n'était que je crains que l'argent ne fasse perdre les lettres. Voilà pourquoi je vous prie faire, avec ma mère, qu'elle fournisse ce qu'il y faudra : je présuppose qu'il y faudra trois ou quatre écus. »

Au procès de canonisation, l'avocat du diable (comme le peuple chrétien appelle celui qui fait les objections) essaya de s'emparer de ces deux lettres pour établir que saint Vincent de Paul croyait à l'alchimie et aux sciences occultes. Mais on lui fit remarquer qu'il y a deux sortes d'alchimie, l'une toute superstitieuse et coupable, et que le saint aussi a blâmée et condamnée sévèrement même dans ses deux lettres; l'autre toute naturelle, début encore confus de la science moderne, tâtonnements dignes de tout éloge, et qu'il n'y a rien de plus beau que de voir un homme si saint, si perdu en Dieu, les accueillir avec tant de joie. Et ce qui n'est pas moins beau, c'est de voir notre saint ne faire aucun usage de ces connaissances, qui auraient pu lui rapporter de grands profits dans un moment où il avait tant de dettes; et parce que ce temps d'esclavage avait vu éclater sa vertu, l'ensevelir dans le plus profond oubli, n'en parler jamais et ne se souvenir de sa captivité de Tunis que pour entourer d'une plus tendre compassion les malheureux qui y gémissaient après lui¹.

¹ Cette lettre si précieuse, qui comprend trois pages in-4° d'une écriture très fine, demeura dans les archives de Saint-Lazare jusqu'en 1789, époque à laquelle elle disparut dans le pillage de la maison. Retrouvée plus tard par les lazaristes, qui la possédaient encore au commencement de ce siècle, elle disparut de nouveau, probablement par une soustraction frauduleuse; et depuis lors elle apparaît de temps en temps dans les ventes d'autographes. Elle appartient aujourd'hui à M^{me} Joseph Fillon, de Fontenay (Vendée). M. Firmin Jousset, neveu de M^{me} Fillon, la publia pour la première fois dans la *Revue des provinces de l'Ouest* (1856-1857), puis en brochure (une feuille in-8°; Nantes, André Guérardet, 1856). Elle a naturellement trouvé sa place dans la magnifique collection des lettres du saint (*Lettres*, t. I, p. 1).

Pendant toutes ces négociations, saint Vincent de Paul habitait Rome. Il était logé chez le vice-légat Pierre Montorio, qui lui fournissait le vivre et le couvert; et, libre de tout souci, il partageait son temps entre la prière et l'étude. Le matin, il visitait ces sanctuaires si nombreux et si touchants que Rome offre à la piété des fidèles, où tant de saints se sont agenouillés, et ont augmenté encore par leurs agenouillements et leurs prières le caractère auguste de ces lieux sacrés. « Oh ! écrivait-il, combien je suis consolé de me voir en cette ville maîtresse de la chrétienté, où est le chef de l'Église militante, où sont les corps de saint Pierre et de saint Paul, et de tant d'autres martyrs et de saints personnages, qui ont autrefois versé leur sang et employé leur vie pour Jésus-Christ ! Je m'estime heureux de marcher sur la terre où tant de grands saints ont marché, et cette consolation m'attendrit jusqu'aux larmes. »

L'affection qu'il avait toujours eue pour l'étude n'ayant pas diminué parmi tant de traverses ¹, il continuait ses études théologiques. Dans la journée il assistait régulièrement aux cours illustres de la Sapience, tenus par les dominicains. Le soir il rencontrait, dans la maison du vice-légat, tout ce que l'Italie et la France y possédaient d'hommes distingués ou de voyageurs illustres. Partout il excitait l'attention par sa piété, son humilité, sa prudence, son rare bon sens, et cet art de parler

¹ Abelly, liv. I, ch. v.

et de se taire que peu d'hommes ont possédé plus que lui. Il est à peu près certain qu'il fut présenté au pape; mais sa grande modestie nous l'a caché.

C'était le moment où Henri IV, parvenu au sommet de l'expérience et du génie, après avoir réalisé son premier projet, qui était de pacifier la France et de réunir en un les deux partis qui se battaient en son sein, — ce qu'il avait fait par l'édit de Nantes, — se préparait à exécuter la seconde partie de son plan, par où il voulait couronner sa vie et achever sa gloire : à savoir de grouper tous les États d'Europe, la France, l'Angleterre, la Hollande, la Suède, le Danemark, et de les jeter tous ensemble, catholiques et protestants, sur la maison d'Espagne et d'Autriche, dont la puissance trop grande entourait la France d'un cercle de fer et menaçait jusqu'à son existence; projet qui, repris par Richelieu, continué par Mazarin, amena un siècle après l'abaissement définitif de la maison d'Espagne et d'Autriche et la grandeur française. Pour arriver à nouer les fils de cette forte et délicate alliance, Henri IV entretenait partout des ambassadeurs chargés d'étudier les dispositions des cours, et de lui transmettre secrètement et promptement tout ce qui pourrait l'éclairer. Il y en avait trois à Rome, dont le principal, M. de Brèves, venait de succéder au cardinal d'Ossat¹.

¹ Collet, t. I, p. 25. — Abelly, t. I, p. 20. Mais Abelly se trompe quand il fait donner cette mission à saint Vincent de Paul par le cardinal d'Ossat. Celui-ci était mort dès le 13 mars 1604.

Je ne sais ce qu'ils apprirent; mais cela était si important, si confidentiel, que, n'osant confier un tel secret même à un courrier ordinaire, ils cherchèrent un homme d'une discrétion absolue qui pût, sans le secours d'un mémoire écrit, exposer directement l'affaire au roi; et leur pensée s'arrêta sur Vincent de Paul. Ils l'instruisirent et le firent partir pour Paris, avec mission d'informer personnellement Henri IV. Notre saint arriva à Paris au commencement de 1609, et fut plusieurs fois reçu par le roi. Mais ce n'est pas avec une âme humble et discrète comme celle de Vincent de Paul qu'on peut s'attendre à savoir quoi que ce soit d'une pareille démarche. Il n'en a jamais laissé échapper un mot.

J'imagine que ce bon M^{gr} Pierre Montorio fut ravi en voyant son protégé placé ainsi sur la route des honneurs. Il savait Henri IV bon juge; et il faut rendre à ce prince cet hommage, qu'à travers ses légèretés il eut la passion des grands évêques. Il ne recula devant aucune démarche pour faire accepter l'épiscopat au Père de Bérulle, à ce point que celui-ci le menaça de s'expatrier s'il insistait. Il revint jusqu'à cinq fois à la charge auprès de saint François de Sales, lui offrant successivement tous les plus magnifiques évêchés qui devenaient vacants. On pouvait donc attendre beaucoup de cette entrevue d'Henri IV avec saint Vincent de Paul. Cependant il n'en résulta rien. Henri IV, dans le feu des négociations de 1609, terminées si peu après par le coup de poignard

de 1610, n'eut-il pas le temps de discerner Vincent de Paul? Ou bien celui-ci, qui n'avait pu refuser d'être porteur d'une dépêche, se tint-il sur la réserve en présence d'un projet qu'ont loué tous les politiques, dont les saints étaient moins épris, que saint Vincent de Paul en particulier ne goûta jamais, et auquel il fit toute sa vie une opposition qui, sous le gouvernement de Richelieu et de Mazarin, faillit même devenir pour lui un péril? Quoi qu'il en soit, il descendit sans regret et aussi inconnu qu'auparavant cet escalier du Louvre, qu'il devait remonter plus tard si souvent et dans des circonstances si tragiques; et puisque Dieu l'avait amené à Paris, il résolut d'y demeurer, et il prit un petit logement au faubourg Saint-Germain, rue des Saints-Pères, près de l'hôpital de la Charité.

CHAPITRE III

Saint Vincent de Paul se met sous la conduite de M. de Bérulle. —
Il se décide, sur son conseil, à accepter la cure de Clichy.

1609-1613

Ce qui avait déterminé, en effet, saint Vincent de Paul à s'établir dans le faubourg Saint-Germain, c'était la proximité de l'hôpital de la Charité. Cet hôpital s'achevait à peine. Il avait été bâti deux ans auparavant, en 1607, par Marie de Médicis, dans les vastes jardins qui entouraient une vieille chapelle dédiée à saint Pierre, d'où le nom de Saint-Pierre, Saint-Père, Saints-Pères, qui continue à être donné à la principale rue de ce quartier. Il était desservi par quelques-uns des frères qui venaient d'être fondés en Espagne par saint Jean de Dieu, et que cinq ans auparavant, en 1602, Marie de Médicis avait appelés à Paris. Comme ils étaient peu nombreux, ils laissaient venir à eux tous les dévouements : de nobles seigneurs, de grandes dames, des prêtres, des évêques même, qui se faisaient un honneur de visiter et de servir les pauvres. Saint Vincent se mêla à eux avec bon-

heur. Il venait tous les matins soigner et panser les malades; il s'asseyait auprès de leur lit et leur faisait de pieuses exhortations. Toujours humble et craignant de gêner, il demandait aux bons Frères, comme une grâce, la permission de les aider dans leur ministère. On dit que c'est là, dans une salle de malade, que notre humble Vincent se trouva en face du saint et déjà illustre M. de Bérulle. Celui-ci visitait aussi les malades. On lui parla d'un pauvre prêtre qui remplissait l'office d'un ange de miséricorde. Il demanda à le voir. On le lui amena confus, rougissant, et cherchant à se soustraire à cet honneur. Il ne leur fallut qu'un regard à l'un et à l'autre pour savoir ce qu'ils étaient tous deux. L'humble Vincent se mit immédiatement sous la conduite de M. de Bérulle, et il en résulta entre eux une liaison indissoluble.

« En ce temps-là, dit Bossuet, Pierre de Bérulle, homme vraiment illustre et recommandable, à la dignité duquel j'ose dire que même la pourpre romaine n'a rien ajouté, tant il était déjà relevé par le mérite de sa vertu et de sa science, commençait à faire luire à toute l'Église gallicane les lumières les plus pures et les plus sublimes du sacerdoce chrétien et de la vie ecclésiastique. »

Il n'avait qu'un an de plus que Vincent de Paul¹. Mais il était né près de Paris, d'une famille célèbre de magistrats. Sa mère était une Séguier, qui,

¹ Né le 4 février 1575; saint Vincent de Paul, le 24 avril 1576.

veuve de bonne heure, se fit carmélite et vécut en odeur de sainteté sous le nom de Marie des Anges. De cette différence de naissance venait en ce moment leur différence de condition. Pendant que notre humble Vincent gardait les troupeaux et avait été plus tard se perdre dans les déserts de l'Afrique, y pratiquant des vertus qui n'ont été connues que du Ciel, Pierre de Bérulle n'avait pas cessé de grandir et d'éclater aux yeux de Paris et de la cour. Doué d'une innocence angélique, qu'Henri IV célébrait avec une admiration étonnée, d'une piété et d'une humilité sans bornes, à peine âgé de vingt-quatre ans, il vit toutes les dignités de l'Eglise se précipiter vers lui sans obtenir de lui un regard. Henri IV voulut successivement le nommer évêque de Laon, de Nantes, de Luçon, archevêque de Lyon; mais la foi profonde de l'humble prêtre, le sentiment vague encore, mais déjà impérieux, de sa vraie vocation, le rendirent insensible aux offres les plus brillantes. Il n'y avait pas alors dans l'Eglise de France de plus grand esprit. S'il avait vécu vingt-cinq ans plus tard, quand la langue française eut brisé son moule latin et se fut débarrassée de cette forêt d'adjectifs et de participes présents qui l'étouffaient, ses beaux ouvrages sur les grandeurs de Jésus-Christ eussent été populaires, et seraient restés célèbres comme ceux de Bossuet, un peu au-dessous d'eux, mais du même ordre. Il en avait l'élévation, la flamme, les cris éloquents, auxquels il joignait une douceur et une onction

incomparables. Le célèbre cardinal du Perron disait de lui : « S'il s'agit de *convaincre* les hérétiques, amenez-les-moi; s'il s'agit de les *convertir*, présentez-les à M. de Genève; mais s'il s'agit de les *convaincre* et de les *convertir* tout ensemble, adressez-les à M. de Bérulle¹. »

On ne comptait plus les nobles seigneurs et les grandes dames qu'il avait convertis. Les prêtres eux-mêmes venaient se mettre sous sa conduite. Le Père Bourdoise demeura environ trois mois auprès de lui, « ayant voulu s'approcher, dit son historien, de ce buisson ardent, et voir ce prodige de charité, afin de participer à son ardeur et à sa lumière². » Le Père Eudes, instituteur d'une congrégation de prêtres voués à l'éducation des ecclésiastiques, y vint aussi se former sous sa direction³. Nous allons y voir saint Vincent de Paul. Il n'est pas jusqu'à saint François de Sales qui se plaisait à dire que s'il pouvait choisir d'être quelqu'un, il aurait voulu être M. de Bérulle, et qu'il eût volontiers quitté son état pour être sous la conduite de ce grand homme⁴. Au moment où Vincent de Paul le rencontrait dans une salle d'hôpital servant les malades, Pierre de Bérulle arrivait d'Espagne, d'où il avait ramené ces premières carmélites espagnoles qui faisaient courir tout Paris; et il commençait avec l'appui de la

¹ M^{re} PERRAUD, *Oratoire*, p. 35.

² *Vie de M. Olier, fondateur du séminaire de Saint-Sulpice*; 2 vol. in-8°; Paris, Poussielgue, 1841; t. I, p. 124.

³ *Id.*, *ibid.*

⁴ Charles-Auguste DE SALES, *Histoire du bienheureux François de Sales*, t. I, p. 322.

reine Marie de Médicis, de la duchesse de Longueville, de M^{me} Acarie, ce premier monastère de Saint-Jacques où allèrent se retirer, pour se convertir ou pour se sanctifier, les plus grandes dames du xvii^e siècle. Et pendant qu'il établissait à Paris ce foyer de ferveur à l'usage des gens du monde, il portait dans son âme enflammée le plan d'une congrégation religieuse imitée de l'Oratoire de saint Philippe de Néri, et destinée à la sanctification du clergé.

Tel était le saint directeur que Dieu avait préparé à Vincent de Paul pour le diriger à travers les premières obscurités de sa vocation. Chose étonnante ! cet homme destiné à faire de si grandes choses n'en avait commencé aucune à trente-cinq ans. Que dis-je ? nous allons le voir tâtonner, chercher sa voie jusqu'à l'âge de cinquante ans. Le Père de Bérulle, « qui était un des esprits les plus éclairés de ce temps¹, » n'eut pas de peine à voir que Vincent de Paul était appelé à de grandes choses. Au témoignage d'Abelly et de Collet², il lui aurait même prédit que Dieu voulait se servir de lui pour établir une nouvelle congrégation de prêtres qui feraient un grand bien dans l'Église³. Mais ce n'était encore là qu'un germe obscur, qui allait demander bien des années pour mûrir.

¹ Abelly, t. I, p. 24.

² Collet, t. I, p. 35.

³ C'est ce que dit le Père de la Tour, sixième général de l'Oratoire, dans sa lettre à Clément XI : *Berullius, velut futurorum, Deo sic donante, præcius, instituendæ postmodum sacræ congregationis Missionum auctorem ac fundatorem præsalutavit Vincentium.*

En même temps que M. de Bérulle commençait à faire entrevoir à saint Vincent de Paul ce que Dieu voulait de lui, il le soutenait dans les épreuves par lesquelles Dieu achève ordinairement de préparer ceux qu'il appelle à de grandes choses. Parmi ces épreuves, il y en eut deux principales, plus terribles que toutes les autres et capables de briser à jamais une âme moins vaillante que la sienne. Par des raisons d'économie, il avait pris au faubourg Saint-Germain une chambre commune avec un de ses compatriotes qu'il ne nomme pas, et qui était juge de paix au canton de Sore¹. Ce juge, étant sorti un jour de grand matin pour quelques affaires, oublia de fermer son armoire où était son argent, quatre ou cinq cents francs à peu près. Il laissa M. Vincent au lit, un peu indisposé et attendant des remèdes qu'on lui avait promis. Le garçon qui les apporta, cherchant un verre dans cette armoire entr'ouverte, aperçut l'argent et le mit dans sa poche sans mot dire. Quand le juge revint, il fut bien étonné de ne plus trouver sa bourse. Il la demanda à M. Vincent, qui ne sut que lui en dire, sinon qu'il ne l'avait ni prise ni vu prendre. Là-dessus le juge crie, tempête, chasse saint Vincent de Paul d'auprès de lui, le diffame partout, dans la maison, dans le quartier, chez ses amis et connaissances. Un jour même que M. de Bérulle recevait chez lui des personnes d'honneur et de piété, et que notre saint était du

¹ Sore, département des Landes, arrondissement de Mont-de-Marsan; 1,733 habitants.

nombre, le juge de Sore s'y rend, et devant toute cette société d'élite le traite publiquement de voleur. Le saint se contenta de répondre : « Dieu sait la vérité ; » mais il dit cela avec un tel air de modestie et de douceur, qu'il ravit tout le monde. Ce ne fut que plus tard, longtemps après¹, que le petit garçon, arrêté pour d'autres vols, avoua celui-là, et précisément au juge de Sore, qui se hâta d'écrire à saint Vincent de Paul pour lui demander pardon, lui disant que s'il ne le lui envoyait pas par écrit, il irait le chercher « la corde au cou ». En attendant, la calomnie faisait son chemin, et pendant six mois notre saint resta sous le coup de cette odieuse accusation.

On a, à cette date de 1610, une lettre de saint Vincent de Paul à sa mère, la seule qu'on possède de lui. On le voit pauvre, triste, sans position et sans ressource, prêt à quitter Paris pour retourner s'enfouir dans un petit village des Landes. Voici cette lettre :

« Paris, 17 février 1610.

« Ma mère,

« L'assurance que M. de Saint-Martin m'a donnée de votre bon portement m'a autant réjoui, que le séjour qu'il me faut encore faire en cette ville pour recouvrer l'occasion de mon avancement (que mes désastres m'ont ravi) me rend fâché, pour ne vous

¹ Abelly dit : « plusieurs années ; » mais saint Vincent, qu'il cite à la page suivante, dit : « au bout de six mois. » (Abelly, t. I, p. 23.)

pouvoir aller rendre les services que je vous dois ; mais j'espère tant en la grâce de Dieu, qu'il bénira mon labeur, et qu'il me donnera bientôt le moyen de faire une honnête retraite, pour employer le reste de mes jours auprès de vous. J'ai dit l'état de mes affaires à M. de Saint-Martin, qui m'a témoigné qu'il voulait succéder à la bienveillance et à l'affection qu'il a plu à M. de Commet nous porter ; je l'ai supplié de vous communiquer le tout. J'eusse bien désiré savoir l'état des affaires de la maison, et si tous mes frères et sœurs, et le reste de nos autres parents et amis, se portent bien, et notamment si mon frère Gayon est marié, et à qui. D'ailleurs, comment vont les affaires de ma sœur Marie de Paillote, et si elle vit toujours et fait une même maison avec son beau-frère Bertrand ? Quant à mon autre sœur, j'estime qu'elle ne peut être qu'à son aise, tant qu'il plaira à Dieu la tenir accompagnée. Je désirerais aussi que mon frère fût étudier quelqu'un de mes neveux ; mes infortunes et le peu de service que j'ai encore pu faire à la maison lui en pourront, possible, ôter la volonté ; mais qu'il se représente que l'infortune présente présuppose un bonheur à l'avenir. C'est tout, ma mère, ce que je puis vous dire par la présente, fors que je vous supplie présenter mes humbles recommandations à tous mes frères et sœurs, et à tous nos autres parents et amis, et que je prie Dieu sans cesse pour votre santé et pour la prospérité de la maison, comme celui qui vous est et vous sera toujours, ma mère, le plus

humble, plus obéissant et serviable fils et serviteur.

« *P.-S.* Je vous supplie présenter mes humbles recommandations à tous mes frères et sœurs et à tous nos parents et amis, et notamment à Bétan. »

Il se passa alors une chose fort extraordinaire qui eut sur la vie de saint Vincent de Paul une influence décisive. Incertain, hésitant jusque-là, il trouva enfin sa voie. Le fait héroïque que nous allons raconter fut comme l'acte de naissance et baptême du patron des OEuvres de Charité. Il y avait alors à Paris un docteur en théologie qui, après s'être illustré dans des luttes publiques avec les hérétiques, victime probablement de son orgueil, fut pris de violentes tentations contre la foi. Il ne pouvait plus ni dire la messe, ni réciter son bréviaire, ni entrer dans une église, tout ce qui rappelle la pensée de Dieu et de Notre-Seigneur ne servant qu'à amener d'affreuses tentations de blasphèmes. Ému de compassion à la vue de ce pauvre prêtre, qu'il connaissait, ayant essayé de le guérir par tous les moyens possibles, saint Vincent de Paul eut un de ces mouvements sublimes dont on ne voit que quelques rares exemples dans l'histoire. Il conjura Dieu de rendre la foi à ce malheureux prêtre, s'offrant de se soumettre lui-même, s'il le fallait, au fardeau que ce pauvre frère ne pouvait plus porter. Il fut exaucé à l'heure même. Pendant que celui-ci sentait la lumière renaître dans son esprit, avec la paix et la joie dans

son cœur, Vincent de Paul descendait lui-même au fond de ces abîmes de doutes, de tentations et de ténèbres dont il venait de le tirer. Il y resta quatre ans¹, dans un accablement qui faisait peine à voir, n'ayant plus de force que pour multiplier ses visites dans les hôpitaux et pour se plonger dans les œuvres de charité. C'est par là qu'il sortit de cette épreuve. Un jour qu'il était plus désolé que de coutume, il tomba à genoux, et il fit vœu de consacrer sa vie à Jésus-Christ dans la personne des pauvres. Il n'eut pas plus tôt prononcé ces paroles, que ces souffrances s'évanouirent; la paix lui fut rendue. Et il a avoué depuis qu'à partir de ce jour il lui sembla voir les vérités de la foi dans une lumière sans ombres.

Ce fut au cours de cette épreuve que saint Vincent de Paul prit la résolution d'aller loger avec M. de Bérulle et avec les prêtres qui commençaient à se réunir pour jeter avec eux les fondements de l'Oratoire. Non pas qu'il eût la moindre pensée de s'adjoindre à eux; il a souvent déclaré depuis qu'il n'y songeait pas, et M. de Bérulle le savait appelé à d'autres destinées. Son désir, en se retirant à l'Oratoire naissant, était de se trouver plus près de celui qu'il appelait « son ange visible », et dont il n'avait jamais eu plus besoin que depuis le commencement de sa grande tentation contre la foi. Il y trouvait en même temps la paix, le silence, l'éloignement du monde qu'il avait vainement cher-

¹ Abelly, t. I, p. 22. — Collet, t. I, p. 27.

ché jusque-là. Pauvre, ayant besoin d'un bénéfice pour vivre, il en avait trouvé un, mais qui ne répondait pas à ses attraits.

Il avait d'abord été nommé aumônier de la reine Marguerite, l'épouse séparée d'Henri IV. Comment était-il arrivé à un poste pareil? Probablement par l'entremise d'un ami, M. du Fresne, secrétaire de cette princesse, lequel ayant fait connaissance de notre saint, « le trouvant humble, charitable et prudent, d'une discrétion merveilleuse, faisant du bien à tout le monde¹, » s'était lié intimement avec lui, et en avait fait l'éloge à la reine. Celle-ci avait voulu le voir et l'avait nommé son aumônier. Mais quelle position pour un homme comme notre saint! Marguerite, petite-fille de François I^{er}, fille d'Henri II, sœur des trois derniers Valois : François II, Charles IX et Henri III, d'une beauté célèbre, d'un esprit vif et délicat, avait été mariée malgré elle, et en dépit de toutes ses objections, à Henri de Navarre, qui fut peu après Henri IV. Mariage détestable, que ni l'un ni l'autre ne prirent au sérieux, qui les laissa aussi séparés et, hélas! aussi légers qu'auparavant, et dont tous deux finirent par demander au Pape l'annulation. Elle avait été prononcée en 1599. Et quelques années après, en 1605, la reine Marguerite, comme on continua à l'appeler, était rentrée à Paris. Séparée de son mari, mais non brouillée ou du moins réconciliée avec lui, celui-ci

¹ Abelly, t. I, p. 26.

l'appelant « sa sœur », celle-là le nommant « son frère et son roi¹ », elle s'était installée dans son beau palais de la rue de Seine, dont les magnifiques jardins descendaient jusqu'au fleuve, et, essayant de revenir à la dévotion, elle continuait à mêler dans une cour à moitié païenne la religion, la littérature, les arts et l'intrigue. Quoique saint Vincent de Paul ne logeât pas au palais, qu'il ne parût jamais à la cour que pour y accomplir les actes de son ministère, la dissipation qui l'enveloppait lui était à charge, et ne contribuait pas peu à lui inspirer le désir de chercher, dans la compagnie de M. de Bérulle et de ses premiers disciples, un milieu plus en rapport avec ses goûts. La maison que ceux-ci occupaient était à une très petite distance du palais, ce qui lui permit d'y entrer sans résigner ses fonctions, dont il avait besoin pour vivre, et en restant aumônier de la reine. On présume qu'il y entra au mois de mars ou d'avril 1610; car il y resta deux ans, jusqu'au 2 mai 1612, date de son installation dans la cure de Clichy²; et ainsi il n'est pas douteux qu'il n'habitât avec M. de Bérulle et ses compagnons au moment de l'établissement solennel de l'Oratoire.

¹ SAINTE-BEUVE, *Causeries du lundi*, t. VI, p. 148.

² Il est certain qu'au 17 février 1610, date de la lettre à sa mère, il n'avait point de position. D'autre part, dans un acte du 10 juin 1610, il est qualifié d'aumônier de la reine. Sa nomination eut donc lieu dans les quatre mois qui vont du 17 février au 10 juin. Et comme Abelley dit qu'il y entra à peu près deux ans avant le 2 mai 1612, et que Collet ajoute : « sans résigner ses fonctions, » on peut conjecturer qu'il fut nommé en mars ou en avril.

Cette installation eut lieu le 11 novembre 1611, jour de saint Martin, dans une maison du faubourg Saint-Jacques, appelée maison du Petit-Bourbon¹. Cinq prêtres seulement s'étaient joints à M. de Bérulle. La matinée se passa au pied de l'autel. A la messe, dite par M. de Bérulle, M^{me} la marquise de Maignelay, qui avait donné cinquante mille livres pour aider à l'établissement; M. et M^{me} de Marillac, M^{me} d'Autry et M^{me} Acarie, vinrent communier. La soir, la reine mère, Marie de Médicis, et le roi Louis XIII assistèrent à l'office. Le cardinal de Joyeuse y vint aussi, et plusieurs évêques, et une foule telle, qu'il fut impossible de fermer les portes et qu'elles restèrent ouvertes jusqu'à la nuit². Vincent de Paul était certainement dans cette foule, mais on ne le voit pas.

Les six prêtres qui faisaient partie de la congrégation naissante étaient, outre M. de Bérulle, deux docteurs de Sorbonne, MM. Jean Bence et Jacques Gastaud; un bachelier en théologie, M. Paul Métézeau, et deux curés, M. Pierre Caron, qui venait de quitter sa cure de Beaumont, et M. François Bourgoing, qui cherchait à remettre sa cure de Clichy. Ce dernier, dont Bossuet a fait l'oraison funèbre, et qu'il appelle « un chrétien de l'ancienne marque, un vrai prêtre de

¹ L'abbé HOUSSAYE, *le Père de Bérulle*; 3 vol. in-8°; Plon, Paris, 1872-1875; t. II, p. 26. Cette maison a été détruite plus tard, et on a construit sur son emplacement le monastère du Val-de-Grâce, aujourd'hui hôpital militaire.

² M^{sr} PERRAUD, *l'Oratoire en France*; Paris, Douiniol, 1865; p. 46.

Jésus-Christ », ne voulait confier sa cure qu'à un prêtre pieux, zélé, capable de continuer le bien qu'il avait commencé, et il le cherchait depuis plusieurs mois, lorsque M. de Bérulle eut tout à coup l'inspiration hardie de lui proposer saint Vincent de Paul.

Il semble que saint Vincent de Paul avait droit à mieux qu'à cette petite cure de Clichy, perdue dans les faubourgs de Paris. Il était depuis plus de deux ans déjà aumônier ordinaire de la reine Marguerite; et depuis, par la faveur de cette princesse, il avait été pourvu de l'abbaye de Saint-Léonard-de-la-Chaume, de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Saintes¹. Ces faveurs en présageaient d'autres, et il n'y avait qu'à attendre et à laisser le temps faire son œuvre. Mais M. de Bérulle, qui connaissait notre saint, avait bien d'autres pensées. Qu'était-ce que ces vains titres pour une âme comme la sienne, qui ne songeait qu'aux pauvres? purs hochets de vanité qui ne donnaient pas même la possibilité de faire plus de bien. D'autre part, M. de Bérulle croyait que c'était surtout dans cette région de la campagne que notre saint était appelé à faire de grands biens. La cure de Clichy lui paraissait une excellente occasion et pouvait servir de premier essai. Il la proposa à saint Vincent de Paul, qui se soumit humblement à la décision de notre saint directeur, mais sans lui cacher ses répu-

¹ Le titulaire, M^r Hurault de l'Hospital, archevêque d'Aix, avait, le 10 juin 1610, résigné ce bénéfice, à condition que le nouveau titulaire (saint Vincent de Paul) lui payerait une pension annuelle de douze cents livres.

gnances. Non pas qu'il trouvât la paroisse trop petite, il trouvait la charge trop lourde. Il voulait bien aimer, servir, soigner les pauvres; il hésitait à se charger de leurs âmes. Quant au Père Bourgoing, il était ravi. Cet homme vénérable, qui fut, après M. de Bérulle et le Père de Condren, le troisième supérieur général de l'Oratoire, « prêtre, dit Bossuet, par son zèle, par la gravité de ses mœurs, par l'innocence de sa vie¹, » eut la consolation, en entrant à l'Oratoire, de laisser sa chère paroisse aux mains les plus saintes qu'il eût pu désirer².

L'installation de Vincent de Paul à Clichy eut lieu le 2 mai 1612. Nous en avons le procès-verbal : « Le 2 mai 1612, après midi, il comparut à la porte de l'église de Clichy, et, montrant l'acte de résignation approuvé à Rome, il en demanda la libre entrée à Thomes Gallot, procureur de Bourgoing. Introduit dans l'église, il prit de l'eau bénite, fit l'aspersion, s'agenouilla devant le crucifix et au pied du grand autel, baisa l'autel, le missel posé dessus et le tabernacle où était renfermé le corps de Jésus-Christ, puis les fonts baptismaux, s'assit au chœur sur le siège affecté au curé, sonna les cloches, en un mot, observa toutes les cérémonies usitées en pareille circonstance. Conduit ensuite au presbytère, il y entra et en sortit libre-

¹ BOSSUET, *Oraison funèbre du Père Bourgoing*.

² La démission du Père Bourgoing est du 13 octobre 1611; elle fut acceptée par Rome le 12 novembre; et, sans qu'on sache pourquoi, la prise de possession par saint Vincent n'eut lieu que le 2 mai 1612.

ment. Alors, suivant l'édit du roi, le procureur, à haute et intelligible voix, publia et notifia cette prise de possession, et, personne ne réclamant, il en remit acte à Vincent de Paul sur sa demande. »

A peine installé, Vincent de Paul commença la visite de sa paroisse. Elle n'était guère composée que de paysans cultivant la terre, mais encore pleins de foi et d'une grande simplicité et pureté de mœurs. Un Père jésuite, prêchant devant saint Vincent de Paul, s'écriait dans un élan oratoire que « tous ses paroissiens vivaient comme des anges ». Ça et là, dans la plaine, on apercevait quelques maisons de campagne appartenant à des familles riches de Paris; mais ce n'étaient que des exceptions. Les pauvres abondaient et manquaient de tout. Saint Vincent de Paul ne se sentait pas d'aise au milieu d'eux. Il les servait de ses propres mains. Il leur apportait de l'argent, des vêtements. Il leur donnait son cœur. Ce fut le moment le plus heureux de sa vie. Vingt ans après il en parlait avec attendrissement : « Ah! me disais-je, que tu es heureux d'avoir un si bon peuple! Le Pape est moins heureux que moi. Un jour le premier cardinal de Retz me demanda : « Eh bien, Monsieur, comment vous trouvez-vous? » — Monseigneur, répondis-je, j'ai un contentement si grand, que je ne puis le dire. — Et pour quoi? — C'est que j'ai un si bon peuple, et si obéissant à tout ce que je lui recommande, que je me dis à moi-même que ni le Pape, ni

« vous, Monseigneur, n'êtes point si heureux que moi. »

Son église tombait en ruines, il résolut de la rebâtir. Son peuple était pauvre, et lui-même n'avait rien. Mais il était aux portes de Paris, et il y avait déjà assez de protecteurs et d'amis pour ne pas désespérer du succès d'une pareille œuvre. En fait, il la rebâtit en moins d'une année. C'est celle qu'on voit encore aujourd'hui dans cet immense et populeux quartier de Clichy. On y a peu touché; on y conserve encore la chaire du haut de laquelle il instruisait son peuple. En face, sur le mur, se voit le crucifix dont il se servait dans ses prédications, selon l'usage de ce temps; et dans le jardin fleurit encore un arbre de Judée que la tradition dit avoir été planté de sa main ¹.

L'église restaurée, il commença ses œuvres. Sa première fut l'établissement de la communion le premier dimanche du mois. Imaginez une paroisse dont presque tous les membres seraient fidèles à un tel exercice! « Oh! disait saint Vincent de Paul, quel bon peuple que celui de Clichy! Lui ayant recommandé la confession et la communion du premier dimanche du mois, personne n'y manquait, à ma grande joie ². » Il y joignit l'institution du Rosaire, exercice si bon en lui-même, mais si nécessaire dans une paroisse où presque personne ne savait ni lire ni écrire. En même temps il jetait les

¹ Maynard, t. I, p. 79.

² Conférences aux filles de la Charité.

premières assises d'une œuvre tout autrement importante. Il s'agissait de réunir autour de lui un certain nombre d'enfants pour les former à la piété et les préparer à remplir plus tard les fonctions ecclésiastiques. Il en avait déjà réuni douze, qu'il logeait dans sa propre maison et dont quelques-uns ont été de saints prêtres. Bien d'autres pensées germaient encore dans son esprit, lorsqu'il reçut tout à coup une lettre de M. de Bérulle, son directeur et son guide, qui lui indiquait du doigt un autre poste. A la vue de tant de bien fait en une seule année, M. de Bérulle avait-il pensé que décidément c'était dommage de maintenir un tel homme sur un si petit théâtre? Ne valait-il pas mieux qu'au lieu de sauver quelques centaines de paysans, Vincent de Paul vînt placer sa vie sainte au milieu de quelque illustre famille, celle de Condi, par exemple, une des plus considérées du royaume, d'où sortaient périodiquement des cardinaux, des évêques, des ministres, lesquels, pénétrés de l'esprit de Dieu par un si saint homme, pourraient faire dans l'Église et dans l'État un si grand bien? M. de Bérulle le crut et n'hésita pas. Vincent de Paul hésita moins encore. Sur un mot de son saint directeur, il mit son petit mobilier sur une charrette, l'accompagna à pied, et vint descendre chez M. de Bérulle. Mais l'obéissance n'exclut pas le déchirement de cœur. « Je m'éloignai tristement de ma petite église de Clichy, écrivait-il à un de ses amis; mes yeux étaient baignés de larmes, et je bénis ces hommes et ces

femmes qui venaient vers moi et que j'avais tant aimés. Mes pauvres y étaient aussi, et ceux-là me fendaient le cœur. J'arrivai à Paris avec mon petit mobilier, et je me rendis chez M. de Bérulle. » En une année il avait gagné tous les cœurs.

CHAPITRE IV

Premier séjour de saint Vincent de Paul dans la famille de Gondi.

1613-1617

C'était une grande maison que celle de Gondi, au moment où Vincent de Paul y entra. Elle possédait, outre de beaux hôtels à Paris, le château de Montmirail en Champagne, celui de Joigny en Bourgogne, de Folleville en Picardie, de Dampierre, de Villepreux, etc. ; et sur ces terres immenses, pour les cultiver, « au moins sept ou huit mille hommes, » que M^{me} de Gondi appelait « ses sujets ¹ ».

Il y avait dans ces différents châteaux, en meubles précieux et en argenterie, pour plus de quinze à dix-huit cent mille livres ², somme énorme pour ce temps-là, et avec cela au moins cent mille livres de revenu.

Cette famille, originaire de Florence, et qui n'avait pas cessé de grandir à chaque génération ³

¹ Abel, t. I, p. 40.

² CHATELAIN, *Saint Vincent de Paul et les Gondi*; Paris, Plon, 1882; 1 vol. in-8°, p. 42.

³ *Histoire généalogique de la maison de Gondi*, par M. de Corbi-

venait d'atteindre à son apogée sous les règnes d'Henri III et d'Henri IV dans la personne d'Albert de Gondi et de son frère Pierre de Gondi, l'un qui était arrivé à toutes les charges de l'État, l'autre à toutes les dignités de l'Église. Le premier, Albert de Gondi, marquis de Belle-Isle, pair et maréchal de France, joignait à la finesse italienne, au goût des affaires et aux mille ressources d'un esprit délié, qui lui faisaient une place à part dans les conseils, une valeur toute française qui éclate dans toutes les batailles de ce temps. Politique à la manière de Machiavel, il conseilla, plus par raison d'État que par motif de religion, la Saint-Barthélemy, et la conseilla absolue, sans réserve, enveloppant même les princes du sang, Henri de Navarre et Condé. N'ayant pu obtenir ce dernier point, à cause de l'opposition de l'illustre garde des sceaux de Tavannes, et voyant bientôt que la fortune d'Henri de Navarre commençait à grandir, il se retourna de ce côté avec une prestesse tout italienne, conseilla à Henri III de se réconcilier avec Henri de Navarre, s'attacha à celui-ci, et arriva à encore plus d'honneurs et de charges sous Henri IV que sous Henri III. Il venait de mourir (21 avril 1602) lorsque Vincent de Paul entra chez un de ses fils, Philippe-Emmanuel de Gondi, dont nous parlerons tout à l'heure.

nelli, gentilhomme originaire de Florence; Paris, chez Jean-Baptiste Coignard, imprimeur ordinaire du roy, rue Saint-Jacques, à la Bible d'Or, 1705; 2 vol. in-4°. Magnifique ouvrage où abondent les portraits de tous les Gondi, leurs armes, leurs tombeaux, leurs testaments, leurs actes de mariage, leurs titres de propriété, etc. On ne fait plus d'ouvrages semblables.

Pendant qu'Albert de Gondi faisait une telle fortune dans l'État, son frère Pierre de Gondi, né à Lyon en 1533, n'en faisait pas une moins brillante dans l'Église. Il devenait rapidement évêque de Langres en 1565, avec le titre de duc et pair; évêque de Paris en 1570, confesseur de Charles IX, aumônier de la reine Élisabeth d'Autriche, chef du conseil, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit en 1578, et enfin cardinal en 1587. Toutes les affaires de l'Église lui passèrent par les mains, et il les négocia avec infiniment de finesse, trop peut-être, auprès des papes Grégoire XIII, Sixte-Quint et Clément VIII. Il vivait encore quand Vincent de Paul entra dans la famille de son neveu Philippe-Emmanuel. Mais déjà vieux, accablé d'infirmités, il avait eu l'habileté de se faire donner, en 1598, pour coadjuteur le frère même de Philippe-Emmanuel, Henri de Gondi, à peine âgé de vingt-quatre ans, lequel devint, comme son oncle, évêque et cardinal. Il est difficile de ne pas sentir l'influence de saint Vincent de Paul, en voyant ce si jeune évêque se retirer peu à peu des affaires politiques, et se consacrer tout entier, lui et les immenses ressources de sa fortune princière, à soutenir toutes les fondations pieuses du XVII^e siècle. Comme son oncle l'avait choisi pour être son coadjuteur, il eut soin à son tour de faire donner ce même titre de coadjuteur à son propre frère, Jean-François de Gondi, d'abord capucin, puis doyen de Notre-Dame de Paris, lequel fut comme lui évêque, et même, le siège ayant été

érigé en 1622 en archevêché, archevêque de Paris, et un peu après cardinal. En attendant que ce troisième cardinal de Gondi choisît, lui aussi, pour coadjuteur, en 1643, son neveu, le fils de Philippe-Emmanuel, l'élève de saint Vincent de Paul, ce terrible Jean-François-Paul de Gondi si connu sous le nom de cardinal de Retz. Et ainsi quand on étudie la vie de Philippe-Emmanuel, chez lequel entra saint Vincent de Paul, on voit successivement autour de lui quatre cardinaux : son oncle, ses deux frères et son fils. Et ces quatre cardinaux occupent le siège de Paris, avec des fortunes et des positions princières, pendant cent neuf ans, de 1570 à 1679, c'est-à-dire pendant le xvii^e siècle tout entier. On conçoit maintenant pourquoi Dieu tirait du petit village de Clichy, où il se serait étouffé, et amenait sur un théâtre pareil le futur fondateur de toutes les œuvres chrétiennes.

De ces quatre cardinaux, tous, si on en excepte Pierre de Gondi, qui était trop vieux et que notre saint connut à peine, subirent son influence, et dans la diversité de leur physionomie ils portent un trait commun qu'ils lui doivent certainement : l'amour des œuvres de charité, le zèle pour le développement de tous les grands établissements religieux du xvii^e siècle. Le premier de ces trois cardinaux, Henri de Gondi, frère de Philippe-Emmanuel, employa ses immenses revenus à soutenir les Carmélites et les Ursulines du faubourg Saint-Jacques, les Dominicains et les Augustins

réformés du faubourg Saint-Germain, l'hôpital de la Charité de la rue des Saints-Pères, les Capucins près de la porte Saint-Honoré, l'hôpital Saint-Louis, la Visitation de la rue Saint-Antoine, les Minimes de la place Royale, les religieux de Notre-Dame de la Merci, les religieuses de l'Annonciation, le collège des Hibernois et surtout l'Oratoire, dont il fut avec sa tante, la marquise de Meignelay, le principal soutien¹. Le second, François de Condi, également frère de Philippe-Emmanuel, venu un peu plus tard, quand saint Vincent de Paul commença ses grandes œuvres, favorisa par tous les moyens la fondation de la congrégation de la Mission, et contribua de son autorité et de sa bourse à l'établissement des séminaires de Saint-Nicolas du Chardonnet et de Saint-Lazare². Le troisième enfin, l'élève de saint Vincent de Paul, le cardinal de Retz, eut à cœur, parmi les dissipations et les intrigues de sa vie politique, l'éducation et l'instruction du clergé. « J'entrepris, écrit-il dans ses *Mémoires*, d'examiner la capacité de tous les prêtres du diocèse de Paris, ce qui était dans la vérité d'une utilité inconcevable. Je fis pour cet effet des tribunaux composés de chanoines, de curés et de religieux. » Les prêtres qui étaient trouvés capables étaient laissés dans l'exercice de leurs fonctions ; les autres étaient mis dans des maisons spéciales où on les instruisait suffisamment. « Vous jugez bien, ajoute-t-il en ter-

¹ Chantelauze, p. 55.

² *Id.*, p. 67.

minant, que ces établissements devaient être d'une dépense immense ; mais l'on m'apportait des sommes considérables de tous côtés. Toutes les bourses des gens de bien s'ouvrirent avec profusion¹. »

Faisons maintenant connaissance avec Philippe-Emmanuel de Gondi et sa sainte épouse, Marguerite de Silly, chez lesquels saint Vincent de Paul va arriver et demeurer douze ans. Philippe-Emmanuel, second fils d'Albert de Gondi, lui avait succédé dès l'âge de dix-sept ans dans sa charge de général des galères et de lieutenant général du roi ès mers du Levant. « C'était, au dire des historiens du temps, l'homme le mieux fait, le plus adroit et l'un des plus vaillants du royaume². » Lié intimement avec les ducs de Guise et de Chevreuse, avec MM. de Créqui et de Bassompierre, il passait sa vie dans les plaisirs et les divertissements de la cour, sans que son honnêteté et la pureté de sa vie en eussent reçu aucune ombre ; sa piété seule en avait souffert, mais pour un temps seulement, car nous la verrons se réveiller plus tard, l'arracher à tous les honneurs et à tous les plaisirs du monde et l'ensevelir tout jeune, à la mort de sa femme, dans une humble cellule de l'Oratoire, sous la direction de M. de Bérulle ; mais alors le monde l'entraînait. Comme sa mère, qui était une Clermont, femme du plus haut mérite, était passionnée pour les lettres, qu'elle pou-

¹ Chantelauze, p. 69.

² Corbinelli, t. II, p. 49.

vait entretenir en latin les ambassadeurs polonais qui apportaient la couronne au duc d'Anjou, qu'elle savait le grec et composait indifféremment en vers et en prose, il avait hérité quelque chose de son goût littéraire ; et les historiens disent « qu'il brilla sur la scène, et que sa plume a autant exécuté pour sa gloire que son épée même¹ ». Un beau portrait de Philippe-Emmanuel, publié par Corbinelli, ne dément pas ces témoignages. « Sa tête élégante, aux traits finement dessinés, repose sur une fraise à la Henri IV. Tout y respire une grande douceur : les yeux, la bouche légèrement épanouie, le nez qui va s'élargissant un peu à la base. Mais rien n'y rappelle l'audace et l'intrépidité qui éclatent dans son père Albert de Gondi, et que nous allons retrouver dans ses enfants². »

Vers 1600, à peine âgé de vingt ans, il avait épousé Françoise-Marguerite de Silly, d'une rare vertu, d'une douceur angélique, et dont la piété profonde allait d'un côté jusqu'au scrupule, et de l'autre jusqu'à l'extase. Toute son âme se lit dans le portrait que nous a laissé de cette beauté frêle et délicate, pudique et timide, l'habile burin de Duflos. « Sur une fraise en éventail à la Médicis se détache sa tête charmante, au profil grec d'une grande pureté et d'une remarquable finesse ; ses grands yeux, aux regards un peu vagues, semblent absorbés dans une contemplation céleste. Par son expression et la douceur des lignes, c'est une vraie

¹ Corbinelli, t. II, p. 49.

² Chantelauze, p. 78.

tête de madone du Pérugin¹. » Disons à l'honneur de Philippe-Emmanuel de Gondi qu'il comprit le trésor que Dieu lui avait confié, qu'il entoura Marguerite de Gondi d'une sorte de vénération, et que, sa femme morte, il ne trouva de refuge contre sa profonde douleur que dans la vie religieuse.

Trois fils naquirent de cette union, les trois élèves de saint Vincent de Paul.

Le premier, Pierre, né à Paris en 1602, et qui avait par conséquent onze ans lorsqu'il fut confié à notre saint, était destiné, comme tous ses aînés, aux honneurs et aux charges de l'État. A peine âgé de vingt ans, il accompagna son père lorsque celui-ci se hasarda le premier à faire passer les galères de la Méditerranée dans les eaux de l'Océan, pour mener du secours au roi devant la Rochelle, se battit comme un lion à l'île de Ré, où il eut une épaule cassée d'un coup de mousquet et un cheval tué sous lui. Toujours du reste, dans sa longue vie, semblable à lui-même, plus homme de combats que d'affaires, d'une bravoure exceptionnelle, d'une résolution indomptable et d'une foi égale à sa bravoure.

Le second, Henri de Gondi, destiné à l'Église, doux et pieux comme sa mère, pâle et blond à la différence de ses deux frères, dont le teint bronzé rappelait leur origine florentine, ambitieux comme tous les Gondi; on cite un mot de sa première enfance : « Je veux être cardinal, disait-il, pour

¹ Chantelauze, p. 79.

passer devant mon frère. » Il l'eût été, en effet, si la mort ne l'eût emporté avant l'âge. Il fut tué, en 1622, d'une chute à la chasse et d'un coup de pied de son cheval.

Au moment où saint Vincent de Paul arrivait à Montmirail¹, où ils habitaient alors, sur la fin d'août 1613, M. et M^{me} de Gondi n'avaient que ces deux enfants ; mais il allait leur en naître un troisième, celui qui est connu sous le nom célèbre de cardinal de Retz. Il vint au monde vers le 20^e septembre 1613², et reçut au baptême le nom de François-Paul. Comme il était né pendant le chapitre général de l'ordre de Malte, on obtint pour lui un brevet de chevalier qui fut déposé sur son berceau, « en sorte, dit Tallemand des Réaux, qu'il aurait été grand-croix de bonne heure. » Ce fut, en effet, de ce côté que fut d'abord dirigée son éducation. Mais quand son frère destiné à l'Église eut été tué à la chasse, on changea brusquement de projet, et, pour que l'archevêché de Paris ne

¹ Montmirail, baronnie de l'ancienne Champagne et Brie ; aujourd'hui canton du département de la Marne, arrondissement d'Épernay ; 2,343 habitants. Le château, qui est très beau et parfaitement conservé, appartient à la famille de Doudeauville.

² Et non au mois d'octobre 1614, comme l'ont dit beaucoup d'historiens. La mairie de Montmirail conserve l'acte de baptême, qui est ainsi conçu : « Le vingtième jour de septembre mil six cent treize, fut baptisé François-Paul, fils de très haut et très puissant seigneur messire Philippe-Emmanuel de Gondy, lieutenant pour le roi es mers du Levant et du Ponant, général des galères de France, comte de Joigny, seigneur et baron de cette ville de Montmirail, etc., et de très honorée dame, M^{me} Françoise-Marguerite de Silly, sa femme. » — « Le parrain, Révérend Père en Dieu messire François de Gondy, doyen de Notre-Dame de Paris et abbé de Saint-Aubin d'Angers ; la marraine, M^{me} Marie de Balehan, dame de Rupereux et Tigecourt. » Signé : « Jean-François de Gondy, doyen de Paris ; Marie Balehan ; Delaistre, prieur. » (Chantelauze, 38-39.)

sortit pas de la famille, on destina François-Paul à l'Église. « Je ne crois pas, a-t-il écrit dans ses *Mémoires*¹, qu'il y eût au monde un meilleur cœur que celui de mon père, et je puis dire que sa trempe était celle de la vertu. Cependant et mes duels et mes galanteries ne l'empêchèrent pas de faire tous ses efforts pour attacher à l'Église l'âme peut-être la moins ecclésiastique qui fût dans l'univers ; la prédilection pour son aîné et la vue de l'archevêché de Paris, qui était dans sa maison, produisirent cet effet. Il ne le crut pas et ne le sentit pas lui-même ; je jurerais qu'il eût lui-même juré, dans le plus intérieur de son cœur, qu'il n'avait en cela d'autre mouvement que celui qui lui était inspiré par l'appréhension des périls auxquels la profession contraire exposerait mon âme. » Cela est parfaitement vrai de son père et encore plus de sa sainte mère. Mais tel est l'empire de certaines traditions à une époque, que les meilleures âmes ne parviennent pas à y échapper.

Vincent de Paul avait à remplir auprès de ces trois enfants une double mission : leur apprendre les principes fondamentaux de la religion, à connaître, à aimer et à servir Dieu, et en même temps les initier aux éléments des langues grecque et latine, si en honneur dans la famille de Gondi. Néanmoins M^{me} de Gondi mettait bien au-dessus de tout cette première partie de l'éducation de ses enfants, et c'est pourquoi elle s'était adressée à M. de

¹ *Mémoires du cardinal de Retz*. Édition des grands écrivains de la France. Paris, Hachette, 1870 ; t. I, p. 89.

Bérulle. « Je souhaite bien plus, disait-elle, de faire de ceux que Dieu m'a donnés des saints dans le ciel que des grands seigneurs sur la terre¹. »

On aurait pu avoir de curieux détails sur les premières leçons de Vincent de Paul, si les *Mémoires* de son troisième élève, François-Paul de Gondy, cardinal de Retz, fussent venus intégralement jusqu'à nous. Malheureusement les deux cent cinquante premières pages in-4° des *Mémoires* autographes du cardinal de Retz, dans lesquelles il racontait toute sa jeunesse, ont été déchirées on ne sait par qui ni dans quel but : perte immense au point de vue littéraire, et absolument irréparable au point de vue historique.

S'il faut cependant juger de l'éducation des deux aînés par celle du plus jeune, on peut entrevoir ce qu'était l'action de saint Vincent de Paul. « Vincent de Paul, dit un ancien historien, instruisit le futur cardinal de Retz dans ses études, où il fit de merveilleux progrès. Il apprit jusqu'à sept langues avec beaucoup de facilité : l'hébreu, le grec, le latin, l'italien, l'espagnol, l'allemand et le français, qu'il parlait avec politesse. Il fut reçu docteur par la Sorbonne avec beaucoup d'applaudissements. En lisant ses *Mémoires*, on voit à quel rare degré il savait le français. Quant à l'italien, c'était sa seconde langue maternelle. Il reste de lui plusieurs lettres latines dignes des

¹ Collet, t. I, p. 40. *Vie du Père de Gondy*, p. 329.

Bembo et des Sadolet. Il savait si bien le grec, qu'au séminaire de la congrégation de l'Index il traduisit couramment un livre écrit en grec moderne auquel les autres cardinaux n'avaient rien pu comprendre. Enfin, vers les derniers temps de sa vie, il lisait son bréviaire en hébreu¹. Bien entendu que je ne parle pas du génie qui éclate dans ses *Mémoires*, de cette langue vive, familière, supérieure et négligée, qui atteste une main de maître, où il y a à la fois du Saint-Simon et du Bossuet² : ce sont là choses qui ne s'apprennent pas auprès d'un précepteur, si éminent soit-il.

Quant à l'éducation religieuse et morale que Vincent de Paul devait à ses trois élèves, d'une nature si violente, on ne voit pas que l'aîné en ait si mal profité. « Tout jeune qu'il était, dit Corbinelli, il avait l'esprit, le courage, la prudence, la maturité d'un homme fait³. » Sa piété ne se démentit jamais. Quant au second, tué si jeune d'une chute de cheval, qui peut dire ce que les enseignements de Vincent de Paul avaient déposé dans sa jeune âme, et ce qu'il s'y réveilla de foi et d'amour de Dieu au moment suprême? Le troisième, il est vrai, passa sa vie dans des aventures ou folles ou tragiques, qui firent éclater la grandeur de son génie et la détestable puissance de ses passions. Mais ce que les historiens n'ont pas dit, c'est que celles-ci étaient sans cesse interrompues

¹ Étienne ALGAY DE MARTIGNAC, *Éloges historiques des évêques et archevêques de Paris*; 1 vol. in-4°; Paris, 1698.

² Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, t. V.

³ Corbinelli, t. II, p. 56.

par des retraites à Saint-Lazare , purifiées et réparées par des confessions à saint Vincent de Paul ; et qu'étant arrivé à la fin de sa vie, on lui vit éprouver ce dégoût des choses de la terre que ne ressentent que ceux qui ont une flèche au cœur. Il mérita que Bossuet prononçât sur lui ces grandes paroles : « Cet homme si fidèle aux particuliers, si redoutable à l'État, d'un caractère si haut, qu'on ne pouvait ni l'estimer, ni le craindre, ni l'aimer, ni le haïr à demi ; ferme génie que nous avons vu, en ébranlant l'univers, s'attirer une dignité qu'à la fin il voulut quitter comme trop chèrement achetée, ainsi qu'il eut le courage de le reconnaître dans le lieu le plus éminent de la chrétienté, et enfin comme peu capable de contenter ses désirs : tant il connut son erreur et le vide des grandeurs humaines. Mais pendant qu'il voulait acquérir ce qu'il voulait un jour mépriser, il remua tout par de secrets et puissants ressorts ; et après que tous les partis furent abattus, il sembla encore se soutenir seul, et seul encore menacer le favori victorieux de ses tristes et intrépides regards ¹. »

C'est probablement en reconnaissance de tous les services rendus à ses enfants, et aussi pour se l'attacher davantage, que M. de Gondi offrit, en 1615, à saint Vincent de Paul un canonicat vacant dans le célèbre chapitre d'Écouis, au diocèse d'Évreux. Sur les terres des Gondi, il y avait plusieurs bénéfices, cures et canonicats, dont il avait

¹ BOSSUET, *Oraison funèbre de Michel le Tellier*.

la collation selon la discipline de ce temps. Il lui offrit le premier vacant. Non pas qu'il eût dessein que notre saint occupât ce poste ; car il fut stipulé qu'il aurait un suppléant, et qu'il continuerait à résider dans la famille de Gondi. C'était un simple titre d'honneur qu'il voulait lui conférer, et qu'aussi notre saint ne put pas décliner. Il en prit possession par procureur le 27 mai 1615, et en personne le 16 septembre suivant ; nous en avons le procès-verbal détaillé. « Le 16 septembre 1615, lit-on dans un registre de l'ancienne collégiale d'Écouis, maître Vincent de Paul, prêtre, bachelier en théologie, se présenta en personne pour faire le serment de fidélité et recevoir l'*osculum pacis*, ce qui se devait nécessairement avant qu'un chanoine, ayant pris possession par procureur, pût porter l'habit au chœur. En conséquence, Vincent prêta serment, signa la promesse de remplir ses charges ; mais, obligé de demeurer à Paris, il demanda et il obtint de se donner un suppléant ; après quoi il reçut le baiser de paix et invita la compagnie à dîner pour le lendemain, jour de la dédicace d'Écouis, *pro suo jucundo adventu*, suivant la coutume de ce chapitre. » C'est du reste la seule fonction canonique qu'il ait remplie ; car on ne voit pas qu'il soit jamais revenu à Écouis.

Pendant que saint Vincent de Paul travaillait avec patience à l'éducation de ses élèves, de natures si diverses, il exerçait, sans y travailler et sans s'en rendre compte, une influence profonde

sur leurs parents, M. et M^{me} de Gondi. Il faut avouer aussi qu'ils n'avaient jamais rien vu de pareil. Cet homme admirable s'était fait au sein de ces magnifiques et bruyants palais une sorte de thébaïde. Il n'en sortait que quand ses devoirs l'appelaient auprès de ses élèves, ou quand M. et M^{me} de Gondi désiraient lui parler. Avec quel respect il les traitait ! Plein de foi, habitué à chercher Dieu en tout, il voyait en M. de Gondi Notre-Seigneur Jésus-Christ, en M^{me} de Gondi la très sainte Vierge. C'est lui qui nous l'apprend. En voyant un de ses prêtres passer quelque temps chez un grand seigneur, il lui donne quelques conseils pour s'y comporter saintement, relativement à la confession, à la communion, à la sainte messe, devant eux. « Il y a, lui dit-il, quelque cérémonie à la fin de la messe qu'on fait devant les grands : c'est, après avoir ôté la chasuble, de se retourner et de faire un enclin. J'ai vu faire cet acte de révérence par notre bienheureux Mgr de Genève à M. le général des galères. Votre condition est infiniment au-dessous de celle de ce grand et saint prélat. Il me semble de plus qu'on leur porte le corporal à baiser et qu'on va leur donner de l'eau bénite après la messe ; je ne l'ai jamais fait, je n'en sais rien ; mais vous vous en informerez. J'avais pour maxime de regarder M. le général en Dieu et Dieu en lui, et de lui obéir de même, et à feu Madame comme à la sainte Vierge, et de me présenter devant eux, si ce n'est qu'ils m'y appelassent, ou pour quelque affaire pressante ou

d'importance. Au nom de Dieu, Monsieur, faites-en de même. Quant aux domestiques, il les faut beaucoup honorer et traiter doucement, cordialement et fort respectueusement, et surtout leur dire parfois quelque chose de Dieu. »

De toute cette manière d'être il résultait quelque chose de doux, de recueilli, d'humble, de dévoué, qui donnait à sa parole, à sa tenue, un cachet extraordinaire.

Mais cette humilité du grand serviteur de Dieu n'empêchait pas la fermeté. On en a conservé un trait remarquable. Philippe-Emmanuel avait été outragé par un seigneur de la cour, et, malgré sa piété, il crut qu'il se devait à lui-même, à son nom, à l'honneur de sa famille, de laver cet affront dans le sang de l'insulteur. Mais avant d'aller sur le terrain, par une de ces inconséquences qui ne sont pas rares, il vint à sa chapelle, entendit pieusement la messe et resta longtemps en prière pour recommander à Dieu l'issue de son duel et le salut de son âme. C'était saint Vincent de Paul qui disait la messe. Instruit de ce projet, de concert peut-être avec M^{me} de Gondi, il attend que tout le monde se soit retiré, et quand Philippe-Emmanuel est seul dans la chapelle, il vient s'agenouiller à ses pieds : « Souffrez, Monseigneur, lui dit-il, que je vous dise un mot en toute humilité. Je sais de bonne part que vous avez dessein de vous aller battre en duel. Mais je vous déclare, de la part de mon Sauveur, que je viens de vous montrer et que vous venez d'adorer, que si vous

ne quittez ce mauvais dessein, il exercera sa justice sur vous et sur toute votre postérité. » A ces graves paroles, qui remuent en M. de Gondi les sentiments du père avec ceux du chrétien, sa colère tombe ; il regarde l'autel et promet au saint prêtre d'abandonner à Dieu le soin de sa vengeance¹.

On pense bien que M^{me} de Gondi, avec sa piété angélique, n'avait pas été la dernière à sentir ce parfum de sainteté qui s'exhalait de la vie de Vincent de Paul. Timide et timorée jusqu'au scrupule, elle brûlait de lui ouvrir son âme, mais elle n'osait pas. Elle eut donc recours à M. de Bérulle, « le priant d'obliger ce sage et vertueux prêtre de prendre soin de sa conscience et de l'aider de ses bons avis. Ce qu'il fit par esprit de déférence et de soumission aux sentiments de celui qu'il respectait comme le père de son âme, quoiqu'il en ressentit beaucoup de confusion, à cause de sa grande humilité². » Sous la conduite de ce saint directeur, M^{me} de Gondi fit de rapides progrès. Trop concentrée en elle-même et embrouillée de scrupules, il l'en arracha et la jeta avec lui dans les œuvres de charité. Elle se mit à visiter les pauvres, à soigner les malades, à descendre jusque dans les plus misérables chaumières. Comme elle était douce et gracieuse, payant de sa personne encore plus que de sa bourse, tous les pauvres, tous les mourants la réclamaient. Elle ne refusait à personne, si bien

¹ Abelly, t. I, p. 30.

² *Id.*, p. 29.

que ses forces n'étant point à la hauteur de telles fatigues, elle tomba bientôt malade et fut à la mort. Il paraît que Vincent de Paul ne se ménagea pas davantage; car lui aussi se sentit atteint dans sa santé, et n'échappa que grâce à sa robuste constitution.

On aimerait à avoir des détails sur cette campagne de charité menée avec tant d'entrain par M^{me} de Gondi et son saint directeur; mais l'humilité était en l'un et en l'autre encore plus grande que la charité. Un seul fait a échappé à l'ombre et permet de voir combien cette charité était élevée, encore plus soucieuse du péril des âmes que des souffrances du corps. La famille de Gondi était au château de Folleville, près d'Amiens; un soir, on vint chercher Vincent de Paul pour entendre la confession d'un paysan qui se mourait. « Quoique cet homme, dit Abelly, eût toujours vécu chrétiennement en apparence, il se trouva qu'il avait la conscience chargée de plusieurs péchés mortels qu'il avait toujours cachés par honte. M. Vincent, l'étant allé voir, eut la pensée de le porter à faire une confession générale pour mettre son salut en plus grande sûreté. La suite fit voir que cette pensée venait de Dieu; car M^{me} de Gondi étant arrivée peu après pour avoir de ses nouvelles, il lui avoua ses confessions sacrilèges et les énormes péchés de sa vie passée; « ce qui fit, continue Abelly, que cette vertueuse dame, touchée d'étonnement, s'écria, adressant la parole à M. Vincent : « Ah, Monsieur! qu'est-ce que cela? qu'est-ce que nous

venons d'entendre ? Il en est sans doute ainsi de la plupart de ces pauvres gens. Ah ! si cet homme, qui passait pour homme de bien, était en état de damnation, que sera-ce des autres qui vivent plus mal ? Ah ! monsieur Vincent, que d'âmes se perdent ! Quel remède à cela ? »

M^{me} de Gondi supplia notre saint de prêcher le dimanche suivant sur la nécessité des confessions générales : « Et Dieu, dit saint Vincent de Paul, eut tant d'égard à la confiance et à la bonne foi de cette dame (car le grand nombre et l'énormité de mes péchés eût empêché le fruit de cette action), qu'il donna la bénédiction à mon discours ; et toutes ces bonnes gens furent si touchés de Dieu, qu'ils venaient tous pour faire leur confession générale. » — « Nous fûmes ensuite, continue saint Vincent de Paul, aux autres villages qui appartenaient à Madame en ces quartiers-là, et nous fîmes comme au premier : il y eut grand concours, et Dieu donna partout la bénédiction. Et voilà le premier sermon de la Mission, et le succès que Dieu lui donna le jour de la Conversion de saint Paul ; ce que Dieu ne fit pas sans dessein en un tel jour. » C'était le 27 janvier 1617.

Cet événement fit une si vive impression sur M^{me} de Gondi, qu'elle mit immédiatement en réserve une somme de 16,000 livres pour l'offrir à une congrégation qui, de cinq ans en cinq ans, consentirait à donner une mission dans les villages

¹ *Avis et Conférences spirituelles*, p. 216.

qui lui appartenait. Elle en fit la proposition aux Pères Jésuites et aux Pères de l'Oratoire, qui ne purent l'accepter; et enfin, ne sachant à qui s'adresser, elle fit son testament par lequel elle laissait cette somme à Vincent de Paul pour fonder des missions aux lieux et en la manière qu'il jugerait à propos. Quant à lui, il garda de ce jour un souvenir profond; il en célébra tous les ans l'anniversaire, sans se rendre pourtant bien compte encore que cette première mission était la forme de toutes celles qu'il ferait donner plus tard, et renfermait comme le germe de cette congrégation destinée à évangéliser les campagnes, et que pour cette raison il appellerait la Congrégation de la Mission.

Est-ce cette mission de Folleville qui avait ravivé dans le cœur de saint Vincent de Paul sa passion pour les pauvres? Était-ce désir d'une vie plus cachée? Toujours est-il qu'on apprit tout à coup une nouvelle étrange, inattendue. Vincent de Paul avait quitté subitement le château de Montmirail et la famille de Gondi avec l'intention de n'y plus revenir. Il n'avait pas osé le dire en partant. Il avait pris le prétexte d'un petit voyage à Paris, avait écrit de là à M. de Gondi; et quand on avait reçu la lettre, il était déjà loin, caché au fond de la Bresse, dans une petite ville très abandonnée et très pauvre, Châtillon-les-Dombes.

Lorsqu'on cherche à se rendre compte des motifs d'un acte pareil de la part d'un homme si sage et si sensé, si bon surtout et si reconnaissant, on

se heurte aux dernières délicatesses de l'âme d'un grand saint. Depuis cinq ans qu'il était dans la famille de Gondi, Vincent de Paul avait vu la vénération s'attacher à sa personne et grandir à chacun de ses pas. On le traitait de saint, lui qui ne s'appelait que « ce misérable ». Il fallait trouver quelque pays éloigné où il ne fût pas connu, et où il pût vivre dans l'obscurité la plus profonde. De plus, M^{me} de Gondi s'était mise sous la direction de Vincent de Paul, et elle y avait trouvé une paix inexprimable. Pieuse et timide, timorée jusqu'au scrupule, ayant toujours peur d'offenser Dieu, elle ne pouvait plus se passer de son saint directeur. Elle le voulait toujours auprès d'elle. De temps en temps il l'obligeait à se confesser à un autre, et il la forçait d'avouer qu'elle en avait reçu de la consolation. Elle obéissait et reconnaissait volontiers le bien qu'on avait fait à son âme ; mais elle n'en revenait qu'avec plus d'empressement à son saint directeur. Voyant cela, Vincent de Paul eut peur d'être la cause involontaire d'un arrêt dans la perfection de M^{me} de Gondi. A l'exemple donc de Notre-Seigneur, qui disait à ses apôtres : « Il est bon pour vous que je m'en aille, » sachant M^{me} de Gondi capable de monter sur les derniers sommets du détachement, il résolut de s'éloigner.

Il semble que la question de l'éducation des enfants soit entrée aussi pour beaucoup dans sa résolution. Ces enfants grandissaient, l'aîné avait déjà quinze ans ; et notre humble saint estimait qu'un « méchant écolier de quatrième », comme il

s'appelait humblement, était incapable de donner « à ces trois petits seigneurs » une éducation en rapport avec les grandes charges qu'ils devaient occuper plus tard. De plus, ces enfants étaient « de vrais démons », comme les appelait en souriant la marquise de Meignelay.

Ils ressemblaient à leur père et à leur mère aussi peu que possible. On retrouvait, au contraire, en eux toutes les violences, toutes les ambitions, avec tout le génie de leur grand-père le maréchal de Retz, de leur grand-oncle le premier cardinal de Gondî. Entre leurs pères et leurs enfants, Philippe-Emmanuel et sa pieuse épouse étaient comme des colombes dans un nid d'aigles et de vautours.

Ajoutons, pour nous rendre bien compte des motifs de saint Vincent de Paul, que la paix de la famille de Gondî était depuis quelque temps singulièrement troublée par les événements politiques.

La guerre civile était dans les rues et pénétrait dans les maisons. Concini, si fameux sous le nom de maréchal d'Ancre, venait d'être tué au sortir du Louvre (24 avril 1617); sa femme, Léonora Galigai, la maréchale d'Ancre, après avoir vu les plus superbes têtes inclinées devant elle, avait été brûlée en place de Grève (8 juillet).

La reine Marie de Médicis avait été envoyée en exil à Blois. Florentins comme Marie de Médicis, et quelque peu ses parents, amis du maréchal et de la maréchale d'Ancre, touchant à une foule de

grandes familles compromises, la maison des Gondi était le rendez-vous des plus ardentes passions politiques. Tout cela déplaisait à Vincent de Paul. Il avait soif de paix, de silence, d'humilité, d'oubli de ces agitations d'orgueil, et il rêvait un petit coin ignoré où il n'entendrait plus parler que de Dieu et des pauvres. Cependant il ne fit rien sans consulter M. de Bérulle, et, en ne touchant que le plus délicatement possible les motifs dont nous venons de parler, il lui exposa les besoins de son âme. M. de Bérulle, se voyant en présence d'un homme qui ne se dirigeait que par les plus hauts motifs de la foi, et qu'il avait des raisons de croire mû directement par Dieu, surtout en cette question des missions des campagnes, donna son consentement; et Vincent partit, heureux d'oublier ce grand monde si agité, et de se retrouver au milieu de ses chers pauvres. Il arriva à Châtillonles-Dombes dans le courant de juillet 1617; et, le 1^{er} août suivant, il était installé curé de Châtillonles-Dombes.

CHAPITRE V

Saint Vincent de Paul curé de Châtillon-les-Dombes. —
Il commence à appliquer les femmes chrétiennes, puis les hommes,
au service des pauvres. —
Il rentre dans la maison de Gondi. — Développement des Charités.

1617-1621

Vincent de Paul s'était, pour ainsi dire, enfui de la maison de Gondi. Il était parti, prenant pour prétexte un voyage d'affaires à Paris, mais sans dire à personne qu'il ne reviendrait pas. Aussi son premier soin, dès qu'il eut été installé à Châtillon, fut d'écrire à M. de Gondi, qui commandait à ce moment les galères royales sur les côtes de Provence. Pour expliquer son départ, il ne mettait qu'un motif en avant, l'incapacité où il était de donner à ses fils l'éducation et l'instruction dont ils avaient besoin. On juge de l'étonnement et de la douleur de M. de Gondi. Éloigné sans cesse par la guerre, jeté dans les intrigues et les passions de la politique, ce lui était une sécurité de sentir dans sa maison un prêtre d'une si haute vertu, d'un jugement si parfait. Mais quel étonnement encore plus grand, quelle douleur plus vive en

M^{me} de Gondi ! Pour elle, pour la direction de sa conscience si timorée, pour l'éducation de ses trois enfants, et plus tard pour ramener son mari à une vie plus chrétienne, — car elle le trouvait trop lancé dans les choses du monde, — elle avait tant besoin de saint Vincent de Paul ! Lui seul était capable d'obtenir de tels résultats ! On a conservé quelques fragments des lettres qui furent échangées en ce moment ; elles sont admirables. Voici d'abord la lettre que M. de Gondi écrivit à sa pieuse femme pour lui apprendre cette nouvelle : « Je suis au désespoir d'une lettre que m'a écrite M. Vincent, et que je vous envoie pour voir s'il n'y aurait point encore quelque remède au malheur que ce nous serait de le perdre. Je suis extrêmement étonné de ce qu'il ne vous ait rien dit de sa résolution, et que vous n'en ayez point eu d'avis. Je vous prie de faire en sorte, par tous moyens, que nous ne le perdions point. Car, quand le sujet qu'il prend (son incapacité prétendue) serait véritable, il ne me serait de nulle considération, n'en ayant point de plus forte que celle de mon salut et de mes enfants, à quoi je sais qu'il pourra un jour beaucoup aider, et aux résolutions que je souhaite plus que jamais pouvoir prendre, et dont je vous ai bien souvent parlé. Je ne lui ai point encore fait de réponse, et j'attendrai de vos nouvelles auparavant. Jugez si l'entremise de ma sœur de Ragny, qui n'est pas loin de lui, sera à propos ; mais je crois qu'il n'y aura rien de plus puissant que M. de Bérulle. Dites-lui que quand

bien même M. Vincent n'aurait pas la méthode d'enseigner la jeunesse, il peut avoir un homme sous lui ; mais qu'en toutes façons je désire passionnément qu'il revienne en ma maison, où il vivra comme il voudra, et moi un jour en homme de bien, si cet homme-là est avec moi. »

M^{me} de Gondi reçut cette lettre le jour de l'Exaltation de la sainte Croix (14 septembre 1617). Elle en fut accablée, « ne cessant de pleurer et ne pouvant ni manger ni dormir¹ ». — « Je ne l'aurais jamais pensé, disait-elle à une de ses amies. M. Vincent s'était montré si charitable envers mon âme, que je ne pouvais soupçonner qu'il dût m'abandonner de la sorte. Mais, Dieu soit loué, je ne l'accuse de rien, tant s'en faut ; je crois qu'il n'a rien fait que par une spéciale providence de Dieu, et touché de son saint amour. Mais, en vérité, son éloignement est bien étrange, et je confesse n'y voir goutte. Il sait le besoin que j'ai de sa conduite, et les affaires que j'ai à lui communiquer ; les peines d'esprit et de corps que j'ai souffertes, faute d'assistance ; le bien que je désire faire en mes villages, et qu'il m'est impossible d'entreprendre sans son conseil. Bref, je vois mon âme en un très pitoyable état. » Et, montrant la lettre de son mari, elle ajoutait : « Vous voyez avec quel ressentiment M. le général m'en a écrit. Je vois moi-même que mes enfants dépérissent tous les jours ; que le bien qu'il faisait en ma maison,

¹ Abelly, p. 39.

et à sept ou huit mille âmes qui sont en mes terres, ne se fera plus. Quoi ! ces âmes ne sont-elles pas aussi bien rachetées du sang précieux de Notre-Seigneur que celles de Bresse ? Ne lui sont-elles pas aussi chères ? De vrai, je ne sais comment M. Vincent l'entend ; mais je sais bien qu'il me semble que je ne dois rien négliger pour le ravoir. Il ne cherche que la plus grande gloire de Dieu, et je ne la désire pas contre sa sainte volonté ; mais je le supplie de tout mon cœur de me le redonner ; j'en prie sa sainte Mère, et je les en prierais encore plus fortement, si mon intérêt particulier n'y était pas mêlé, avec celui de M. le général, de mes enfants, de ma famille et de mes sujets ! » Il ne se peut rien de plus beau que de pareilles lettres. M^{me} de Gondi alla aussitôt voir M. de Bérulle, lui confia sa douleur, ses besoins, et jusqu'à ses admirables scrupules d'agir contre la sainte volonté de Dieu, si elle travaillait à faire revenir M. Vincent. M. de Bérulle la rassura, et, admirant les délicatesses de cette âme de chrétienne, il l'engagea à écrire elle-même à Vincent de Paul. Voici en quels termes elle le fit : « L'angoisse où j'en suis m'est insupportable sans une grâce de Dieu tout extraordinaire, que je ne mérite pas. Si ce n'était que pour un temps, je n'aurais pas tant de peine ; mais quand je regarde toutes les occasions où j'aurai besoin d'être assistée, par direction et par conseil, soit en la mort, soit en la vie, mes douleurs se renouvellent. Jugez donc si mon esprit et mon corps peuvent

longtemps porter ces peines. Je suis en état de ne rechercher ni recevoir assistance d'ailleurs, parce que vous savez bien que je n'ai pas la liberté pour les besoins de mon âme avec beaucoup de gens. M. de Bérulle m'a promis de vous écrire, et j'invoque Dieu et la sainte Vierge de vous redonner à notre maison pour le salut de toute notre famille et de beaucoup d'autres, vers qui vous pourrez exercer votre charité. Je vous supplie encore une fois, pratiquez-la envers nous pour l'amour que vous portez à Notre-Seigneur, à la volonté duquel je me remets en cette occasion, bien qu'avec grande crainte de ne pas pouvoir persévérer. Si après cela vous me refusez, je vous chargerai devant Dieu de tout ce qui m'arrivera, et de tout le bien que je manquerai à faire faute d'être aidée. Vous me mettrez en hasard d'être en des lieux bien souvent privée des sacrements, pour les grandes peines qui m'y arrivent, et le peu de gens qui sont capables de m'y assister. Vous voyez que M. le général a le même désir que moi, que Dieu seul lui donne par sa miséricorde. Ne résistez pas au bien que vous pouvez faire, aidant à son salut, puisqu'il est pour aider un jour au salut de beaucoup d'autres. Je sais que ma vie ne servant qu'à offenser Dieu, il n'est pas dangereux de la mettre en hasard; mais mon âme doit être assistée à la mort. Souvenez-vous de l'appréhension où vous m'avez vue en ma dernière maladie en un village. Je suis pour arriver en un pire état; et la seule peur de cela me ferait tant de mal, que je ne sais

si, sans grande disposition précédente, elle ne me ferait pas mourir¹. »

Vincent de Paul fut profondément ému en recevant cette lettre. Il tomba à genoux en conjurant Dieu de lui faire connaître sa sainte volonté. Il se rendit au pied du saint Sacrement, et dit plusieurs fois la sainte messe pour implorer les lumières de Dieu. Mais, quoiqu'il eût l'âme la plus sensible aux moindres mouvements de la grâce, il ne sentit aucun attrait divin à revenir dans la maison de Gondi. L'œuvre pour laquelle il était venu à Châtillon n'était pas faite.

Après avoir écrit à M^{me} de Gondi pour la consoler et l'exciter à ne chercher que la sainte volonté de Dieu, il se remit avec ardeur à la sanctification de sa paroisse. Si elle était dans un triste état, ce n'est pas que les prêtres y manquassent. Il y en avait six dans cette paroisse de deux à trois mille habitants, mais qui n'étaient ni pasteurs ni apôtres, s'occupant peu des âmes et emplissant la petite ville de leur oisiveté. Que faire, tant que ce mauvais exemple n'aurait pas disparu? Vincent de Paul s'insinua doucement dans leur confiance et finit par les décider « à se mettre ensemble dans quelque sorte de communauté, pour se donner par ce moyen plus parfaitement au service de Dieu et de l'Église, ce qu'ils firent à sa persuasion et ont continué à le faire longtemps après, à la grande édification de toute la paroisse² ». En

¹ Ces lettres admirables nous ont été conservées par Abelly, t. I, p. 39-40.

² Abelly, t. I, p. 38.

même temps, Vincent de Paul s'appliquait à catéchiser les petits enfants, seul moyen de reprendre une paroisse par la base; à instruire les ignorants, qui abondaient par suite de l'absence presque complète du ministère sacerdotal; à convertir les hérétiques, que le voisinage de Genève avait multipliés, et à retirer de leur vie légère et dissipée les seigneurs et les grandes dames qui habitaient les châteaux et les villes des environs. Nous verrons plus tard ce qu'était la parole de saint Vincent de Paul, une des plus éloquentes qu'ait entendues le *xvii^e* siècle. En chaire, au confessionnal, au lit des malades, partout elle obtenait des triomphes. Elle en eut ici de prodigieux. On cite en particulier un comte de Rougemont, duelliste effréné et si heureux, qu'on ne comptait plus le nombre de ses victimes. Ayant entendu parler de Vincent de Paul, il vient à l'église de Châtillon pour l'entendre. Sa foi se réveille. Il tombe aux genoux du saint prêtre, qui désormais aura moins à l'exciter qu'à le modérer. Il vend sa terre de Rougemont et en consacre le prix à fonder des monastères et à soulager les pauvres. Il faut que Vincent de Paul l'empêche de vendre toutes ses autres terres; sans cela, avant un mois, dit-il, il ne posséderait plus un pouce de terrain, à l'imitation du Sauveur, qui n'avait pas où reposer sa tête. « Je romps, je coupe, je brise tout, disait-il à M. Vincent, et je vais droit au ciel. » Restait cependant son épée, le dernier, le plus cher de ses attachements humains. Il ne pouvait pas se

décider à s'en séparer. Un jour, la honte d'une telle lâcheté le prend. Il arrête son cheval, descend, tire son épée, et la brise en mille éclats contre un rocher. Puis, remontant à cheval, il s'écrie : « Maintenant je suis libre. »

Une autre conversion ne fit pas moins de bruit, et eut de plus grands résultats. Deux jeunes dames, M^{me} de la Chassaigne et M^{me} de Brie, avantagées de beauté et de fortune, vivaient dans les plaisirs, les jeux, les danses. Un jour, elles entrent à l'église au moment où saint Vincent de Paul prêchait. Les voilà troublées, émues; elles se communiquent leurs impressions et se décident à aller ensemble faire visite au saint prêtre. En quelques mots il achève l'œuvre, et elles le quittent, décidées à renoncer aux frivolités de leur vie mondaine et à se consacrer au service des pauvres, qu'elles poussent jusqu'à l'héroïsme dans la terrible épidémie qui décime Châtillon quelque temps après.

Nous pourrions citer d'autres conversions : celle d'un jeune et riche protestant, M. Beynier, chez qui, faute de presbytère, logeait saint Vincent de Paul, qui lui paya son hospitalité par le don de la foi; celle de son beau-frère, ancien soldat du duc de Montpensier, etc. Mais nous avons hâte d'arriver au grand événement qui, dans la pensée de la divine Providence, avait peut-être été la seule raison de l'arrivée de Vincent de Paul à Châtillon.

Un jour que notre saint s'habillait pour célébrer

la sainte messe, M^{me} de la Chassaigne le pria de recommander à la charité des paroissiens une pauvre famille dont tous les membres, père, mère, enfants, étaient tombés malades dans une maison située à une demi-lieue de Châtillon. Il en parla, en effet, au prône avec sa vivacité et sa tendresse ordinaire. Dans l'après-midi, il partit pour aller visiter cette pauvre famille avec un de ses paroissiens, grand homme de bien; en route il fut agréablement surpris de rencontrer une foule de personnes qui, émues des paroles du saint, revenaient déjà de la maison, où elles avaient été porter des secours. « Voilà, dit-il, une grande charité, mais qui est mal réglée. Ces pauvres malades, pourvus de trop de provisions à la fois, en laisseront une partie se gâter et se perdre, et ils retomberont ensuite dans leur première nécessité. »

Il fit venir M^{me} de la Chassaigne et M^{me} de Brie, leur montra les inconvénients d'une charité aussi mal dirigée, et leur demanda de l'aider à réunir quelques dames de bonne volonté. « Je leur proposai, dit saint Vincent de Paul, de se cotiser pour faire le pot chacune sa journée, non seulement pour lesdits malades, mais encore pour ceux qui le seraient à l'avenir. Voilà le premier endroit, ajoute-t-il, où la Charité fut établie¹. »

Avec ce bon sens et cet esprit d'organisation qui le caractérisait, il commença à appliquer à ce

¹ *Conférences de saint Vincent de Paul aux filles de la Charité*; 2 vol. in-8°; Paris, Pillet et Dumoulin, 1881; t. I, pp. 181 et 208.

service pendant trois mois, sans règles écrites, les dames de la paroisse; puis, après avoir vu fonctionner l'œuvre, il en rédigea les règles. Un heureux hasard a fait retrouver, il y a quelques années seulement, le 20 février 1839, dans les archives de la mairie de Châtillon l'autographe de ce précieux règlement, le premier qu'ait fait saint Vincent de Paul, et déjà marqué au sceau d'une sagesse si consommée, qu'il a été sans cesse reproduit depuis.

Il commence par indiquer la raison de cette nouvelle institution, et dès le premier mot on remarquera la profonde humilité du saint, qui renvoie aux autres tout l'honneur de cette initiative : « La charité envers le prochain étant une marque infaillible des vrais enfants de Dieu, et un de ses principaux actes étant de visiter et nourrir les pauvres malades, cela fait que quelques pieuses demoiselles et quelques vertueuses bourgeoises de la ville de Châtillon-les-Dombes, diocèse de Lyon, désireuses d'obtenir cette miséricorde de Dieu d'être de ses vraies filles, ont convenu par ensemble d'assister spirituellement et corporellement ceux de leur ville, lesquels ont parfois beaucoup souffert, plutôt *par faute d'ordre à les soulager* que de personnes charitables. Mais parce qu'il est à craindre qu'ayant commencé ce bon œuvre, il ne dépérisse dans peu de temps, si pour le maintenir elles n'ont quelque union et liaison spirituelles ensemble, elles se sont disposées à se joindre en un corps qui puisse être

érigé en une confrérie avec les règlements suivants, le tout néanmoins sous le bon plaisir de M^{gr} l'Archevêque, leur très honoré prélat, auquel cet œuvre est entièrement soumis. » L'œuvre créée, il lui donne un nom : « La dicte confrérie s'appellera la *confrérie de la Charité*, et les personnes dont elle sera composée, *servantes des pauvres*, ou *dames de Charité*. Leur patron sera Notre-Seigneur Jésus, qui a tant aimé les pauvres. Toute femme chrétienne, « tant veuve que mariée ou « fille, » de piété et de vertu, pourra en faire partie, « pourvu néanmoins que les mariées et « filles aient permission de leurs maris, pères et « mères, et non autrement. » Ainsi rien de secret ni de caché ; tout au plein jour. L'œuvre créée, il lui donne un gouvernement : d'abord une prieure, élue par tous les membres de la confrérie, et que celles-ci « aimeront et respecteront comme leur mère, et lui obéiront en tout ce qui regardera les bien et service des pauvres, le tout pour l'amour de Notre-Seigneur Jésus, qui s'est rendu obéissant jusques à la mort, et à la mort de la croix ». Et pour assister ladite prieure, deux des plus humbles et discrètes de la compagnie, l'une assistante, l'autre trésorière. Et comme ce n'est pas le propre des femmes d'avoir seules le maniement des fonds de la confrérie, lesdites servantes des pauvres éliront pour leur procureur quelque pieux et dévot ecclésiastique, ou un bourgeois de la ville, vertueux, affectionné au bien des pauvres et non guère embarrassé aux affaires temporelles, lequel sera tenu

pour membre de ladite confrérie, participera aux indulgences qui seront concédées en sa faveur, assistera aux assemblées, et aura voix à la décision des choses qui se proposeront comme l'une desdites servantes pendant qu'il exercera la charge de procureur, et non plus. Tout cela néanmoins, prieure, trésorière, assistante, procureur, sous le gouvernement du curé ou de son vicaire, afin que tout soit soutien pour la paroisse et non embarras.

Un mot de grand sens est dit de la trésorière : « La trésorière gardera l'argent, les papiers et les meubles, et rendra compte tous les ans, le lendemain du saint jour de Pentecôte, en présence du sieur curé, de la prieure, du procureur, de l'autre assistante, et sera crue ladite trésorière en la seule déclaration qu'elle fera que ses comptes contiennent vérité, sans qu'aucun article de ceux-ci lui puisse être rayé, ni qu'elle, son mari ni leurs enfants, en puissent être recherchés, tant à cause qu'étant pleine de probité, comme il ne s'en élira que de telles, l'on y peut avoir entière confiance; qu'aussi, si elle était sujette à être recherchée de ce fait, aucune ne voudrait prendre cette charge. »

Mais où le saint se surpassa, c'est dans la manière dont on devra traiter les pauvres. Les dames de Charité n'iront voir que ceux qui auront été reçus après examen par la prieure, assistée de l'assistante et de la trésorière, et voici comme elle devra les traiter : « Celle qui sera en jour, ayant pris ce qu'il faudra de la trésorière pour la

nourriture des pauvres, apprêtera le dîner, le portera aux malades et, les abordant, les saluera gaiement et charitablement, accommodera la tablette sur le lit, mettra une serviette dessus, une gondole et une cuiller et du pain, fera laver les mains aux malades, dira le *Benedicite*, trempera le potage dans une écuelle et mettra la viande dans un plat, accommodant le tout sur ladite tablette, puis conviera le malade charitablement à manger pour l'amour de Jésus et de sa sainte Mère, *le tout avec amour comme si elle avait à faire à son fils*, ou plutôt à Dieu, qui impute fait à lui-même le bien qu'elle fait à ce pauvre, et lui dira quelque petit mot de Notre-Seigneur en ce sentiment, tâchera de le réjouir s'il est fort désolé, lui coupera parfois sa viande, lui versera à boire, et l'ayant ainsi mis en train de manger, s'il y a quelqu'un auprès de lui, elle le laissera et en ira trouver un autre pour le traiter en la même sorte, se ressouvenant de commencer toujours par celui qui avait quelqu'un avec lui, et de finir par ceux qui sont seuls, afin de pouvoir être auprès d'eux plus longtemps; puis reviendra le soir leur porter à souper avec même appareil et ordre que dessus. »

« Chaque malade aura autant de pain qu'il lui en faudra, avec un quarteron de mouton ou de veau bouilli pour le dîner, et autant de rôti pour le souper, excepté les dimanches et les fêtes, qu'on leur pourra donner quelque poule bouillie pour le dîner, et leur mettre leur viande en hachis au

souper deux ou trois fois la semaine ; ceux qui seront sans fièvre auront une chopine de vin par jour, moitié au matin et moitié au soir.

« Et pour ce que la fin de cet institut n'est pas seulement d'assister les pauvres corporellement, mais aussi spirituellement, lesdites servantes des pauvres tâcheront et mettront à cela leur étude de disposer à mieux vivre ceux qui guériront, et à bien mourir ceux qui tendront à la mort, dresseront à cette fin leurs visites, prieront souvent Dieu pour cela, et feront quelque petite élévation de cœur à cet effet. S'ils viennent à mourir, auront soin lesdites servantes de la Charité de faire enterrer les morts aux dépens de la confrérie, de leur donner un linceul, faire faire la fosse si le mort n'a aucuns moyens d'ailleurs, et assisteront aux funérailles de ceux qu'elles auront nourris malades, si elles le peuvent commodément, tenant en cela place de mères qui accompagnent leurs enfants au tombeau. » On remarquera toutes ces délicatesses : « La servante des pauvres soignera le malade avec amour, *comme si elle avait à faire à son fils*. Elle commencera toujours par celui qui n'est pas seul, *afin de finir par ceux qui sont seuls, pour pouvoir être plus longtemps avec eux*. Elles assisteront aux funérailles, tenant en cela *place de mères* qui accompagnent leurs enfants au tombeau. » Tout cela est de la plus divine délicatesse.

Vincent de Paul règle ensuite les assemblées, qui auront lieu chaque mois sous la présidence du

curé, qui fera une brève exhortation tendant à l'avancement spirituel de la compagnie; puis il indique les exercices spirituels de chaque servante des pauvres, entre lesquelles « celles qui sauront lire, liront chaque jour posément et attentivement un chapitre de M^{sr} l'évêque de Genève intitulé *l'Introduction de la vie dévote*, et feront quelque élévation d'esprit à Dieu avant la lecture, implorant sa grâce et miséricorde pour tirer fruit en son amour de ce dévot exercice. »

Ces règlements écrits, saint Vincent de Paul les fit approuver par l'archevêque de Lyon; puis il les promulgua en assemblée solennelle le 8 décembre, fête de l'Immaculée Conception de la sainte Vierge, et en dressa procès-verbal en ces termes : « Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, le huitième de décembre, jour de l'Immaculée Conception de la Vierge Mère de Dieu, l'an mil six cent dix-sept, dans la chapelle de l'hôpital de la ville de Châtillon-les-Dombes, le peuple étant assemblé; nous Vincent de Paul, prêtre et curé indigne de ladite ville, avons exposé comme M. de La Faye, grand vicaire de M^{sr} l'archevêque de Lyon, notre très digne prélat, a approuvé les articles et règlements dressés pour l'établissement de la confrérie de la Charité en ladite ville, au moyen de quoi nous avons aujourd'hui érigé ladite confrérie, ayant premièrement fait savoir au peuple en quoi ladite confrérie consiste et quelle est sa fin, qui est d'assister les pauvres malades de ladite ville, spirituellement

et corporellement. Ayant admonesté ceux qui voudraient en être de s'approcher et de donner leurs noms, se sont présentées : Françoise Baschet ; Charlotte de Brie ; Gasparde Puget ; Florence Gomard, femme de M. le châtelain ; Denise Benier, femme de feu Claude Bourbon ; Philiberte Mulger, femme de Philibert des Hugonnières ; Catherine Patissier, veuve de feu Claude Hurdillat ; Jehanne Perra, fille de Perra ; Florence Gomard, fille de feu Denis Gomard ; Benoîte Prost, fille de Edmond Prost ; Thoyne Guy, veuve de feu Puisseau, qui se présente pour être garde des pauvres.

« Puis a été procédé à l'élection des charges ; ont été élues : prieure, demoiselle Baschet ; trésorière, demoiselle Charlotte de Brie ; assistante, dame Gasparde Puget, et procureur honorable, Jehan, fils de feu honorable Jehan Benier, par la pluralité des voix des dessus nommées, ce qui a été fait en ladite chapelle de l'hôpital, le douzième de décembre 1617. — *Signé* : V. DE PAUL et ses dignitaires. »

Ainsi fut définitivement constituée la première association de charité créée par saint Vincent de Paul. C'était la première fois qu'on organisait à domicile la visite des pauvres et des malades, et qu'on y appliquait des dames du monde, libres de tout engagement et de tout vœu, continuant à vivre en famille, n'en sortant pour visiter les pauvres qu'avec la permission de leurs maris, de leurs pères ou de leurs mères, et unissant les devoirs de la famille avec les devoirs de la charité

Du premier coup, Vincent de Paul avait fait un chef-d'œuvre. Il ne renonçait pas au vieil *Hôtel-Dieu*, desservi par des religieuses cloîtrées, si nécessaire aux pauvres malades abandonnés, et que lui-même reprendra et perfectionnera dans la suite. Mais il pose à côté et comme au-devant une sorte de prolongement de l'*Hôtel-Dieu*, un *Hôtel-Dieu* à domicile, desservi par des dames du monde. Dieu a béni cette pieuse institution, et aujourd'hui elle remplit le monde.

Cependant M^{me} de Gondi ne se résignait pas à l'éloignement de son saint directeur. Elle multipliait les démarches pour obtenir son retour. Elle demanda et obtint à cet effet les lettres les plus pressantes de son mari, de son beau-frère, Henri de Gondi, évêque de Paris, du père de Bérulle; et elle députa à Vincent de Paul, pour les lui porter, un de ses meilleurs amis, M. du Fresne, qui avait introduit autrefois M. Vincent auprès de la reine Marguerite, et que lui-même avait donné pour secrétaire aux de Gondi. Cet homme de cœur et de bien s'acquitta de sa mission avec tant de délicatesse, de prudence et de force, qu'il finit par entraîner Vincent de Paul. L'argument qui semble l'avoir déterminé est que le bien qu'il faisait à Châtillon était nécessairement restreint, limité; qu'après y avoir fondé une association de charité, il ne pouvait guère fonder autre chose; qu'au contraire, s'il rentrait chez les Gondi, aidé de leur protection, de leur fortune, il pourrait non seulement autour d'eux, parmi les sept ou huit mille

hommes qui dépendaient d'eux, mais à Paris et au loin, étendre et multiplier les œuvres de charité qu'il rêvait. Ce qui était éclatant de vérité. Vincent de Paul, dominé par ses idées de vie cachée, pria ardemment, alla à Lyon consulter le père Bence, de l'Oratoire, et finit par confier à M. du Fresne deux lettres pour le général et sa femme, où il annonçait son prochain voyage à Paris et son intention de tout remettre entre les mains de M. de Bérulle.

Nous ne dirons rien de la profonde affliction des habitants de Châtillon, lorsqu'ils apprirent qu'ils allaient perdre leur curé. On vit se renouveler les scènes de Clichy. Au premier mot qu'il leur dit en chaire, les sanglots éclatèrent. « Nous perdons tout, nous perdons notre père. » Il distribua le soir même à ses chers pauvres, qu'il était particulièrement désolé de quitter, ses meubles, ses habits, ses petites provisions. Les riches leur rachetaient les moindres souvenirs; et l'un d'eux, Julien Caron, eut à soutenir une sorte de siège pour garder un vieux chapeau.

Le jour du départ, toute la paroisse était sur la route. Dès que le saint parut, tous tombèrent à genoux en criant : « Votre bénédiction ! » que le saint leur donna en pleurant. Près de cinquante ans après, les vieillards témoins de cette scène, ou leurs enfants et petits-enfants, déclaraient sous le sceau du serment, en vue d'une canonisation probable, qu'il serait impossible de marquer tout ce qui a été opéré en si peu de temps (cinq

mois!) par M. Vincent, et qu'ils auraient même de la peine à le croire, s'ils ne l'avaient vu et entendu. Ils en ont une si haute estime, qu'ils n'en parlent que comme d'un saint. Ils croient que ce qu'il a fait à Châtillon serait suffisant pour le faire canoniser, et ils ne doutent point qu'il ne le soit un jour.

Vincent de Paul arriva à Paris le 23 décembre 1617; dès le soir il vit M. de Bérulle; et le surlendemain, jour de Noël 1617, il rentra dans la famille de Gondi, pour ne plus la quitter que huit ans après, âgé de cinquante ans, mûr, après une si longue préparation, pour accomplir les plus grandes choses.

Le premier acte de M^{me} de Gondi, au milieu de sa joie, fut de faire promettre à saint Vincent de Paul de ne plus l'abandonner, et, comme si elle eût eu le pressentiment de sa fin prochaine, de l'assister lui-même à son lit de mort. Quelques historiens ont pensé qu'à partir de sa rentrée dans la maison de Gondi, Vincent de Paul ne fut plus chargé de l'éducation des trois enfants. Mais cette assertion ne repose sur aucune espèce de preuves, M. de Gondi n'ayant tant insisté sur le retour de M. Vincent que pour que « lui et ses enfants devinssent, sous son influence, des gens de bien ». Seulement il est possible qu'on lui ait adjoint quelque ecclésiastique ou quelque pieux laïque, afin que, tout en conservant la surveillance de cette éducation, il pût se livrer en toute liberté aux œuvres de charité, vers lesquelles il se sentait de plus en plus entraîné.

Ce second séjour de saint Vincent de Paul au milieu des pauvres avait achevé, en effet, de leur gagner son cœur et de lui montrer sa voie. Châtillon fut pour lui une révélation. Il y reçut une lumière qu'il n'avait pas eue à Clichy : ce qu'on venait de faire dans une pauvre petite paroisse de Bresse, pourquoi ne pas le faire partout ? pourquoi ne pas l'essayer au moins dans les trente villages qui dépendaient des Gondi ? Des missions pour éclairer l'esprit des pauvres et des Charités pour panser leurs plaies, voilà ce qu'il rêvait, ce à quoi il était décidé à consacrer tout ce que Dieu lui avait donné de force et de vie. M^{me} de Gondi écoutait et tressaillait ; elle, qui avait été si heureuse de retrouver son saint directeur, combien plus de le revoir plus saint que jamais, embrasé d'amour pour ces pauvres populations des campagnes, qu'elle-même aimait tant. Elle s'offrit pour l'aider de son influence, de son argent, même de sa personne, dans l'établissement des Charités. Appuyé ainsi, saint Vincent de Paul se mit immédiatement à l'œuvre, et en deux ou trois ans il en fonda dans trente ou quarante villages des terres de Gondi, à la suite des missions que d'ordinaire il prêchait lui-même. M^{me} de Gondi donnait la première son nom, et par son exemple entraînait tout le monde. Elle ne se contentait pas de se mettre à la tête des confréries de charité, elle allait s'établir dans les villages avant l'arrivée des missionnaires, visitait les pauvres et les malades, excitait les habitants à profiter de la mis-

sion ; et c'était un spectacle qui tirait les larmes de voir cette grande dame , si jeune , si délicate de santé , si riche , belle-sœur ou nièce de plusieurs cardinaux , donner de si grands exemples de piété et de charité.

Elle n'était pas seule du reste , et d'affreux malheurs venaient de lui associer , dans le service des pauvres et le soin des malades , la propre sœur de son mari , Marguerite de Gondi , marquise de Maignelais , veuve à vingt ans de cet héroïque marquis de Maignelais , qu'elle aimait passionnément , et que le duc de Mayenne fit traîtreusement égorger parce qu'il le soupçonnait d'être tout dévoué à Henri IV ; ayant perdu peu après son fils unique , elle se jeta tout entière dans les bras de Dieu et de la charité. « Cette jeune femme , belle , spirituelle , charmante , quitta ses somptueux vêtements de soie et de velours , pour ne porter que des robes de laine , de couleur grise ou violette » ; elle prit « une coiffe qui lui couvrait la plus grande partie de la tête , avec un rabat fort simple » ; « une croix de Saint-François » remplaça « sa croix de diamants ». Elle bannit de sa maison toute espèce de luxe , de délicatesse et de superfluité. « Elle se défit de tout ce grand équipage ordinaire aux femmes de condition , » qui se composait d'une multitude de gentilshommes , de pages , d'écuyers , de valets de chambre , de mulets , de chevaux. Elle ne garda qu'un seul carrosse , qu'elle fit tendre de laine grossière ; elle voulait même s'en défaire aussi , et elle ne con-

sentit à le garder que parce qu'on lui fit comprendre « qu'elle se mettrait dans l'impuissance d'aller visiter les prisonniers et les malades à l'Hôtel-Dieu ». Elle vendit « sa vaisselle d'or et d'argent, ses bagues, ses pierreries, tout ce qu'elle avait de plus précieux ; elle ne garda pas même un miroir¹ ». Les pauvres les plus abandonnés lui étaient les plus chers, surtout les prisonniers, dont elle baisait les chaînes, et les condamnés à mort, qu'elle assistait avec une tendresse incomparable.

Sa piété et sa douleur l'eussent emportée bien loin, et elle aurait été se cacher sous le voile des filles de Saint-François, si le cardinal de Gondi son oncle, le Père de Bérulle son confesseur, et jusqu'au pape Paul V, n'eussent pensé qu'une personne qui avait l'énorme fortune en ce temps-là de 350 000 livres de rente (au moins un million), et qui l'employait toute en bonnes œuvres, ne ferait pas plus de bien dans le monde que dans le cloître. Le Pape lui défendit donc de penser à entrer jamais dans la vie religieuse. Elle se soumit ; mais alors, pour se dédommager, elle se jeta à corps perdu dans la charité : digne belle-sœur de M^{me} de Gondi, et toutes deux admirables auxiliaires de Vincent de Paul dans les grandes œuvres auxquelles il commençait à mettre la main.

On n'a pas de détails sur les trente Charités fondées dans ce premier moment de ferveur religieuse ; à peine si un rayon de lumière qu'il

¹ Chantelauze, 151-152.

faut recueillir précieusement en éclair quatre ou cinq. La première en date fut fondée à Villepreux, dans un hameau que dominait le château des Gondi. Elle fut approuvée, en 1618, par le premier cardinal de Retz, oncle de M^{me} de Gondi, et reçut probablement les mêmes règlements que la Charité de Châtillon. Celle de Joigny fut établie la même année, mais avec plus de solennité. Joigny était la principale terre des Gondi; ils y avaient un magnifique château, d'où ils tiraient leur titre; et chaque année, en automne, ils venaient y passer deux ou trois mois. Saint Vincent de Paul profita de ce séjour pour donner à la petite ville une mission qui eut un succès énorme, et à la suite de cette mission il y fonda une Charité. M^{me} de Gondi écrivit elle-même à l'archevêque de Sens pour avoir les autorisations nécessaires, et le 6 septembre 1618, dans une assemblée tenue dans la chapelle de Saint-Antoine, M^{me} de Gondi, accompagnée des dames les plus notables de la ville, en présence du comte son fils, du bailli, du procureur fiscal et de plusieurs autres habitants, présenta au curé la lettre d'ordonnance de l'archevêque, souscrivit la première au procès-verbal de l'érection de la Charité, et entraîna toutes les autres par son exemple. Saint Vincent de Paul leur adressa quelques paroles et leur remit un règlement composé de quinze articles, résumé des statuts de Châtillon et de Villepreux ¹.

¹ Bulletin de la société des sciences historiques de l'Yonne (année 1860), *Épisode de la vie de saint Vincent de Paul à Joigny*, par M. Quantin.

Deux mois après, M. et M^{me} de Gondi s'étant transportés dans leur château de Montmirail, saint Vincent de Paul en profite pour fonder une troisième Charité (novembre 1618). Là encore ce fut M^{me} de Gondi qui fit toutes les sollicitations auprès de l'évêque de Soissons, le priant « d'établir la confrérie à Montmirail et autres lieux à elle appartenant et dépendant de ce diocèse, et de commettre audict établissement maître Vincent de Paul, prestre, bachelier en théologie, son aumonier ». On a la permission accordée par le prélat, mais on n'a pas encore retrouvé les règlements dressés par notre saint ¹.

L'année suivante (1620), la famille de Gondi étant à Folleville, au diocèse d'Amiens, y fonde aussitôt, avec l'approbation de l'évêque, une Charité de dames. M^{me} de Gondi s'inscrivait comme d'habitude la première sur la liste des servantes des pauvres. C'est ici que se place, dans cette période de la fondation des Charités, une innovation hardie et heureuse. Jusque-là le saint n'avait appliqué que les femmes chrétiennes au service des pauvres; ce fut à Folleville que l'idée lui vint, on ne sait à quelle occasion, d'y appliquer aussi les hommes. L'idée était périlleuse, surtout dans un petit village. Mais M. de Gondi, le général des galères et le seigneur de toute la région, ayant donné le premier son nom, entraîna tout par son exemple. On a le règlement de cette première Cha-

¹ Archives de l'hôpital de Montmirail.

rité des hommes, approuvée, le 23 octobre 1620, par l'évêque d'Amiens, type et forme première d'une foule d'autres règlements que l'on a retrouvés depuis. Les lignes générales sont à peu près les mêmes que pour les associations de dames. C'est le même nom : serviteurs des pauvres. C'est le même patron : Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui a tant aimé les pauvres. C'est le même but : « accomplir le grand désir qu'il a que nous nous entr'aimions les uns les autres comme il nous a aimés. » Aux hommes, le soin des pauvres valides : enfants, jeunes gens, vieillards, le soin des malades restant dévolu aux femmes, qui ont mieux que les hommes des mains assez tendres pour toucher ceux qui souffrent.

Cette association des hommes ayant même patron, même fin, mêmes exercices spirituels, il leur donne un gouvernement à peu près semblable. Les serviteurs des pauvres éliront trois d'entre eux de deux ans en deux ans, le lendemain de la Pentecôte. Le premier qui présidera les assemblées prendra le nom de commandeur. Le second sera trésorier et gardera les fonds de la petite association dans un coffre à deux clefs, dont le commandeur aura l'une et le trésorier l'autre, et qui ne pourra être ouvert qu'en présence du curé. Le troisième enfin, appelé visiteur, aura charge de parcourir la ville pour découvrir les pauvres honteux, veuves, orphelins, prisonniers, et en faire rapport aux assemblées qui iront les visiter et leur porter des secours.

Saint Vincent de Paul fut si heureux de cette innovation, qui introduisait les hommes dans le service des pauvres, qu'il se hâta de l'établir à Joigny, où il y avait déjà une confrérie de dames. Ce fut M. de Gondi, comte de Joigny, qui en prit l'initiative, qui demanda et obtint les autorisations nécessaires, l'archevêque donnant plein pouvoir « à cet effet au sieur Vincent de Paul, prêtre, bachelier en théologie et aumônier du seigneur comte »; et qui, au jour de l'institution, 30 mai 1621, donna le premier son nom; et, après lui et à son exemple, ses officiers, les échevins, des avocats, des bourgeois, les gens les plus notables de Joigny adhérèrent aux statuts, à la suite desquels saint Vincent inscrivit quelques mots, autographes précieux, conservés dans la ville de Joigny¹.

Quoique cette application des hommes au service des pauvres fût une chose heureuse et hardie, jusqu'ici cependant il n'y avait rien de bien nouveau. C'étaient les règlements de l'association des dames transposés et appliqués aux hommes. Mais, entré dans cette voie, le génie organisateur de saint Vincent de Paul fait un pas en avant. Il n'avait demandé aux dames, en les appliquant au service des pauvres, que de soigner leurs malades et d'adoucir leurs douleurs. En y appliquant les hommes, il veut atteindre un plus grand résultat. Soigner les pauvres, c'est bien; ne pourrait-on pas supprimer les mendiants? La pauvreté résultant de

¹ QUANTIN, *Épisode*, p. 38.

l'enfance qui ne peut pas travailler, de la vieillesse qui ne le peut plus, de la maladie qui ôte les forces, d'une foule d'accidents qui paralysent les membres, oh ! à la bonne heure ! on n'aura jamais assez de soin pour ceux-là. Mais n'y a-t-il pas des pauvres qui pourraient travailler et qui ne travaillent pas, des paresseux qui aiment mieux mendier, des fainéants qui sont une honte et un péril pour la société ? Ceux-là, pourquoi les nourrir ? Ce qu'on leur donne n'est-il pas un encouragement à leurs vices, un vol fait aux vrais pauvres ? Dans une société bien organisée, il y aura toujours des pauvres, il n'y aura jamais de mendiants. Les pauvres seront toujours secourus ; les mendiants ne seront jamais tolérés.

Voilà ce qu'entrevoyait le génie de saint Vincent de Paul deux siècles avant nos philanthropes modernes, et il faisait ici des calculs ingénieux. Il divisait les pauvres en trois catégories : 1° ceux qui ne pouvaient pas gagner leur vie (enfants, vieillards, estropiés, infirmes) ; à ceux-là, l'association doit donner *tout* ce dont ils ont besoin pour vivre. 2° Ceux qui, en travaillant, ne peuvent gagner que la moitié de ce qui leur est nécessaire ; il faut leur donner l'autre moitié. 3° Enfin ceux qui ne peuvent gagner que le quart, l'association doit donner les trois autres quarts. En dehors de ces trois catégories, il n'y a que les hommes valides qui peuvent gagner leur vie en travaillant ; s'ils ne le font pas, s'ils s'obstinent à mendier, il faut les repousser et leur refuser tout secours.

Pour cela, le bon prêtre ne faisait nulle difficulté de faire appel aux maires et aux corps de ville.

Écoutons-le : « La compagnie de la Charité sera instituée pour assister corporellement et spirituellement les pauvres de la ville et des villages dépendants d'icelle : spirituellement, en leur faisant enseigner la doctrine et la piété chrétiennes ; et corporellement, en faisant gagner leur vie à ceux qui pourront travailler, et donnant moyen de vivre aux autres. Accomplissant en cela le commandement que Dieu nous fait, au quinzième chapitre du Deutéronome ¹, de faire en sorte que nous n'ayons point de pauvres qui mendient entre nous. » Le recensement des pauvres fait, et chacun d'eux recevant des secours en proportion de leurs misères, « défense est faite aux pauvres de mendier sous peine de retrait d'aumônes, et aux habitants de leur rien donner. »

Quant aux passants, il avait créé en leur faveur ce qu'on appelle aujourd'hui l'hospitalité de nuit. On les recevait, on leur donnait à souper, on les couchait, et le lendemain matin on leur remettait deux sous, avec ordre de continuer leur route et de quitter le pays.

Pour entreprendre cet immense travail du soulagement de tous les pauvres dans la proportion de leurs misères et de l'extinction de la mendicité, il fallait des ressources. Saint Vincent de Paul s'en était peu occupé en fondant les associations

¹ *Et omnino indigens et mendicus non erit inter vos.* (Deut. xv, 4.)

de dames. Celles-ci trouvent si facilement de l'argent ! Mais il n'en est pas de même des hommes. Et d'ailleurs l'œuvre était ici plus considérable. Voici donc ce qu'il imagina : quand l'association était établie dans un bourg, dans un village, en pleine campagne, composée de laboureurs, il voulut que cette association eût un troupeau de moutons, de brebis, de vaches et de veaux, que l'on mènerait paître avec ceux du pays. Chaque membre de l'association recevrait une ou deux têtes de bétail dans son étable, les nourrirait par charité, et les fruits de ces troupeaux serviraient à entretenir les pauvres. « L'on aura, est-il dit dans un de ces règlements, des brebis, lesquelles l'on distribuera aux associés qui feront la charité de les nourrir au profit de ladite association, qui plus, qui moins, selon leur pouvoir, et les fruits provenant de ces brebis seront vendus tous les ans, aux environs de la fête de saint Jean, par le visiteur ; et l'argent qui en proviendra sera mis entre les mains du trésorier, en la présence du commandeur et du recteur, et seront marquées les brebis de la marque d'association et renouvelées de cinq ans en cinq ans. » On reconnaît bien là le berger des environs de Dax.

Lorsque de la campagne ces associations passèrent dans les villes, cette ressource manqua ; mais saint Vincent de Paul en imagina immédiatement une autre. C'étaient des manufactures et des petits métiers si bien organisés, que tous pussent y gagner leur vie, même les enfants,

même les convalescents, et à plus forte raison les jeunes garçons et les hommes valides. Écoutons-le ; écoutons ce ferme bon sens uni à une si tendre charité !

« Tous les pauvres sont, ou petits enfants de quatre à huit ans, ou petits garçons de huit à quinze ou vingt ans ; ou d'âge parfait, mais impotents ou vieux, qui ne peuvent gagner qu'une partie de leur vie ; ou décrépits, qui ne peuvent rien faire. L'on donnera aux petits enfants, aux impotents et aux décrépits, ce qu'il leur faudra pour vivre par semaine ; à ceux qui gagneront une partie de leur vie, la compagnie leur donnera l'autre ; et pour les jeunes garçons, l'on les mettra à quelque petit métier, comme de tisserand, qui ne coûte que trois ou quatre écus pour chaque apprenti ; ou bien l'on dressera une manufacture de quelque ouvrage facile, comme de bas d'étain. L'on y assemblera tous les jeunes garçons en une maison de louage, propre, où l'on les fera vivre et travailler sous la direction d'un ecclésiastique et la conduite d'un maître ouvrier, selon le présent règlement. »

Sous la haute direction des officiers de l'association, il y aura, en effet, deux hommes préposés à la manufacture : un ecclésiastique et un maître ouvrier. « L'office de l'ecclésiastique sera d'enseigner aux apprentis et à tous les autres pauvres la doctrine et piété chrétiennes, savoir les jours de fête après vêpres à l'église, et les mardi et vendredi à la manufacture, à une heure après midi ;

à quoi il vaquera une heure au moins ; de conduire lesdits apprentis avec ordre, deux à deux, à la messe et à vêpres, les fêtes et les dimanches, et les samedis et les veilles des grandes fêtes à vêpres seulement, et les ramener de même ; faire confesser et communier, tant lesdits apprentis que les autres pauvres de l'aumône, tous les premiers dimanches des mois et fêtes solennelles ; et d'assister au dîner et au souper desdits apprentis, sans qu'il lui soit loisible d'aller aux champs, ni de recevoir aucun pauvre à ladite manufacture, que du consentement des officiers de la Charité.

« Le devoir du maître-ouvrier sera d'enseigner son métier aux enfants que les officiers de la Charité mettront à la manufacture, sans qu'il lui soit loisible de prendre ni de renvoyer aucun apprenti pour raison que ce soit, que de l'ordonnance des officiers de la Charité, auxquels appartient l'entière direction de la manufacture. »

Tout se fera gratuitement. Le seul acte de reconnaissance qu'exige saint Vincent de Paul atteste encore sa charité. « Les pauvres apprentis avec leurs pères et mères s'obligeront de parole, avec serment, d'enseigner gratis leur métier aux pauvres enfants de la ville qui viendront ci-après, lorsque les officiers de ladite Charité leur ordonneront, à la charge que lesdits apprentis qu'ils enseigneront seront nourris par ladite compagnie. »

Saint Vincent de Paul trace ensuite le règle-

ment de la journée dans cette manufacture chrétienne, où les enfants pauvres seront élevés sobrement et fortement, mais non abrutis et matérialisés, comme dans les manufactures modernes. « Lesdits pauvres se lèveront à quatre heures du matin, seront habillés à quatre heures et demie, prieront Dieu jusques à cinq, travailleront jusques à ce que la première messe sonne, laquelle ils iront entendre par ordre deux à deux, retourneront de même, déjeuneront à huit heures, dîneront avec silence et lecture à midi, goûteront à trois heures et demie, souperont à sept, se récréeront jusques à sept trois quarts, feront leur prière et l'examen de conscience, et après se coucheront à huit heures. »

On voit les grandes lignes de ce règlement manufacturier : lever à quatre heures, coucher à huit. Et, dans cet intervalle, quatre repas : déjeuner à huit heures, dîner à midi, goûter à trois heures et demie, souper à sept. Prière unie au travail. « Par ce moyen, dit saint Vincent de Paul, les pauvres sont instruits à la crainte de Dieu, enseignés à gagner leur vie, assistés en leurs nécessités ; et les villes sont délivrées d'une foule de fainéants tous vicieux. »

De tels moyens d'avoir des ressources pour venir au secours n'étaient pas toujours possibles ; saint Vincent de Paul y suppléait de mille manières. Ici, par des souscriptions permanentes qu'il demandait à l'évêque, aux chanoines, aux curés, aux seigneurs et aux gens riches ; là, par des

quêtes à l'église et à domicile ; ailleurs , par des troncs placés à la porte des hôtelleries ; quelquefois même par certaines amendes que les maires et les corps de villes consentaient à lui adjuger , et par certains droits d'entrée que les officiers de la ville consentaient à lui abandonner. Beaucoup de ces choses subsistent encore aujourd'hui ; mais qui se souvient qu'on en doit l'initiative à saint Vincent de Paul ?

Cependant le bruit de ces créations nouvelles était arrivé en Bourgogne, où on se débattait inutilement au milieu des difficultés inextricables de la multiplication des pauvres, depuis les guerres de religion. Les villes en étaient encombrées. On n'avait trouvé, pour remédier à de tels maux, que des hôpitaux fermés où les pauvres ne voulaient pas entrer, et où la police trop faible était impuissante à les faire rester. Ils en sortaient le verbe haut et souvent l'épée à la main, faisant trembler les habitants. Au milieu de ces difficultés, le bruit se répandit qu'un prêtre, aumônier de M. le général des galères, avait trouvé des *formes nouvelles*, qu'il avait déjà établies dans plusieurs villes, et qui paraient à tous les inconvénients. Soit qu'on ait dans ce but prié saint Vincent de Paul de venir, soit que, allant de Paris à Marseille, il se soit de lui-même arrêté dans une de ces villes, toujours est-il qu'en 1621 il fit un voyage et un séjour assez long en Bourgogne. A ce voyage semble se rattacher l'établissement des *Charités* de Bourg, de Trévoux, de Mâcon, de Châlons, et

autres villes circonvoisines. Une ombre profonde enveloppait ces différentes fondations, lorsqu'en 1846 on découvrit, dans les archives de la préfecture de Mâcon, un extrait du *livre secrétaire* pour l'année 1621, contenant le procès-verbal d'une assemblée tenue dans cette ville à l'occasion du passage et du séjour de saint Vincent de Paul. Ce procès-verbal est trop curieux pour que nous ne le rapportions pas ici.

Toutes les classes de la société sont présentes à cette assemblée : le lieutenant général, juge royal de la ville ; le lieutenant criminel, le procureur du roi, les échevins, les curés et doyens, les présidents du tribunal, les avocats du roi et plusieurs autres honorables bourgeois et marchands. Le premier qui prend la parole est l'échevin ou maire de la ville. « Il expose que l'objet de la réunion est de pourvoir aux pauvres, ainsi que Dieu le recommande ; œuvre charitable qui peut se faire par des moyens nouveaux et qui évitera les importunités des pauvres aux églises et portes des maisons, où ils reçoivent librement des aumônes, ce qui est cause que, même valides, ils ne veulent rien faire ; qu'il y a quelques années on y a voulu mettre ordre par un hôpital renfermé, mais que les pauvres n'ont pas voulu y venir ; qu'il y a en ce moment un religieux, prestre de M. le général des galères, qui, rempli de piété et de dévotion, a communiqué des formes nouvelles par le moyen desquelles on a pourvu au soulagement et nourriture desdits pauvres tant à Trévoux que dans les autres

villes circonvoisines ; et que pour le bien de la ville il faut profiter de l'occasion.

« Le lieutenant général prend alors la parole et dit que cette proposition doit être embrassée pour être pieuse, dévote et recommandable ; et que si l'on peut établir cette *Charité*, comme elle paraît facile, elle évitera l'importunité des pauvres, s'assurant que si chacun donne volontairement quelque chose, ce sera beaucoup moins que ceux qui le donnent volontairement à leurs portes et aux églises ; qu'il faut les instruire, les faire craindre d'une crainte d'amour, les catéchiser et faire communier, et que pour cela il n'est besoin d'aucun bâtiment, où d'ailleurs on ne peut les tenir enfermés, mais simplement de faire choix de quelques personnes capables, qui auront soin de recueillir les aumônes volontaires et les leur distribueront selon ce qui sera réglé pour le mieux.

« Le doyen de Saint-Vincent se lève alors et dit que c'est une extrême consolation de voir se réaliser ce qu'avait désiré d'établir la piété et dévotion de feu M. de Mâcon (M^{sr} Gaspard Dinet) ; considérez que les pauvres sont tant recommandables dans l'Évangile ; qu'encore il semble y avoir de la difficulté, il faut croire que Dieu rendra toute chose facile, puisque non seulement il s'agit de la nourriture corporelle des pauvres, mais aussi de la spirituelle, à quoi ils contribueront très volontiers même du revenu de leur église.

« M. Chandon, ci-devant lieutenant criminel,

ajoute qu'il n'y a personne qui non seulement accepte, mais embrasse de cœur et affection ce qui a été proposé; et puisqu'il s'agit de la charité et service de Dieu, rien ne sera impossible.

« Le procureur du roi dit, de son côté, que l'affaire étant si pieuse et dévote, il regrette que cette assemblée ne soit pas si simple qu'il désirerait. Il ne se trouvera personne qui n'y prête consentement et ne contribue à l'aumône volontaire, vu l'instruction que les pauvres recevront tant à prier et servir Dieu qu'aux œuvres de métier où ils seront employés.

« Tous parlent successivement de la même manière; après quoi, pour l'acheminement d'une si sainte et louable charité, d'un commun accord, il a été résolu que chacun des ordres de la société nommera des délégués, et que ainsi sera formée une commission pour chercher les voies et moyens de mettre à exécution ce qui a été décidé¹. Ce qui fut fait dès le lendemain². »

Voilà bien la vieille France dans son unité, dans son élan généreux : lieutenant général, lieutenant criminel, curés et doyens des paroisses, échevins

¹ Ce document précieux, jusqu'ici inédit, a été publié par M. Henri Batault, dans sa très belle *Histoire de l'association des dames de la Miséricorde de Châlons-sur-Saône*, p. 9. Il cherche d'abord les origines de l'œuvre des dames de la Miséricorde, qu'il croit pouvoir attribuer à saint Vincent de Paul, puis il suit l'histoire de cette association jusqu'à nos jours, notant les présidentes, les conseillères, les bienfaitrices des pauvres depuis trois siècles. Toutes les familles de Châlons y trouvent leur honneur et la récompense du bien qu'elles ont fait. Il serait à désirer que chaque ville de France eût de pareilles annales, faites avec autant d'intelligence que d'érudition. C'est vraiment le livre d'or de la charité à Châlons-sur-Saône.

² *Id.*, *ibid.*, p. 12.

de la ville, président du tribunal, avocats du roi, bourgeois et marchands de la cité, tout s'unit pour s'occuper des intérêts non seulement temporels, mais spirituels des pauvres, et croyant avec raison qu'en proportion que les pauvres seront plus honnêtes et plus chrétiens, la ville sera plus tranquille.

Saint Vincent de Paul ne paraît pas avoir assisté à cette assemblée, mais il l'avait provoquée et inspirée. Dans chacun de ces discours, on retrouve l'écho des paroles qu'il avait dites partout. Dès le lendemain, muni de pleins pouvoirs, il se met immédiatement à l'œuvre.

Selon son habitude, pour établir un peu d'ordre dans cette foule confuse de pauvres vrais ou faux, les uns ayant vraiment besoin de la charité, les autres ne cherchant qu'à l'exploiter, il commença : 1° à séparer les pauvres malades des pauvres valides ; 2° à confier les malades à de pieuses dames chargées de les visiter, de les soigner ; 3° à donner du travail aux pauvres valides ; 4° à procurer des métiers aux enfants ; 5° à distribuer des aumônes à ceux qui ne pouvaient pas travailler. Ceux-là devaient s'assembler tous les dimanches à Saint-Nizier, pour y entendre la messe et l'instruction, après quoi on leur distribuait du pain et de l'argent en proportion de leur misère et du nombre de leurs enfants. Défense leur était faite de mendier sous peine de suppression de leur aumône ; recommandation instante était faite en même temps aux fidèles de ne rien donner aux pauvres qui

mendiaient dans les rues. On disciplinait la charité, pour supprimer la mendicité. Quant aux passants, ils devaient être logés pour une nuit et renvoyés le lendemain avec une petite aumône. Toutes les précautions étaient prises afin de ne pas fomenter la paresse des pauvres valides. On ne leur donnait jamais de quoi vivre sans rien faire, mais, après examen sérieux de leur travail, le supplément seulement de ce qu'ils ne pouvaient pas gagner. Un bon sens divin préside à tous ces règlements, que nous avons déjà vus en exercice, et dont nous trouvons ici une nouvelle application.

Afin d'avoir des ressources et pour les administrer, Vincent de Paul forma deux associations de charité, l'une d'hommes, l'autre de femmes. L'évêque, le doyen du chapitre, le curé de Saint-Pierre, le lieutenant général, se firent un honneur d'entrer dans la première; toutes les dames les plus distinguées et les plus riches, dans la seconde. En moins de trois semaines, l'œuvre fonctionnait à merveille, et plus de trois cents pauvres se trouvaient logés, nourris, entretenus. Les fonds de la charité se composaient d'une cotisation annuelle du clergé et des riches, soit en argent, soit en nature; de certaines amendes qui étaient adjugées à cette œuvre, des droits d'entrée de tous les officiers de la ville, et des quêtes faites chaque dimanche par les demoiselles de Mâcon. Car saint Vincent de Paul avait obtenu que la paroisse et la commune missent leurs ressources en commun

afin de mieux soulager, discipliner et élever les classes pauvres.

Toutes ces dispositions prises, notre saint disparut. Il se sauva incognito. Il le fallait bien ; autrement il n'eût pas échappé à une ovation publique. Il nous l'apprend lui-même dans une lettre à M^{me} Le Gras : « Chacun fondait en larmes de joie, et les échevins de la ville me faisaient tant d'honneur au départ, que, ne le pouvant porter, je fus contraint de partir en cachette, pour éviter cet applaudissement¹. »

Ainsi, après dix-sept ans de tâtonnements, notre saint avait trouvé sa voie. Il s'était trouvé lui-même. Il débutait par deux créations si nouvelles, si pleines de sagesse et de mesure, et en même temps si hardies, qu'on pouvait entrevoir, à ces deux coups de maître, ce que ferait le grand organisateur quand il tenterait de plus grandes choses et qu'il disposerait de plus importantes ressources.

Et cependant ce magnifique travail, à peine commencé, fut au moment d'être arrêté et coupé dans sa fleur par les susceptibilités jalouses du pouvoir. On a trouvé, dans les pièces du présidial de Beauvais, un projet de réquisition contre Vincent de Paul, à l'effet de l'empêcher de continuer ses bonnes œuvres. Cette pièce est si curieuse, que nous demandons à l'insérer ici tout entière :

¹ Lettre.

Projet de réquisitoire et d'ordonnance de M. le lieutenant de Beauvais contre l'établissement que voulait M. Vincent de Paul, sans être autorisé d'une confrérie de charité à Beauvais, lequel projet a été trouvé dans les pièces du présidial :

« Sur ce qu'il nous a été remontré par les procureurs du roi dudit siège, que combien qu'il soit strictement défendu par les ordonnances royaux et arrêtés de la cour, à toute personne, de diriger ni établir aucune société ou confrairie en ce royaume sans lettres patentes de Sa Majesté, si est-ce néanmoins que, depuis quinze jours environ, serait arrivé en cette ville un certain prêtre nommé Vincent, lequel, au mépris de l'autorité royale, aurait, sans en communiquer aux officiers royaux, ni à aucun autre corps de la ville qui y eût intérêt, fait assembler un grand nombre de femmes, auxquelles il avait persuadé de se mettre de la confrairie, à laquelle il donne le nom spéciaux (*sic*) de la *Charité*, et à laquelle il désirait exiger, pour subvenir et fournir de vivres et autres nécessités aux pauvres malades de ladite ville de Beauvais, et aller chaque semaine en leurs maisons faire la quête des deniers qu'ils voudraient bailler à cet effet ; ce qui aurait été depuis exécuté par ledit Vincent et icelle confrairie érigée, en laquelle il avait reçu trois cents femmes ou environ, lesquelles, pour faire leurs exercices et fonctions ci-dessus, s'assemblent souvent, ce qui

ne doit être toléré. Attendu les défenses portées par les édits et arrêtés, requérons y être pourvu, et en le faisant, informé de ce que dessus, pour l'information faite être envoyée à M. le procureur général du roi, nous avons, etc. »

La lettre de ce document : « projet de réquisitoire, » semble indiquer qu'on n'y donna pas suite. Les Gondi, si puissants dans l'Église et dans l'État, couvrèrent probablement l'humble prêtre et firent avorter les poursuites.

CHAPITRE VI

Commencement de l'œuvre des galériens. —
Saint Vincent de Paul prend les chaînes d'un forçat. —
Voyage à son pays natal.

1622-1623

Dans l'intervalle des temps qu'il passait à Montmirail, à Joigny, à Folleville, à Villepreux, saint Vincent de Paul demeurait à Paris. La famille de Gondi y passait ordinairement l'hiver, dans son bel hôtel de la rue Pavée, sur la paroisse Saint-Sauveur. Ce fut là, dans un de ses séjours à Paris, que notre saint rencontra une misère plus effroyable que tout ce qu'il avait vu jusque-là, dont il n'avait aucune idée, qui émut profondément son cœur et qui lui arracha des actes de la charité la plus sublime.

Nous avons vu que M. de Gondi était général des galères; on dirait aujourd'hui amiral des flottes de la Méditerranée, car les galères ne quittaient jamais la Méditerranée, dont elles faisaient le service. On appelait galère, aux ^{xvi}^e et ^{xvii}^e siècles, un bâtiment long et plat, peu élevé au-dessus de

l'eau, portant un équipage de quatre cents hommes environ, et armé de cinq canons, un de 36, deux de 8, deux de 4, et d'une douzaine de pierriers. Il était manœuvré par trois cents rameurs et portait cent vingt soldats. Les rameurs étaient des criminels, condamnés par les tribunaux à ce rude travail, d'où le nom de galériens ou de forçats. Ils étaient attachés par des chaînes au banc de la galère et liés deux à deux par le même boulet, les épaules nues et la tête couverte d'un bonnet. Le chef des galériens, appelé comite, se tenait debout à l'arrière, près du capitaine, pour recevoir ses ordres. Deux sous-comites étaient, l'un au milieu de la galère, l'autre près de la proue, chacun d'eux armé d'un fouet qui menaçait les épaules nues des rameurs. Lorsque le capitaine ordonne de prendre la mer, le comite donne le signal avec un sifflet en argent qu'il porte suspendu à son cou. Les sous-comites commencent avec leur leur long fouet « à émoucher les épaules nues des rameurs », comme faisait de nos jours un conducteur de diligence conduisant huit chevaux. Si l'un des rameurs mollit, « le capitaine crie de redoubler les coups. » — « Tombe-t-il pâmé sur son aviron (ce qui arrive souvent), il est fouetté jusqu'à ce qu'il se réveille ou qu'il meure. Dans ce dernier cas, il est jeté à la mer sans cérémonie. »

En dehors de ces traitements épouvantables, la simple attache à la chaîne faisait de cette vie de forçat un véritable martyre. « Lorsque l'impitoyable mer de Libye, dit un capitaine des galères,

Barras de la Penne, surprend les galères par le travers des plages romaines ; quand l'impétueux aquilon vient les assaillir au large et que le golfe du Lion les livre à l'humide vent de Syrie, tout s'accorde à faire de la galère un enfer. Les lamentations lugubres de l'équipage, les cris effroyables des matelots, les hurlements horribles de la chiourme, les gémissements des charpentés mêlés au bruit des chaînes et aux rugissements de la tempête, produisent dans les cœurs les plus intrépides un sentiment de terreur. La pluie, la grêle, les éclairs, accompagnement habituel de ces violentes tourmentes ; la mer, qui couvre le pont de ses vagues furieuses, ajoutent à l'horreur de la situation. » En été, le soleil, qui darde ses rayons sur les épaules nues, les moustiques qui les dévorent, les mauvaises odeurs qui s'exhalent de toutes parts, varient les douleurs sans les diminuer. Telle est la mauvaise organisation de ces galères, que les officiers eux-mêmes ont à peine un abri, et dans une foule de cas ne savent où se réfugier.

La France possédait alors, sous les ordres de M. de Gondi, une vingtaine de galères, manœuvrées par six mille galériens et montées par deux mille cinq cents soldats.

Ces galères, abritées dans les ports de Toulon, de Marseille, d'Aigues-Mortes, de Narbonne, en sortaient pour faire la police de la Méditerranée, donner la chasse aux corsaires turcs, et protéger les villes et les villages des bords de la mer. Mais les fortifications dont s'enveloppent au xvi^e et au

xvii^e siècle les moindres petits bourgs du littoral montrent assez qu'elles y suffisaient à peine. Chaque année M. de Gondi partait en personne de Toulon ou de Marseille, accompagné de huit, dix, douze galères bien armées, et s'en allait fouillant la profondeur de la Méditerranée, visitant tous les ports, toutes les anses même les plus cachées, prenant et coulant à fond tous les bâtiments des corsaires. On n'avait jusqu'ici que peu de détails sur ces expéditions de M. de Gondi; mais différentes pièces inédites, trouvées récemment, montrent ce qu'il déploya, en ces années 1620, 1621, 1622, d'activité et de courage. Pour ne citer que l'année 1620, nous voyons M. de Gondi sortir de Marseille avec sept galères bien armées. Il découvre bientôt, près d'Oran, deux vaisseaux de corsaire, « qu'il fait canonner si furieusement, dit le *Mercur* français, qu'ils sont obligés de se rendre. On y trouva quarante chrétiens enchaînés aux bancs des deux vaisseaux, et cent cinquante turcs armés, qu'on emmena captifs¹. » Quelques jours après, les galères de M. de Gondi découvrent un grand vaisseau sur lequel était le fameux corsaire d'Alger, Soliman Raïs, avec quarante canons et deux cents soldats. Il le poursuit si vivement pendant deux jours, que celui-ci, ne pouvant plus échapper et craignant de tomber vif entre les mains des chrétiens, se sauve dans un canot, après avoir mis le feu aux munitions et fait sauter

¹ *Mercur* français (année 1620), t. VI, p. 170.

le bâtiment. Sur la fin de septembre de cette même année 1620, M. de Gondi rentrait à Marseille, avec ses sept galères intactes, ramenant quatre vaisseaux algériens captifs, en ayant brûlé un cinquième, et coulé à fond un sixième¹.

Telle fut la campagne de 1620; celle de 1621 ne fut pas moins brillante, mais elle fut surpassée encore par celle de 1622. M. de Gondi reçut l'ordre du roi de passer le détroit de Gibraltar, et de venir avec toute son escadre soutenir la flotte française qui allait attaquer la Rochelle. Les Rochelois avaient mis en mer cinquante-six grands vaisseaux, avec lesquels ils étaient maîtres de l'Océan et y faisaient tous les jours des prises considérables. On n'attend pas de nous le récit de cette campagne. Disons seulement que M. de Gondi fit des prodiges de bravoure et d'habileté; qu'avec ses légers bâtiments il harcela si bien les lourds vaisseaux de l'ennemi et les cribla de tant de boulets, qu'au témoignage de l'amiral de Guise il contribua au succès de cette guerre plus que personne, et y conquist la réputation d'un de nos plus intrépides marins².

Dans des circonstances pareilles, pendant ces longues absences de M. de Gondi, au milieu des périls qu'il courait, de quoi pouvait-on parler dans la maison de Gondi? On parlait du général, qui se couvrait de gloire; on parlait des soldats

¹ CHANTELAUZE, *Saint Vincent de Paul et les Gondi*, p. 439.

² *Mercurius français* (1620), t. VI, p. 470. Lettre inédite de Guillelme de Montolieu, adressée à son fils le 4 novembre 1622.

qui mouraient à côté de lui; on parlait des malheureux galériens qui, outre les coups de feu, avaient à subir de si dures humiliations? Comment un cœur délicat et tendre comme celui de M^{me} de Gondi n'en aurait-il pas été ému? Comment celui de Vincent de Paul n'y aurait-il pas fait écho? Avant de partir pour Toulon et Marseille, les galériens faisaient un séjour plus ou moins long à Paris; et pendant ce temps ils commençaient à être sous les ordres du général des galères. Vincent de Paul demanda à les voir et se fit conduire à leurs cachots. On n'était pas tendre, au xvii^e siècle, pour les condamnés. On les enfermait dans des prisons sombres, humides, malsaines. On les attachait avec des ceintures de fer à la muraille. On leur donnait pour toute nourriture du pain noir et de l'eau. Ils étaient malades depuis longtemps, qu'on ne daignait pas encore s'en apercevoir; et souvent la vermine ou la gangrène, se mettant dans leurs plaies, exhalaient une puanteur insupportable. Il faut que le spectacle ait été affreux, puisque Vincent de Paul recula épouvanté, les yeux pleins de larmes.

Il vint en toute hâte trouver M. de Gondi, qui était alors à Paris, et il lui représenta dans les termes les plus vifs l'état d'abandon où étaient ces malheureux pour le corps et pour l'âme; que d'ailleurs ils lui appartenaient, et qu'il en avait devant Dieu la responsabilité. Philippe-Emmanuel était droit et bon. Il se déclara prêt à faire tout ce qui était en son pouvoir; mais il ne voyait pas

comment on pourrait remédier à un tel mal, qui semblait incurable. Vincent de Paul y avait pensé ; il proposa un plan simple et pratique, qui fut aussitôt accepté. Tout pouvoir fut donné au saint, qui vint s'établir au milieu des forçats, les encourageant par sa présence, les consolant par sa piété, élevant leurs cœurs à Dieu, et leur apprenant à porter leurs chaînes en esprit d'expiation. Les maladies les plus dégoûtantes, les épidémies les plus contagieuses ne purent l'effrayer. Assisté de jeunes prêtres des plus généreux : M. Belin, chapelain des Gondi à Villepreux ; M. Portail, son premier disciple dans l'œuvre des Missions, il poussa la charité jusqu'à l'héroïsme. Tel fut le changement qui s'opéra dans ces galériens, hier chargés de chaînes et vomissant des blasphèmes, qu'on put les transporter librement dans un vaste hôpital que Vincent de Paul acheta et fit meubler, dans la rue Saint-Honoré, près de Saint-Roch, auquel contribuèrent et que vinrent bientôt visiter Mgr de Gondi, évêque de Paris, M^{me} de Gondi sa belle-sœur, la marquise de Maignelais et les grandes dames de la capitale. On ne parlait à la cour que des merveilles opérées par cet humble prêtre. Le roi en voulut avoir le récit de la bouche de M. de Gondi, et il fut si émerveillé de la piété, du zèle, du dévouement héroïque de notre saint, que, pour lui donner le moyen d'étendre ces merveilles à tout le royaume, il créa pour lui la charge nouvelle d'aumônier général et royal des galères de France.

Voici en quels termes est conçu le brevet : « Aujourd'hui, huitième février 1619, le roi étant à Paris, sur ce que le sieur comte de Joigny, général des galères de France, a remontré à Sa Majesté qu'il serait nécessaire pour le bien et soulagement des forçats, étant et qui seront ci-après ès dites galères, de faire élection de quelque personne ecclésiastique de probité et suffisance connue, pour le pourvoir de la charge d'aumônier réel, qui ait égard et supériorité sur tous les autres aumôniers desdites galères, Sa dite Majesté, ayant compassion desdits forçats et désirant qu'ils profitent spirituellement de leurs peines corporelles, a accordé et fait don de ladite charge d'aumônier réel à M. Vincent de Paul, prêtre, bachelier en théologie, sur le témoignage que ledit sieur de Joigny a rendu de ses bonnes mœurs, piété et intégrité de vie, pour tenir et exercer ladite charge aux gages de six cents livres par an, et aux mêmes honneurs et droits dont jouissent les autres officiers de la marine du Levant; voulant Sa Majesté que ledit de Paul, en ladite qualité d'aumônier réel, ait dorénavant égard et supériorité sur tous les autres aumôniers desdites galères, et qu'en cette qualité il soit couché et employé sur l'état de ses galères, en vertu du present brevet qu'Elle a voulu signer de sa main et être contresigné par moi, conseiller en son conseil d'État et secrétaire de ses commandements. Signé : LOUIS. » Et plus bas : « PHILIPPEAUX. » Le 12 février suivant, l'aumônier en chef prêtait serment, en cette qualité,

entre les mains « de Mgr le comte de Joigny, lieutenant général pour Sa Majesté ès mers du Levant ».

Muni de ce brevet, qui lui donnait entrée et autorité dans tous les bagnes, Vincent de Paul résolut de les visiter tous. Il commença par celui de Marseille, le plus considérable et le plus hideux de tous, où se rencontraient tous les vétérans du vice, tous les criminels endurcis. Il y accomplit des merveilles d'humilité, de douceur, de dévouement, et ce fut là, dit-on, qu'eut lieu un des actes les plus extraordinaires non seulement de la vie de Vincent de Paul, mais de la vie de tous les saints. Touché du désespoir d'un jeune forçat, enlevé brusquement à sa femme et à ses enfants, il prit ses chaînes et se substitua volontairement à sa place. Si extraordinaire que soit un tel fait, il est certain et ne saurait être révoqué en doute. Tous les historiens l'affirment, et l'Église le constate dans une enquête solennelle; mais l'humilité du saint a pris tant de précautions pour le cacher à tous les yeux, qu'il en est résulté quelque ombre sur les circonstances et l'époque précise où il eut lieu.

Écoutons d'abord les témoins entendus par l'Église au procès de canonisation.

Nous trouvons le résumé de ces dépositions dans une pièce spéciale, placée sous les yeux du Pape par le sous-promoteur de la foi, Jean Zuccherini. Les témoins, tous personnages vénérables, ne parlent sans doute que par ouï-dire, car cent ans après

l'événement il n'était pas possible de produire des témoins oculaires ; mais leurs dépositions, fermes et précises, viennent évidemment de sources sûres, et mettent, ce semble, le fait hors de doute¹.

Toutefois la preuve la plus haute, absolument irrécusable, c'est le témoignage même de saint Vincent de Paul. Un de ses prêtres lui ayant demandé si vraiment il avait pris autrefois la place d'un forçat et si de là venait l'enflure de ses jambes, supposez que cela n'eût pas été vrai, qu'aurait fait cet homme si profondément humble ? Il au-

¹ Le premier témoignage est celui d'un prêtre de la Mission, supérieur du séminaire de Tulle, nommé Cusset, lequel, après avoir rappelé le trait héroïque de saint Paulin de Nole, s'exprime en ces termes : « On m'a affirmé qu'une pauvre femme, dont le fils avait été condamné et conduit aux galères pour un crime qui lui était fausement imputé, se lamenta devant le saint de son malheur, et Vincent, ne sachant comment la consoler et lui rendre son fils, dans un extraordinaire mouvement de charité et de compassion, alla prendre la place du jeune homme et la chaîne qui lui liait les pieds, et que de là vint le mal dont il souffrit depuis, et qui l'a enlevé trop tôt à ses enfants. »

Un autre prêtre de la Mission, René Thiercelin, âgé de soixante-seize ans, dit « qu'un sieur Bernière, trésorier de France, demeurant à Caen, personnage qui jouissait d'une grande réputation de sainteté, l'exhortant à entrer dans cette congrégation, entre autres éloges qu'il fit de Vincent de Paul, lui raconta qu'un jour il s'était mis à la place d'un homme condamné aux galères, pour lui procurer sa liberté. »

Le frère Simplicien, de son nom Nicolas Caperon, religieux de la Merci, âgé de quatre-vingt-quatre ans, a déposé qu'ayant habité avec le saint dans la maison de Saint-Lazare, « il avait entendu dire que l'infirmité dont Vincent souffrait aux jambes avait pour cause l'excessive charité qui lui avait fait prendre la place d'un galérien. »

Philippe-Ignace Boucher, prêtre du diocèse d'Arras, âgé de soixante-quatorze ans, ajoute dans sa déposition la circonstance que voici, et qu'il tient d'un prêtre de la Mission : « Passant un jour sur le bord de la mer, le serviteur de Dieu trouve une pauvre femme tout en larmes ; l'ayant interrogée, il apprend que son fils avait été condamné aux galères. Alors il alla prendre sa place. »

Le document auquel nous nous référons (*MEMORIALE cum restricto probationum*) cite encore le témoignage bien connu d'Abelly.

rait crié comme Jean-Baptiste : *Et confessus est, et non negavit, quia non sum ego Christus*. Au lieu de dire avec énergie : Non, cela n'est pas vrai, je n'ai jamais pris les chaînes d'un galérien, il se contenta de sourire, et il changea de conversation. Aussi le pape Clément XII, dans sa bulle de canonisation, n'hésita pas à attester la vérité du fait : « On raconte que Vincent de Paul, à l'exemple de saint Raymond Non-né, se dévoua à la chaîne; qu'ayant vu l'un de ses compagnons d'esclavage misérablement accablé sous le poids pesant de ses fers, et n'ayant rien à donner pour soulager les angoisses de ce malheureux, il se livra lui-même aux liens de la servitude, pour le racheter de la captivité aux dépens de son propre corps. »

Mais, si le fait est incontestable, il n'en est pas de même de l'époque précise où il eut lieu. Abelly, qui le raconte quatre ans seulement après la mort du saint, n'en parle pas lors du voyage de Marseille; il le renvoie sans date au chapitre des vertus¹. Collet, le plus exact des historiens de Vincent de Paul, le met à Marseille en 1622. Seulement il suppose que le saint, afin de mieux observer, était venu à Marseille *incognito*, ce qui n'est pas sans difficulté². D'autres, se basant sur ce qu'il est dit que Vincent de Paul souffrit pendant quarante-cinq ans de l'enflure de ses jambes, causée, disait-on, par la chaîne du bagne, renver-

¹ Abelly, liv. III, ch. XI.

² Collet, liv. II, p. 101.

raient ce fait jusqu'en 1615. Vincent de Paul était déjà depuis deux ans dans la famille de Gondi; et il ne serait pas impossible qu'il eût fait un voyage à Marseille en cette année 1615, peut-être avec le général des galères, et que cet acte extraordinaire de charité n'eût eu lieu qu'après que le général se fût embarqué et eût pris la mer. Mais il n'y a aucune trace de ce voyage dans l'histoire. Enfin la bulle de canonisation, en insinuant qu'il aurait délivré « un des compagnons de sa propre captivité », semblerait ramener ce dévouement à l'époque où il était esclave en Barbarie. Mais il y fut toujours captif, jamais libre, jamais en état par conséquent d'aliéner sa liberté en faveur d'autrui. Il faut donc en revenir à cette date de 1622, indiquée par Collet: nulle objection sérieuse n'y peut être faite, et tout concorde à la rendre infiniment probable et, pour ainsi dire, certaine. En effet, en 1622, le roi Louis XIII partit de Paris, le 20 mars, pour achever sa brillante campagne de 1721 contre les protestants. Il descendit à la mer, du côté de Nantes, pour voir en quel état était la flotte royale, composée de tous les vaisseaux qu'on avait fait venir de Normandie et de Bretagne, et avec laquelle il voulait opérer contre les protestants de la Rochelle. Trouvant cette flotte trop peu nombreuse et mal équipée, il eut la pensée hardie d'amener à son secours, par le détroit de Gibraltar, les galères de la Méditerranée. On ne l'avait jamais fait jusquelà, et c'était une question de savoir si ces bâtiments légers tiendraient l'Océan et pourraient se

mesurer avec de grands vaisseaux. Sur l'ordre du roi, M. de Gondi partit immédiatement pour Marseille, afin de veiller aux derniers armements des galères et d'en prendre le commandement. Il emmena avec lui son fils aîné Pierre, auquel il se proposait de remettre un jour son titre de général des galères, et à qui il voulait faire faire sous ses yeux ses premières armes, dans une campagne périlleuse. Saint Vincent de Paul les accompagna, trouvant l'occasion bonne de commencer sa visite des galères comme aumônier général. Après les préparatifs nécessaires, M. de Gondi et son fils Pierre prirent la mer, emmenant dix galères, montées par douze cents soldats et servies par trois mille galériens. Il en restait autant à Marseille et à Toulon, qu'on devait armer de suite et tenir prêtes à rejoindre les autres au premier signal. Qui empêche que l'action extraordinaire dont nous parlons ait eu lieu pendant les six mois que mit M. de Gondi à traverser le détroit de Gibraltar et à se battre autour de la Rochelle? On armait les dix galères qui étaient restées au port, et ceux qui ont étudié l'histoire savent avec quelle difficulté on se procurait alors des forçats pour ramer. Les condamnations des tribunaux n'y suffisant pas, on en tirait même des simples prisons. Les magistrats avaient ordre de supprimer les grosses amendes et de les remplacer par quelques mois de galères. Dans de telles circonstances, on aura mis la main sur un jeune homme, coupable sans doute, mais qui en d'autres temps n'eût pas été

envoyé aux galères. Notre saint le vit pleurant et sanglotant, parce qu'il lui fallait quitter sa femme et ses enfants et les laisser dans la misère. Il en eût pitié. Mais est-il nécessaire qu'il ait immédiatement pris sa chaîne et se la soit mise au pied? Cela était impossible, et il était trop habile et trop modeste pour agir ainsi. Abelly dit qu'il fut tellement touché de compassion du misérable état où toute cette famille était réduite, qu'il se résolut de « chercher et d'employer tous les moyens qu'il pourrait pour les soulager ». Cela demandait du temps et n'alla pas tout seul. « N'en trouvant point, continue Abelly, il fut intérieurement poussé, par un mouvement extraordinaire de charité, de se mettre lui-même à la place de ce pauvre homme, pour lui donner moyen, en le tirant de cette captivité, d'aller assister sa famille affligée. » Comment s'y prit-il? On ne le sait pas. « Il fallut, dit Abelly, *y déployer toutes les adresses que suggère la charité.* » Quelles adresses? nous l'ignorons. Qui l'a empêché, dans un tel but, de dissimuler son nom et même de quitter sa soutane? Il avait passé son temps sur les dix galères qui étaient parties avec M. de Gondi. Était-il aussi connu sur les dix qu'on armait? N'a-t-il pas pu cacher son nom, sa dignité? Qui oserait prétendre qu'une surprise de la part d'un officier n'a pas été possible? Et quand il serait vrai que l'officier se soit douté de ce qui se passait, il y a des actions si hautes, qu'on en demeure ébloui et désarmé. Le propre des spectacles sublimes, c'est de transformer ceux qui les voient en

admirateurs et, pour ainsi dire, en complices. Or quel plus sublime spectacle que celui d'un homme qui se livre pour un autre, d'un prêtre qui se fait galérien et forçat par charité ! On ne résiste pas à une telle lumière ; on détourne la tête et on laisse faire.

La captivité du reste dura fort peu. On eut bientôt reconnu le saint, et il se hâta de quitter Marseille, honteux de sa vertu, comme d'autres ne le sont pas de leurs vices.

Au moment où Vincent de Paul rentrait dans la famille de Gondi, de grands malheurs remplissaient de deuil cette maison, jusque-là si brillante et si heureuse. Le premier, arrivé le 13 août 1622, était la mort du cardinal Henri de Gondi, évêque de Paris et premier ministre de Louis XIII. Il avait accompagné le roi pendant toute la campagne de 1621 et de 1622 en qualité de président du conseil ; et, étant avec le roi au siège de Béziers, il y avait été emporté « par une fièvre d'armée », à peine âgé de cinquante ans. C'était un homme pieux et doux, dans la vie duquel il est difficile de ne pas sentir une influence directe de saint Vincent de Paul ; qui, nommé évêque à vingt-quatre ans, possesseur d'une immense fortune, devenu cardinal et premier ministre, employa ses richesses, son influence, à créer et développer une foule d'établissements religieux : les Carmélites, les Ursulines et les Feuillantines du faubourg Saint-Jacques ; les Dominicains et Augustins réformés ; l'hôpital de la Charité et l'hôpital Saint-

Louis; la Visitation de la rue Saint-Antoine, et les Capucines, près la porte Saint-Honoré; les Minimes de la place Royale, les religieuses de Notre-Dame-de-la-Merci, et enfin la congrégation de l'Oratoire, richement dotée par lui, par son frère Philippe-Emmanuel de Gondi et par sa belle-sœur la marquise de Maignelais¹. Comment Vincent de Paul n'aurait-il pas pleuré un évêque pareil? Heureusement il fut parfaitement remplacé, et, chose étonnante, par un membre de la même famille, son propre frère, qu'il avait choisi pour son coadjuteur, Jean-François de Gondi, d'abord capucin, puis doyen de Notre-Dame de Paris; esprit assez ordinaire, caractère un peu faible, qu'on voit flotter entre les partis contraires, mais qui a, pour sa décharge devant la postérité, d'avoir favorisé par tous les moyens la fondation de l'œuvre des Missions de saint Vincent de Paul, et d'avoir contribué de toute sa puissance et de tout son crédit à l'établissement des deux séminaires de Saint-Nicolas-du-Chardonnet et de Saint-Lazare². On commença à voir pourquoi Dieu avait arraché Vincent de Paul aux petites paroisses de Clichy et de Châtillon, et l'avait établi et rétabli, pour ainsi dire malgré lui, dans la famille de Gondi.

Mais si cruelle que fût la mort du cardinal, ce n'était rien à côté de la douleur qui attendait M^{me} de Gondi. Elle avait trois fils. Le second, Henri de Gondi, filleul du cardinal qui venait de

¹ Chantelauze, p. 55.

² Chantelauze, p. 66.

mourir, était d'une beauté charmante, ressemblant à sa mère. Il suivait à cheval, âgé de huit ans, une grande chasse à courre, lorsqu'un faux pas de son cheval le précipita par terre, et pendant qu'il se débattait pour se dégager, un coup de pied du cheval lui brisa la tête. On le rapporta mort à sa mère; Vincent de Paul était auprès d'elle, et il faut regretter éternellement qu'aucun récit détaillé des douleurs d'une telle mère et des consolations d'un tel prêtre ne soit venu jusqu'à nous. Elle le pleura jusqu'à sa mort, dont cet affreux deuil devança très certainement la date.

Il y avait un mois à peine qu'elle pleurait son second fils, lorsqu'une amère inquiétude vint se joindre à sa douleur et la porter à son comble. Son fils aîné, Pierre, qui avait accompagné M. de Gondi dans la campagne contre la Rochelle, après y avoir déployé les ardeurs de sa race et de son âge, et avoir eu un cheval tué sous lui dans l'île de Ré, avait été grièvement blessé. Un coup de mousquet l'avait atteint à l'épaule et la lui avait cassée. Sans doute la joie du devoir accompli, l'honneur du nom de Gondi porté si haut, la fierté d'une mère qui voit son fils se conduire en héros, tempéraient un peu la douleur de M^{me} de Gondi. Mais dans quel état allait-on lui rapporter son fils aîné? Après avoir suivi le cercueil du second, faudrait-il pleurer encore celui-là? Et s'il se remettait d'une telle blessure, n'en resterait-il pas estropié pour la vie? M^{me} de Gondi passa de longs jours dans d'inexprimables an-

goisses qui l'eussent achevée, si saint Vincent de Paul n'eût été là pour relever et soutenir son courage. Enfin M. de Gondi revint, ramenant le cher blessé, pâle et affaibli, mais en pleine convalescence, et ne courant plus aucun danger ni de la vie ni des membres.

C'est à la suite de ces événements, dans l'hiver de 1622 à 1623, que M. et M^{me} de Gondi, si pieux, si pleins de foi, prirent une résolution qui eut un contre-coup funeste pour l'Église. Comment saint Vincent de Paul, avec son autorité, avec sa sainteté, ne parvint-il pas à détourner un tel malheur? Le second de leurs fils, celui qui venait d'être tué, Henri de Gondi, avait été destiné à l'Église. Il rêvait déjà, et la famille de Gondi rêvait encore plus pour lui de la pourpre. Lui mort, on songea à son jeune frère François-Paul, destiné à la guerre. Il n'y avait pas d'homme moins capable d'être prêtre. Mais quoi! on renoncerait à l'archevêché de Paris, au cardinalat, à cette première place qu'occupaient les Gondi dans l'Église depuis quatre-vingts ans? N'accusons pas trop Philippe-Emmanuel et sa pieuse épouse, l'une qui va mourir saintement, l'autre qui, après la mort de sa femme, va quitter une fortune immense et des titres superbes pour se faire simple religieux oratorien, caché dans une humble cellule. Accusons leur siècle, et répétons les paroles profondément sensées et justes de leur fils, le cardinal de Retz : « Je ne crois pas qu'il y eût au monde un meilleur cœur que celui de mon père, et je puis dire que la trempe de ce cœur

était celle de la vertu. Cependant et mes duels et mes galanteries ne l'empêchèrent pas de faire tous ses efforts pour attacher à l'Église l'âme peut-être la moins ecclésiastique qui fût dans l'univers; la prédilection pour son aîné et la vue de l'archevêché de Paris, qui était dans sa maison, produisirent cet effet. Il ne le crut pas, et ne le sentit pas lui-même; je jurerais qu'il eût lui-même juré, dans le plus intérieur de son cœur, qu'il n'avait en cela d'autre mouvement que celui qui lui était inspiré par l'appréhension des périls auxquels la profession contraire exposerait mon âme. »

Quand les Gondi se furent remis des malheurs que nous venons de raconter, Vincent de Paul reprit un dessein auquel il avait beaucoup pensé depuis un an : c'était de faire donner une grande mission sur toutes les galères qui étaient sous la dépendance de M. de Gondi. Ces galères, qui étaient d'habitude dans la Méditerranée (car c'était un axiome du gouvernement de la marine, que l'Océan était aux vaisseaux et la Méditerranée aux galères¹), avaient cependant, comme nous l'avons dit, par suite de circonstances exceptionnelles, passé dans l'Océan et contribué pour une part considérable à anéantir la flotte des protestants. Maintenant que la paix était faite, la victoire assurée, ces galères devant hiverner dans les ports de l'Océan², le moment semblait venu de faire donner à tous

¹ Littré, au mot *galère*.

² Les galères de M. de Gondi allèrent hiverner à Tonnay-Charente. (*Mercur français*.) Tonnay-Charente, arrondissement de Rochefort-sur-Mer, département de la Charente-Inférieure; 3,208 habitants.

ces malheureux, enchaînés aux bancs des galères, une retraite qui les réhabilitât du côté du ciel, comme ils venaient de l'être par leur courage du côté de la terre. Vincent de Paul s'adressa au cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, homme de piété et de zèle, formant sa vie sur celle de saint Charles Borromée, calomnié par les protestants, mais d'autant plus grand. Il en obtint vingt religieux, les distribua deux par deux sur chaque galère; et, gardant la direction de la mission, allant de l'un à l'autre, électrisant ces malheureux par sa parole, si simple, si humble, si tendre, il obtint des succès extraordinaires. Un Turc, qui avait résisté à tous, céda à sa parole et devint jusqu'à la fin de sa vie son compagnon le plus fidèle, d'un dévouement à toute épreuve.

Cette mission dura à peu près un mois et fit beaucoup de bruit. Elle attira à Bordeaux quelques-uns de ses amis d'enfance, qui le conjurèrent de ne pas rentrer à Paris sans faire une petite visite à sa famille. Il en était si près, à quelques lieues à peine. Il y avait vingt-deux ans qu'il n'avait pas vu sa mère. Il ne connaissait pas ses neveux. Quand retrouverait-il une pareille occasion de les voir? Vincent de Paul se laissa toucher et partit pour Pouy. C'est là qu'il avait été baptisé, qu'il avait fait sa première communion, et que sous les grands chênes, au bord de l'étang, s'était écoulée sa pieuse enfance. Le vieux prêtre qui l'avait béni à son entrée dans le monde reposait près de la croix du cimetière, mais il était

remplacé par un parent et un ami de saint Vincent de Paul, un saint prêtre, Dominique Dussin, curé de Pouy. C'est chez lui que notre saint prit son logement. Son premier acte, avant de dire sa première messe dans l'église où il avait été fait chrétien, fut de renouveler tout haut les promesses de son baptême et de s'humilier publiquement de les avoir si mal tenues. Le bon curé, pour lui faire honneur, invitait chaque jour à dîner quelques-uns de ses parents ou des curés voisins. On remarquait qu'il ne buvait jamais de vin qu'après l'avoir abondamment trempé d'eau; et le soir, comme je l'ai vu faire depuis au curé d'Ars, il tirait de sa pailasse le plus de paille qu'il pouvait, de manière à coucher à peu près par terre. Quand Vincent de Paul était enfant, la chapelle de Notre-Dame de Buglosse n'était qu'une ruine; la statue avait été jetée dans l'étang; mais il y avait déjà trois ans que Dominique Dussin, le parent et l'ami de Vincent de Paul, avait retrouvé la statue, rebâti la chapelle et rétabli le pèlerinage. Vincent de Paul décida que ce serait là, dans ce sanctuaire vénéré, qu'il réunirait sa famille et qu'il lui dirait adieu. Tout se prépara donc pour un pèlerinage solennel; Vincent de Paul y alla nu-pieds, accompagné de ses parents et suivi d'une foule considérable. Il y célébra la sainte messe avec une piété attendrie, et il leur adressa quelques paroles de foi et de charité. Après la messe, une table modeste réunissait tous les siens. Vincent de Paul la présida; puis, le dîner fini, il se leva pour prendre

congé d'eux. Instinctivement ils tombèrent à ses genoux, demandant sa bénédiction. « Oh ! oui, leur dit-il tout ému, je vous bénis ; mais je vous bénis humbles et pauvres, et je demande pour vous au Seigneur la grâce d'une sainte pauvreté. Ne sortez jamais de l'état dans lequel il vous a fait naître : c'est mon instante recommandation, que je vous prie de transmettre comme un héritage à vos enfants. Adieu pour toujours ! » Et, en disant ces mots, il s'échappa de leurs mains.

Jusque-là Vincent de Paul avait encore assez bien contenu ses larmes ; mais, quand il fut seul sur la route, elles ruisselèrent de ses yeux. En se retournant pour dire un dernier adieu à son pauvre village, son cœur se fendit. Il pensa à ses pauvres parents, qu'il laissait dans la misère et que d'un mot il aurait pu soulager, et il éprouva une sorte de remords. « Ayant passé huit ou dix jours avec mes parents, pour les informer des voies de leur salut et pour les éloigner du désir d'avoir des biens, jusqu'à leur dire qu'ils n'attendissent rien de moi ; que, quand j'aurais des coffres d'or et d'argent, je ne leur en donnerais rien, parce qu'un ecclésiastique qui a quelque chose le doit à Dieu et aux pauvres ; le jour que je partis, j'eus tant de douleur de quitter mes pauvres parents, que je ne fis que pleurer tout le long du chemin, et pleurer quasi sans cesse. » Tout en pleurant, le bon saint revenait sur sa résolution. Au lieu de laisser ses parents dans la pauvreté, il lui serait si facile de leur venir en aide ! Pourquoi ne le ferait-il pas ?

« A ces larmes, continue-t-il, succéda la pensée de les aider et de les mettre en meilleur état, de donner à tel ceci, à tel cela. Mon esprit attendri leur partageait ainsi tout ce que j'avais, et même ce que je n'avais pas. Je le dis à ma confusion, et je le dis parce que peut-être Dieu permit cela pour me faire mieux connaître l'importance du conseil évangélique dont nous parlons. Je fus trois mois dans cette passion importune d'avancer mes frères et mes sœurs; c'était le poids continuel de mon pauvre esprit. Parmi cela, quand je me trouvais un peu libre, je priais Dieu qu'il eût agréable de me délivrer de cette tentation; et je l'en priai tant, qu'enfin il eut pitié de moi, et qu'il m'ôta ces tendresses excessives pour mes parents; et quoiqu'ils aient été à l'aumône et le soient encore, le bon Dieu m'a fait la grâce de les commettre à sa Providence, et de les estimer plus heureux que s'ils avaient été bien accommodés. » On voit ici, dans toute sa hauteur, cette grande vertu sacerdotale qui veut que le prêtre soit sans père, sans mère, sans frères ou sœurs, semblable à Melchisédech, dans un détachement absolu. Saint Vincent de Paul n'aurait jamais régénéré le clergé s'il ne lui avait donné de tels exemples, et il était sans inconvénient d'élever ces exemples à toute la sublimité possible, afin qu'ils fussent mieux vus et qu'ils frappassent davantage. Vincent de Paul y persévéra toute sa vie. Un jour qu'il était dans sa chambre, le portier vint lui annoncer qu'un paysan assez mal vêtu et se disant son neveu demandait à

lui parler. Vincent rougit d'abord, et pria un des siens d'aller recevoir le jeune paysan. Mais il rougit bientôt d'avoir rougi, et, descendant lui-même, il alla jusque dans la rue, où son neveu était resté, l'embrassa tendrement, le prit par la main et l'introduisit dans la cour du collège. Puis il fit appeler tous les prêtres de sa compagnie, et leur présentant le paysan confus : « Messieurs, dit-il, voici le plus honnête de ma famille. Mon neveu, ajouta-t-il en se tournant vers le jeune homme, saluez ces Messieurs. » Et toute la journée il le présenta pareillement comme un grand seigneur, toujours dans le costume de son pays, à toutes les personnes de condition qui le vinrent visiter. Mais le remords d'un mouvement de fausse honte restait dans son cœur. Ce fut un besoin pour lui de s'en décharger à la première retraite qu'il fit avec les siens. « Messieurs et mes frères, dit-il publiquement, priez pour un orgueilleux qui a voulu faire monter son neveu secrètement dans sa chambre, parce qu'il était paysan et mal habillé. » Quant au neveu lui-même, il dut s'en retourner comme il était venu, à pied et avec dix écus seulement pour faire son long voyage. Encore Vincent avait-il reçu cette modique somme de la marquise de Maignelais, seule au-môine qu'il ait jamais demandée pour sa famille.

Il traita de même ses autres parents, et les découragea de l'envie de venir à Paris. « Pensez-vous, disait-il un jour, que je n'aime pas mes parents ? Oh ! certes, oui, je les aime ; mais il faut écouter la grâce et non pas la nature, et faire pas-

ser au premier rang les pauvres qui sont plus abandonnés. » Et une autre fois qu'on lui parlait de certains de ses parents, qui par suite de la guerre étaient réduits à l'aumône : « Voilà l'état de mes pauvres parents : à l'aumône, à l'aumône. Et moi-même, si Dieu ne m'avait fait la grâce d'être prêtre et d'être ici, j'y serais aussi à l'aumône. Mais que faire? le bien de la communauté ne m'appartient pas, et ce serait donner mauvais exemple que d'en disposer. » On eut ce spectacle pendant un demi-siècle, d'un homme qui, honoré de la confiance du roi, de la reine, des princes de l'Église, des plus grands seigneurs, voyant passer dans ses mains des sommes immenses, ayant dépensé des millions pour nourrir des provinces entières, n'en détourna pas un écu en faveur de ses parents pauvres, cultivant la terre, et réduits quelquefois par le malheur des temps à la dernière détresse. On peut parler de haut, et dire aux prêtres : Détachez-vous de tout, quand on est soi-même détaché à ce degré.

CHAPITRE VII

Fondation de l'œuvre des Missions.— Mort de la comtesse de Gondi.

— Son mari, Philippe-Emmanuel, entre à l'Oratoire. —

Saint Vincent de Paul se retire au collège des Bons-Enfants. —

Après cinquante ans de préparation,
il est prêt à entreprendre ses grandes œuvres.

1624-1625

C'est à la suite de ce voyage, après la retraite prêchée dans les bagnes, après les essais de l'évangélisation des pauvres à Châtillon-les-Dombes, à Folleville, à Montmirail, à Trévoux, à Macon, que fut fondée *la Congrégation des prêtres de la Mission pour les campagnes*. Mais, osons dire la vérité, cette compagnie de prêtres, répandus maintenant dans le monde entier, voués exclusivement à l'évangélisation des campagnes, a été fondée non pas par un prêtre, par saint Vincent de Paul, comme on le croit d'habitude; elle a été fondée par une femme, et saint Vincent de Paul ne me contredirait pas. Et non seulement elle n'a pas été fondée par lui, mais il a fallu des adresses, des habiletés infinies pour obtenir qu'il

se mit à sa tête. C'est l'angélique M^{me} de Gondi qui a fondé la congrégation de la Mission.

Elle avait un cœur de prêtre et d'apôtre. L'idée qu'il y avait sur ses vastes domaines sept ou huit mille hommes ignorants, courbés vers la terre, oublieux de leur salut, la troublait le jour et la nuit. Comment faire pour les convertir, pour relever leurs natures du côté du ciel? Elle rêvait des missions qui, dans chacun de ses villages, se renouvelleraient de cinq ans en cinq ans. Elle faisait sa bourse pour cela, et elle y avait déjà amassé seize mille livres, c'est-à-dire près de cinquante mille francs. Mais où trouver des prêtres qui voulussent accepter cet humble ministère? Elle s'était adressée d'abord aux Jésuites, elle avait été refusée. Elle avait pensé ensuite aux Oratoriens; mais ils naissaient à peine, et leur attention se tournait du côté des collèges. Elle avait sondé plusieurs autres communautés : partout même insuccès. Tout à coup, au milieu de tant d'essais infructueux, une idée lui vint. Qu'allait-elle chercher si loin? Est-ce qu'elle n'avait pas sous la main tout ce qu'elle pouvait désirer? Vincent n'avait-il pas travaillé avec les plus heureux résultats dans les missions de Folleville, de Villepreux, de Montmirail? N'y avait-il pas intéressé de saints prêtres, même des docteurs de Sorbonne, désireux de sortir de la vie inutile de tant de prêtres, et de travailler enfin au salut des âmes? Tout cela avait été transitoire, passager; n'y aurait-il aucun moyen de le rendre per-

manent ? Il est vrai qu'il y fallait des prêtres d'un dévouement singulier, qui renonçassent à prêcher dans les villes ; car, quand on a eu autour de sa chaire ces beaux et intelligents auditoires des villes, il est difficile de s'habituer aux lourds et opaques auditoires des campagnes ; des prêtres aussi qui abdiquassent toute ambition humaine. Car autrement comment se dévouer au ministère des pauvres ? Les pauvres ne peuvent rien pour personne ; et trop souvent, quand on s'occupe d'eux, on est réputé par là même incapable de s'occuper d'autre chose. Et ne nous imaginons pas que des hommes médiocres suffisent à ce ministère des campagnes. Il en faut de plus distingués quelquefois que pour parler aux riches, à la fois distingués, et humbles, et pauvres, et détachés de tout ! La grande âme de M^{me} de Gondi pesait tout cela ; et elle aurait désespéré, si elle n'avait pas compté sur saint Vincent de Paul, plus humble que personne, plus détaché, plus persuasif, et si capable de communiquer aux autres le feu sacré qui le consumait.

Préoccupée de ce projet, elle en parla à M. de Gondi. Philippe-Emmanuel n'était pas encore arrivé à ce degré de vertu où nous allons le voir monter ; néanmoins, comme bien des hommes du monde, les questions de charité, de bienfaisance, le touchaient beaucoup. Non seulement il approuva le dessein de sa pieuse et sainte épouse, mais il voulut y coopérer. Aux seize mille livres de sa femme, il ajouta ce qui était nécessaire pour faire

une centaine de mille francs. On pourrait commencer avec cela, à la condition cependant qu'on eût une maison qui ne coûtât rien. M^{me} de Gondi alla en parler à son beau-frère, M^{sr} Jean-François de Gondi, archevêque de Paris, et lui demanda si, parmi les établissements qui dépendaient de lui, il n'y en aurait pas un qui pût servir de noyau et de centre à la congrégation qui allait naître. Justement il y avait, près la porte Saint-Victor, un vieux collège, nommé le collège des Bons-Enfants, dont le principal, Louis de Tuyard, venait de donner sa démission. Et c'était à l'archevêque de Paris à en disposer. Quel meilleur parti pouvait-il prendre que de le remettre à M. Vincent? Ce serait le noyau d'une congrégation qui profiterait à tout son diocèse.

Ainsi tout se préparait pour aider à la naissance de la congrégation. La maison était donnée, les rentes assurées; le corps était prêt, il ne restait qu'à lui insuffler l'âme. L'âme, c'était Vincent de Paul; mais comment le décider à accepter une telle charge? Les trois fondateurs, M^{me} de Gondi, son mari Philippe-Emmanuel, leur frère et beau-frère l'archevêque de Paris, se réunirent et le firent appeler. A trois ils viendraient peut-être bien à bout de son humilité. Mais on s'était inquiété à tort. L'humilité du saint était immense; mais ici la charité l'emporta. Ces chers pauvres qu'il aimait tant, il allait donc pouvoir se consacrer tout entier à eux! Rien ne l'en distrairait. Et il allait pouvoir recueillir, grouper autour de

lui, de saints prêtres qui ne s'occuperaient que de cela ! Comme autrefois Jean-Baptiste, rencontrant Notre-Seigneur, laissait déborder sa joie : *In hoc ergo gaudium meum impletum est*, ainsi fit saint Vincent de Paul. A réaliser ce projet il mettait une telle ardeur, qu'il en avait des scrupules. Il en était continuellement occupé et ravi, au point de craindre d'offenser Dieu. Il alla même faire une retraite à Soissons, afin que Dieu lui ôtât cet empressement, ce bonheur trop sensible de se consacrer entièrement aux pauvres. Dans cette retraite, il prit la résolution de ne rien entreprendre « tant qu'il serait dans ces ardeurs d'espérance et dans ces vues de grands biens qui le transportaient ». On remarquera ces derniers mots, qui nous laissent entrevoir un des plus hauts sommets de la vertu. Avoir peur de se rechercher même dans le bien, de se satisfaire même dans le soin des misérables, même dans le pansement de leurs plaies et de leurs ulcères, il n'y a que Dieu qui puisse inspirer des sentiments pareils, comme il n'y a que lui qui puisse les récompenser.

Le contrat de fondation est du 17 avril 1625. Il fut passé en l'hôtel de Gondi, rue Pavée, paroisse Saint-Sauveur, au nom du seigneur de Gondi et de sa dame, qui y revendiquent l'initiative et la première pensée de cette fondation. Saint Vincent de Paul y paraît à peine ; mais, dans l'ombre où il se cache, on sent qu'il tient la plume et que le contrat de fondation ne traduit que ses pensées, lentement et profondément mûries.

Le contrat indique d'abord le but de l'œuvre. Il porte « que Dieu ayant donné auxdits seigneur et dame, depuis quelques années en çà, le désir de le faire honorer, tant en leurs terres que autres lieux, ils ont considéré qu'ayant plu à sa divine bonté pourvoir par sa miséricorde infinie aux nécessités spirituelles de ceux qui habitent dans les villes, par quantité de docteurs et religieux qui les prêchent, catéchisent, excitent et conservent en l'esprit de dévotion, il ne reste que le pauvre peuple de la campagne, qui seul demeure comme abandonné; à quoi il leur a semblé qu'on pourrait remédier par la pieuse association de quelques prêtres de doctrine, piété et capacités connues, qui voulussent bien renoncer tant aux conditions desdites villes qu'à tous bénéfices, charges et dignités de l'Église, pour, sous le bon plaisir des prélats, s'appliquer entièrement et purement au salut du pauvre peuple, allant de village en village, aux dépens de la bourse commune, prêcher, instruire, exhorter et catéchiser ces pauvres gens, les porter à faire tous une bonne confession générale de toute leur vie passée, sans en prendre aucune rétribution, en quelque sorte ou manière que ce soit, afin de distribuer gratuitement les dons qu'ils auront gratuitement reçus de la main libérale de Dieu. »

Viennent ensuite les voies et moyens de réaliser cette grande pensée de l'évangélisation des pauvres dans la campagne. « Pour y parvenir, lesdits seigneur et dame, en reconnaissance des biens et

grâces qu'ils ont reçus et reçoivent journellement de la majesté divine; pour contribuer à l'ardent désir qu'elle a du salut des pauvres âmes, honorer le mystère de l'incarnation, la vie et la mort de Jésus-Christ; pour l'amour de sa très sainte Mère, et encore pour essayer d'obtenir la grâce de si bien vivre le reste de leurs jours, qu'ils puissent espérer avec leur famille parvenir à la gloire éternelle; ont délibéré se constituer patrons et fondateurs de cette bonne œuvre, et à cette fin ont lesdits seigneur et dame donné et aumôné la somme de quarante-cinq mille livres, laquelle a été présentement délivrée comptant ès mains de M. Vincent de Paul, prêtre du diocèse d'Acqs, licencié en droit canon. »

Le contrat règle ensuite, de la manière la plus admirable et où se révèle l'esprit pratique de saint Vincent de Paul, les clauses et conditions de la fondation.

« 1° Que lesdits seigneur et dame remettent au pouvoir dudit sieur de Paul d'élire et choisir entre ci et un an six personnes ecclésiastiques ou tel nombre que le revenu de la présente fondation se pourra porter, dont la doctrine, piété et bonnes mœurs, et intégrité de vie, lui soient connues, pour travailler auxdites œuvres sous sa direction, sa vie durant; ce que lesdits seigneur et dame entendent et veulent expressément, tant pour la confiance qu'ils ont en sa conduite que pour l'expérience qu'il s'est acquise au fait desdites missions; et Dieu lui a donné grande bénédiction jusqu'ici. »

Mais, en constituant Vincent de Paul chef et supérieur des prêtres de la Mission, M. et M^{me} de Gondi entendent bien qu'il ne les quittera pas. « Nonobstant laquelle direction toutefois lesdits seigneur et dame entendent que ledit sieur de Paul fasse sa résidence continuelle et actuelle en leur maison, pour continuer à eux et à leur dite famille l'assistance spirituelle qu'il leur a rendue depuis longues années en ça.

« 2° Que ladite somme de quarante-cinq mille livres (100 000 fr.) sera par ledit sieur de Paul, de l'avis desdits seigneur et dame, employée en fonds de terre ou rente constituée, dont le revenu servira à leur entretien, nourriture, vêtements et autres nécessités, lequel fonds et revenu sera par eux géré, gouverné et administré comme chose propre; que pour perpétuer ladite œuvre à la plus grande gloire de Dieu, édification et salut du prochain, arrivant le décès dudit sieur de Paul, ceux qui auront été admis à ladite œuvre, et y auront persévéré jusqu'alors, éliront à la pluralité des voix tel d'entre eux pour leur supérieur en la place dudit sieur de Paul, et en useront ainsi successivement de trois ans en trois ans, et pour tel autre temps qu'ils aviseront pour le mieux, ledit cas de mort arrivant.

« 3° Que lesdits seigneur et dame demeureront conjointement fondateurs dudit œuvre, et comme tels, eux, leurs héritiers et successeurs, descendants de leur famille, jouiront à perpétuité des droits et prérogatives concédés et accordés aux

patrons par les saints canons, excepté du droit de nommer aux charges, auquel ils ont renoncé.

« 4° Que lesdits ecclésiastiques s'appliqueront entièrement au soin dudit pauvre peuple de la campagne, et, à cet effet, s'obligeront de ne prêcher ni administrer aucun sacrement ès villes dans lesquelles il y aura archevêché, évêché ou présidial, sinon au cas de notable nécessité seulement; qu'ils renonceront expressément à toutes charges, bénéfices et dignités, à la réserve néanmoins que si quelque prélat ou patron désirait conférer quelque cure à l'un d'entre eux pour la bien administrer, celui qui lui serait présenté par le directeur ou supérieur la pourrait accepter et exercer, ayant préalablement servi huit ou dix ans dans ledit œuvre, et non autrement, si ce n'est que le supérieur de l'œuvre de la compagnie jugeât convenable de dispenser quelqu'un dudit service de huit ans.

« 5° Que lesdits ecclésiastiques vivront en commun sous l'obéissance dudit sieur de Paul en la manière susdite, et de leurs supérieurs à l'avenir après son décès, sous le nom de compagnie des pères ou prêtres de la Mission; que ceux qui y seront admis plus tard seront tenus d'aller, de cinq ans en cinq ans, par toutes les terres desdits seigneur et dame, pour y prêcher, confesser, catéchiser et faire toutes les bonnes œuvres susdites; et que pour le regard du reste de leur temps, il l'emploieront à leur volonté, le plus utilement qu'ils pourront, et en tels lieux qu'ils esti-

meront le plus convenable à la gloire de Dieu, conversion et édification du prochain, et à assister spirituellement les pauvres forçats, afin qu'ils profitent de leurs peines corporelles, et qu'en ceci ledit seigneur général satisfasse à ce en quoi il se sent aucunement obligé par le devoir de sa charge; charité qu'il entend être continuée à perpétuité à l'avenir auxdits forçats par lesdits ecclésiastiques, pour de bonnes et justes considérations.

« 6° Qu'ils travailleront auxdites missions depuis le commencement d'octobre jusqu'au mois de juin, de manière qu'après avoir servi neuf mois ou environ en ladite compagnie, ils se retireront pour quinze jours en leur maison commune ou tel autre lieu qui leur sera assigné par le supérieur selon l'exigence des cas, en l'un desquels lieux ils emploieront les trois ou quatre premiers jours des quinze susdits en récollection ou retraite spirituelle, et le reste à disposer les matières qu'ils auront à traiter à la mission prochaine, à laquelle ils retourneront aussitôt, et que les mois de juin, juillet, août et septembre, qui ne sont pas propres à la mission à cause que les gens des champs sont trop fortement occupés au travail corporel, lesdits pères s'emploieront à assister les curés qui les réclameront, et à étudier pour se rendre d'autant plus capables d'assister le prochain de là en avant pour la gloire de Dieu. »

Tel est le contrat célèbre, sorti du cœur et des hautes inspirations de foi d'une famille chrétienne, qui a donné à l'Église une nouvelle armée d'a-

pôtres, qui lui a servi de règle unique pendant plus de trente ans, et qui lui en sert encore ; car lorsque Vincent de Paul à la fin de sa vie, après de longues années de réflexion, d'expérience et de prière, se décida à récrire les constitutions de sa compagnie, il en accepta toutes les grandes lignes et eut à peine à y ajouter quelques détails.

Pendant que M^{me} de Gondi posait les fondements de cette œuvre, elle en achevait une autre à laquelle elle travaillait depuis longtemps : c'était la conversion de son mari. On s'étonnera de ce mot de conversion après tout ce que nous avons dit de Philippe-Emmanuel. Non pas que sa foi ou ses mœurs eussent jamais fait naufrage. Il vénérât la sainte compagne que Dieu lui avait donnée, et, même au milieu des périls de la guerre et de la cour, il lui avait toujours gardé la plus tendre fidélité. Mais il était possesseur d'une immense fortune, porteur d'un grand nom, plein d'ambition, comme tous les Gondi, lancé dans toutes les intrigues et tous les plaisirs de la cour ; et c'est de tout cela que M^{me} de Gondi voulait le tirer pour l'appliquer plus sérieusement aux choses célestes. Dans ce but ce n'était pas assez pour elle d'avoir fait entrer dans sa maison, et d'y avoir retenu à travers tant d'obstacles, un prêtre comme Vincent de Paul. Doucement, discrètement elle lui en faisait connaître d'autres. Elle lui ménageait, sans qu'il s'en doutât, l'occasion de voir M. de Bérulle. Elle le conduisait aux Carmélites près sa grande amie, la mère Marguerite du Saint-Sa-

crement, la seconde fille de M^{me} Acarie. Cette dernière n'avait pas encore quitté le monde. Mais, avant d'entrer elle-même au Carmel en qualité d'humble sœur converse, elle s'y était fait précéder par ses trois filles. L'aînée était prieure du Carmel d'Orléans, la seconde prieure du Carmel de Paris, la troisième prieure du Carmel de Chartres. Toutes trois honorées de dons extraordinaires; mais la seconde les surpassait toutes, et même sa mère. « M^{me} Acarie, disait la marquise de Maignelais, était sainte; mais la mère Marguerite, sa fille, l'est encore davantage. » Le Père Binet pensait de même¹. Elle faisait des miracles, elle avait le don de prophétie. Les plus grands personnages venaient la voir: M. de Bé-
rulle, qui la dirigeait; Anne d'Autriche, qui lui demandait des conseils; sainte Chantal, à qui elle prédisait le moment de sa mort². C'est à cette femme éminente que M^{me} de Gondi amenait de temps en temps son mari, pour que la vue de tant de sainteté émût son cœur. Au commencement, M. de Gondi s'y faisait un peu traîner³. Il n'y allait que pour plaire à M^{me} de Gondi, que pour ne pas mécontenter sa sœur, la marquise de Maignelais. Peu à peu il y prit goût, et cette religieuse austère qui fuyait le parloir, qui savait dire à la reine Anne d'Autriche de ne pas venir trop souvent dissiper les sœurs par l'éclat de ses

¹ *Vie de M^{me} Acarie*, t. II, p. 170.

² *Ibid.*, p. 177.

³ Chantelauze, p. 178.

visites, était toujours prête à le recevoir. Un jour il s'y rencontra avec M. de Bérulle. « Vous voyez, lui dit la sainte religieuse, le Révérend Père de Bérulle, que vous ne connaissez pas, mais vous le connaîtrez quelque jour. Il sera l'instrument le plus efficace dont Dieu se servira pour votre salut. Vous vous moquez de moi à l'heure qu'il est, mais vous reconnaîtrez un jour que je vous dis vrai. » — « *Je l'ai ouï faire*, dit le cardinal de Retz, ce récit à feu mon père une infinité de fois depuis qu'il a été de l'Oratoire; mais je me souviens de le lui avoir même ouï faire dans mon enfance, longtemps avant qu'il eût la pensée d'y entrer. »

Une autre fois, cette sainte religieuse lui ayant parlé de la nécessité de vivre chrétiennement au milieu du monde, il avait répondu à la manière de ceux qui y sont engagés par un rang élevé et de grands emplois, c'est-à-dire sur la difficulté de vivre en chrétien parmi tant d'obstacles. La bonne mère ne l'en pressa que plus fortement de rompre les liens qu'il reconnaissait être si dangereux; et, ne pouvant s'y résoudre, elle lui dit : « Ne vous obstinez pas davantage, Dieu demeurera le maître; ce que vous ne voulez pas faire pour lui plaire, il le fera comme souverain; il ne vous contraindra point, mais il vous charmera doucement par les attraites de sa miséricorde, en sorte que votre volonté se soumettra à ses inspirations; il appellera madame votre femme hors de ce monde en un tel temps, et, après sa

mort, il vous fera entrer parmi les Pères de l'Oraire; vous y recevrez les ordres sacrés, vous y serez prêtre; songez-y sérieusement.» — « Les dispositions où était alors M. de Gondi, ajoute le cardinal de Retz, lui firent ouïr tout cela comme des visions, et regarder ce qu'on lui disait comme étant hors de toute apparence. Il en rit et n'y pensa plus; puis il partit quelques mois après pour Marseille, où il était appelé par les fonctions de sa charge. »

Mais il emportait avec lui le trait qui allait le vaincre, et le décider à une vie tout à fait chrétienne. En mer, sur les galères de l'État, il entretenait avec elle une correspondance, où elle lui recommandait sans cesse de penser au salut de son âme; et il avait pour elle une telle vénération, que, dans une tempête, se voyant en danger, il l'invoqua comme une sainte, et, ayant été sauvé, il proclama partout qu'il lui devait ce miracle.

On aurait dit que M^{me} de Gondi attendait la fin de ces deux grandes œuvres : la fondation de la congrégation des prêtres de la Mission et la conversion de son mari, pour s'échapper de la terre. Au fond elle ne lui avait jamais appartenu. Son corps délicat y tenait à peine; son âme ardente n'y tenait pas du tout. Elle savait bien que ces courses perpétuelles au chevet des pauvres malades, ces longues veillées auprès des mourants, l'exténuaient. Elle ne les en continuait pas moins. Soulager son corps, c'eût été faire souffrir son âme. Elle y allait donc toujours, de plus en plus

faible, languissante, se traînant. Un jour il fallut s'arrêter, les forces manquaient. Ce qu'on appelle aujourd'hui l'anémie la menait doucement, mais sûrement, au tombeau. Elle le vit et ne se plaignit pas. Son âme était déjà dans le ciel. On n'a pas de détails sur ses derniers moments. Ce qu'on sait, c'est que le suprême désir de sa vie fut réalisé : elle eut saint Vincent de Paul à son lit de mort. C'est soutenue, encouragée par ses prières, rassurée par ses paroles pleines de foi et de confiance en Dieu, qu'elle rendit le dernier soupir, le 23 juin 1625. Grande âme, délicate et pure, mais timorée et timide, digne d'être bénie, soutenue, encouragée à sa dernière heure par un si grand saint. Elle avait réglé dans son testament qu'elle serait enterrée dans l'église des Carmélites de la rue du Chapon, près de sa sainte amie la mère Marguerite du Saint-Sacrement. Vincent de Paul l'y conduisit lui-même, présida à toutes les cérémonies, chanta la messe des défunts, récita les dernières prières, et ne se retira qu'après avoir confié ce saint dépôt à la pieuse mère Marguerite du Saint-Sacrement et à toutes ses filles.

Il faut regretter à jamais que trop d'ombres enveloppent une vie si pure, le parfait modèle de la dame du monde. Mais Abelly en a bien vu le vrai motif : « L'histoire de cette vie très sainte eût été capable de fournir de quoi remplir un juste volume, à la très grande édification de toute la postérité ; mais, comme il n'y avait que M. Vin-

cent qui en pût donner les meilleurs mémoires, ayant eu plus de connaissance qu'aucun autre des excellentes qualités et des rares vertus de la défunte, et d'ailleurs son humilité lui faisait toujours cacher sous le voile du silence tous les biens où il avait quelque part; cela a été la cause pour laquelle il a toujours évité de déclarer ce qu'il en savait, pour ne pas donner connaissance de ce qui était de lui-même, cette sainte et vertueuse dame n'ayant presque rien fait de considérable pour le service et la gloire de Dieu où M. Vincent n'eût grandement coopéré, et par conséquent n'eût mérité d'avoir beaucoup de part à la louange qu'on lui en eût rendue, ce qu'il craignait le plus et qu'il fuyait autant qu'il lui était possible. »

M. de Gondi n'assistait pas à cette triste cérémonie. La mort avait été si rapide, qu'on n'avait pas pu l'avertir et qu'il ne se doutait pas de son malheur. Vincent de Paul crut qu'il était de son devoir, et, à défaut de devoir, son cœur, sa grande et sainte affection le lui auraient demandé, d'aller lui-même avertir M. de Gondi de l'irréparable malheur qui venait de le frapper. Et peut-être aussi en cela accomplissait-il le vœu de la pieuse défunte. Il y avait loin à cette époque de Paris à Marseille. Le saint fit le voyage, tout ému de la catastrophe, se demandant comment il s'y prendrait pour annoncer à M. de Gondi un si épouvantable malheur. Je l'ai déjà dit, mais il faut le répéter, à l'affection que M. de Gondi avait vouée à l'aimable, charmante et incomparable

M^{me} de Gondi, s'était joint en Philippe-Emmanuel ce je ne sais quoi qui naît d'une vertu éclatante et qui change l'affection en vénération. L'idée d'être séparé à jamais d'elle ne s'était pas encore présentée à lui. Vincent de Paul le sentait, et c'est ce qui rendait si affreuse la mission qu'il était chargé de remplir. Après avoir bien prié, il se présenta à M. de Gondi. La seule apparition du saint prêtre, qu'il n'attendait pas, fut un coup pour M. de Gondi. « Eh bien ! dit aussitôt Vincent de Paul, pour ne pas faire durer une attente si pleine d'anxiété, ne voulons-nous pas faire la sainte volonté de Dieu ? » Et doucement, avec des précautions infinies, il lui raconta la maladie de M^{me} de Gondi, ses derniers moments, enfin sa mort, si pieuse, si chrétienne, si soumise à la sainte volonté de Dieu, qu'entendre ces choses c'était déjà une consolation. Néanmoins la blessure fut inguérissable, et, en se séparant de sa sainte épouse, il se sentit séparé de tout.

Saint Vincent de Paul avait apporté avec lui le testament de la pieuse défunte. Il le remit à M. de Gondi. Un des articles était ainsi conçu : « Je supplie M. Vincent, pour l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de sa sainte Mère, de ne vouloir jamais quitter la maison de M. le général des galères, ni, après sa mort, nos enfants. Je supplie aussi M. le général de vouloir retenir chez lui M. Vincent et de l'ordonner, après lui, à nos enfants, les priant de se souvenir et de suivre ses saintes instructions, connaissant bien, s'ils le font,

l'utilité qu'en recevra leur âme, et la bénédiction qui en arrivera à eux et à toute la famille. » Cette clause était trop dans les idées et dans les désirs de M. de Gondi pour qu'il n'insistât pas de toutes ses forces afin d'obtenir un si grand bienfait. Mais Vincent de Paul sentait que son heure était enfin venue; que la mort de M^{me} de Gondi rompait le lien le plus délicat qui l'attachât à la famille; qu'il était temps qu'il retrouvât sa liberté et son indépendance, pour se livrer à tant d'œuvres dont Dieu lui donnait l'inspiration. Il le représenta respectueusement à M. de Gondi, qui n'insista pas.

Philippe-Emmanuel d'ailleurs ne devait pas rester longtemps dans le monde. L'amour qu'il avait voué à sa sainte épouse était de ceux qui ne se consolent pas sur la terre. Jésus-Christ seul pouvait y prendre la place qui était devenue vacante. Il se démit donc de sa charge de général des galères en faveur de son fils aîné; il plaça le second, celui qui devait être le célèbre cardinal de Retz, chez les jésuites pour y achever son éducation; et, libre de tout, se souvenant des prédictions de la mère Marguerite du Saint-Sacrement, il vint demander au Père de Bérulle de le recevoir à l'Oratoire. Après de longues et sérieuses épreuves, imposées par le prudent supérieur et humblement acceptées par le courageux novice, il prit la tonsure et la soutane, fut plus tard ordonné prêtre, célébra sa première messe au milieu d'un concours immense, puis

s'ensevelit dans une retraite si profonde, que rien ne put l'en arracher, pas même la perspective du chapeau de cardinal ou la succession du Révérend Père de Bérulle comme supérieur général de l'Oratoire. Il disparaît complètement, et c'est à peine si on peut l'entrevoir dans l'ombre où il a voulu s'éteindre, vivant dans l'humilité, amoureux de la vie cachée, portant un cilice, jeûnant souvent au pain et à l'eau, et faisant l'admiration de saint Vincent de Paul, auquel il resta tendrement uni jusqu'à la mort.

Pendant que M. de Gondi s'échappait du monde pour entrer à l'Oratoire, Vincent de Paul se retirait au collège des Bons-Enfants, appelait auprès de lui M. Portail, son premier et fidèle disciple, et quelques autres saints prêtres, et se préparait à commencer ses grandes œuvres. Il avait alors cinquante ans.

Que les voies de Dieu sont admirables ! Quand il veut faire un docteur, il le mène aux universités, il le fait asseoir aux pieds de quelque maître fameux, et on a un saint Bonaventure ou un saint Thomas. Veut-il faire un serviteur des pauvres, il prend une autre voie. Il le fait naître dans la pauvreté, garder les troupeaux pendant son enfance, grandir dans les privations et les sacrifices. Ce sera là la première école de Vincent de Paul. La seconde, ce sera le bague de Tunis. Après avoir mangé le pain des pauvres, il portera la chaîne de l'esclave. Il courbera ses épaules sous le fouet d'un maître. Vendu trois fois sur un

marché public, marchandé comme un animal, il demeurera trois ans entiers à cette rude école, et il apprendra, au milieu des sables brûlants de l'Afrique et dans les durs travaux de la captivité, ce qu'il y a de douleurs, d'humiliations dans certaines conditions de la société.

Encore n'est-ce pas assez. Il a mangé le pain du pauvre, mais du pauvre honnête dans la maison de son père ; il a porté la chaîne du captif, mais du captif malheureux dans le bagne de Tunis. Il lui reste à traîner le boulet du forçat. Il ne connaît encore que les douleurs de la pauvreté, il faut qu'il en connaisse les hontes, afin qu'aucune plaie ne lui soit inconnue. Mais comment descendre dans ces lieux infects, abominables, pleins de blasphèmes ? Comme prêtre, comme bienfaiteur, pour consoler ces malheureux ? Il serait trop loin d'eux et pas assez humilié. Il y descendra comme forçat ; mettez un boulet à ses pieds, une rame à ses mains. Couvrez-le de l'ignoble costume des galériens. Dieu le veut. Il le faut, afin que ce grand saint connaisse la pauvreté sous toutes ses faces, et qu'on puisse dire de lui comme de Notre-Seigneur : « Nous n'avons pas un pontife qui ne puisse compatir à nos infirmités, car il les a expérimentées toutes : » *Tentatum autem per omnia.*

Mais en même temps que Dieu lui fait traverser ainsi toutes les couches de la pauvreté, comme un grand artiste qui, après avoir appris à toucher les notes basses d'un clavier, enseigne aussi à en toucher les notes élevées, Dieu le promène dans

les châteaux de la noblesse, dans les riches salons de la bourgeoisie, jusque dans les palais des rois, afin que, quand il commencera ses grandes œuvres, il trouve non seulement de l'or, de l'argent, des richesses, des sympathies, mais des coopérateurs, de pieux et illustres appuis dans toutes les classes de la société. Noble et sainte comtesse de Gondi, pieuse marquise de Maignelais, madame Acarie, madame de Bérulle, soutiens et appuis de ses premiers pas; et vous que nous allons voir autour de lui pendant la création de ses grandes œuvres, admirable duchesse d'Aiguillon, présidente Gous-sault, présidente de Herse, madame de Lamoignon, madame de Miramion, plus grandes encore par la noblesse et la magnanimité de vos cœurs que par la célébrité de vos noms; et vous aussi, Philippe-Emmanuel de Gondi, illustre président Molé, pieux baron de Renty, commandeur de Sillery; et vous que je ne saurais oublier, groupe ardent des premiers prêtres de la Mission, chœur angélique des premières filles de Charité, présidé par M^{lle} Le Gras; vous tous enfin, soutenez ses derniers efforts; et que, secondé par vous, il achève sa grande œuvre de la glorification de l'Église et du salut de la société par la charité!

LIVRE II

SAINT VINCENT DE PAUL S'APPLIQUE A LA RÉFORME DU CLERGÉ

CHAPITRE I

Saint Vincent de Paul va s'établir au collège des Bons-Enfants.

— De là à Saint-Lazare. —

Commencement de la Congrégation de la Mission.

1625-1628

Lorsqu'on descend à Paris la rue Saint-Victor, on aperçoit, au n° 36, un vieux bâtiment percé d'une multitude de petites fenêtres. La rue, en se prolongeant et en tournant brusquement, a fait disparaître la vieille porte qu'on voyait encore il y a dix ans. C'est là que Vincent de Paul se retira en 1625. Il n'avait avec lui qu'un seul prêtre : le bon M. Portail, son premier, son plus cher disciple, qui, né à Beaucaire en 1590, quatorze ans après saint Vincent de Paul, venu à Paris en 1610, âgé de vingt ans, pour suivre les cours célèbres de l'Université, avait providentiellement rencontré notre saint, qui y arrivait aussi, s'était mis immé-

diatement sous sa direction, et, doué d'une innocence parfaite, avide d'humilité, de pauvreté, avait senti son âme s'épanouir au souffle du serviteur de Dieu et s'était juré à lui-même de ne jamais le quitter. De son côté, notre saint s'était attaché à ce jeune ecclésiastique, et, sans savoir encore à quoi il pourrait l'employer plus tard, il commençait déjà à s'en servir comme d'un ami en qui il avait toute confiance. Pendant son voyage à Marseille en 1622, à Bordeaux et à Mâcon en 1624, il lui avait confié le soin de ses « chers galériens » de Paris; et quand, au commencement de cette dernière année, on lui donna le collège des Bons-Enfants, ne pouvant encore, s'y rendre puisqu'il n'avait pas quitté les Gondi, il y envoya M. Portail pour tenir la maison et l'y attendre (6 mars 1624). Il ne vint le rejoindre qu'en 1625, et depuis, pendant trente-cinq ans, ils ne se quittèrent plus : l'un la tête, l'autre le bras; l'un créant les œuvres, l'autre les dirigeant; celui-ci aussi humble disciple que celui-là était humble maître, et tous deux enflammés du plus saint zèle pour la gloire de Dieu et le soulagement des pauvres ¹.

A peine arrivé, saint Vincent de Paul voulut qu'on commençât les missions; et comme ils n'étaient que deux, ils s'adjoignirent un bon prêtre, M. Gambart, auquel ils donnaient trente écus par an pour subvenir à ses besoins. Rien n'est tou-

¹ *Notice sur les prêtres, clercs et frères défunts de la Congrégation de la Mission*. 1^{re} série, *Compagnons de saint Vincent*; 1 vol. in-8°. Paris, Pillet et Dumoulin, 1881, page 1.

chant comme les premières missions de ce temps-là. On allait recevoir la bénédiction de l'archevêque; puis, après avoir mis tout en ordre dans le vieux collège des Bons-Enfants, on fermait les portes avec soin, et comme on n'avait pas le moyen d'avoir un portier, on mettait la clef chez un voisin. Après quoi on s'en allait, chacun portant sur son épaule le petit sac qui contenait ses effets. On s'arrêtait de préférence dans les plus pauvres hameaux, et souvent il fallait coucher sur la paille. Dieu bénissait une telle pauvreté. « Nous allions, dit le saint, tout bonnement et simplement, envoyés par nos seigneurs les évêques, évangéliser les pauvres, ainsi que Notre-Seigneur avait fait. Cependant je n'avais qu'un seul sermon que je tournais de mille manières; c'était sur la crainte de Dieu. Telle était notre conduite, lorsque quelques ecclésiastiques, témoins des bénédictions que Dieu répandait sur nos travaux, demandèrent et obtinrent de se joindre à nous. O Sauveur! qui eût jamais pensé que cela fût venu en l'état où il est maintenant? Qui m'eût dit cela pour lors, j'aurais cru qu'il se serait moqué de moi. Et néanmoins c'était par là que Dieu voulait donner commencement à la Compagnie. Eh bien, appellerez-vous humain ce à quoi nul homme n'avait jamais pensé? car ni moi ni le pauvre M. Portail n'y pensions pas; hélas! nous en étions bien éloignés ¹. »

Telles étaient les consolations que Dieu répan-

¹ *Avis et conférences spirituelles*, page 287.

dait sur les premières missions, que le saint ne pouvait pas s'en arracher. Quand, exténué de fatigue, il rentrait à Paris chercher un peu de repos, « il me semblait, dit-il, que les portes de la ville devaient tomber sur moi et m'écraser ; et rarement revenais-je de la mission que cette pensée ne me vînt dans l'esprit ; la raison de cela est que je considérais en moi-même : Tu t'en vas à Paris, et voilà d'autres villages qui attendent la même chose de toi que ce que tu viens de faire à celui-là et à celui-là... Si tu n'eusses point été là, vraisemblablement telles et telles personnes mourant dans l'état où tu les as trouvées, seraient perdues et auraient été damnées ; si tu as trouvé cela, tels et tels péchés qui se commettent en cette paroisse-là, n'as-tu pas sujet de douter que tu trouveras la même chose, et que de pareilles fautes et péchés se commettent en la paroisse voisine ? Cependant ils attendent que tu ailles faire la même chose chez eux que tu viens de faire à leurs voisins ; ils attendent la mission où tu t'en vas : tu les laisses là ; s'ils meurent cependant et qu'ils meurent dans leurs péchés, tu seras en quelque façon cause de leur perte, et tu dois craindre que Dieu ne t'en demande compte ¹. »

Plein de ces pensées, il multipliait les prières pour suppléer aux missions momentanément suspendues. Il allait, avec ses disciples, aux sanctuaires célèbres demander l'esprit d'humilité et de

¹ *Avis et conférences spirituelles*, page 259.

pauvreté. « La Compagnie encore dans son enfance, n'étant composée que de trois ou quatre qui allèrent à Montmartre (le misérable homme qui vous parle étant alors indisposé), se recommanda à Dieu, par l'intercession des saints martyrs, pour entrer dans cette pratique de la pauvreté, alors et depuis si bien observée par une grande partie de la communauté. O Sauveur de mon âme! faites-nous la grâce de ne vouloir et posséder que vous ¹! »

Au bout d'un an on vit arriver deux nouveaux compagnons : M. François du Coudray, né à Amiens, docteur en Sorbonne, hébraïsant, parlant plusieurs langues, et séduit par la pauvreté et l'humilité du saint ²; et M. Jean de la Salle, sorti également de la Picardie, d'une prudence et d'un dévouement incomparables ³. L'année suivante, en 1627, il en vint quatre autres : M. Jean Beçu, du diocèse d'Amiens, âgé de trente-quatre ans ⁴; M. Lucas, du diocèse de Paris, qui n'était pas encore prêtre ⁵; M. Brunet, de Riom en Auvergne, cœur d'or mais santé languissante ⁶, et M. d'Horgny, de Noyon, le plus jeune de tous, et qui devait survivre au saint et lui administrer les derniers sacrements ⁷. En tout sept, et il fallut attendre dix ans pour qu'il en vint six nouveaux. C'était peu, et cela ressemblait à un insuccès. Combien se se-

¹ *Avis et conférences spirituelles*, page 572.

² *Notices*, pages 95.

³ *Ibid.*, page 117.

⁴ *Ibid.*, page 125.

⁵ *Ibid.*, page 135.

⁶ *Ibid.*, page 147.

⁷ *Ibid.*, page 153.

raient découragés ! Vincent de Paul s'en réjouissait, au contraire. Il écrivait le 16 octobre 1635, après l'arrivée de ces six derniers, qui en dix ans portait à treize le nombre de ses disciples : « Le nombre de ceux qui sont entrés parmi nous depuis votre départ est de six. Oh ! Monsieur, que je crains la multitude et la propagation, et que nous avons sujet de louer Dieu de ce qu'il nous fait honorer le petit nombre des disciples de son Fils ! »

A la tête de cette petite troupe Vincent de Paul continua et étendit le cercle de ses missions. Malheureusement on a peu de détails. Les lettres du saint, qui auraient éclairé cette époque, sont presque toutes perdues. On voit cependant que lui et ses disciples ont poussé d'un côté à Chelles, à Verneuil, à Croissy, à Maubuisson, à Passy, jusqu'à Beauvais; et de l'autre au Mesnil, à Ville-neuve-Saint-Georges, jusqu'à Lyon, où les attirait peut-être Châtillon-les-Dombes. Dès 1627, deux ans à peine après leur naissance, le souvenir de leurs prédications embaumait dans quatre provinces du Midi. « J'arrive, écrivait un abbé célèbre dont on ne nous a pas dit le nom, j'arrive d'un grand voyage que j'ai fait en quatre provinces. Je vous ai déjà mandé la bonne odeur que répand dans *tous ces lieux* l'institution de votre sainte Compagnie, qui travaille pour l'instruction et pour l'édification des pauvres de la campagne. En vérité, je ne crois pas qu'il y ait rien en l'Église de Dieu de plus édifiant ni de plus digne de ceux qui portent le caractère et l'ordre de Jésus-Christ.

Il faut prier Dieu qu'il *affermiss*e un dessein si avantageux pour le bien des âmes, à quoi bien peu de ceux qui sont dédiés au service de Dieu s'appliquent comme il faut. »

On employait surtout l'hiver à ces missions, parce que les travaux interrompus par le froid laissent du repos aux gens de la campagne. L'été, pendant les moissons et les vendanges, on travaillait. On étudiait la théologie, on préparait les instructions. En 1628, saint Vincent de Paul écrivait de Beauvais :

« Beauvais, 1628.

« Comment se porte la Compagnie? Chacun est-il en bonne disposition et bien content? Les petits règlements s'observent-ils? Étudie-t-on, s'exerce-t-on sur les controverses? Y observez-vous l'ordre prescrit? Je vous supplie, Monsieur, qu'on travaille soigneusement à cela ; qu'on tâche de bien posséder le petit Bécane¹ : il ne se peut dire combien ce petit livret est utile à cette fin. Il a plu à Dieu de se servir de ce misérable pour la conversion de trois personnes depuis que je suis parti de Paris ; mais il faut que j'avoue que la douceur, l'humilité et la patience, en traitant avec ces pauvres dévoyés, est comme l'âme de ce bien. Il m'a fallu employer deux jours de temps pour en convertir un ; les deux autres ne m'ont pas coûté de temps.

¹ Martin Bécane, jésuite, né en 1550 dans le Brabant, confesseur de l'empereur d'Autriche Ferdinand II, était l'auteur d'une somme de théologie in-folio dont on fit un abrégé appelé le *Petit-Bécane*.

J'ai bien voulu vous dire cela à ma confusion, afin que la Compagnie voie que s'il a plu à Dieu de se servir du plus ignorant et du plus misérable de la troupe, il se servira encore plus efficacement de chacun des autres. »

Il y avait six ans que cette vie si humble, si fructueuse, durait, lorsqu'un jour M. de Lestocq, curé de Saint-Laurent de Paris, amena à notre saint un excellent religieux, le Père Adrien le Bon, supérieur d'une communauté de chanoines réguliers de Saint-Victor, établis à Saint-Lazare dans une vieille léproserie, située sur la route de Paris à Saint-Denis ¹. Riche prieuré, vaste enclos, grands jardins, magnifiques bâtiments, mais d'où l'âme s'était retirée, cette fondation avait été faite il y avait plus de deux siècles, en 1404, par la piété des fidèles pour offrir un asile aux lépreux. Or il n'y avait plus de lépreux, et nulle œuvre de charité, ni corporelle ni spirituelle, n'avait remplacé celle-là. On y avait mis des chanoines réguliers de Saint-Victor ; mais ils n'étaient que huit, vivant mollement et ne pouvant pas s'entendre avec leur supérieur, qui rêvait une vie plus haute. Troublé et inquiet, voulant se retirer et se demandant si on ne pourrait pas utiliser pour quelque œuvre de charité ces grands bâtiments, il vint en parler à son voisin et ami, M. de Lestocq, curé de Saint-Laurent. « Oh ! lui dit celui-ci, ce dessein ne peut

¹ Faubourg Saint-Denis, n° 117.

venir que du ciel, qui a suscité ces bons prêtres ; » et il lui raconta ce que nous savons déjà : les pauvres évangélisés, les mauvaises confessions réparées, tous les besoins spirituels et corporels des gens de la campagne également satisfaits. « Du reste, ajouta-t-il, venez avec moi, vous jugerez par vous-même ; je veux surtout que vous voyiez leur supérieur, un homme tout de Dieu. »

Là-dessus ils se rendirent ensemble au collège des Bons-Enfants. Après les premières salutations, le Père le Bon dit à saint Vincent que, sur le récit avantageux qu'on lui avait fait des œuvres de sa Compagnie, il serait heureux d'y contribuer et qu'il venait lui offrir dans ce but son prieuré de Saint-Lazare. A ce mot, qui aurait jeté tout autre dans la joie, l'humble Vincent demeura interdit. Il ne sut que répondre. « Hé quoi ! Monsieur, vous tremblez, lui dit le Père le Bon. — Il est vrai, mon père, répondit le saint, que votre proposition m'épouvante ; et elle me paraît si fort au-dessus de nous, que je n'ose y élever ma pensée. Nous sommes de pauvres prêtres qui vivons dans la simplicité, sans autre dessein que de servir les pauvres gens des champs. Nous vous sommes grandement obligés, mon père, de votre bonne volonté, et vous en remercions très humblement ; mais permettez-nous de ne pas accepter votre offre. »

Tant d'humilité émut le Père le Bon. Il sentit qu'il était en présence d'un prêtre bien supérieur

à ceux qu'il connaissait, et, de plus en plus désireux de réaliser son projet, il conjura saint Vincent de Paul de ne pas lui dire un non absolu et de prendre six mois pour y réfléchir.

Les six mois s'écoulèrent, et le Révérend Père le Bon, accompagné de M. de Lestocq, revint au collège des Bons-Enfants. Tous deux renouvelèrent leurs instances, et conjurèrent saint Vincent de Paul de vouloir bien accepter le prieuré. Le Père le Bon se sentait inspiré de Dieu de le lui remettre, et le curé de Saint-Laurent, homme sérieux et pratique, lui faisait voir les grands avantages de cette acceptation. « Depuis ma première visite, disait le Père le Bon, j'ai obtenu le consentement de mes religieux, il ne faut plus que le vôtre; un mot de vous, et c'est affaire conclue. » Vincent restait inébranlable. « Voyez notre petit nombre, répondait-il; nous sommes à peine nés, cette étroite et pauvre maison suffit à notre petitesse. Je redoute l'éclat et le bruit que ferait cette affaire. D'ailleurs, nous ne méritons pas une telle faveur. Laissez-nous dans l'obscurité et le silence qui nous conviennent. »

En ce moment l'heure du dîner sonna, et le Père le Bon, désirant enlever l'affaire, dit au saint : « Permettez que je dîne avec vous et avec votre communauté, » ce que notre saint agréa avec sa bonté et son humilité ordinaires. La modestie des missionnaires, la lecture de table, l'ordre qu'on y observait, tout cela plut tellement au Père le Bon, qu'il en conçut une vénération et un amour si

grand pour eux qu'il sortit avec la résolution absolument arrêtée de réussir dans son généreux projet.

Il y revint plus de vingt fois dans les six mois qui suivirent, « jusqu'à ce point qu'étant fort ami de M. Vincent, je lui dis plusieurs fois qu'il résistait au Saint-Esprit, et qu'il répondrait devant Dieu de ce refus, pouvant par ce moyen s'établir et former un corps et une congrégation parfaite, dans toutes ces circonstances. »

M. de Lestocq ne contenait pas son impatience : « J'aurais voulu, dit-il, prendre sur mes épaules ce père des missionnaires et le transporter à Saint-Lazare, pour le séduire par la beauté et les avantages du lieu ; mais il était insensible aux choses extérieures, et, pendant les dix-huit mois que durèrent les poursuites, il n'alla pas une seule fois voir la maison. »

Le doux et saint Père le Bon perdit lui-même patience. Après un an de poursuites, il dit un jour à saint Vincent : « Mais quel homme êtes-vous donc ? Si vous craignez de vous en rapporter à vous-même en cette affaire, dites-nous au moins de qui vous prenez avis, en qui vous avez confiance, quel ami vous avez à Paris qui nous puisse servir d'intermédiaire. Je ne crains pas sa décision ; car il n'est personne vous voulant du bien qui ne vous conseille d'accepter mon offre ; promettez-moi seulement de vous soumettre comme moi à sa décision. » Poussé dans ses derniers retranchements, Vincent indiqua le docteur Duval, son confesseur

et son conseil ordinaire, et s'engagea à lui obéir comme à Dieu.

Le docteur Duval était un des prêtres les plus éminents de Paris, théologien, orateur, d'une vertu supérieure encore à son talent, confesseur de saint Vincent de Paul, loué et admiré par saint François de Sales, consulté par sainte Chantal, par la Mère Madeleine, par M^{me} Acarie; l'homme le plus capable, au témoignage du cardinal du Perron, de résoudre les cas de conscience et de dissiper les peines d'esprit, et dont saint Vincent de Paul disait : « Tout est saint en lui ¹. »

M. André Duval n'hésita pas, et il déclara qu'il fallait que M. Vincent acceptât l'offre qui lui était faite. Dès le lendemain, humble et obéissant comme un enfant, celui-ci alla voir cette maison que depuis dix-huit mois il avait refusé de visiter, et en quelques heures tout fut terminé.

Il y avait au fond du jardin, dans des cabanons, cinq ou six fous que les religieux, pour entrer autant que possible dans les intentions des fondateurs, avaient recueillis et soignaient. On les montra à saint Vincent de Paul, qui en fut touché jusqu'aux larmes. C'est là peut être ce qui acheva de le décider à accepter.

Mais continuons. Le Père Adrien le Bon n'avait pas voulu seulement céder sa maison à saint Vincent de Paul, afin d'employer en œuvres de charité les fonds destinés aux pauvres lépreux; il

¹ *Vie de M^{me} Acarie*, tome 1^{er}, page 138.

voulait réformer les religieux au contact de notre saint et de ses disciples, et pour cela il avait imaginé de fondre ensemble les deux communautés. Les disciples de saint Vincent de Paul porteraient l'aumusse et le domino ¹, comme les chanoines de Saint-Victor, prendraient indistinctement rang au chœur, coucheraient au même dortoir. « Vos disciples n'en souffriront pas, disait-il à M. Vincent, et mes religieux ne pourront échapper à la salutaire impression de tant de silence, de régularité et de modestie. De l'admiration ils passeront bientôt à l'imitation. »

Vincent de Paul avait trop de prudence et d'expérience pour donner les mains à un projet pareil, qui risquait bien plus de transformer les missionnaires en chanoines que les chanoines en saints. Il refusa énergiquement le port de l'aumusse, la participation aux stalles du chœur, et surtout la communauté de dortoir. « Notre règle, disait-il, est de garder le silence depuis la prière du soir jusqu'au lendemain après dîner; nous avons alors une heure de conversation, après laquelle nous rentrons dans le silence jusqu'au soir; le souper est suivi d'une autre heure de conversation; puis revient le grand silence, silence tellement rigoureux, que nous ne le rompons que pour choses absolument nécessaires, et, dans ce cas même, à voix basse. Or, ajoutait-il, quiconque ôte cela d'une communauté, il y introduit un désordre et une con-

¹ Espèce de camail et de capuchon que portaient certains chapelains pour se garantir les épaules et la tête pendant les offices.

fusion qui ne se peut peindre ; ce qui a fait dire à un saint personnage qu'il assurera, voyant une communauté qui observe exactement le silence, qu'elle observe aussi exactement le reste de la régularité ; et qu'au contraire, en voyant une autre où le silence ne s'observe pas, qu'il est impossible que le reste de la régularité s'observe. Or il y a bien sujet de craindre, Monsieur, que ces messieurs ne voulussent pas s'obliger à cela, et que, ne le faisant pas, nous ne ruinassions cette pratique si nécessaire que nous avons tâché d'observer jusqu'à présent le moins mal qu'il nous a été possible. »

Adrien le Bon, dont la conduite en tout ceci fut constamment admirable, céda, et, tout étant réglé d'un commun accord, un concordat fut passé le 7 janvier 1632, entre Adrien le Bon et les religieux de Saint-Lazare d'une part, Vincent de Paul et ses missionnaires de l'autre.

L'acte commence ainsi : « La maladie de la lèpre n'est plus aussi fréquente qu'autrefois, et présentement il ne se trouve pas un seul lépreux à Saint-Lazare. En pareil état de chose, il serait conforme à l'intention des donateurs d'appliquer les revenus du prieuré au soulagement spirituel du pauvre peuple des champs, éloigné des villes et infecté de la lèpre du péché. Or les prêtres de la Mission s'étant voués déjà et se vouant journellement avec grand fruit à cette œuvre excellente, il serait bon de coopérer à leur établissement et accroissement, en sorte qu'ils puissent plus commodément supporter et continuer leurs exercices et

leurs travaux au plus grand bien de la religion et du public. En conséquence, les religieux de Saint-Lazare, moyennant le bon plaisir du Pape et de l'archevêque de Paris, du roi et du parlement, résignent le prieuré et en font annexion perpétuelle à la Mission. » C'étaient, on se rappelle, les idées qui avaient décidé Adrien le Bon à offrir son prieuré à saint Vincent de Paul. Après ce préambule, on règle la position : 1° du prieur, qui conservera son logement actuel pendant sa vie, avec qualité d'ancien prieur, liberté d'assister au service, au chapitre et au réfectoire, et d'y garder son rang; une pension viagère, hypothéquée sur le prieuré et sur tous les biens de la compagnie, et deux terres dont le révérend Père de Gondì (l'ancien général des galères) se portera caution; — 2° des religieux : on leur donnera une pension annuelle de cinq cents livres, garantie encore par le Révérend Père de Gondì, sur quoi deux cents livres seront prélevées s'ils veulent vivre en commun avec les missionnaires; par conséquent, liberté de rester à Saint-Lazare comme par le passé, à la condition cependant de reconnaître la juridiction de l'archevêque de Paris; laquelle pension leur sera également payée s'ils veulent vivre ailleurs; — 3° du prieur et des religieux, traitement à l'infirmerie aux dépens de la Mission; inhumation avec les cérémonies dues aux bienfaiteurs; service anniversaire à perpétuité pour le prieur, et service du bout de l'an pour chaque religieux. »

On remarque ici, avec joie et reconnaissance,

la signature de Philippe-Emmanuel, qui, étant entré à l'Oratoire, s'appelait alors le Révérend Père de Gondi. Ayant gardé ses biens, il se porte garant et caution pour son ancien et toujours cher ami Vincent de Paul. Son frère, Jean-François de Gondi, archevêque de Paris, ne se montre ni moins reconnaissant ni moins fidèle. Dès le lendemain de ce concordat, 8 janvier 1632, il ratifie le décret d'union de Saint-Lazare et de la Mission, et il débute par un magnifique éloge de saint Vincent de Paul. « Dieu, par sa grande miséricorde, a suscité en nos jours dans ce royaume de France maître Vincent de Paul et ses disciples, hommes vraiment apostoliques, très amateurs de l'humilité chrétienne, qui, par une inspiration toute divine, laissant les habitants des villes, où ils voient un grand nombre de prêtres, tant séculiers que réguliers, appliqués au salut des âmes, parcourent les divers villages de notre diocèse; et là, cherchant les seuls intérêts de Jésus-Christ (avec des discours pris non dans les paroles persuasives de la sagesse humaine, mais dans la manifestation de l'esprit et de la puissance), exhortent à la confession générale, recommandent la communion fréquente, instruisent les ignorants, corrigent et détruisent les mauvaises mœurs, établissent avec notre autorisation la confrérie de la Charité dans toutes les paroisses, disposent les peuples à recevoir fructueusement nos visites, les poussent, en un mot, par leur parole et par leurs exemples, à fuir le vice et à suivre la vertu, comme le peuvent at-

tester presque tous les grands de ce royaume de France. »

L'archevêque continue ainsi : « Il était donc de notre devoir de rendre grâces à l'auteur de tout bien de nous avoir envoyé de si utiles coopérateurs, comme il est de notre prévoyance pastorale de prier le même Dieu très bon et très grand de ne les pas laisser manquer du nécessaire. Dieu a entendu nos vœux, et les a exaucés dans son infinie bonté. Depuis longtemps nous leur *cherchions en vain dans notre diocèse un établissement fixe et stable*, lorsqu'un homme très désireux du salut des âmes, nommé Adrien le Bon, et les religieux de son prieuré, voyant les fruits très abondants produits par ces missionnaires, nous ont prié d'agréer le consentement donné par eux à l'union de la léproserie de Saint-Lazare à la congrégation de la Mission. Or, comme de science certaine nous savons que tous les ordres de la société, et surtout les villages, en tireront une grande utilité, nous accédons à leur juste demande, sous le bon plaisir du pape et du roi, et aux conditions arrêtées entre eux. Nous voulons de plus que nous et nos successeurs jouissions comme auparavant, à Saint-Lazare, de toute juridiction et autorité, avec droit de visite au spirituel et au temporel; que les prêtres de la Mission récitent l'office au chœur, acquittent les fondations, continuent d'admettre les lépreux à Saint-Lazare, y résident au moins douze, lesquels parcourront tour à tour, aux frais de la congrégation, les villages

de notre diocèse, où ils demeureront, suivant le besoin, un ou deux mois; enfin, qu'aux quatre temps de l'année, et sans préjudice des missions, ils reçoivent les ordinands du diocèse de Paris envoyés par nous, qu'ils entretiendront gratuitement pendant quinze jours, pour leur donner les exercices spirituels. »

Dès le lendemain, saint Vincent de Paul prit possession de Saint-Lazare. L'archevêque de Paris, Mgr Jean-François de Gondi, voulut l'installer lui-même, afin de donner à tout son diocèse une preuve de l'estime et de l'affection qu'il avait pour cet humble prêtre. On n'a pas le procès-verbal de cette solennelle installation. Les mémoires du temps se contentent de dire que tout se passa à la satisfaction générale.

Toutes ces choses terminées, il semble que saint Vincent de Paul aurait dû jouir en paix de cette maison de Saint-Lazare, qu'il avait eu tant de peine à accepter, et dans l'acceptation de laquelle il avait mis tant de détachement; mais il y a des gens qui trouvent à contester sur tout. On nia que le Père le Bon eût eu le droit de céder son prieuré, et on menaça saint Vincent de Paul d'un procès s'il n'y renonçait immédiatement. Au seul mot de procès, notre saint, qui haïssait les discussions, se déclara prêt à tout abandonner. Heureusement de graves personnages intervinrent qui lui firent observer qu'il s'agissait de la gloire de Dieu, du salut des âmes, du soulagement des pauvres, de l'avenir d'une congrégation qui pou-

vait faire un bien immense dans l'Église. Il laissa donc s'engager le procès. Pendant qu'on le plaiddait dans la grande salle du palais de Justice, il se tenait dans la sainte chapelle, agenouillé au pied de l'autel et priant avec ferveur. Il demandait à Dieu non son propre triomphe, mais celui de la justice, et qu'il mît en lui un esprit d'absolue soumission à sa sainte volonté. Au cours de sa longue prière, il en vint à se demander ce qu'il regretterait le plus de cette maison, s'il venait à perdre son procès. Ce ne seraient ni les vastes bâtiments, ni le bel enclos, ni le riche prieuré, ni tant d'avantages qui en résultaient pour la communauté naissante. Il n'y a qu'une chose qui lui tenait à cœur et qu'il aurait peine à quitter. C'étaient les pauvres fous qui étaient dans les cabanons du jardin¹.

Il dit cela « naïvement » à une personne de confiance. Naïveté et sublimité, cela va bien ensemble !

¹ Abelly, t. I, ch. xxiii.

CHAPITRE II

Les exercices des ordinands. — Les conférences du mardi.
Commencement de la réforme du clergé.

1628-1635

Dans l'acte par lequel Mgr Jean-François de Gondi autorisait saint Vincent de Paul à s'établir à Saint-Lazare sous certaines conditions, on a remarqué celle-ci : « Enfin nous voulons qu'aux quatre-temps de l'année, et sans préjudice des missions, maître Vincent de Paul et ses disciples reçoivent les ordinands du diocèse de Paris envoyés par nous, et qu'ils les entretiennent gratuitement pendant quinze jours, pour leur donner les exercices spirituels. » Qui a introduit cette clause d'une importance si capitale dans l'histoire de saint Vincent de Paul et dans celle de l'Église de France? Est-ce Mgr de Gondi qui y a pensé de lui-même? N'est-ce pas plutôt saint Vincent de Paul qui la lui a demandée? On serait tenté de le croire. Plus, en effet, on s'appliquait aux missions, plus il devenait évident qu'elles seraient inutiles si on ne commençait pas à réformer le clergé. A quoi

bon s'épuiser de fatigue pour réveiller la foi et la vertu dans les populations des campagnes, si on ne les laissait pas aux mains d'un prêtre pieux et vigilant ! Même confiées à un tel pasteur, combien vite, hélas ! s'effaçaient les impressions de la Mission ? Qu'était-ce donc si les fidèles, réveillés par les prédications des missionnaires, ne trouvaient aucun appui dans leur curé, ou négligent ou coupable ? Or, de ce genre de prêtres, il y en avait trop alors. La corruption des mœurs au xv^e siècle, les guerres du protestantisme au xvi^e, avaient peu à peu fait disparaître les écoles fondées au moyen âge pour l'éducation du clergé. On ne s'occupait presque plus ni de discerner les vocations, ni de préparer les ordinations. Aux yeux de beaucoup, le sacerdoce n'était qu'un métier, une sorte de gagne-pain que l'on choisissait, parce qu'il semblait plus facile et plus sûr que les autres.

Il est vrai qu'il restait la Sorbonne et les grandes universités de France. Mais d'abord elles donnaient la science ; ce qui n'est pas la même chose que de donner la vertu. De plus elles ne la donnaient qu'à quelques-uns, à l'élite du clergé, à ceux qui avaient assez de fortune pour habiter Paris et les grandes villes. Enfin, et c'était là le comble du malheur, ceux qui avaient été formés dans les universités se trouvaient trop savants pour aller dans les campagnes ; ils méprisaient un tel ministère.

Et ainsi, dans les villages, il y avait une foule de prêtres ignorants, grossiers, mal élevés, quel-

quefois vicieux. Et dans les villes, que voyait-on? des prêtres mondains, des cadets de grandes familles, entrés dans les ordres malgré eux, disputant les postes élevés, aspirant à l'épiscopat, au cardinalat, et n'ayant pas toujours une vertu égale à leur ambition.

Sans doute, grâce à la fécondité et à la divinité de l'Église, il y avait au milieu de cela une foule de saints prêtres qui gémissaient de l'abaissement du sacerdoce, et beaucoup de pieux évêques qui se demandaient avec angoisse comment on pourrait sortir d'un état pareil; mais le moyen, personne ne le trouvait.

On pleure en lisant l'histoire de ce saint évêque qui, pénétré de zèle pour la sainteté du sacerdoce, avait exigé que les ordinands de son diocèse eussent l'après-midi de la veille de l'ordination pour s'y préparer par une confession générale. Vers trois heures il leur faisait faire une exhortation commune, et le soir il envoyait des visiteurs pour parcourir les lieux où les ordinands étaient logés, afin de connaître ceux qui s'y comportaient mal et de les rayer de l'ordination pour cette fois¹.

A la même époque (1628), un autre saint évêque, Mgr Potier, évêque de Beauvais, ne gémissait pas moins du triste état du clergé. Un jour il vint à en parler à saint Vincent de Paul, et il le pressa vivement de lui indiquer le remède à un si grand mal : « Monseigneur, répondit le saint, allons droit

¹ *Vie de messire de Donnadieu, évêque de Comminges*, liv. III, chap. xxxiii.

à la source. Impossible de redresser les ecclésiastiques endurcis dans le désordre, car un mauvais prêtre ne se convertit presque jamais. C'est donc dans les aspirants au sacerdoce, et non dans ceux qui en sont déjà revêtus, qu'il vous faut chercher le principe de la rénovation du clergé. N'admettez aux ordres que ceux en qui vous verrez la science requise et toutes les marques d'une véritable vocation; et ceux-là même, préparez-les le plus longtemps possible, pour les rendre de plus en plus capables des fonctions du saint ministère. » Mgr l'évêque de Beauvais était bien persuadé qu'il n'y avait pas d'autre moyen. Mais comment faire pour réussir? Il y pensait jour et nuit, tremblant que toute son autorité ne vînt se briser contre la mauvaise volonté des ordinands. Sur ces entrefaites, au mois de juillet 1628, l'évêque et le saint prêtre partirent en voyage : on reprit la même conversation. Tout à coup les yeux de l'évêque se fermèrent, et il parut tombé dans un profond sommeil. Mais bientôt se relevant : « Je ne dormais pas, dit-il. Je pensais sérieusement au meilleur moyen de préparer les jeunes ecclésiastiques aux saints ordres. Pour le moment je ne puis rien faire de mieux que de les recevoir chez moi, de les y retenir quelques jours, et de les faire instruire pendant ce temps, au moyen de conférences réglées, des choses qu'ils doivent savoir et des vertus qu'ils doivent pratiquer. — Oh! Monseigneur, interrompit Vincent dans un saint transport et en élevant la voix bien au-dessus du ton ordinaire de sa modestie,

voilà une pensée qui est de Dieu; voilà un excellent moyen pour remettre petit à petit tout le clergé de votre diocèse en bon ordre. » La conversation suivit longtemps cette direction, Vincent continuant à encourager l'évêque, et l'évêque s'affermissant de plus en plus dans son dessein. « A vous, monsieur Vincent, de m'aider à l'exécuter, dit enfin Mgr Potier quand ils se séparèrent. Moi, je vais tout préparer; vous, mettez par écrit l'ordre des exercices à suivre pendant cette retraite et le projet des matières qu'il convient d'y traiter. Puis rendez-vous à Beauvais quinze ou vingt jours avant l'ordination prochaine. — J'obéirai, Monseigneur, répondit Vincent, étant plus assuré que Dieu me demande ce service, l'ayant appris de la bouche d'un évêque, que s'il m'avait été révélé par un ange. »

Quinze jours avant l'ordination de septembre, saint Vincent arriva, en effet, à Beauvais, accompagné de deux docteurs en théologie, MM. Duchesne et Messier. Il apportait le programme des exercices de la retraite, qu'il avait préparé dans le silence et la prière, et qui du premier coup atteignit la perfection; si bien que la retraite de Beauvais servit de modèle à toutes celles qui se firent depuis. L'évêque présida lui-même à l'ouverture des exercices. Les deux docteurs donnèrent les sermons. Saint Vincent s'était réservé la conférence, et il y expliqua le Décalogue, mais d'une manière si claire, si pleine de force et d'onction, que presque tous les retraitants voulurent lui faire leur confession générale. M. Duchesne lui-même, qui se re-

posait de ses grands sermons au pied de la chaire du saint prêtre, fut si touché, qu'à la grande édification des ordinands, il fit aussi à saint Vincent une confession de toute sa vie.

Ce qui avait si bien réussi à Beauvais, pourquoi ne l'essayerait-on pas à Paris? Mgr de Beauvais en parla à l'archevêque Mgr de Gondî, et celui-ci, pressé de plus par M. Bourdoise, ordonna, par un mandement du 21 février 1631, que tous les aspirants aux saints ordres dans son diocèse seraient obligés de s'y préparer par une retraite de dix jours. M. Bourdoise avait songé d'abord à recueillir chez lui les ordinands; mais, comme sa maison était trop peu considérable, il pria saint Vincent de Paul de se charger de l'œuvre. Notre saint hésita d'abord, puis se rendit; et ainsi s'ouvrirent à Saint-Lazare, pour le renouvellement du clergé et grand bien de l'Église, les exercices des ordinands. Ils avaient lieu à chaque quatre-temps, dix jours avant les ordinations. Et il y eut même des années où on fut obligé de les multiplier, tant était grande l'affluence des prêtres, qui non seulement de Paris, mais des provinces voisines, ne voulaient plus recevoir les ordres qu'après y avoir été préparés par saint Vincent de Paul. On n'en comptait pas moins de quatre-vingts à cent à chacune des retraites, qui avaient lieu cinq ou six fois par an.

Comment aurait-on suffi à tant de dépenses, si toutes les pieuses dames dont notre saint avait fait connaissance n'étaient venues à son aide? Mais avec leur foi vive, avec cette intuition de la femme

chrétienne, elles comprirent que de toutes les œuvres celle-là était la plus haute et la plus nécessaire, et elles s'y dévouèrent. M^{me} la présidente de Herse se chargea de tous les frais des retraites pendant cinq ans; M^{me} la marquise de Maignelais, née de Gondi, donna par testament dix-huit mille livres pour la nourriture des ordinands, sans compter ce qu'elle fit de son vivant; les dames de Charité apportèrent une forte somme. Enfin la reine elle-même, Anne d'Autriche, fut entraînée par les dames d'honneur à assister à un des exercices de la retraite des ordinands. Comme elle se retirait, vivement touchée : « Oh ! Madame. lui dit une de ses dames d'honneur, voilà qui mériterait une fondation ! » Elle promit d'y penser, et, en attendant qu'elle pût la faire, elle se chargea, à l'expiration des cinq années de la présidente de Herse, de la nourriture des ordinands pendant cinq autres années.

Le grand attrait de ces exercices était la personne même de saint Vincent de Paul. Inconnu hier, il apparaissait avec un éclat de piété, d'humilité, d'amour de Dieu, de sainte éloquence, qui jetait dans l'enthousiasme. On ne se lassait pas de lui voir dire chaque matin la sainte messe. Quelle foi ardente ! quel recueillement ! quelle union tendre et profonde à la victime adorable ! quelle transfiguration de son visage et de tout son être après la sainte communion ! Cela valait déjà un sermon.

D'autre part, avec quelle humilité, quelle déli-

catesse, il recevait les ordinands ! Comme il préparait ses frères à recevoir, à soigner, à servir les prêtres qui venaient aux exercices ! « S'employer pour faire de bons prêtres, disait-il, c'est faire l'office de Jésus-Christ, qui pendant sa vie mortelle semble avoir pris à tâche de faire douze bons prêtres, qui sont les apôtres, ayant voulu, pour cet effet, demeurer plusieurs années avec eux, pour les instruire et pour les former à ce divin ministère... Nous sommes donc tous appelés de Dieu à l'état que nous avons embrassé pour travailler à un chef-d'œuvre : car qu'y a-t-il de si grand dans le monde qu'un prêtre ? Les principautés et les royaumes ne lui sont point comparables. Les rois ne peuvent pas, comme le prêtre, changer le pain au corps de Notre-Seigneur, remettre les péchés, et tous les autres avantages qu'il a pardessus les grandeurs temporelles.

« Voilà notre mission, leur disait-il. Mais qui sommes-nous pour une telle œuvre ? Nous ne sommes que de chétives gens, de pauvres laboureurs et paysans ; et quelle proportion y a-t-il de nous, misérables, à un emploi si saint, si éminent et si céleste ?... C'est pourtant à nous à qui Dieu a confié une si grande grâce, que celle de contribuer à rétablir l'état ecclésiastique. Dieu ne s'est pas adressé pour cela ni aux docteurs ni à tant de communautés et religions pleines de science et de sainteté ; mais il s'est adressé à cette chétive, pauvre et misérable Compagnie, la dernière de toutes et la plus indigne. Qu'est-ce que Dieu a trouvé en

nous pour un si grand emploi? Où sont nos beaux exploits? où sont les actions illustres et éclatantes que nous avons faites? où cette grande capacité? Rien de tout cela; c'est à de pauvres misérables idiots que Dieu, par sa pure volonté, s'est adressé, pour essayer à réparer les brèches du royaume de son Fils et de l'état ecclésiastique. Oh! Messieurs, conservons bien cette grâce que Dieu nous a faite, par préférence à tant de personnes doctes et saintes qui la méritaient mieux que nous; car, si nous venons à la laisser inutile par notre négligence, Dieu la retirera de nous pour la donner à d'autres et nous punir de notre infidélité. Hélas! qui sera-ce de nous qui sera la cause d'un si grand malheur, et qui privera l'Église d'un si grand bien? Ne sera-ce point moi, misérable? Qu'un chacun de nous mette la main sur sa conscience, et dise en lui-même : Ne serai-je point ce malheureux? Hélas! il n'en faut qu'un misérable tel que je suis qui par ses abominations détourne les faveurs du ciel de toute une maison, et y fasse tomber la malédiction de Dieu. O Seigneur, qui me voyez tout couvert et tout rempli de péchés qui m'accablent, ne privez pas pour cela de vos grâces cette petite Compagnie. Faites qu'elle continue à vous servir avec humilité et fidélité, et qu'elle coopère au dessein qu'il semble que vous avez de faire, par son ministère, un dernier effort pour contribuer à rétablir l'honneur de votre Église!

« Heureusement, disait-il, nous avons la prière :

avec elle on peut tout. Le plus pauvre, le plus misérable, peut en priant donner à l'Église un bon prêtre. Il se pourra même faire que ce sera par les prières d'un frère qui n'approchera pas de ces messieurs les ordinands. Il sera occupé à son travail ordinaire, et en travaillant il s'élèvera à Dieu souvent, pour le prier qu'il ait agréable de bénir l'ordination ; et peut-être aussi que, sans qu'il y pense, Dieu fera le bien qu'il désire, à cause des bonnes dispositions de son cœur. Il y a dans les psaumes : *Desiderium pauperum exaudivit Dominus...* » Ici Vincent s'arrêta tout à coup, ne se souvenant plus de la suite du verset, et, suivant son usage humble, familial et dramatique, il se tourna vers ses assistants et demanda : « Qui me dira le reste ? » L'un d'eux acheva : « *Præparationem cordis eorum audivit auris tua.* — Dieu vous bénisse, Monsieur ! » répondit le saint. — C'était son remerciement ordinaire. Et, ravi de la beauté de ce passage, il le répéta plusieurs fois avec des transports de joie et de dévotion, en en savourant le goût, et il ajouta, pour le communiquer à ses disciples : « Merveilleuse façon de parler, digne du Saint-Esprit : « Le Seigneur a exaucé le désir des pauvres, il a entendu la préparation de leur cœur ; » pour nous faire voir que Dieu exauce les âmes bien disposées avant même qu'elles le prient. Cela est de grande consolation, et nous devons certes nous encourager au service de Dieu, quoique nous ne voyions en nous que misères et pauvretés. »

A la prière, il voulait qu'ils joignissent l'humilité, la cordialité : « Rendons à messieurs les ordinands toutes sortes de respects et de déférences ; ne faisons point les entendus, mais servons-les cordialement et humblement... Usant d'une vigilance particulière à voir, à rechercher et à leur apporter sans délai tout ce qui pourra les contenter, étant ingénieux à pourvoir à leurs besoins ; devant même, s'il est possible, leurs inclinations et leurs désirs, et les prévenant pour les satisfaire autant qu'il se pourra raisonnablement. » Quand ils arrivaient, il voulait qu'il y eût toujours un prêtre qui les attendît à la porte, qui prit leur petit paquet, qui les conduisit à leurs chambres et qui ensuite vint souvent s'informer de ce dont ils avaient besoin. Lui-même donnait en tout l'exemple. Il aimait à aller à leur rencontre ; il marchait devant eux dans les corridors, une lumière à la main ; il s'arrêtait pour leur montrer les marches des escaliers, afin qu'ils ne fussent pas exposés à tomber. On le vit quelquefois décrotter les souliers des ordinands, quand le nombre des domestiques ou des frères n'y suffisait pas.

Pendant la retraite, il y avait deux entretiens par jour pour les ordinands : le matin, sur les points les plus nécessaires et les plus pratiques du ministère ecclésiastique ; le soir, sur les vertus exigées pour les saints Ordres. Vincent de Paul se chargeait plus volontiers de l'instruction du soir. En quels termes il exaltait la grandeur et la sainteté du sacerdoce ! comme il peignait les ravages

qu'ont fait dans le monde les mauvais prêtres ! « Oui, nous sommes la cause de cette désolation qui ravage l'Église, de cette déplorable diminution qu'elle a soufferte en tant de lieux ; ayant été presque entièrement ruinée dans l'Asie et dans l'Afrique, et même dans une grande partie de l'Europe, comme dans la Suède, le Danemark, l'Angleterre, Écosse, Irlande, Hollande et autres provinces unies, et dans une grande partie de l'Allemagne. Et combien voyons-nous d'hérétiques en France !... Oui, Seigneur, c'est nous qui avons provoqué votre colère ; ce sont nos péchés qui ont attiré ces calamités. Oui, ce sont les clercs et ceux qui aspirent à l'état ecclésiastique, ce sont les sous-diacres, ce sont les diacres, ce sont les prêtres, nous qui sommes prêtres, qui avons fait cette désolation dans l'Église. » Et, entrant dans des détails plus particuliers, il parcourait les rangs des ecclésiastiques de son temps. Les uns sont inutiles : « ils disent leur bréviaire, célèbrent leur messe, et encore fort pauvrement ; quelques-uns administrent les sacrements tellement quellement, et voilà tout. » Mais un grand nombre d'autres sont dans le vice et dans le désordre. Et il parlait des prêtres de toute une province tellement livrés à l'ivrognerie, qu'il avait fallu faire une assemblée d'évêques pour chercher à ce mal ignoble un remède qu'on ne pouvait trouver. « Ce n'est pas, ajoutait-il pour se consoler et consoler les siens, ce n'est pas que tous les prêtres soient dans le dérèglement. Non, ô Sauveur ! qu'il y a de saints ecclésiastiques ! Il

nous en vient tant ici en retraite, des curés et autres, qui viennent de bien loin exprès pour mettre bon ordre à leur intérieur! Et combien de bons et de saints prêtres à Paris! Il y en a grand nombre, et entre ces messieurs de la conférence, qui s'assemblent ici, il n'y en a pas un qui ne soit homme d'exemple : ils travaillent tous avec des fruits non pareils. Si donc il y a de méchants ecclésiastiques dans le monde, — et je suis le pire, le plus indigne et le plus grand pécheur de tous, — aussi, en revanche, il y en a qui louent hautement Dieu par la sainteté de leur vie. »

Il faut parler ainsi de soi pour avoir le droit de parler ainsi des autres.

Dans des conditions pareilles, il n'est pas étonnant qu'on soit accouru de toutes parts aux conférences de Saint-Lazare. Il y passait cinq ou six cents jeunes prêtres chaque année, et parmi eux l'élite du clergé de France. Il faut nommer dans ce nombre M. Olier, qui bientôt va fonder Saint-Sulpice ¹; Armand de Rancé, qui va réformer la Trappe ² (1648); l'abbé Fleury, qui va composer l'histoire de l'Eglise, et Bossuet, qui écrira bientôt au pape Clément XI : « Dès notre jeunesse, nous fîmes connaissance du vénérable prêtre Vincent de Paul, et c'est dans ses pieux discours que nous avons puisé les vrais principes de la piété chrétienne et de la discipline ecclésiastique : souvenir

¹ M. FAILLON, *Vie de M. Olier*, I, 62.

² M. DUROIS, *Vie de l'abbé de Rancé*, I, chap. x.

qui, même à cet âge, nous est un charme merveilleux ¹. »

Combien d'autres nous pourrions citer ! Plus de quatre-vingts évêques, et des docteurs sans nombre. « Oh ! Messieurs, disait saint Vincent de Paul à ses prêtres, ce n'est pas par la science que vous leur ferez du bien, ni par les belles choses que vous pourriez leur dire : ils sont plus savants que nous. Plusieurs sont bacheliers, et quelques-uns licenciés en théologie, d'autres docteurs en droit, et il y en a peu qui ne sachent la philosophie et une partie de la théologie. Ils en disputent tous les jours, et presque rien de ce qu'on leur peut dire ici ne leur est nouveau : ils l'ont déjà lu ou ouï. Ils disent eux-mêmes que ce n'est pas cela qui les touche, mais bien les vertus qu'ils voient pratiquer ici. »

Ces premières années des exercices des ordonnands eurent sur l'Église de France une influence cachée d'abord, mais profonde. Elles réveillèrent le feu du sacerdoce ; elles en créèrent l'enthousiasme ; elles amenèrent les plus grands hommes non seulement à ne plus rougir de leur nom de prêtre, des cérémonies sacrées de leur ordination, mais à s'en glorifier. M. de Gondi, l'ancien général des galères ; M. de la Rochefoucauld, un si grand homme : M. Olier, Bossuet, firent dans les paroisses de Paris les humbles fonctions de diacre, sous-diacre, d'acolyte, au tressaillement enthousiaste.

¹ FLOQUET, *Études sur la vie de Bossuet*, tome I, 163.

siaste de M. Bourdoise, en attendant que, dans leur diocèse ou dans leur cure, ils fissent reflourir la piété et la discipline ecclésiastiques.

« Il faut que vous sachiez, écrivait saint Vincent de Paul en 1633, cinq ans seulement après l'ouverture des exercices, qu'il a plu à la bonté de Dieu de donner une bénédiction toute particulière, et qui n'est pas imaginable, aux exercices de nos ordinands; elle est telle, que tous ceux qui y ont passé, ou la plupart, mènent une vie telle que doit être celle des bons et parfaits ecclésiastiques. Il y en a même plusieurs qui sont considérables pour leur naissance ou pour les autres qualités que Dieu a mises en eux, lesquels vivent aussi réglés chez eux que nous vivons chez nous, et sont autant et même plus intérieurs que plusieurs d'entre nous, n'y eût-il que moi-même. Ils ont leur temps réglé, font oraison mentale, célèbrent la sainte messe, font les examens de conscience tous les jours, comme nous; ils s'appliquent à visiter les hôpitaux et les prisons, où ils catéchisent, prêchent, confessent, comme aussi dans les collèges, avec des bénédictions très particulières de Dieu. Entre plusieurs autres, il y en a douze ou quinze dans Paris qui vivent de la sorte, et qui sont personnes de condition; ce qui commence à être connu du public¹. »

Ce parfum de piété sacerdotale commençait à porter ses fruits. Non seulement on ne rougis-

¹ *Lettre de saint Vincent de Paul*, tome I, p. 77. (Lettre à M. du Coudray, 5 juillet 1633.)

sait plus du nom et des fonctions de ce saint état, mais on commençait à voir de grands seigneurs quitter les plus hautes charges pour se faire simples prêtres. M. de Gondi avait donné l'exemple; le commandeur de Sillery avait suivi¹; M. de Ventadour vint ensuite. « Il était duc, dit saint Vincent de Paul, et il s'est fait prêtre². Beaucoup de gens commencent à les imiter. M. de la Marguerie, ci-devant premier président de province, s'est fait simple prêtre, il n'y a que dix jours; nous avons parmi les ordinands un conseiller du grand Conseil et un maître des comptes qui veut demeurer tel, et qui se font simples prêtres par dévotion. M. de Mégrigny, avocat général à la cour des aides, est retiré avec M. Brandon à Saint-Maur à cet effet³. » Le type est remonté.

De là aussi commençaient à sortir des évêques. « L'assemblée de MM. les ecclésiastiques de cette ville⁴ réussit toujours de mieux en mieux, ce me semble. Voilà trois évêques qui viennent d'en être tirés : M. Godeau, pour Grasse; M. Fouquet, pour Bayonne; M. Pavillon, pour Alet; et M. Barreau vient d'être nommé par le roi coadjuteur de Sarlat⁵, sans le consentement de Mgr l'évêque. Dieu

¹ *Lettres*, tome I, p. 87.

² *Ibid.*, tome II, p. 374.

³ *Ibid.*, tome I, p. 291.

⁴ L'assemblée dite des mardis. Elle était fréquentée par les prêtres les plus exemplaires, et c'est de là, sur le conseil de saint Vincent, qu'étaient tirés la plupart des évêques qui furent nommés.

⁵ M. Barreau fut le coadjuteur de Louis II de Salignac de Lamothé-Fénelon, mais ne lui succéda pas.

a disposé du bon M. Seausse; il a vécu en saint et est mort de même. »

Cependant, si utiles et si bienfaisants que fussent ces exercices, ils ne pouvaient pas suffire. Le feu allumé, il fallait l'entretenir. Il fallait inventer quelque chose qui permit à ces jeunes prêtres de venir se retremper à la source même de leur sacerdoce. Vincent de Paul y pensait; mais, comme c'était l'homme qui se pressait le moins, il fut prévenu par un autre, sans du reste en avoir le moindre regret.

Un jour un jeune prêtre vint le trouver, un de ceux qui avaient été formés dans les exercices des ordinands, et il lui demanda s'il ne trouverait pas bon que tous ceux qui voudraient conserver en eux la grâce de l'ordination se réunissent chaque semaine à Saint-Lazare pour y entendre quelques paroles d'édification et y renouveler leurs bons propos¹. « Oh! mon fils, répondit aussitôt saint Vincent de Paul, cette pensée est du ciel. Cependant il faut encore réfléchir et prier. » Il alla aussitôt en conférer avec l'archevêque de Paris, Mgr de Gondy; et il en écrivit même au pape, qui bénit et approuva le projet.

Quel était ce jeune homme qui eut la belle initiative des conférences du mardi? Quelques-uns ont cru que c'était M. Olier. Ce qui est certain, c'est que parmi ceux qui y entrèrent d'abord il est nommé le premier par tous les historiens du

¹ FAILLON, *Vie de M. Olier*, tome I, p. 68 et 78.

temps, et que nul ne contribua plus que lui à leur bonne organisation, sous la conduite de saint Vincent de Paul.

Ces conférences, dont la première eut lieu le 25 juin 1633, et la seconde le 9 juillet, se tinrent désormais tous les mardis. On y venait de tous les quartiers de Paris. Mais il ne faudrait pas s'imaginer que ce fussent de simples conférences où l'on assistait quand on voulait, pour entendre saint Vincent de Paul. Notre saint, qui était doué du plus grand don d'organisation, en avait dressé lui-même les règlements. Sous la direction du supérieur général de la Mission, il y avait un préfet, deux assistants, un secrétaire qui formaient le bureau chargé du gouvernement des conférences. Pour y entrer, il fallait être présenté officiellement par trois membres, et on n'était reçu qu'après de sérieuses informations. Le directeur introduisait lui-même le nouveau venu dans l'assemblée, et l'embrassait à genoux, ce que faisaient aussi tous les membres. A partir de ce jour, il était sous la direction du préfet, qui l'avertissait de ses fautes, le visitait ou le faisait visiter dans ses maladies et à l'heure de sa mort, et assistait avec tous ses confrères à ses funérailles. Tous les membres des conférences devaient se regarder comme liés en Jésus-Christ d'un nouveau lien d'amour, se chérir, se visiter, se consoler les uns les autres, s'aider à devenir dignes de Notre-Seigneur. Une réunion générale avait lieu chaque semaine, le mardi à deux heures, dans la maison de Saint-Lazare.

Ceux qui ne pouvaient pas s'y trouver devaient s'excuser auprès du préfet. L'assemblée commençait par le chant du *Veni Creator*, entonné à genoux par le directeur; après quoi on traite le sujet qui a été indiqué à la conférence précédente; chacun peut prendre part à la discussion. Puis le directeur résume les débats, donne les conseils qu'il juge utiles, et termine le tout par quelques paroles « simples et affectives ». C'était là d'ordinaire le rôle de saint Vincent de Paul, et il y excellait. Notre saint n'avait aucune prétention à être orateur; mais il priait beaucoup avant de parler; il méditait profondément la sainte Écriture; il avait un cœur embrasé de l'amour de Dieu et des hommes; et de tout cela résultait une parole simple, chaude, ardente, qui ravissait les esprits et enthousiasmait les cœurs. S'il venait à la conférence quelque évêque, et que Vincent de Paul lui cédât la parole, comme il faisait toujours, c'était un désappointement général. Souvent même, après que l'évêque s'était tu, tous conjuraient le saint de leur dire quelque chose, ce qui le plongeait dans des confusions touchantes et ajoutait à sa parole un attrait de plus. « Nous fûmes associés, écrit Bossuet, à cette Compagnie de pieux ecclésiastiques qui s'assemblaient chaque semaine pour traiter ensemble des choses de Dieu. Vincent en fut l'auteur, il en était l'âme. Quand, avides, nous écoutions sa parole, pas un qui n'y sentit l'accomplissement du mot de l'Apôtre : « Si quelqu'un « parle, que sa parole soit comme de Dieu. » Et

M. Tronson, ce second supérieur de Saint-Sulpice, si calme, si grave, si sérieux, ne pouvait contenir les transports de son admiration : « Oh ! disait-il, que voilà un homme tout rempli de Dieu ! » Et c'était le dernier mot de tous les prêtres aux missionnaires après chaque conférence du mardi : « Oh ! que vous êtes heureux de voir et d'entendre tous les jours un tel homme, si rempli de l'amour de Dieu ! »

Mais, outre ce premier et grand effet de la parole de saint Vincent de Paul, qui était d'échauffer tous les cœurs et de préparer ainsi la réforme du clergé, il en est un second, de nature moins haute, mais qui ne doit pas être omis. Ce qui caractérisait la parole de saint Vincent de Paul, c'était la simplicité : « son admirable simplicité, » dira Bossuet, et avec cela sa tendresse, son amour de Dieu et des âmes, et aussi la pureté des sources où il puisait : la sainte Écriture, les exemples et les paroles de Jésus-Christ, la connaissance approfondie des besoins et des passions du cœur de l'homme. Or c'était ce qui manquait davantage, en 1633, à la prédication évangélique. Au lieu de chercher dans la sainte Écriture les preuves de l'enseignement qu'on donnait, on les demandait aux poètes païens. Le Père Cotton, confesseur et prédicateur d'Henri IV, pour prouver la puissance de la mort, invoquait Homère, Virgile, Horace, et entassait sans goût et sans choix toutes les découvertes de la médecine sur les infirmités du corps de l'homme. Le Père Senault n'apportait pas moins

de textes grecs et latins pour prouver le pouvoir des démons. On parlait latin, et longtemps devant des femmes et des marguilliers on a parlé grec. Il fallait savoir prodigieusement pour prêcher si mal¹. Ce qu'on ne demandait pas aux poètes de l'antiquité, on le cherchait dans la scolastique; et alors c'étaient des divisions, des subdivisions et des resubdivisions qui faisaient dire au Père Rapin que la lecture de saint Thomas, tout solide et méthodique qu'il est, a fait plus de mauvais prédicateurs que de bons. Et que dire du style? de cette forme « pompeuse et empanachée » dont parle saint François de Sales, que son goût exquis et son génie lui firent à peu près éviter, mais qui s'épanouit dans les œuvres de son plus cher disciple et ami, Mgr Camus, évêque de Belley?

Tant de jeunes prêtres se réunissant aux conférences du mardi et parlant sur tous les sujets de dogme et de morale, il était impossible qu'ils n'apportassent pas quelque chose du mauvais goût qui régnait partout. Mais Vincent de Paul était impitoyable. La simplicité, la sainte et divine simplicité, il n'admettait que cela. Il blâmait, et quelquefois vivement, ceux qui s'en écartaient. « Figurez-vous, écrit-il, que j'ai été obligé, pendant une ordination, de me jeter deux fois aux pieds d'un prêtre pour le prier de ne s'égarer point dans ce beau chemin, et il ne voulut pas me croire. Aussi Dieu nous a-t-il délivré de cet esprit vain. Et

¹ La Bruyère, en 1687.

encore Dieu sait que, jusqu'à trois fois, pendant trois jours consécutifs, je me suis prosterné à genoux devant un prêtre qui était pour lors de la Compagnie, et qui n'en n'est plus, pour le prier, avec toute l'instance qui m'a été possible, de vouloir prêcher et parler tout simplement, sans avoir jamais pu gagner cela sur lui. Il faisait les entretiens de l'ordination, dont il ne remportera aucun fruit, et tout ce bel amas de pensées et de périodes choisies s'en alla en fumée; car, en effet, ce n'est point le faste des paroles qui profite aux âmes, mais la simplicité et l'humilité, qui attire et qui porte dans les cœurs la grâce de Jésus-Christ. » Ce devint bientôt force de loi à Saint-Lazare, qu'on devait parler simplement. « La compagnie des externes, qui vient faire des conférences à Saint-Lazare, fait profession de traiter les matières fort simplement; et dès que quelqu'un apporte plus de doctrine ou orne son langage, dès aussitôt on m'en fait des plaintes afin d'y remédier, et celui qui m'en a fait le dernier est M. Tristan, docteur en théologie, qui est du corps; et cependant Notre-Seigneur permet que chacun en désire être. » « Croiriez-vous, Monsieur, écrivait-il à ce propos, que les comédiens, ayant reconnu cela, ont changé leur manière de parler, et ne récitent plus leurs vers avec un ton élevé, comme ils faisaient autrefois? mais ils le font avec une voix médiocre, et comme parlant familièrement à ceux qui les écoutent. C'était un personnage qui a été de cette condition, lequel me le disait ces jours passés. Or, si

le désir de plaire davantage au monde a pu gagner cela sur l'esprit des acteurs de théâtre, quel sujet de confusion serait-ce aux prédicateurs de Jésus-Christ, si l'affection et le zèle de procurer le salut des âmes n'avait pas le même pouvoir sur eux ¹ ! »

Souvent des évêques venaient assister à la conférence, et y prenaient la parole. S'ils se jetaient dans l'éloquence « pompeuse » et « empanachée », le bon saint Vincent de Paul restait silencieux, enfoncé dans son banc; et rien qu'à cette tenue, les jeunes prêtres sentaient à quel point cela lui était désagréable. Si, au contraire, l'évêque parlait simplement, Vincent de Paul s'épanouissait. L'évêque de Sarlat étant venu donner un entretien à Saint-Lazare, le saint l'alla trouver dans sa chambre : « Monseigneur, lui dit-il, vous m'avez aujourd'hui converti. — Et comment cela, Monsieur? — C'est que vous avez déclaré tout ce que vous avez dit si bonnement et si simplement, que cela m'a semblé fort touchant, et je n'ai pu que je n'en aie loué et béni Dieu. — Ah! Monsieur, je dois vous confesser avec la même simplicité que j'aurais bien pu dire quelque autre chose de plus poli et de plus relevé; mais j'aurais offensé Dieu si je l'avais fait. » Édifié de plus en plus, Vincent ne manqua pas, suivant sa coutume, d'écrire et l'entretien et la conversation à ses missionnaires éloignés. Ainsi nous lisons dans la lettre citée tout à l'heure : « Nos ordinands se sont, grâce à Dieu, retirés bien satis-

¹ *Lettres de saint Vincent de Paul*, tome I, p. 228.

faits, après nous avoir grandement édifiés. Mgr l'évêque de Sarlat leur a fait l'entretien du soir admirablement bien ; et comme on a regardé de près la cause d'un si heureux succès, on a trouvé que c'est son humilité à suivre mot à mot le projet de ces entretiens qui a été fait par les premiers qui les ont commencés, sans y ajouter des pensées curieuses ni des mots nouveaux, ainsi que d'autres ont voulu faire ci-devant, qui ont tout gâté pour ne s'être réduits à la méthode et simplicité ordinaires, ni maintenus dans les matières propres. »

Nul ne fut plus ami de cette simplicité et ne profita mieux de tels avis que Bossuet. « La simplicité sublime de Vincent, dit M. Floquet, toucha profondément Bossuet, si simple lui-même ; et jusqu'à la fin de sa vie parlant de lui chaque jour, des prodiges de sa charité, de tant de qualités exquis qu'il fut heureux de contempler en lui de si près, toujours il en revenait à célébrer avec amour celle de toutes qui l'avait touché le plus : sa simplicité, sa simplicité admirable, disait-il avec une émotion manifeste ; et on a su de ceux qui vivaient avec lui que sur cette insigne vertu du saint prêtre, le grand évêque ne tarissait pas. » Il en garda un profond souvenir toute sa vie et s'en fit une règle de conduite dans la prédication.

De telles conférences, où se réunissaient des esprits si distingués et comme l'élite du clergé, où venaient parler tant d'évêques des meilleurs, ne pouvaient pas ne pas émouvoir tout Paris. Le bruit en vint à Richelieu, qui, moitié piété, moitié

politique, ne voulant pas que rien se passât sans qu'il le sût, fit venir Vincent de Paul et se fit rendre compte de la nature, de la fin et des progrès de sa conférence. Ravi de ce qu'il venait d'entendre, il l'exhorta à persévérer dans toutes ses œuvres, lui promit sa protection, et voulut qu'il s'engageât à le venir voir de temps en temps. Sur la fin de l'entretien, il lui demanda la liste des membres de sa conférence, avec la désignation de ceux que le saint prêtre jugeait plus propres à l'épiscopat. Il écrivit lui-même leurs noms pour les présenter au roi, puis il le congédia. « J'avais déjà une grande idée de M. Vincent, dit-il aussitôt après à la duchesse d'Aiguillon, mais je le regarde comme un tout autre homme depuis ce dernier entretien. » Richelieu tint parole et promut à l'épiscopat plusieurs des disciples de Vincent.

Ce que Richelieu avait commencé, Louis XIII, à la mort du cardinal, voulut le continuer. Plusieurs fois il fit demander en secret à notre saint de lui envoyer la liste des prêtres qu'il jugeait digne de l'épiscopat. Le saint s'y prêta bien volontiers, mais à une condition : c'est que le roi et les ministres promettaient un secret absolu. « Autrement, disait-il, les conférences du mardi, au lieu de former des saints, se peuplèrent d'hypocrites et d'ambitieux. »

Ainsi commençait la réforme du clergé, ainsi se creusaient les premiers fondements de la grande Église de France. Je dis les premiers; car quelque importance qu'eussent les exercices des ordinands

et les conférences du mardi, ils ne pouvaient pas suffire. Ils n'exerçaient d'influence que sur le clergé de Paris et des environs, et même sur l'élite de ce clergé ; ils étaient à peine connus de la province. Il fallait, pour la régénération du clergé de France, quelque chose de plus profond, de plus universel, qui saisît et renouvelât tous les diocèses. Il fallait ce que le concile de Trente avait entrevu, ce que saint Charles Borromée avait essayé de réaliser, mais d'une manière bien incomplète, ce à quoi saint François de Sales avait renoncé, ce qui a fait depuis la grandeur, la puissance, la fécondité de l'Église de France : il fallait les séminaires.

CHAPITRE III

Les séminaires.

1635-1642

Parmi les décrets disciplinaires du saint concile de Trente, il n'en est pas peut-être de plus important, ni qui ait eu sur l'Église, et en particulier sur l'Église de France, une influence plus salutaire que le décret relatif à l'institution des séminaires. En le signant, les Pères poussaient des cris de joie, et ils déclaraient qu'ils étaient suffisamment payés de toutes leurs fatigues, quand même le saint concile n'aurait pas d'autre résultat. S'ils parlaient ainsi, que dirons-nous donc, nous qui avons vu ce décret réalisé enfin après des difficultés infinies, et créer en France un clergé tous les jours plus régulier et plus pieux?

Lisons d'abord les paroles du saint concile de Trente : « Comme les jeunes gens, s'ils ne sont pas bien élevés, sont enclins à suivre les voluptés du monde ; et comme, sans une protection de Dieu très puissante et toute particulière, ils ne peuvent

constamment s'entretenir et persévérer dans la discipline ecclésiastique, si dès leurs tendres années ils n'ont été formés à la piété et à la religion avant que les habitudes des vices ne les possèdent entièrement, le saint concile ordonne que toutes les églises cathédrales métropolitaines et autres supérieures à celle-ci, chacune selon la mesure de ses facultés et l'étendue de son diocèse, seront tenues et obligées de nourrir, d'élever dans la piété et d'instruire dans la discipline ecclésiastique un certain nombre d'enfants de leur ville et diocèse ou de leur province, en un collège que l'évêque choisira près des églises mêmes ou en un autre lieu convenable.

« On ne recevra dans ce collège aucun enfant qui n'ait au moins douze ans, qui ne soit né de légitime mariage, qui ne sache passablement lire et écrire, et dont le bon naturel et les bonnes inclinations ne donnent lieu d'espérer qu'il s'emploiera toujours au service de l'Église. Le saint concile veut qu'on choisisse principalement les enfants des pauvres ; il n'exclut pourtant pas ceux des riches, pourvu qu'ils s'y entretiennent à leurs dépens, et qu'ils témoignent désir et affection pour le service de Dieu et de l'Église.

« L'évêque, après avoir réparti ces enfants en autant de classes qu'il trouvera bon, suivant leur nombre, leur âge et leur progrès dans la discipline ecclésiastique, en appliquera une partie au service des églises, lorsqu'il le jugera à propos, et retiendra les autres pour être instruits dans le col-

lège, en remettant toujours d'autres en la place de ceux qu'il en aura tirés : de manière que ce collège soit un perpétuel séminaire pour le service de Dieu.

« Et, afin qu'ils soient plus aisément élevés dans la discipline ecclésiastique, ils porteront toujours dès leur entrée la tonsure et l'habit clérICAL. Ils y apprendront la grammaire, le chant, le calcul ecclésiastique, et tout ce qui regarde les belles-lettres. Ils s'appliqueront à l'étude de l'Écriture sainte, des livres ecclésiastiques, des homélies des saints, des formes et des manières d'administrer les sacrements, principalement ceux qui seront capables d'entendre les confessions ; enfin de toute autre coutume et cérémonie de l'Église. L'évêque aura soin qu'ils assistent tous les jours au moins au sacrifice de la messe, qu'ils se confessent au moins tous les mois, et qu'ils reçoivent de l'avis de leur confesseur le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ, servant les jours de fête dans l'église cathédrale ou dans les autres églises du lieu. »

Le saint concile règle ensuite les conditions matérielles de cette œuvre nouvelle : les ressources financières seront prises sur les revenus des évêchés, des chapitres, des abbayes et prieurés, et généralement sur tous les bénéfices ; et pour mieux montrer l'importance souveraine qu'il attachait à ces nécessaires institutions, le concile frappe de peines sévères les archevêques et évêques qui seraient négligents à les établir.

A première vue, cette création des séminaires

paraissait facile. Prendre des enfants appartenant à de bonnes familles, les préserver des dangers du monde, les élever dans la piété, toujours si douce à cet âge, les approcher peu à peu du sacerdoce, les familiariser avec sa beauté, les enthousiasmer de sa grandeur, et les amener à l'ordination, brûlants de l'amour de Dieu et des âmes, qu'y avait-il de plus simple ? Mais, outre que les passions humaines vivent au cœur des plus petits enfants ; outre cette pente à la mollesse, à la paresse spirituelle, à la recherche de ses aises, à l'ambition des dignités et des honneurs, qui éteint le plus beau zèle et fait pâlir le plus bel idéal, il fallait tenir compte des institutions qui avaient précédé et qui jonchaient la terre de leurs débris : débris de collèges, d'académies, d'universités qui embarrassaient les pieds des réformateurs du clergé, et qui, les enchaînant au passé, les ramenant en arrière, les empêchaient de saisir le pur et simple idéal du concile de Trente.

A cause de cela tout échouait. Le pape Grégoire XIII, voulant donner l'exemple, fonda le collège Romain ; mais ce ne fut qu'une académie, une suite de leçons et de conférences pour des externes. Saint Charles Borromée établit à Milan deux ou trois séminaires, et il paraît qu'il avait mieux compris la pensée du concile de Trente, car M. Olier déclare lui avoir emprunté le plan de son séminaire. Malgré l'autorité de sa vertu, ce séminaire ne sortit pas de Milan ou de la province, et l'Italie tout entière lui resta fermée. Un

autre saint évêque, Barthélemy des Martyrs, établit un séminaire dans la ville épiscopale de Brague, en Portugal ; mais, célèbre lui aussi par sa sainteté, il n'entraîna aucun évêque par son exemple. Saint François de Sales enfin paraît n'avoir pas même essayé. Un jour que M. Bourdoise lui témoignait son étonnement de ce qu'il ne consacrait pas ses talents à la formation des ecclésiastiques : « J'avoue, lui avait répondu ce saint évêque, et je suis très persuadé qu'il n'y a rien de plus nécessaire dans l'Église ; mais après avoir travaillé moi-même pendant dix-sept ans à former seulement trois prêtres, tels que je les souhaitais pour m'aider à réformer le clergé de mon diocèse, je n'ai pu en former qu'un et demi. »

En France, l'œuvre était encore moins avancée, en ce sens que beaucoup y avaient travaillé et avaient échoué, en sorte qu'il s'était formé dans les meilleurs esprits l'idée que la chose était impossible. Tous les conciles provinciaux revenaient sur ce sujet et y insistaient : le concile de Rouen en 1581, le concile de Bordeaux en 1582, le concile de Reims et le concile de Tours en 1583, le concile de Bourges en 1584, le concile d'Aix en 1585, le concile de Toulouse en 1586. Et enfin, plus récemment en 1529, l'assemblée du clergé de France avait renouvelé tous ces décrets et prescrit la prompte institution d'au moins quatre séminaires généraux. Mais les évêques qui avaient signé ces ordonnances, rentrant dans

leurs diocèses, ne savaient comment s'y prendre dans la pratique, et abandonnaient à regret une œuvre qu'ils jugeaient à la fois nécessaire et impossible.

Ce qui augmentait le découragement, c'est que les plus saints évêques et d'autres qui avaient à leur disposition des ressources immenses avaient essayé l'œuvre et n'avaient pas réussi. Le cardinal de Joyeuse, archevêque de Rouen; le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux; le cardinal de Lorraine, archevêque de Reims, avaient vu leurs séminaires s'éteindre après dix ou vingt ans, ou, s'ils subsistaient, ils dégénéraient en collèges et ne donnaient pas de prêtres. Richelieu lui-même, habitué à être obéi, ne l'avait pu être en ce point.

Or, disait-on, si de tels hommes avaient échoué, comment songer à réussir? On était donc en train d'y renoncer de toutes parts, déclarant l'œuvre impossible.

Et cependant, en dépit de ces magnifiques échecs, on approchait de l'heure fixée par la divine Providence pour la création des séminaires. Il y avait alors en France trois ou quatre saints prêtres qui étudiaient sans relâche ce difficile problème, qui se préparaient à l'aborder, et qui, donnant à cette œuvre, celui-ci un coup de pinceau, celui-là un autre, l'un indiquant un trait que l'autre devait achever, allaient réaliser dans toute sa beauté le type idéal conçu par le concile de Trente. Ces trois ou quatre saints prêtres, qui, sans les ombres que le gallicanisme et le jansé-

nisme ont amassées injustement autour de leurs têtes, seraient aujourd'hui sur les autels, habitaient alors à Paris : M. de Bérulle, rue Saint-Jacques ; M. Bourdoise, au séminaire Saint-Nicolas-du-Chardonnet ; M. Vincent, au collège des Bons-Enfants, et M. Olier, à Vaugirard ; tous quatre dans des relations intimes et dans la même flamme de zèle pour la réforme du clergé.

M. de Bérulle était le plus âgé de tous, et aux yeux du monde le plus éminent. Il était cardinal ; mais, comme dit Bossuet, la pourpre n'avait rien ajouté à son mérite. Après avoir établi les Carmélites à Paris et par toute la France, il venait de fonder l'Oratoire, où l'on admirait : le père de Condren, dont nous allons parler ; le père Bourgoing, dont Bossuet fit l'oraison funèbre ; et qui allait donner bientôt à l'Église : le Père Le Jeune, le Père Malebranche, le Père Thomassin et Massillon. Le but de M. de Bérulle était d'employer toutes les forces vives de la Congrégation à l'éducation du clergé et à la direction des séminaires ; et afin que rien ne pût l'en détourner, il avait conjuré le Pape, dans l'approbation de ses règles, de bien défendre à ses prêtres de s'occuper des collèges, afin qu'ils se réservassent tout entiers pour les séminaires. Chose étrange, et qui semble indiquer que Dieu se mêle plus qu'on ne croit aux moindres détails de la naissance des ordres religieux, ce fut le seul mot qui fut omis dans la bulle d'institution de l'Oratoire. D'où il advint que, le Pape ne l'ayant pas défendu, et la pente du siècle y pous-

sant, les oratoriens de M. de Bérulle se tournèrent vers les collèges et abandonnèrent de plus en plus les séminaires. De pieux historiens ont pensé que ç'avait été par un dessein particulier de la Providence que ce mot important avait été omis dans la bulle du Pape ; car l'Oratoire étant tombé peu à peu dans le jansénisme, que serait devenu le clergé de France, si l'Oratoire eût été presque entièrement chargé de son éducation ? Du moins en mourant, en 1629, le cardinal de Bérulle laissait la Congrégation aux mains du Père de Condren, d'une vertu incomparable, d'une lumière toute divine, et qui allait avoir sur la fondation des séminaires une influence souveraine.

Le second des pieux personnages qui travaillaient alors à la réforme du clergé était M. Bourdoise. Ce n'était qu'un simple prêtre sans nom, sans apparence, un simple curé de la plus pauvre des paroisses ; mais il avait dans le cœur la flamme d'Élie et de Jean-Baptiste. Il pleurait en voyant la désolation du sanctuaire. Doué d'un génie hardi et d'une langue originale, il s'en servait pour stigmatiser les désordres du clergé. Ni prêtre, ni évêque, ni cardinal, ne pouvaient se dérober à ses traits mordants, et nul ne s'en fâchait, tant était sainte l'émotion qui le faisait parler. Toujours vêtu de la soutane, orné de la tonsure, il poursuivait de ses épigrammes les prêtres qu'il voyait habillés en laïques et quelquefois en militaires. Il ramassait dans la rue, allait chercher à leur logis, les prêtres les plus éminents par leur vertu, leur

naissance et leur fortune, les Vincent de Paul, les Olier, les de Bretonvilliers, les de Gondi, les Bos-suet, et leur faisait porter des cierges et tenir l'en-censoir, ou chanter l'épître, afin de faire honte à une foule de prêtres qui rougissaient de ces humbles et saintes fonctions. S'il eût voulu s'appliquer à fonder des séminaires, que n'aurait-il pas obtenu ! Malheureusement le découragement général l'avait gagné. Il croyait les séminaires impossibles. Au lieu de s'occuper à former des jeunes gens, il ne travaillait qu'à sanctifier ceux qui étaient déjà prêtres. Il les réunissait en communautés ; il leur apprenait à faire oraison, à vivre en commun, à obéir au son de la cloche, à remplir religieusement et ponctuellement les moindres cérémonies de l'Église. De communautés pareilles il remplit la France ; il en établit à Paris, et c'est par là qu'il prépara à sa manière l'œuvre des séminaires, car il montra ainsi qu'on pourrait bien réduire des jeunes gens à la vie commune, puisqu'il avait bien su y assujettir même des prêtres. Toutefois ces communautés ne durèrent pas, et un de ceux qui en firent partie pendant dix ans en donne la vraie raison : « Quoique nous eussions peu d'instructions solides en cette communauté, dit-il, Dieu néanmoins m'y retint pendant dix ans. Beaucoup d'autres y entrèrent jeunes comme moi pendant ce temps-là ; pas un seul ne put y persévérer, et l'on ne saurait dire pourquoi, vu qu'on ne remarqua point en eux de désordres. »

On ne retient pas des hommes en ne leur don-

nant pour aliment et pour but que des cérémonies à pratiquer.

Le troisième des saints personnages qui travaillaient alors à résoudre le problème obscur des séminaires était notre vénérable M. Vincent. Il n'y avait pas pensé d'abord. Dans le projet de bulle qu'il avait envoyé au Pape pour l'approbation de sa congrégation, il n'était pas question des séminaires, et dans la bulle elle-même, datée de 1632, pas davantage. Un peu plus tard, quand l'idée se répandit qu'on ne réformerait jamais le clergé que par les séminaires et qu'on le pressait de s'en occuper, il répondait encore que son œuvre à lui était la Mission ; que le Pape avait approuvé sa congrégation pour cela, et qu'il faudrait un ange du Ciel pour lui persuader d'abandonner une œuvre qui réussissait à merveille, pour se donner à une œuvre qui jusqu'ici n'avait pas réussi.

Il s'y mit cependant, pressé par les plus saints évêques. Dès 1635, il fit un premier essai. Il reçut, au collège des Bons-Enfants, de jeunes clercs de douze à quatorze ans, pour les préparer à être prêtres. Mais, soit qu'ils fussent trop jeunes, soit que les directeurs n'eussent pas ce qu'il fallait pour les diriger, l'essai ne réussit pas et dut être abandonné. Six ans après, en 1641, pressé par le bon et saint M^{gr} Juste Guérin, évêque d'Annecy, il recommença dans sa ville épiscopale un second essai, et ne prit cette fois que des jeunes gens ayant fait leurs humanités. On approchait du but ;

mais cette fois encore, sans qu'on sache pourquoi, l'essai ne réussit pas, et le séminaire fut fermé pour n'être rouvert qu'en 1663. Il en fut de même dans les séminaires d'Alet, de Saintes. Enfin, en 1642, Vincent de Paul crut s'apercevoir que la vraie cause de tant d'échecs successifs venait du mélange des jeunes gens et des enfants, soumis à un enseignement et à une discipline qui ne convenaient pas également à tous. Il résolut donc de les séparer. Il garda les jeunes gens au séminaire des Bons-Enfants; il envoya les enfants dans une maison qu'il avait achetée au bout de l'enclos de Saint-Lazare, et qu'on nomma le séminaire Saint-Charles. Et, par ce coup de maître, il fonda à la fois les grands et les petits séminaires, dans la double forme qu'ils n'ont jamais quittée depuis.

Pendant que saint Vincent de Paul arrivait ainsi lentement, patiemment, selon les habitudes de son esprit, à entrevoir la forme des séminaires, il y avait auprès de lui un prêtre, jeune encore, que Dieu allait conduire au même but d'une manière plus rapide et tout à fait surprenante. Peu d'hommes ont été plus privilégiés que M. Olier; saint François de Sales a béni son enfance; saint Vincent de Paul a formé sa jeunesse et l'a préparé aux saints ordres; le Père de Condren a dirigé son âge mûr et lui a révélé sa vraie vocation. Ayant suivi les exercices des ordinands, ayant ensuite des deux premiers, si ce n'est le premier, contribué à établir les conférences du mardi, il se confessait depuis plusieurs années à saint Vincent de

Paul, qui l'aimait tendrement. Mais en ce moment, entre le saint confesseur et le saint pénitent, il y avait un nuage délicat et pur qui cependant amenait une gêne. Vincent de Paul voulait que M. Olier acceptât l'épiscopat ; celui-ci y éprouvait une répugnance affreuse. Afin d'échapper aux obsessions de son saint directeur, M. Olier était parti pour l'Auvergne, où il donnait des missions dans les terres dépendant de son abbaye de Pibrac. Pendant le voyage il rencontra une sainte religieuse, déclarée vénérable par Pie VII, la mère Agnès de Langeac, et lui confia ses inquiétudes. Celle-ci, éclairée de Dieu, comme on l'a su depuis, lui conseilla d'aller consulter le Père de Condren. C'était le successeur du cardinal de Bérulle dans le gouvernement général de l'Oratoire, un homme d'une vertu et d'une lumière extraordinaires, ni administrateur, ni écrivain, ni orateur, mais ayant reçu de Dieu le don de causer divinement, au point qu'il renonça à tout, même à sa charge de supérieur général, pour ne conserver qu'une fonction, celle d'enflammer par ses conversations et d'enthousiasmer pour Dieu les prêtres et les laïques qui venaient s'entretenir avec lui. Le cardinal de Bérulle, son supérieur, doué de si hautes lumières, se prosternait quelquefois à terre sur le pas de sa porte, pour baiser les vestiges de ses pas. Saint Vincent de Paul n'en avait pas une moindre estime : « Il m'en a parlé souvent en des termes qui paraîtraient incroyables, dit M. Olier, et je me souviens qu'il me dit à son sujet : « Il ne s'est point

« trouvé un homme semblable à lui : » *Non est inventus similis illi*, et mille autres choses semblables. Jusque-là que lorsqu'il apprit sa mort, se jetant à genoux et se frappant la poitrine, il s'accusait, les larmes aux yeux, de n'avoir point honoré ce saint homme autant qu'il méritait de l'être. » Sainte Chantal en parlait avec non moins d'enthousiasme : « Si Dieu, disait-elle, a donné à l'Eglise notre bienheureux fondateur pour instruire les hommes, il me semble qu'il a rendu le Père de Condren capable d'instruire les anges¹. » Enfin M. Olier en faisait ce magnifique éloge : « Il n'était qu'une apparence et une écorce de ce qu'il paraissait être, étant au dedans tout un autre lui-même, étant vraiment l'intérieur de Jésus-Christ et sa vie cachée, en sorte que c'était plutôt Jésus-Christ vivant dans le Père de Condren, que le Père de Condren vivant en lui-même. Il était comme une hostie de nos autels. Au dehors on voit les accidents et les apparences du pain, mais au dedans c'est Jésus-Christ. De même en était-il de ce grand serviteur de Notre-Seigneur, singulièrement aimé de Dieu². » Comment un tel homme n'est-il pas sur nos autels ? C'est ce misérable jansénisme qui en est la cause ; non pas que le Père de Condren en ait jamais été suspecté, mais parce que cette hérésie a jeté sur toute l'Eglise de France, au xvii^e siècle, un brouillard que l'on n'a pas su percer, et qui a laissé dans l'ombre tous les saints

¹ FAILLON, *Vie de M. Olier*, tome I, p. 126.

² *Ibid.*, p. 136.

éminents de l'Eglise de France : le cardinal de Bérulle, le Père de Condren, M. Olier et M. Bourdoise.

M. Olier vint donc consulter le Père de Condren, et celui-ci, après l'avoir entendu, lui dit : « Il ne faut pas penser à être évêque. Dieu veut vous donner à faire quelque chose qui ne sera pas moins utile à l'Eglise ¹. » A ce moment, il semblait recruter dans le clergé comme une élite dont il voulait se servir pour quelque grand dessein. C'est ainsi qu'il tenait éloigné de l'épiscopat M. du Ferrier, M. de Coulet et plusieurs autres. Un jour, le cardinal de Richelieu insistant pour savoir ceux qui seraient dignes de l'épiscopat, après en avoir nommé plusieurs : « Il y en a d'autres encore, dit le Père de Condren; mais Dieu les réserve pour une œuvre capitale ². »

Cependant le Père de Condren allait mourir ; il n'avait plus que huit jours à vivre, et il n'avait encore révélé à personne « ce grand dessein, cette œuvre capitale », pour lesquels il tenait en suspens et en attente des prêtres si éminents. Enfin, le 30 décembre 1640, bien qu'il ne se doutât pas de l'heure si prochaine de sa mort, ayant reçu M. du Ferrier, un ami de M. Olier, il se décida à lui ouvrir son cœur. Ses paroles sont solennelles comme celles d'un testament, et d'un testament qui intéresse l'Eglise entière. Il en dit un premier mot à M. du Ferrier; et comme il était peu libre ce jour-

¹ Faillon, tome I, p. 130.

² *Ibid.*, p. 129.

là, et qu'il sentait qu'il avait à parler longuement sur un sujet pareil, il lui donna rendez-vous pour le lendemain.

« Le lendemain, écrit M. du Ferrier, après avoir dit la sainte messe, je me rendis à huit heures du matin à la chambre du Père de Condren, où je trouvai M. de Renty, qui se retira lorsqu'il lui entendit dire que j'étais fidèle à l'heure du rendez-vous. Étant donc seuls, il commença à me parler; et après m'avoir montré que le fruit des missions, quoique excellent, se perd, s'il n'est conservé par de bons ecclésiastiques, parce qu'il n'est que passager, il conclut qu'il fallait nécessairement travailler à en former dans l'Église, sans compter sur ceux qui sont déjà avancés en âge et promus aux ordres sans préparation, parce qu'il n'arrivait presque jamais qu'un mauvais prêtre se convertit. « C'est donc, ajouta-t-il, une raison qui « doit nous convaincre de la nécessité d'élever les « jeunes gens dans l'esprit clérical : ce qui ne peut « se faire que dans des séminaires, comme le concile de Trente nous l'a saintement montré. » Sur cela, je lui exposai des difficultés qu'on croyait alors insurmontables, et lui rappelai la persuasion où chacun était qu'inutilement on travaillerait à établir des séminaires, après qu'on avait vu depuis plus de soixante ans que ceux de Toulouse, de Bordeaux, de Rouen, n'avaient pu réussir, nonobstant les soins des cardinaux de Joyeuse et de Sourdis. Il me fit voir qu'on se trompait; qu'il n'y avait rien de plus aisé que d'en établir utilement,

pourvu qu'on n'y reçût que des jeunes gens avancés en âge, et dont le jugement, déjà formé, pût faire juger, après les avoir éprouvés quelque temps, s'ils étaient appelés au service de l'autel. Il s'étendit beaucoup là-dessus, me donnant courage pour attendre le secours que Dieu donnerait indubitablement à cette œuvre. Il ajouta même qu'il ne fallait point perdre de temps pour commencer, parce que l'esprit malin ne manquerait pas de faire naître des divisions et des troubles pour empêcher de former de bons ecclésiastiques. Nous étions alors dans une grande tranquillité, et on ne parlait point encore de ces opinions qui ont jeté depuis la division, avec un dommage extrême, dans l'Église. Il m'avertit enfin de ne prendre aucun parti que celui du Pape, et d'éviter les combats de paroles et les contentions, selon la recommandation de saint Paul.

« Dix heures sonnèrent, et frère Martin, qui était son assitant, vint l'avertir de dire la sainte messe; il lui dit d'attendre encore. Le frère revint à onze heures, et le pressa un peu; alors je fus surpris d'entendre le Père de Condren, cet homme si sage et si circonspect, lui faire cette réponse : « Mon frère, si vous saviez ce que je fais, vous ne « me presseriez pas; car ce que je fais vaut mieux « que ce que vous voulez que je fasse. » Enfin, après avoir continué à me parler jusqu'à midi, il me dit alors : « Frère Martin se fâcherait, remettons la suite à demain matin. » Il alla donc dire la sainte messe; je me retirai, et ne l'ai jamais plus

revu. Car, y étant retourné le lendemain, je trouvai qu'il était malade d'une inflammation de poitrine; et comme les médecins avaient défendu qu'on le fit parler, il ne fut pas possible de pénétrer jusqu'à lui. »

Il mourut deux jours après, dans un état de sainteté extraordinaire, étonnant et enthousiasmant ses disciples par une mort encore plus belle que n'avait été sa vie. M. Olier et ses amis assistèrent à ses obsèques, et, fidèles aux instructions qu'ils avaient reçues de ce saint prêtre, ils commencèrent le séminaire de Saint-Sulpice.

Quelle différence y a-t-il entre les séminaires fondés par saint Vincent de Paul et les séminaires fondés par M. Olier? Aucune. On se prêta réciproquement les lumières, et tout se fondit peu à peu dans l'unité.

Un séminaire est une pépinière (*seminarium*) un lieu où l'on garde loin des vents du Nord des semences précieuses, des plantes trop faibles encore pour être exposées en plein air. Ainsi a fait Notre-Seigneur quand il a gardé près de lui pendant trois ans, dans la retraite, dans le silence, ses douze apôtres, avant de les envoyer à la conquête des âmes. Combien une telle séparation du monde était plus nécessaire à ces jeunes gens venus de toutes parts, et qu'il s'agissait de rendre capables d'une si haute mission! Il faut du temps, du recueillement pour interroger son âme et pour savoir si elle ne reculera pas devant les grands sacrifices que demande le sacerdoce. Il ne faut ni moins de

temps ni moins de recueillement aux directeurs du séminaire, pour s'assurer d'une vocation, pour voir s'il y a dans un jeune homme assez de vertu, de courage, de jugement, d'intelligence pour qu'on puisse lui confier des âmes. Et quand la vocation est connue, il faut du temps, de la vigilance, des efforts répétés pour asseoir solidement dans un cœur d'homme une vertu capable de résister à tous les périls. On avait entrevu ces choses dès les premiers siècles; aussi avait-on recueilli les jeunes clercs dans les cloîtres de Saint-Benoît, dans les écoles épiscopales et cathédrales du moyen âge; et les plus grands évêques, le papes les plus éminents avaient été ceux dont la jeunesse s'était écoulée dans le silence et l'éloignement du monde. Plus tard les universités étaient venues; elles avaient emporté au dehors, jeté sur la place publique, toute cette jeunesse ecclésiastique. Mais qu'y avait-on gagné? Quel clergé s'était formé dans la vie extérieure, mondaine, dissipée des universités? Manifestement il fallait revenir aux anciennes traditions et rouvrir aux jeunes clercs des maisons silencieuses, cachées, où ils se formeraient à la vertu et à la science ecclésiastique.

La vertu et la science, ce sont les deux grands éléments qui font un prêtre. La science, sans laquelle il serait inutile; la vertu, sans laquelle il serait dangereux. La science, dont Notre-Seigneur a dit : *Vos estis lux mundi*. La vertu, dont il a dit : *Vos estis sal terræ*. La science purifiée, adoucie, rendue humble et féconde par la vertu; la vertu éle-

vée, ennoblie par la science. Un prêtre vertueux, oh! que c'est vénérable! Un prêtre savant! oh! que c'est beau! Mais un prêtre vertueux et savant, dont le front brille de toutes les lumières, dont le cœur brûle de toutes les saintetés, on se prosterne à ses pieds et on le vénère comme la plus belle image de Dieu sur la terre.

C'est à former un tel prêtre que concourent tous les exercices d'un séminaire. Ils sont entremêlés avec un art infini : les uns, tels que l'oraison, la sainte messe, la confession et la communion fréquentes, la lecture spirituelle, le chapelet, l'examen particulier, préparent le prêtre saint; les autres, tels que la lecture de l'Écriture sainte, du dogme, de la morale, de la liturgie, du droit canon, préparent le prêtre savant. On passe de l'un à l'autre sans fatigue, avec joie, et pour peu qu'on y donne son cœur, son âme, on sort du séminaire assez vertueux et assez instruit pour toucher sans péril aux âmes que Dieu va nous confier.

La science que l'on enseigne dans les séminaires n'est pas celle que l'on enseigne dans les universités. Sans doute la science sacrée est une; mais il y a en elle, comme en toute science, les degrés élémentaires et les degrés sublimes. C'étaient ceux-là qu'on enseignait dans les universités, de quoi faire des docteurs, des hommes capables de tenir tête aux plus redoutables ennemis de l'Église. Tout autre est le but des séminaires, où il s'agit de former non des docteurs, mais des pasteurs. Ce qu'il faut donc ici, c'est une science moyenne, une

science précise, exacte, qui pose clairement les principes et qui mette en tous la doctrine nécessaire. Assez facilement monteront plus haut les esprits éminents. Et même à ceux-ci cette science moyenne est nécessaire : elle leur constitue un fonds solide et sûr, dont l'absence se ferait sentir même dans les plus grands.

C'est ce que saint Vincent de Paul explique avec son bon sens et sa lucidité ordinaires : on agitait devant lui la question de savoir s'il fallait qu'au séminaire le professeur enseignât au moyen de traités imprimés qu'il se contenterait d'expliquer, ou s'il ne valait pas mieux qu'il composât lui-même son cours et qu'il le dictât. Beaucoup préféreraient les dictées, qui permettaient au professeur de déployer son esprit. Vincent de Paul était d'un avis contraire. « Avec un auteur approuvé, disait-il, l'enseignement sera plus sûr, l'épiscopat plus confiant, la Compagnie moins exposée à l'envie et à la censure, le recrutement des professeurs plus facile, leur besogne plus aisée et moins accablante, les écoliers enfin mieux formés et mieux instruits. L'on objecte qu'ils auront moins bonne opinion d'un maître qui ne donnera rien de son cru, et qu'ils seront tentés de sortir du séminaire. « Cela serait vrai peut-être, s'il n'y avait d'autres attraits dans le séminaire que la science, et supposé que tous les séminaristes fussent savants; mais vous y avez l'attrait de la piété, celui du chant, des cérémonies, de catéchiser, de prêcher.

« On ajoute que les maîtres deviendraient par

là plus savants. Peut-être, mais ils ne pourront pas faire autre chose qu'étudier, composer et dicter; et cela étant, qui enseignera la piété, le chant, les cérémonies, à catéchiser, à prêcher? et qui fera observer la régularité?

Enfin l'on alléguait l'exemple des jésuites et des universités. « Mais ce n'est pas de même, répondait Vincent; ils font profession publique d'enseigner les sciences, et ils ont besoin de réputation. Mais, au séminaire, l'on a plus besoin de piété et d'une médiocre science, avec l'intelligence du chant, des cérémonies, de la prédication et du catéchisme, que de beaucoup de doctrine. Je vous assure que si nous entrons en cet esprit-là, vous verrez bientôt des propositions en la Compagnie, qu'il faut enseigner publiquement, pour avoir des hommes plus savants pour enseigner les séminaristes; et si cela était, hélas! que deviendrait le pauvre peuple de la campagne, et en quelle sorte d'esprit entrerions-nous, si nous voulions aller au pair de science avec ces grands corps? Où serait la sainte humilité en laquelle il a plu à Dieu de concevoir, d'enfanter et d'élever cette petite Compagnie jusqu'à présent? »

Mais si dans les séminaires on s'occupe avec tant de zèle de donner aux prêtres cette science moyenne qui est nécessaire à chacun et qui suffit à tous, que dire de la manière dont on travaille à les former à la vertu? On met des limites à la science, on n'en met pas à la vertu. Le plus humble ne montera jamais assez haut; n'eût-on à diriger,

à purifier, à sauver qu'un village de trois cents âmes, on n'est jamais assez saint. Partout d'ailleurs, et jusqu'au fond des bons, peuvent se rencontrer pour le prêtre les éternelles tentations. Le vice n'est pas nécessairement vêtu de soie, et pour lui être supérieur toujours, pour se garder l'âme immaculée, il faut que le prêtre soit d'une vertu divine. Partout aussi, jusque dans les vallées les plus inconnues, peuvent se trouver de saintes âmes, des vierges consacrées à Dieu, qui ont besoin de rencontrer un directeur dont la piété soit égale à la science et qui leur prête des ailes au lieu de les leur couper. Sous tous ces rapports on peut dire que les séminaires sont une institution incomparable : ils ont fait le clergé moderne le plus saint et le plus universellement pur qu'on ait jamais vu.

Dans cette science et dans cette vertu, le trait qui domine tout, c'est l'amour pour Notre-Seigneur Jésus-Christ, prêtre éternel; c'est l'enthousiasme pour son divin sacerdoce. Être prêtre, continuer et propager sur la terre la mission de Jésus-Christ; avoir des mains qui, en s'étendant sur un pécheur, le rendent saint et innocent; avoir des lèvres qui d'un mot brisent les séparations infinies du ciel et de la terre, et ramènent Jésus-Christ parmi nous; avoir un cœur d'où découlent incessamment la consolation, l'espérance, le pardon : comment ne s'enthousiasmerait-on pas de ces pensées ! Et c'est à créer ce saint état que sont employées, pendant trois ou quatre ans, les oraisons, les communions,

les lectures spirituelles, les retraites, tous les exercices des séminaires. Il faudrait un cœur de bronze pour ne pas se laisser attendrir et émouvoir.

Et que l'Église est admirable dans la manière dont elle confère le sacerdoce ! Elle aurait pu le donner d'un coup. Elle aime mieux y conduire lentement, y faire monter peu à peu, successivement, comme par ces beaux escaliers de marbre blanc qui conduisaient au temple. Aujourd'hui la prise de l'habit ecclésiastique et de la tonsure, qui marque qu'on quitte les espérances du monde, et qu'on prend Dieu pour son partage et son héritage éternel. Demain les ordres moindres, où l'on reçoit le droit et l'honneur de faire ces premières fonctions du sacerdoce, si dédaignées au xvii^e siècle, avant l'institution des séminaires, si estimées depuis. En certains pays, à la fête du sacerdoce, on voit aujourd'hui de vénérables prêtres, chanoines, curés de grandes paroisses, porter humblement les cierges, tenir l'encensoir, servir la messe. O saint et admirable M. Bourdoise ! que diriez-vous, si vous étiez témoin de spectacles pareils !

Puis vient le sous-diaconat ; on se couche sur le pavé du sanctuaire, palpitant d'amour, et on jure à Jésus-Christ qu'on n'aura pas d'autre fiancé que lui. Puis le diaconat, où, tremblant d'émotion, on commence à prendre part au divin sacrifice, à toucher les linges teints du sang de Jésus-Christ. Et enfin le sacerdoce, où, plein de joie, d'étonnement de stupeur, de ravissement, on dit : *Consummatum*

est : « C'est fini. » Dieu ne peut pas davantage pour une créature.

Et je le répète, tout cela ne se fait pas d'un seul coup. Entre chaque ascension, il y a pour s'y préparer trois mois, six mois, un an. On boit goutte à goutte ce calice d'amour, et la dose, augmentant à chaque fois, produit dans l'âme un saint enivrement. Après trente, quarante ans de tristesses, de désillusions, il ne faut pas cinq minutes de recueillement, pour le trouver vivant et inaltérable dans le cœur, ce divin enthousiasme.

C'est donc une grande œuvre que l'œuvre des séminaires, et il ne faut pas s'étonner si Dieu a multiplié les grands saints pour la fonder : M. de Bérulle, le Père de Gondy, saint Vincent de Paul, M. Olier, M. Bourdoise, entre lesquels notre cœur reconnaissant ne sait plus distinguer.

Mais fonder des séminaires ne suffisait pas. Il fallait créer des prêtres pour les diriger ; des prêtres qui renoncassent à tout, afin de se consacrer uniquement à cette œuvre laborieuse et cachée ; des prêtres qui eussent tous les talents et toutes les vertus, une sève presque infinie de sacerdoce, mais qui consentissent à s'enfouir sous terre, dans une obscurité impénétrable, semblables à ces racines qui portent les arbres et qui les vivifient, mais que personne ne voit.

On aurait pu croire qu'on s'adresserait pour cela à des religieux, à des hommes séparés complètement du monde, vivant dans la mortification et le détachement. Destinés à être les modèles du

clergé, à servir aux prêtres de directeurs et de pères, ne leur aurait-on pas accordé plus facilement confiance s'ils eussent eu l'extérieur austère et la vie pénitente des religieux? Mais il faut qu'il y ait eu bien des raisons opposées, puisque tous les instituteurs des séminaires, M. de Bérulle, M. Olier, saint Vincent de Paul, le Père de Condren, M. Bourdoise, ont été unanimes à vouloir que tous les directeurs fussent tirés du clergé séculier et lui appartenissent. Saint Vincent de Paul, que l'on pressait tant de faire de ses disciples des religieux avec vœux solennels, s'y refusa absolument. M. Olier voulut que ses disciples s'appelaient simplement : prêtres du clergé, prêtres du séminaire; qu'ils ne prissent pas le nom de Pères; et il posa la loi : *Nec aliter vivit nisi vita cleri*. Ainsi du Père de Condren, très énergique sur ce point¹. Point de vœux solennels dans ces sociétés, mais une obéissance encore plus délicate et plus pressée que s'il y avait des vœux. A toutes on peut appliquer ces magnifiques paroles de Bossuet : « Elles n'ont point d'autre esprit que l'esprit même de l'Église, ni d'autres règles que ses canons, ni d'autres supérieurs que ses évêques, ni d'autre bien que sa charité, ni d'autres vœux solennels que ceux du baptême et du sacerdoce. »

On ne nous permettrait pas de discuter ici lequel de saint Vincent de Paul ou de M. Olier a été le premier instituteur des séminaires. Discus-

¹ Faillon, tome I, p. 179.

sions sur des pointes d'aiguilles : six mois de plus d'un côté, six mois de moins de l'autre, une telle simultanéité, que les fondateurs eux-mêmes s'y sont trompés. « A l'exemple de la petite société de Vaugirard, l'Oratoire et la congrégation de la Mission ont travaillé avec ferveur à l'œuvre des séminaires. » Voilà M. Olier qui croit être arrivé le premier. « Nous avons la consolation de voir que nos petites fonctions ont paru si belles et si utiles, qu'elles ont donné de l'émulation à d'autres pour s'y appliquer comme nous, et avec plus de grâces que nous, non seulement au fait des missions, *mais encore des séminaires*, qui se multiplient beaucoup en France. » Voilà saint Vincent de Paul qui pense le contraire. Tout cela est né en même temps, du grand souffle qui passait alors sur la France, qui remuait tous les cœurs, et qui fit que chacun se mit à l'œuvre sans trop regarder ce que faisait son voisin.

Et entre eux nulle envie, nulle jalousie. En quels termes saint Vincent de Paul parlait de M. Olier ! Avec quelle tendresse il le visita dans sa dernière maladie ! Quelles respectueuses admiration et vénération au moment de sa mort ! De son côté M. Olier ne cessait de dire que M. Vincent était son père. « M. Olier regardait M. Vincent comme son père, et disait assez souvent, en parlant aux ecclésiastiques de son séminaire : « M. Vincent est notre père ; » et leur témoignait ordinairement la très particulière estime qu'il faisait de ses insignes vertus. »

On a dit que le baiser de saint Dominique et de saint François d'Assise s'était transmis de génération en génération sur les lèvres de leur postérité. Il en est de même du baiser de saint Vincent de Paul et de M. Olier. Chaque année, lorsque le temps ramène à Paris la fête de saint Vincent de Paul, on voit une foule d'enfants de M. Olier venir se prosterner au pied de sa châsse, dans la chapelle de la rue de Sèvres. Si les desseins impénétrables de la Providence amenaient un jour, ce que nous espérons, la canonisation de M. Olier, on ne verrait pas moins de prêtres de la Mission venir se prosterner devant ses reliques sacrées. Un même amour et une même reconnaissance uniraient les disciples des deux grands saints qui ont créé ou du moins renouvelé ensemble l'Église de France par l'institution inestimable des séminaires.

CHAPITRE IV

Saint Vincent de Paul s'oppose à la fausse réforme de l'Église tentée par le jansénisme. — Mort de sainte Chantal.

1642

Pendant que les saints prêtres dont nous venons de parler, saint Vincent de Paul, le cardinal de Bérulle, le Père de Condren, M. Olier, M. Bourdoise, sans se dissimuler les plaies de l'Église, travaillaient à les cicatriser, et que tous ensemble, après avoir fondé dans ce but, l'un les prêtres de la Mission, l'autre l'Oratoire, celui-ci la communauté de Saint-Nicolas du Chardonnet, se rencontraient dans cette grande œuvre des séminaires qui allait faire refleurir tout l'ordre sacerdotal, il y avait d'autres grands hommes, de savants docteurs, qui voyaient aussi clairement les plaies de l'Église, qui ne les pleuraient pas moins amèrement, mais qui, n'ayant pas une foi aussi profonde à la vie impérissable de l'Église, venaient presque à désespérer de la guérison et cherchaient en dehors d'elle les moyens de la régénérer.

I. — 11

Les deux principaux chefs de ce groupe se nommaient : l'un, Jansen (Johann'ssohn), plus connu sous son nom latinisé de Cornélius Jansénius ; l'autre, du Vergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran. Le premier était né, en 1585, dans les Flandres à Acquoy, près de Leerdham ; le second, en 1581, à Bayonne. Ils étaient donc à peu près du même âge. Ils s'étaient rencontrés en 1605, à Paris, où ils venaient achever leurs études théologiques, et s'étaient liés sur les bancs de la Sorbonne de la plus vive amitié. Leurs âmes se ressemblaient comme leurs âges. Tous deux très intelligents, passionnés pour l'étude, ayant un goût particulier pour l'érudition, que l'un et l'autre devaient pousser très loin ; tous deux inclinés à la piété, jaloux de l'honneur de l'Église, mais d'une nature mélancolique, voyant tout en noir, jugeant avec une sévérité excessive les hommes et les choses, et avec cela portés l'un et l'autre au paradoxe ; celui-ci plus théologien, celui-là plus moraliste ; le premier plus capable de se plonger dans les profondeurs du dogme, le second dans les difficultés pratiques de la casuistique et de la direction des âmes ; l'un rêveur silencieux, sans conversation, l'autre intrigant et remuant sans cesse ; le Flamand plus lourd, le Français plus vif ; tous deux du reste absolus, autoritaires, en imposant aux âmes par leur austérité, et ayant porté à l'Église, sous prétexte de la réformer, un de ces coups terribles qui auraient pu la ruiner si elle n'avait pas été divine. Mais on ne vit la pro-

fondeur de la blessure qu'après leur mort. Leurs études finies, après avoir préparé leurs thèses de doctorat, que Jansénius aurait pu passer à Paris, mais qu'en fils pieux il préférait réserver pour Louvain, et que du Vergier de Hauranne, au moment de la passer, fut obligé d'ajourner par suite de rivalités imprévues, entre la Sorbonne et le couvent des Grands-Augustins, nos deux amis prirent une grande résolution. Mécontents des études telles qu'on les faisait alors en Sorbonne, les trouvant trop superficielles, trop peu pratiques, ils se décidèrent à se retirer quelque part à la campagne, et à se consacrer à l'étude de l'antiquité chrétienne. Justement le père de M. du Vergier de Hauranne venait de mourir, et la mère rappelait son fils près d'elle, à Bayonne. Elle avait sur les bords de la mer une belle campagne appelée Champré, vaste, agréable, où les deux jeunes gens auraient du temps, du loisir, des livres, de la liberté, tout ce qu'il faut pour se plonger dans l'étude. Ils le firent avec une sorte de passion. Jansénius, le plus délicat des deux, passait les jours et presque les nuits couché sur son saint Augustin, dont il ne quitta plus jamais l'étude, à ce point qu'il en lut les onze volumes in-folio quarante-deux fois, la plume à la main. M^{me} de Hauranne, effrayée, disait à son fils qu'il tuerait ce bon flamand à force de le faire étudier. Ni l'un ni l'autre ne se couchaient presque pas. Malheureusement, quand ils se jetèrent ainsi dans l'immense et difficile étude des Pères, nos deux amis étaient

non pas seulement seuls, sans direction, ils avaient tous deux l'esprit rempli de brouillards. Jansénius avait respiré à Louvain, où il avait pu le connaître, les fausses doctrines de Baius sur la toute-puissance de la grâce et sur l'écrasement du libre arbitre par elle. De son côté, du Vergier de Hauranne n'avait pas entièrement échappé à ces influences semi-calvinistes qui flottaient sur la Sorbonne, et il s'était laissé persuader que, surtout dans la pratique, l'Église avait un peu dévié de sa pureté originelle, et que si on voulait la retrouver telle que Jésus-Christ l'avait faite, il fallait remonter à la discipline des premiers siècles. C'est dans ces deux directions que nos deux jeunes prêtres allaient pousser leurs recherches. Rien sans doute n'était encore pleinement arrêté dans leur esprit. Mais déjà ils se disaient que l'Église était devenue trop humaine; que la grâce n'était plus assez haute, les mystères pas assez redoutables; qu'il y avait dans le monde je ne sais quelle odeur de pélagianisme et presque d'arianisme; on croyait trop peu à Dieu, on croyait trop à l'homme, à sa liberté, à sa puissance, à ses droits; on ne soupçonnait plus le sérieux terrible de la pénitence, la grandeur mystérieuse et effrayante de la communion, le petit nombre des élus. Il fallait revoir tout cela, retrouver dans les premiers Pères la doctrine perdue, ressaisir dans des textes certains ce qu'ils entrevoyaient et pressentaient, et réapprendre aux catholiques la vraie science de la grâce et la vraie pratique de la pénitence et des sacrements.

Dans ce vaste plan, chacun des deux amis se fit sa part : Jansénius, qui était plus théologien, s'empara de la question de la grâce, dont, croyait-il, on avait perdu la notion exacte, se plongea pour la retrouver dans la lecture de saint Augustin, et, au bout d'une vie cachée, studieuse, il laissa un ouvrage en trois tomes, où il avait condensé ce qu'il estimait être la vraie doctrine de saint Augustin, et par conséquent de l'Église, sur la grâce. Du Vergier de Hauranne se consacra, de son côté, à étudier la discipline ecclésiastique aux trois ou quatre premiers siècles de l'Église : comment on entendait alors la pénitence, comment on pratiquait la confession, la communion ; et il prépara de son côté plusieurs livres qui allaient profondément troubler l'Église. Et quoiqu'ils travaillassent chacun de leur côté, dans une certaine indépendance, pour marquer leur union, leur filiation commune de saint Augustin, ce grand homme se nomma *Aurelius Augustinus* ; du Vergier de Hauranne intitula son livre *Aurelius*, et Jansénius appela le sien *Augustinus*.

Ils n'étaient encore qu'au commencement de ces études, lorsque les événements les séparèrent. Jansénius partit pour Louvain, où il fut reçu docteur, puis mis à la tête d'un grand collège, et enfin nommé évêque d'Ypres, où il mourut jeune, en laissant son *Augustinus* inédit, mais muni d'une lettre dédicatoire où il le soumettait à l'autorité du Pape. De son côté, du Vergier de Hauranne quitta Bayonne, vint à Poitiers, où l'évêque, M^{gr} de

la Rocheposay, le fit d'abord chanoine, puis le pourvut de l'abbaye de Saint-Cyran ; c'est sous ce nom d'abbé de Saint-Cyran qu'il est depuis célèbre.

Quoique séparés désormais, nos deux amis restèrent intimement unis. Ils s'écrivaient sans cesse, se communiquaient leurs travaux, leurs découvertes, leurs projets de renouveler l'Église en ressuscitant la vraie doctrine et la vraie discipline, oubliées et méconnues toutes deux, disaient-ils. Quelques fragments curieux de cette correspondance montrent dans quelle exaltation dangereuse Jansénius était jeté par cette lecture de saint Augustin : « Que si les principes sont véritables qu'on m'en a découverts, comme je les juge être jusques à cette heure, que j'ai relu une bonne partie de saint Augustin, ce sera pour *étonner avec le temps tout le monde*. Nous aurions assez des semaines entières d'en parler. » Et ailleurs : « Je continue à travailler à saint Augustin, lequel je lis avec un étrange désir et profit (à mon avis), étant venu jusques au septième tome, et ayant lu les livres d'importance deux ou trois fois. Je m'étonne tous les jours davantage de la hauteur et profondeur de cet esprit, et que sa doctrine est si peu connue parmi les savants, non de ce siècle seulement, mais de plusieurs siècles passés. Car, pour parler naïvement, je tiens fermement qu'après les hérétiques, il n'y a gens au monde qui aient plus corrompu la religion que ces clabaudeurs de l'école que vous connaissez. Que si elle se devait redres-

ser au style ancien, qui est celui de la vérité, la théologie de ce temps n'aurait plus aucun visage de théologie pour une grande partie. Ce qui me fait admirer grandement les merveilles que Dieu fait à maintenir son épouse d'erreurs. Je voudrais vous en pouvoir parler au fond ; mais nous aurions besoin de plusieurs semaines, et peut-être mois. Tout est-ce que j'ose dire avoir assez découvert par des principes immobiles que quand les deux écoles, tant des Jésuites que des Jacobins, disputeraient jusques au bout du jugement, poursuivant les traces qu'ils ont commencées, ils ne feront autre chose que de s'égarer beaucoup davantage, l'une et l'autre étant cent lieues loin de la vérité. Je n'ose dire à personne du monde ce que je pense (selon les principes de saint Augustin) d'une grande partie des opinions de ce temps, et particulièrement de celles de la grâce et prédestination, de peur qu'on ne me fasse le tour à Rome qu'on a fait à d'autres, devant que toute chose soit mûre et à son temps. Et s'il ne m'est pas permis d'en parler jamais, j'aurai un grandissime contentement (du moins) d'être sorti de cet étrange labyrinthe d'opinions que la présomption de ces crieurs a introduit aux écoles... Cette étude m'a fait perdre entièrement mon ambition, que j'eusse pu avoir à poursuivre aucune chaire en l'Université, voyant assez qu'il m'y faudrait ou me taire ou me mettre en hasard en parlant, ma conscience ne me permettant point de trahir la vérité connue. Mais Dieu peut faire changer les affaires quand il le jugera à

propos. Voilà ce que je ne vous ai pas dit jusques à maintenant, ayant été presque toujours en suspens et à m'affermir dans la connaissance des choses qui peu à peu se découvraient, pour ne me jeter point témérairement à des extrémités. Je vous en dirai plus si Dieu nous fait la faveur de nous voir un jour. »

Les deux amis se revirent, en effet, vers le mois de novembre 1621, d'abord à Louvain, et probablement ensuite à Paris; et, préparés par trois années de travaux, ils convinrent de conduire lentement et en grand secret leur projet de renouveler l'Église, tant au point de vue de la doctrine qu'au point de vue de la discipline. C'est à ce moment qu'on a placé le projet de Bourg-Fontaine. Les deux amis se seraient réunis avec cinq ou six autres à la Chartreuse de ce nom, située dans la forêt de Villers-Cotterets, et ils auraient formé le complot de ruiner la religion révélée et d'y substituer le déisme et même l'athéisme. Ce sont là de ces iniquités de polémique comme on en trouve dans tous les partis à toutes les époques. Que Jansénius, l'abbé de Saint-Cyran et quelques autres se soient réunis à Bourg-Fontaine, cela est bien possible; qu'on y ait gémi du triste état de l'Église et de la nécessité de la régénérer, rien de plus probable; mais qu'on ait imaginé de la supprimer et de la remplacer par l'athéisme, cela passe toute mesure. Il n'y a rien de moins athée que Jansénius, de moins naturaliste que Saint-Cyran. Ni dans leurs écrits, ni dans leurs lettres,

ni dans leurs conversations, ni dans leurs vies, ni dans leurs morts, on ne voit aucune pente au déisme. Ils penchaient du côté opposé, au fanatisme religieux, à l'austérité excessive, et ils songeaient non pas à détruire l'Église, mais à la ressusciter, en la rehaussant d'après le faux idéal qu'ils avaient conçu. Les deux amis se séparèrent peu après en se promettant la discrétion, la prudence. A partir de ce moment, en effet, leur correspondance redouble d'activité; mais ils ne se servent plus que d'une écriture chiffrée et d'un espèce d'argot qu'on a peine à pénétrer.

Pendant que Jansénius, rentré à Louvain, se replongeait dans l'étude de saint Augustin et commençait à rédiger son *Augustinus*, l'abbé de Saint-Cyran venait à Paris, et cherchait habilement à se créer des relations et à y insinuer ses idées. Mis en rapport avec M. d'Andilly, il le fut par lui avec sa sœur, la Mère Marie-Angélique, la jeune abbesse et réformatrice de Port-Royal, qui l'introduisit dans son monastère, et mit, hélas! son âme, son ardeur, sa pureté angélique, son influence au service de ses détestables doctrines. On a une des conversations de la Mère Marie-Angélique avec son neveu, M. Antoine le Maistre, avocat au parlement, et plus tard solitaire à Port-Royal.

En faisant les plus grandes réserves, cette conversation est trop curieuse pour que nous ne la rapportions pas ici tout entière. On y voit, comme dans un réflecteur, les vraies idées si soigneuse-

ment cachées ailleurs de M. de Saint-Cyran.
« Comme je lui parlais, dit M. le Maistre, de la
vie de M. de Genève, elle me dit : « Ce saint prélat
« m'a fort assistée, et j'ose dire qu'il m'a autant
« honorée de son affection et de sa confiance que
« M^{me} de Chantal. J'étais étonnée de la liberté et de
« la bonté avec laquelle il me disait toutes ses plus
« secrètes pensées, comme je lui disais et lui avais
« dit tout d'abord toutes les miennes. Il est certain
« qu'il avait beaucoup plus de lumières qu'on ne
« pensait pour la conduite et la discipline de l'É-
« glise. C'était un œil pur qui voyait tous les maux
« et tous les désordres que le relâchement a cau-
« sés dans les mœurs des ecclésiastiques et des
« moines. Mais il cachait tout dans le silence et
« couvrait tout de la charité et de l'humilité.

« Il gémissait, comme M. de Bérulle, des dé-
« sordres de la cour de Rome, et me les marquait
« en particulier. Puis il me disait : « Ma fille, voilà
« des sujets de larmes; car d'en parler au monde en
« l'état où il est, c'est causer du scandale inutile-
« ment. Ces malades aiment leurs maux et ne veu-
« lent point guérir; les conciles œcuméniques de-
« vraient réformer la tête et les membres, étant
« certainement par-dessus le pape. Mais les papes
« s'aigrissent lorsque l'Église ne plie pas toute sous
« eux, quoique, selon le vrai ordre de Dieu, elle soit
« au-dessus d'eux lorsque le concile est universel-
« lement et canoniquement assemblé. Je sais cela
« comme les docteurs qui en parlent, mais la dis-
« crétion m'empêche d'en parler, parce que je ne

« vois pas de fruit à en espérer. Il faut pleurer et
« prier en secret que Dieu mette la main où les
« hommes ne la sauraient mettre ; et nous devons
« nous humilier sous les puissances ecclésiastiques
« auxquelles il nous a soumis, et lui demander ce-
« pendant qu'il les humilie et les convertisse par la
« toute-puissance de son esprit, et qu'il réforme les
« abus qui se sont glissés dans la conduite des mi-
« nistres de l'Église, et lui envoie de saints pasteurs
« animés du zèle de saint Charles, qui servent à la
« purifier par le feu de leur zèle et de leur science,
« et à la rendre sans taches et sans rides pour la
« discipline, comme elle l'est pour la foi et pour la
« doctrine. » Il se consolait en me parlant comme
« je sais qu'il faisait aussi à M^{me} de Chantal, avec
« qui il m'avait unie aussi étroitement qu'on le
« peut être, sans s'être jamais vues. »

« La Mère Angélique ajouta : « M. le cardinal
« de Bérulle, ami intime de M. de Genève, voyait
« et déplorait ces mêmes abus de la cour de Rome,
« et en entretenait M. de Saint-Cyran, qui me disait
« qu'il voyait une éminence de lumière et de dis-
« cernement merveilleux en ce saint homme, et
« qu'ils se confirmaient ensemble dans le silence
« que les vrais enfants de l'Église devaient garder
« dans la vue de ces maux intérieurs et de ces plaies
« intestines, que saint Bernard a dit il y a déjà cinq
« cents ans être incurables ; qu'il fallait couvrir au
« moins la nudité de sa mère lorsqu'on voyait qu'on
« ne la pouvait guérir de ses maladies, et dire bien
« plus aujourd'hui que saint Grégoire de Nazianze

« ne disait de son temps : « Nous n'avons rien à
« donner à l'Église que nos larmes. »

« Elle me dit encore que feu M^{sr} l'évêque de Belley (M. Camus) lui dit, au retour de son voyage d'Italie, qu'ayant entretenu Frédéric Borromée, cardinal archevêque de Milan, cousin germain de saint Charles, saint lui-même et éminent en sagesse et en science autant que saint Charles, ce cardinal lui avait dit confidemment ces mêmes mots : « Le zèle et la douleur des désordres de la
« cour de Rome m'a porté jusqu'à en écrire un
« livre épais de trois doigts, où ils étaient presque
« tous représentés. Mais après avoir vu toutes les
« portes fermées à la réformation de ces abus, et
« que Dieu seul le pouvait faire par les voies ordinaires de sa Providence, je brûlai le livre, voyant
« que ces vérités morales ne feraient que causer
« du scandale, et publier les excès de ceux qui ne
« veulent point changer de mœurs, et qui sont devenus plus politiques qu'ecclésiastiques.

« Aussi, m'ajouta-t-elle, M. de Saint-Cyran m'a
« dit autrefois que ceux qui aiment véritablement
« l'Église devaient se cacher dans les solitudes
« pour ne prendre point de part aux passions de
« ceux qui déshonorent sa sainteté, et prier pour
« elle dans le secret. « C'est notre mère, me disait-il ; il la faut aimer, il la faut plaindre, il la faut
« aider, il la faut pleurer, et non la scandaliser
« et la troubler par un excès de zèle qui n'est pas
« assez humble ni assez sage. »

« Elle m'ajouta : « M. de Saint-Cyran était tel-

« lement confirmé dans ce silence de gémisses-
« ments, que lorsque le cardinal de Richelieu se
« piqua contre Rome, sur ce que le pape l'avait
« fâché, et qu'il voulut empêcher qu'on allât querir
« des bulles à Rome, il arriva que mon frère, main-
« tenant évêque d'Angers, fut élu évêque de Toul
« canoniquement par le chapitre dont il était doyen,
« sans avoir agi pour cela en façon quelconque.
« M. de Saint-Cyran me dit que mon frère était le
« seul évêque de France qui pût, ayant été élu par
« le chapitre selon l'ancien droit, se faire sacrer
« sans envoyer querir des bulles à Rome, et que
« peut-être le cardinal l'y pourrait porter; mais
« qu'il croyait qu'il ne le devait point faire, et que
« dans cette conjoncture cette entreprise causerait
« du scandale, que la prudence et la charité chré-
« tienne obligeaient d'éviter. »

« Elle me dit encore : « Feu M. de Saint-Cyran,
« après être sorti du bois de Vincennes, me dit en
« termes formels : Ma Mère, il se fera une réfor-
« mation dans l'Église par les prélats et les ec-
« clésiastiques, et par la lumière de la vérité. Elle
« aura de l'éclat et éblouira les yeux des fidèles,
« qui en seront ravis ; mais ce sera un éclat qui
« ne durera pas longtemps et qui passera. »

« Elle ne me dit point qu'il lui ait marqué le
temps, mais seulement qu'elle se ferait. Je ne
sais si Dieu ne lui avait point révélé ce secret
dans sa prison. Il y a plus de cinq cents ans que
cette réformation tant désirée ne s'est point
faite, et les prélats, surtout ceux de l'Italie,

semblent y être moins disposés que jamais. Il a dit cela pourtant, et je l'ai écrit, afin qu'on voie qu'on n'a pas attendu l'événement à publier cette prophétie. J'ai écrit ceci le même jour et aussitôt que la mère abbesse me l'eut dit. »

En même temps que l'abbé de Saint-Cyran pénétrait ainsi et s'établissait dans l'abbaye de Port-Royal, il cherchait à se glisser dans l'Oratoire, où ce bon cardinal de Bérulle, touché de sa piété, le recevait avec une bienveillance dont il allait abuser. Il allait voir aussi M. Bourdoise, qui le recevait à bras ouverts. Comment ne pas accueillir avec bonheur un homme si grave, si humble, si cordial, si ami de l'Église, qui assiste à genoux au salut, qui porte la soutane et le surplis, et qui chante au lutrin? « S'il a des opinions singulières, « ce n'est pas à Adrien Bourdoise d'en juger; il « n'est pas lettré, et il est connu pour tel. »

Mais, si éminents que fussent ces personnages, M. de Saint-Cyran en visait un plus grand encore; et il n'est pas de ruses et d'habileté qu'il n'ait employées pour arriver jusqu'à lui. Saint Vincent de Paul était la simplicité et la droiture, de plus la charité même et la bienveillance. Il ne soupçonnait pas le mal; pour y croire, il fallait qu'il lui fût démontré vingt fois. L'abbé de Saint-Cyran usa et abusa de cette bonté. Il y a des lettres où saint Vincent le déclare le plus honnête homme du monde, un saint personnage, qu'il avait grand plaisir à entendre parler de la nécessité de ramener le clergé à la pureté des premiers temps. De

son côté, l'abbé de Saint-Cyran ne négligeait aucune occasion de venir en aide à saint Vincent de Paul; et par l'intermédiaire de ses amis, le premier président Le Jay, l'avocat-général Bignon, il rendit, en effet, de vrais services à notre saint et à sa congrégation. L'abbé de Saint-Cyran, très prudent et dissimulé, parlait peu au début de ses idées sur l'état de l'Église et de ses projets de réformation. Peu à peu cependant, quand il crut s'être rendu maître de cette belle âme, si simple et si confiante, ses lèvres se desserrèrent. Un jour il amena la conversation sur un article du symbole calviniste, et il en prit la défense. « Y pensez-vous, Monsieur? interrompit Vincent. — Sans doute, reprit Saint-Cyran; Calvin n'a pas eu tant mauvaise cause, seulement il l'a mal défendue : *Bene sensit, male locutus est.* » Un autre jour, comme l'abbé de Saint-Cyran soutenait une doctrine condamnée par le concile de Trente : « Oh ! Monsieur, vous allez trop avant. Cette doctrine a été condamnée. Quoi ! voulez-vous que je croie plutôt à un docteur particulier comme vous, sujet à faillir, qu'à toute l'Église, qui est la colonne de la vérité ? Elle m'enseigne une chose, et vous en soutenez une qui lui est contraire. Oh ! Monsieur, comment osez-vous préférer votre jugement aux meilleures têtes du monde, et à tant de saints prélats assemblés au concile de Trente, qui ont décidé sur ce point ? — Le concile de Trente ! répondit Saint-Cyran avec dédain et colère, ne me parlez point de ce concile. C'était un concile du pape et des sco-

lastiques, où il n'y avait que brigues et que cabales. »

Notre bon saint fut profondément ému de cette parole ; mais, bien loin d'abandonner l'abbé de Saint-Cyran, il se crut obligé à plus d'affection, afin d'être plus capable d'intervenir le cas échéant, et de le sonder. Il continua donc à le voir et à l'entourer de déférence. L'abbé de Saint-Cyran, se méprenant sur la conduite de saint Vincent de Paul, devint plus hardi. Un jour qu'il avait été le visiter, Vincent le trouva dans sa chambre plongé dans une lecture. Pour ne pas l'interrompre, il se tint quelques instants immobile et en silence. Bientôt Saint-Cyran, levant le tête et se tournant vers lui : « Voyez-vous, monsieur Vincent, lui dit-il, ce que je lis ? C'est l'Écriture sainte. Dieu m'en donne une intelligence parfaite, et quantité de belles lumières pour son explication. Aussi j'oserai dire que la sainte Écriture est plus lumineuse en mon esprit qu'elle n'est en elle-même. »

Un autre jour, Vincent, ayant célébré la messe à Notre-Dame de Paris, songea à faire visite à l'abbé de Saint-Cyran, qui demeurait encore près de là, au Cloître. Il le trouva enfermé dans son cabinet, d'où, étant sorti bientôt le visage tout en feu : « Je gage, Monsieur, lui dit en souriant le charitable saint, que vous venez d'écrire quelque chose de ce que Dieu vous a donné en votre oraison de ce matin. — Il est vrai, répondit l'abbé tout transporté ; je vous confesse que Dieu m'a donné et me donne de grandes lumières. Il

m'a fait connaître qu'il n'y a plus d'Église. — Plus d'Église, Monsieur ! — Non, il n'y a plus d'Église. Dieu m'a fait connaître qu'il y a plus de cinq ou six cents ans qu'il n'y a plus d'Église. Avant cela, l'Église était comme un grand fleuve qui avait ses eaux claires ; mais maintenant ce qui nous semble l'Église n'est plus que de la bourbe. Le lit de cette belle rivière est encore le même, mais ce ne sont pas les mêmes eaux. — Quoi ! Monsieur, voulez-vous plutôt croire vos sentiments particuliers que la parole de Notre-Seigneur Jésus-Christ, lequel a dit qu'il édifierait son Église sur la pierre, et que les portes de l'enfer ne prévaudraient point contre elle ? L'Église est son épouse, et il ne l'abandonnera jamais. — Il est vrai que Jésus-Christ a édifié son Église sur la pierre ; mais il y a temps d'édifier et temps de détruire. Elle était son épouse ; mais c'est maintenant une adultère et une prostituée ; c'est pourquoi il l'a répudiée, et il veut qu'on lui en substitue une autre qui lui sera fidèle. — Croyez-moi, Monsieur, se contenta de répondre le saint contristé, défiez-vous de votre propre esprit, qui vous donne des sentiments fort éloignés du respect qui est dû à l'Église. — Mais vous-même, Monsieur, qui parlez si bien, repartit aigrement Saint-Cyran, savez-vous bien seulement ce que c'est que l'Église ? — L'Église, Monsieur, comme nous l'apprend le catéchisme qu'elle donne à ses enfants, c'est la congrégation des fidèles sous la conduite de notre Saint-Père le

Pape et des pasteurs légitimes. — Bah ! bah ! vous n'y entendez que le haut allemand. — Mais c'est le langage de l'Église elle-même. — Vous êtes un ignorant ; bien loin de mériter d'être à la tête de votre congrégation, vous mériteriez d'en être chassé ; et je suis fort surpris qu'on vous y souffre. — Hélas ! Monsieur, j'en suis plus surpris que vous, car je suis encore plus ignorant que vous ne pensez, et, si l'on me rendait justice, on ne manquerait pas de me renvoyer de Saint-Lazare. »

Quelle admirable conversation ! que voilà bien toute l'âme de saint Vincent de Paul, la fermeté de sa foi, la profondeur de son humilité ! Jamais l'abbé de Saint-Cyran ne s'était tant découvert. Saint Vincent de Paul en revint atterré, mais sans croire encore qu'à cause de cela il dût abandonner une pareille âme, bien au contraire, s'acharner à la sauver. Ayant donc appris qu'il allait quitter Paris pour se rendre à son abbaye de Saint-Cyran, il résolut de faire un grand effort pour l'éclairer. Après l'avoir disposé à recevoir favorablement ses avis, Vincent de Paul lui parla de l'obligation où il était de se soumettre au jugement de l'Église et de respecter les décisions du concile de Trente. Puis, reprenant les propositions précédemment soutenues et ci-devant rapportées, il lui montra qu'elles étaient contraires à la doctrine catholique. « Vous êtes perdu, lui dit-il en terminant, si vous vous engagez plus avant dans ce labyrinthe d'erreurs. Du reste, vous vous y perdrez seul ; ou du

moins ni ma compagnie ni moi ne vous y suivrons. »

Échauffé par son zèle et par sa charité, le saint s'anima peu à peu, et vers la fin de l'entretien il parla avec tant de force et de solidité, que Saint-Cyran demeura tout interdit et ne trouva pas à répliquer un mot.

Arrivé en Poitou dans son abbaye, l'abbé de Saint-Cyran crut qu'il ne fallait pas laisser Vincent de Paul sur ce silence, et il lui écrivit une grande lettre fort embrouillée à dessein, où, glissant sans s'expliquer sur les points de doctrine que lui avait reprochés saint Vincent de Paul, il essaye de le rassurer sur sa doctrine en énumérant les grands évêques qui l'avaient approuvée, et de reconquérir son amitié en lui rappelant tous les services qu'il lui avait rendus. Sensible aux moindres témoignages d'amitié, dès qu'il sut l'abbé de Saint-Cyran revenu du Poitou et arrivé à Paris, Vincent de Paul l'alla voir, le remercia avec effusion de lui avoir ouvert son cœur, et se réconcilia avec lui au point de rester à dîner ce jour-là.

Cette manière tortueuse d'insinuer sa doctrine, puis de la désavouer, de s'avancer, puis de se retirer, l'abbé de Saint-Cyran en usait, non seulement vis-à-vis de saint Vincent de Paul, mais vis-à-vis d'une foule de personnes éminentes, de directeurs de communauté, si bien que le bruit commença à se répandre à Paris et arriva jusqu'à Richelieu, qui, voulant la paix dans l'Église comme

dans l'État, commença à s'inquiéter et à surveiller de plus près.

En 1632, avait paru un gros volume en latin intitulé *Aurelius*. Il était de l'abbé de Saint-Cyran ; mais il n'y avait pas mis son nom ; il en niait la paternité, et il l'avait entouré de tant de mystère, qu'il ne fut jamais possible de le convaincre d'en être l'auteur. La doctrine n'en était pas bonne : on cherchait à dénaturer la vraie constitution de l'Église, on exaltait le pouvoir des évêques, et on les mettait presque sur le même pied que le Pape. D'autre part, on faisait des prêtres les égaux des évêques. L'Église n'était plus une monarchie, c'était une république dont le jeu divin avait été faussé dans le cours des siècles. En ce qui regardait la morale et la discipline, les erreurs n'étaient pas moins graves. On avait eu tort, disait l'auteur du livre, d'abolir la pénitence publique, et il fallait la rétablir. On avait exagéré le pouvoir de l'absolution. Il ne la fallait donner qu'après la pénitence faite ; et c'est celle-là et le repentir qui remettaient les péchés plutôt que l'absolution, celle-ci ne faisant guère que les déclarer remis. Enfin on avait faussé la vraie doctrine de l'Église en poussant si facilement et si fréquemment les pécheurs à la table sainte. La communion était un mystère terrible, dont bien peu étaient dignes d'approcher, et après une très longue préparation.

Ces doctrines, contenues les unes dans l'*Aurelius*, recueillies les autres dans les discours de l'abbé de Saint-Cyran et de ses disciples, n'étaient

déjà plus de pures théories. On les mettait en pratique. A Port-Royal par exemple, la Mère Agnès permettait à ses sœurs et à ses petites filles de rester quinze mois sans se confesser ; elle n'avait pour elle « aucun sentiment de contrition ni d'humiliation de se voir privée des sacrements ; elle aurait bien passé sa vie comme cela sans s'en mettre en peine ». La Mère Angélique elle-même passa jusqu'à cinq mois sans communier, et une fois même le jour de Pâques. A Saint-Merri, le curé, M. du Hamel, avait rétabli la pénitence publique. Les pénitents étaient divisés en quatre ordres. Ceux qui n'étaient coupables que de péchés secrets formaient le premier ; ils assistaient à l'office tout au bas de l'église, et séparés des autres paroissiens de quatre pas de distance. Le second était de ceux qui avaient eu quelque démêlé avec leur prochain, mais sans scandale ; c'était hors de l'église et sous le vestibule qu'ils se plaçaient. Le troisième degré était de ceux qui avaient commis quelques péchés scandaleux ; on les reléguait dans le cimetière. Enfin ceux qui étaient longtemps demeurés dans le péché allaient se placer sur une colline d'où ils découvraient l'entrée de l'église. Tous ces pénitents devaient demeurer pieds et têtes nus durant l'office, et ajouter encore d'autres mortifications, comme les jeûnes, les disciplines publiques, la haire. Même on avait rétabli en certaines chapelles l'usage des flagellations publiques, et on commençait à craindre de grands désordres dans les mœurs.

Fatigué de toutes ces agitations, Richelieu résolut d'y mettre fin d'un coup. Il fit enlever en pleine nuit l'abbé de Saint-Cyran et le fit enfermer au donjon de Vincennes. Et comme on s'indignait, à Paris, d'un tel arbitraire, et que le bruit des murmures était arrivé jusqu'à lui : « Si on eût enlevé ainsi Luther et Calvin, disait-il, on n'aurait pas vu le monde en feu. »

En tout cas, Richelieu ne réussit pas ici. La persécution grandit M. de Saint-Cyran et lui mit une auréole sur le front, en même temps que les papiers saisis chez lui, inventoriés, lus, discutés ; rompirent l'enveloppe discrète sous laquelle ils étaient cachés et envahirent le monde ; « semblables, dit Lancelot, à ces greniers que force l'ennemi, et qui laissent échapper des trésors inconnus. »

Saint Vincent de Paul fut profondément peiné de cet acte de Richelieu. Ni l'arbitraire ni la violence ne pouvaient lui convenir, et d'ailleurs il connaissait trop l'abbé de Saint-Cyran pour ne pas sentir qu'un acte pareil, au lieu de le ramener, allait l'enfoncer dans ses opinions singulières.

Tout Paris fut rempli du bruit de cette arrestation, et mille récits commencèrent à circuler à ce sujet. On disait, pour ne parler que de saint Vincent de Paul, que le soir même il avait été faire visite à M. de Barcos, neveu de Saint-Cyran, et lui avait exprimé sa vive douleur. On ajoutait même qu'il avait fait parvenir au prisonnier une

note confidentielle, où il lui disait de bien surveiller ses réponses et de ne les donner que par écrit, dans la crainte qu'on ne lui fît dire autre chose que ce qu'il avait dit. M. de Molé aurait fait prévenir en même temps l'abbé de Saint-Cyran de bien tirer de haut en bas des pages, de peur qu'on n'y ajoutât de l'écrit ; « car il a, disait-il, affaire à d'étranges gens. »

Le bruit courait aussi que Richelieu, sachant les grandes relations de saint Vincent de Paul et de l'abbé de Saint-Cyran, avait mandé notre saint et avait essayé de le faire parler. Mais celui-ci s'était enfermé dans un silence prudent ; ce qui avait irrité le cardinal, qui l'avait brusquement renvoyé *en se grattant la tête*, son grand geste de mécontentement.

Le procès s'était ouvert aussitôt, mais il avait mal commencé. Il s'agissait d'une question de doctrine, d'une accusation intentée à un prêtre, à un abbé. Et par une maladresse incompréhensible dans un politique comme Richelieu, on avait choisi pour connaître de cette affaire un laïque, M. de Laubardemont, conseiller au parlement, célèbre, il est vrai, par sa servilité envers Richelieu dans le procès d'Urbain Grandier. L'abbé de Saint-Cyran le récusait et refusa de lui répondre, parce qu'il n'était pas juge ecclésiastique. Pour la même raison, saint Vincent de Paul et le Père de Condren refusèrent aussi de déposer devant lui ; on dut donc lui substituer un juge ecclésiastique : Jacques Lescot, prêtre, docteur en

théologie. Saint Vincent de Paul fut appelé comme témoin. Que dit-il dans son interrogatoire ? On ne le sait pas. Cet interrogatoire si important ne se trouve pas dans les pièces à charges recueillies contre M. de Saint-Cyran. Est-ce parce qu'il contenait des choses qui avaient déplu à Richelieu ? Quoi qu'il en soit, ce ne fut que près de cent ans après, au moment le plus aigu de la crise janséniste, que Colbert, évêque de Montpellier, produisit un abrégé des réponses de saint Vincent de Paul, très favorable, en effet, à l'abbé de Saint-Cyran. Mais il ne voulut pas en livrer l'autographe, et son authenticité est restée trop douteuse pour qu'on puisse l'invoquer dans un débat sérieux.

C'est au milieu des ennuis de ce procès, qui traînait, qui n'aboutissait pas, que Dieu ménagea tout à coup à notre saint une consolation d'un prix inestimable. Ce fut l'arrivée à Paris de la vénérable Mère de Chantal, qui, âgée de soixante-neuf ans, fondatrice de quatre-vingt-six maisons, n'ayant plus qu'un mois à vivre, venait dire un dernier adieu à ses filles de Paris. Il la revit donc, cette femme admirable dont il se disait le fils, qu'il appelait sa mère, son unique mère¹, et pour laquelle il éprouvait une vénération, je dirai plus, une sorte de filiale affection dont, contre son habitude, lui si réservé, il ne savait pas contenir l'expression. « O ma chère mère, lui écrivait-il un jour, permettez que je vous demande si votre bonté non pareille me laisse encore le bonheur de la jouissance de la

¹ *Lettres*, t. I, p. 257.

place qu'elle m'a donné dans son cher et tout aimable cœur¹ ! » Et encore : « Oh ! quelle dilection Dieu me donne pour ma chère mère, que je chéris incomparablement² ! » Quoiqu'elle n'eût que quatre ans de plus que lui, et qu'il fut son confesseur et son directeur quand elle venait à Paris, il ne se considérait que comme son fils. Il la vénérât pour son incomparable vertu, pour ses dons naturels, si hauts, si exceptionnellement réunis dans la même âme. Il lui trouvait « l'esprit juste, prudent, tempéré et fort en un degré très éminent³ ». Il enviait son activité. « O ma mère, lui écrivait-il, demandez à Dieu pour moi la vertu de diligence qu'il vous a si abondamment donnée⁴. » Il admirait son don de fermeté uni à tant de douceur. « Je tâcherai de vous obéir à l'égard de la maison du faubourg, et j'y mettrai l'ordre que vous désirez, si vous impétrez de Notre-Seigneur qu'il me fasse part de la fermeté qu'il vous a donnée dans la douceur⁵. » Il avait surtout une foi absolue dans son incomparable jugement. Il lui soumettait ses plans, ses projets, et lui demandait humblement son avis, même dans les choses les plus intimes de sa congrégation⁶. Il lui exposait non moins simplement les améliorations qu'il aurait désiré à la sienne, mais avec quelle humilité ! Saint Vincent de Paul aurait voulu que l'on établît un visi-

¹ *Lettres*, tome I, p. 257.

² *Ibid.*, p. 378.

³ *Ibid.*, p. 385.

⁴ *Ibid.*, p. 336.

⁵ *Ibid.*, p. 373.

⁶ *Ibid.*, p. 253.

teur général pour toutes les maisons de la Visitation ; sainte Chantal n'y ayant pas consenti : « O Dieu, écrit-il, combien pleinement je soumets et ma volonté et mon jugement, ne doutant point que ce ne soit la volonté de Dieu, puisqu'elle est celle de ma digne mère, qui est tellement ma digne mère, qu'elle est la mienne unique que j'honore et chéris plus tendrement que jamais enfant ait aimé et honoré la sienne après Notre-Seigneur, et qui semble que cela va à un tel point, que j'ai assez d'estime et d'amour pour en donner à tout un monde, et cela certainement sans exagération ¹. » Mais rien n'égale l'incomparable témoignage qu'il lui rendit peu après, et où il déclare qu'il l'a connue pendant plus de vingt ans ; qu'elle lui a sans cesse ouvert son intérieur ; qu'il l'a toujours trouvée éminente en toutes sortes de vertus, en humilité, en mortification, en obéissance, en zèle, en amour de Dieu ; et que pendant ce grand espace de temps, il n'a jamais remarqué en elle AUCUNE IMPERFECTION ².

Ce que saint Vincent de Paul donnait d'admiration à sainte Chantal, celle-ci le lui rendait bien. Elle bénissait Dieu tous les jours d'avoir donné à ses filles de Paris un tel supérieur. Elle ne s'estimait pas digne d'être sa fille. Elle lui ouvrait son cœur, sa conscience avec une simplicité d'enfant, et sa grande joie, quand fut décidé ce voyage de Paris, avait été de penser qu'elle allait revoir, sur

¹ *Lettres*, tome I, p. 385.

² *Ibid.*, p. 385.

le bord de sa tombe, le saint directeur de son âme. O moment heureux, où deux âmes, pénétrées de l'amour de Dieu, dardent l'une sur l'autre les rayons du divin Soleil qui les consume ! Quel respect continu ! quelle sainte admiration ! Combien a dû être doux pour sainte Chantal de revoir une dernière fois son âme sous l'œil de son saint directeur, avant de la présenter au Souverain Juge ! Mais quelle joie à saint Vincent de Paul de contempler cette humilité, cette simplicité, cette droiture ! et quelle diversion à ce spectacle d'habileté et de duplicité que lui présentait alors M. de Saint-Cyran, la Mère Angélique et tout le jansénisme naissant !

Saint Vincent de Paul aurait voulu retenir la sainte à Paris. L'hiver approchait, novembre commençait âpre et froid. Le saint craignait que ce voyage ne fût fatal. Mais la bienheureuse avait accompli ce qui l'avait amenée à Paris : pourquoi serait-elle restée davantage ? Elle partit donc le 11 novembre, et un mois après, comme l'avait prévu saint Vincent de Paul, elle mourait à Moulins, dans les bras de M^{me} de Montmorency (13 décembre 1641).

A la première nouvelle qu'il eut de la gravité de sa maladie, saint Vincent de Paul se mit à genoux pour prier Dieu pour elle ; et c'est alors qu'il eut cette vision célèbre des deux globes, dont il faut entendre le récit de sa propre bouche. Il l'écrivit aux filles de la Visitation pour les consoler dans un si grand malheur. Après des flots d'éloges,

d'autant plus dignes d'être remarqués qu'ils sortent d'une plume plus modérée, il ajoute :

« Je ne fais point de doute que Dieu ne manifeste un jour la sainteté de la Mère de Chantal, comme j'apprends qu'il fait déjà en plusieurs endroits du royaume et en plusieurs manières, dont en voici une qui est arrivée à une personne digne de foi, laquelle j'assure qu'elle aimerait mieux mourir que de mentir (c'est de lui-même qu'il parle).

« Cette personne, ayant eu nouvelle de l'extrémité de la maladie de notre défunte, se mit à genoux pour prier Dieu pour elle, et la première pensée qui lui vint à l'esprit fut de faire un acte de contrition des péchés qu'elle avait commis et qu'elle commet ordinairement ; et immédiatement après il lui parut un petit globe comme de feu, qui s'élevait de terre et s'alla joindre, en la supérieure région de l'air, à un autre globe plus grand et plus lumineux que les autres ; et lui fut dit intérieurement que ce globe était l'âme de notre digne Mère, le deuxième de notre bienheureux Père, et l'autre de l'Essence divine ; que l'âme de notre digne Mère s'était réunie à celle de notre bienheureux Père et les deux à Dieu, leur souverain prince.

« De plus, la même personne, qui est un prêtre, célébrant la sainte messe pour notre digne Mère, incontinent après qu'il eut appris la nouvelle de son heureux trépas, et étant au second *Memento*, où l'on prie pour les morts, il pensa qu'il ferait

bien de prier pour elle ; que peut-être elle était dans le purgatoire à cause de certaines paroles qu'elle avait dites, il y avait quelque temps, et qui semblaient tenir du péché véniel ; et en même temps il vit derechef la même vision, les mêmes globes et leur union ; et il lui resta un sentiment intérieur que cette âme était bienheureuse, qu'elle n'avait pas besoin de prières ; ce qui est demeuré si bien imprimé dans l'esprit de ce prêtre, qu'il lui semble la voir en cet état toutes les fois qu'il pense à elle.

« Ce qui pourrait faire douter de cette vision, ajoutait saint Vincent de Paul, est que cette personne a une si grande estime de la sainteté de la vénérable Mère de Chantal, qu'il ne lit jamais ses *réponses* sans pleurer, dans l'opinion qu'il a que c'est Dieu qui lui a inspiré ce qu'elles contiennent, et que cette vision, par conséquent, est un effet de son imagination ; mais ce qui lui fait penser que c'est une vraie vision est qu'il n'est point sujet à en avoir et n'a jamais eu que celle-ci. En foi de quoi, j'ai signé la présente de ma main et scellé de notre sceau. »

CHAPITRE V

Saint Vincent de Paul s'oppose à la fausse réforme de l'Église tentée par le jansénisme (suite).

1643

Richelieu mourut sur ces entrefaites (4 décembre 1642). La première conséquence de cette mort fut la sortie de prison de l'abbé de Saint-Cyran. Le procès n'ayant pas abouti et aucune condamnation n'ayant été portée, Louis XIII avait été d'avis de le mettre en liberté. Mais l'inflexible cardinal s'y était opposé, disant qu'il fallait toujours garder sous sa main des hommes aussi dangereux. L'abbé de Saint-Cyran était donc resté au donjon de Vincennes, quoique dans une captivité moins sévère, recevant une foule de visites et du plus grand monde, auquel il insinuait sa doctrine, écrivant des volumes de lettres, faisant ses délices de la lecture de l'*Augustinus*, qui venait de paraître, où il trouvait bien çà et là quelques propositions qui auraient gagné à être adoucies, mais dont il disait qu'après saint Paul et saint Augustin,

on le pouvait mettre le *troisième* qui eût parlé le plus divinement de la grâce ; recrutant dans l'ombre une foule d'adeptes, et en particulier le grand Arnault ; de plus en plus considéré et se considérant lui-même, depuis la mort de Jansénius, comme chef de parti. Mais toutes ces choses, que l'histoire éclaire aujourd'hui, étaient alors enveloppées de ténèbres, si bien que la sortie de prison de l'abbé de Saint-Cyran apparaissait à beaucoup comme la réparation d'une injustice. Ce qu'il y a de certain, c'est que saint Vincent de Paul, qui, au moment de l'arrestation de M. de Saint-Cyran, était allé en témoigner sa douleur à M. de Barcos, alla également, lors de la délivrance, féliciter l'un des premiers son ancien ami.

L'abbé de Saint-Cyran ne jouit pas longtemps de sa liberté. Il mourut deux mois après, d'une attaque d'apoplexie qui l'emporta dans la journée, pas assez vite cependant pour l'empêcher de recevoir en pleine connaissance les derniers sacrements de la main du curé de Saint-Jacques du Haut-Pas. Les obsèques furent très solennelles ; plusieurs archevêques et évêques y assistèrent, avec nombre de personnes de condition. Saint Vincent de Paul y assistait-il ? Vint-il jeter l'eau bénite sur le corps ? C'a été matière à des disputes acharnées ; mais on ne voit pas pourquoi il n'y serait pas venu. L'abbé de Saint-Cyran n'avait pas été condamné. S'il avait des opinions singulières, il ne les avait pas émises en public. Il était mort dans la communion

extérieure de l'Église. Des évêques assistaient à ses obsèques avec des princes et une foule d'hommes de qualité. Si saint Vincent de Paul put assister à ses obsèques, il dut y venir. La foi ne le lui défendait pas, et son cœur le lui commandait.

Mais si saint Vincent de Paul était si bon vis-à-vis des personnes, il était inflexible quand il s'agissait des doctrines. Jamais, même dans le temps de sa grande liaison avec l'abbé de Saint-Cyran, il n'avait pu supporter sans frémir le moindre mot qui blessât tant soit peu la foi... « Sachez, Monsieur, écrivait-il à un prêtre de sa congrégation, que cette nouvelle erreur du jansénisme est une des plus dangereuses qui aient jamais troublé l'Église ; et je suis très particulièrement obligé de bénir Dieu et de le remercier de ce qu'il n'a pas permis que les premiers et les plus considérables d'entre ceux qui professent cette doctrine, que j'ai connus de près et qui étaient mes amis, aient pu me persuader leurs sentiments. Je ne vous saurais exprimer la peine qu'ils y ont prise et les raisons qu'ils m'ont proposées pour cela ; mais je leur opposais, entre autres choses, l'autorité du concile de Trente, qui leur est manifestement contraire ; et, voyant qu'ils continuaient toujours, au lieu de leur répondre je récitais tout bas mon *Credo* ; et voilà comme je suis demeuré ferme en la créance catholique. »

Cette répugnance instinctive se changea en répulsion raisonnée, quand, au lieu de quelques

paroles murmurées aux oreilles et sur le sens desquelles on pouvait se méprendre, il eut sous les yeux les deux grands ouvrages où la secte avait condensé sa double erreur, théorique et pratique. Le premier, composé par Jansénius, évêque d'Ypres, et intitulé *Augustinus*, avait paru en 1640. Mais ce livre, écrit en latin, dans les matières très obscures de la grâce, avait mis du temps pour arriver en France, et en 1643 on ne s'en occupait pas encore. Le second, intitulé *De la Fréquente Communion*, et que les malins intitulaient *Contre la fréquente communion*, écrit en français et quoiqu'un peu lourd, plus facile à entendre, remplissait de son bruit les cabinets des hommes d'étude et jusqu'aux salons des dames. Il avait certainement été inspiré par l'abbé de Saint-Cyran plusieurs parties faites entièrement par lui, et il avait paru deux mois avant sa mort (août 1643). Mais il n'avait pas voulu qu'on y mit son nom, et il l'avait fait signer par le plus savant de ses disciples, Antoine Arnault. Ce fut ce dernier ouvrage que lut d'abord saint Vincent de Paul. Il en fut atterré. Comment a-t-on pu imaginer qu'il était nécessaire de défendre saint Vincent de Paul contre les accusations des jansénistes qui essayaient de le tirer à eux ? Son cœur seul suffisait à le défendre. Sa manière de concevoir Dieu si bon, si tendre, si aimant, si miséricordieux, si incliné à pardonner aux pécheurs, ne pouvait se concilier d'aucune façon avec les doctrines effrayantes du jansénisme. L'abbé de Saint-Cyran disait : « Dieu

est terrible. » Saint Vincent de Paul disait : « Dieu est bon. » L'abbé de Saint-Cyran disait : « Dieu n'est pas mort pour tous les hommes. » Saint Vincent de Paul disait : « Il est tellement mort pour tous, que, s'il l'eût fallu, il serait mort pour chaque homme en particulier. » L'abbé de Saint-Cyran disait : « La communion est un mystère terrible, dont presque personne n'est digne de s'approcher. » Saint Vincent de Paul disait : « La communion est si sainte, que nul sans doute n'est digne de s'en approcher ; mais elle est si douce, si aimable, ce chef-d'œuvre de l'amour infini, que nul ne s'en approchera jamais assez. » Voilà saint Vincent de Paul. Oh ! non, il n'était pas, il ne pouvait pas être janséniste. Il n'avait, il ne pouvait avoir que de l'horreur pour une pareille doctrine. Bon, affectueux au début avec Saint-Cyran ; puis attristé, mais discret, sachant plus de choses qu'il n'en laissait paraître ; espérant toujours, ne voulant pas condamner celui que l'Église n'a pas condamné, et ayant été pieusement aux obsèques de Saint-Cyran, pour tout couvrir du manteau de la charité ; mais quand l'Église a parlé, quand le jansénisme s'est démasqué, aussi ferme et énergique contre ses doctrines qu'il a été doux, patient, discret vis-à-vis des personnes : voilà saint Vincent de Paul.

Avec quel tact exquis, quel bon sens admirable, il note chacune des pages du livre de la *Fréquente Communion* ! Quel zèle pour défendre la piété menacée, pour maintenir l'usage fréquent de la

sainte communion ! A ceux qui s'autorisaient du mauvais usage qu'on en fait quelquefois : « Il est vrai, disait-il, qu'il n'y a que trop de gens qui abusent de ce divin sacrement, et moi, misérable plus que tous les hommes du monde, et je vous prie de m'aider à en demander pardon à Dieu. Mais la lecture de ce livre, au lieu d'affectionner les hommes à la fréquente communion, elle en retire plutôt. L'on ne voit plus cette hantise du sacrement qu'on voyait, non pas même à Pâques. Plusieurs curés de Paris se plaignent de ce qu'ils ont beaucoup moins de communicants que les années passées. Saint-Sulpice en a trois mille moins. M. le curé de Saint-Nicolas du Chardonnet, ayant visité les familles de la paroisse, après Pâques, en personne et par d'autres, nous dit dernièrement qu'il a trouvé quinze cents de ses paroissiens qui n'ont point communie, et ainsi des autres. L'on ne voit quasi plus personne qui s'en approche les premiers dimanches des mois et les bonnes fêtes, ou très peu. » A d'autres qui lui vantaient les bons effets que produisait la lecture du livre de la *Fréquente Communion* :

« Il peut être vrai, disait-il, que quelques personnes ont pu profiter de ce livre en France et en Italie ; mais d'une centaine qu'il y en a peut-être qui en ont profité à Paris, en les rendant plus respectueux en l'usage des sacrements, il y en a pour le moins dix mille à qui il a nui en les retirant tout à fait. » Il insistait sur ce point capital et il le prouvait : « Quant à ce qu'on attribue au livre

de la *Fréquente Communion* de retirer le monde de la fréquente hantise des saints sacrements, je vous répondrai qu'il est véritable que ce livre détourne puissamment tout le monde de la hantise fréquente de la sainte communion et de la sainte confession, quoiqu'il fasse semblant, pour mieux couvrir son jeu, d'être fort éloigné de ce dessein. En effet, ne loue-t-il pas hautement dans sa préface, p. 36, la piété de ceux qui voudraient différer leur communion jusqu'à la fin de leur vie, comme s'estimant indignes d'approcher du corps de Jésus-Christ? Et n'assure-t-il pas qu'on satisfait plus à Dieu par cette humilité que par toutes sortes de bonnes œuvres? Ne dit-il pas, au contraire, dans le ch. II de la troisième partie, que c'est parler indignement du roi du Ciel, que de dire qu'il soit honoré par nos communions, et que Jésus-Christ ne peut recevoir que de la honte et de l'outrage par nos fréquentes communions? Pour moi, je vous avoue franchement que, si je faisais autant d'état du livre de M. Arnault que vous en faites, non seulement je renoncerais pour toujours à la messe et à la communion par esprit d'humilité, mais même j'aurais de l'horreur du sacrement, étant véritable qu'il le représente à l'égard de ceux qui communient avec les dispositions ordinaires que l'Église approuve, comme un piège de Satan et comme un venin qui empoisonne les âmes, et qu'il ne traite rien moins ceux qui en approchent en cet état que de chiens, de pourceaux et d'antéchrists. » Il ajoute avec une pointe d'ironie et

d'indignation : « Quand on fermerait les yeux à toute autre considération, pour remarquer seulement ce qu'il dit en plusieurs endroits des dispositions admirables sans lesquelles il ne veut pas qu'on communie, se trouvera-t-il un homme sur la terre qui eût si bonne opinion de sa vertu, qu'il se crût en état de pouvoir communier dignement ? Cela n'appartient qu'à M. Arnault, qui, après avoir mis ces dispositions à un si haut point qu'un saint Paul eût appréhendé de communier, ne laisse pas de se vanter par plusieurs fois dans son apologie qu'il dit la messe tous les jours ; en quoi son humilité est autant admirable qu'on doit estimer sa charité et la bonne opinion qu'il a de tant de sages directeurs, tant séculiers que réguliers, et de tant de vertueux pénitents qui pratiquent la dévotion, dont les uns et les autres servent de sujets à ses invectives ordinaires. Au reste, j'estime que c'est une hérésie de dire que ce soit un grand acte de vertu de vouloir différer la communion jusqu'à la mort, puisque l'Église nous commande de communier tous les ans. »

Si on ne pouvait plus s'approcher de la sainte communion, les conditions exigées étant si hautes, comment pourrait-on dire la sainte messe ? Il n'y aurait plus qu'à l'abolir, ainsi que le fait remarquer très justement saint Vincent de Paul : « Comme cet auteur éloigne tout le monde de la communion, il ne tiendra pas à lui que toutes les églises ne demeurent sans messe, pour ce que, ayant vu ce que dit le vénérable Bède, que ceux

qui laissent de célébrer ce saint sacrifice sans quelque légitime empêchement, privent la sainte Trinité de louange et de gloire, les anges de réjouissances, les pécheurs de pardon, les justes de secours et de grâces, les âmes qui sont en purgatoire de rafraîchissement, l'Église des faveurs spirituelles de Jésus-Christ, et eux-mêmes de médecine et de remède : il ne fait point de scrupule d'appliquer tous ces effets admirables aux mérites d'un prêtre qui se retire de l'autel par esprit de pénitence, comme on voit dans le chap. xxxx de la première partie. Il parle même plus avantageusement de cette pénitence que du sacrifice de la messe. Or qui ne voit que ce discours est très puissant pour persuader à tous les prêtres de négliger de dire la messe, puisqu'on gagne autant sans la dire qu'en la disant, et qu'on peut dire même, selon les maximes de M. Arnault, qu'on gagne davantage ? car comme il relève l'éloignement de la communion, il faut aussi qu'il estime beaucoup plus excellent l'éloignement de la messe que la messe même. »

En même temps que saint Vincent de Paul luttait énergiquement pour maintenir l'usage de la communion fréquente, il s'élevait avec force contre ce prétendu rétablissement de la pénitence publique, qui ne consistait guère qu'à s'éloigner de la confession, à mettre quatre ou cinq mois entre la confession et l'absolution, sous prétexte que l'on ne pouvait recevoir l'absolution qu'avec la contrition parfaite. « Il est vrai, disait-il, que saint

Charles Borromée a suscité l'esprit de pénitence dans son diocèse, mais il n'a pas constitué la pénitence à se retirer de la sainte confession et de l'adorable communion, si ce n'est aux cas portés par les canons, que nous tâchons de pratiquer en cas des occasions prochaines, des inimitiés, des péchés publics ; mais il était bien éloigné de ce qu'on dit, qu'il ordonnait des pénitences publiques pour des péchés secrets, et à faire la satisfaction avant l'absolution, comme le livre dont il est question prétend faire ; et jamais l'on ne trouvera qu'il ait établi la pénitence publique ou l'éloignement de la communion pour toutes sortes de péchés mortels, ni qu'il ait voulu qu'on mît trois ou quatre mois entre la confession et l'absolution, comme il se pratique très souvent, et pour des péchés ordinaires, par ces nouveaux réformateurs ; de sorte qu'encore qu'il y puisse avoir de l'excès à donner facilement l'absolution à toutes sortes de pécheurs, qui est ce que saint Charles déplore, il ne faut pas conclure de là que ce grand saint approuvât les extrémités dans lesquelles M. Arnault s'est jeté, puisqu'elles sont entièrement opposées à quantité d'ordonnances qu'il a faites. »

Et comme on lui objectait que cette discipline de la pénitence, et même publique, avant l'absolution remontait aux apôtres et à Jésus-Christ, et que l'Église n'avait pu y toucher sans cesser d'être la colonne de la vérité : « Tout cela porte à faux, disait-il ; l'Église, qui ne change jamais quant aux choses de la foi, ne le peut-elle pas faire à l'égard

de la discipline? et Dieu, qui est immuable en lui-même, n'a-t-il pas changé ses conduites à l'égard des hommes? Notre-Seigneur et son Fils n'a-t-il pas changé quelquefois les siennes, et les apôtres les leurs? A quel propos cet homme dit-il donc que l'Église serait en erreur, si elle ne retenait l'affection de rétablir ces sortes de pénitences qu'elle pratiquait au passé? Cela est-il orthodoxe? »

Si notre saint avait été si ému en lisant le livre de la *Fréquente Communion* d'Arnault, il le fut bien davantage quand il commença à étudier l'*Augustinus* de l'évêque d'Ypres, Jansénius. Le livre de la *Fréquente Communion* ne touchait qu'à quelques-unes des pratiques les plus nécessaires, il est vrai, du christianisme; l'*Augustinus*, au contraire, s'attaquait à sa constitution même. L'Incarnation réputée nécessaire, la Rédemption n'ayant opéré que pour quelques-uns, la liberté éteinte par le péché, la grâce toute-puissante et écrasant la volonté; quelques hommes sauvés, on ne sait pourquoi, par une volonté arbitraire; le reste abandonné, selon une expression célèbre, dans une sorte de masse de perdition : voilà l'espèce de christianisme injuste et cruel que Jansénius rêvait de substituer à l'*œuvre de l'humanité et de la bénignité* de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Une sorte de bataille ardente, où prirent part non seulement les théologiens, mais les gens du monde, et qui émut les salons autant que les universités, commença autour de ce gros in-folio. L'écho de

cette bataille retentit à travers toutes les lettres de M^{re} de Sévigné.

Pour que les coups ne s'égarassent pas dans le vide, un docteur en théologie, le maître de Bossuet, « un homme de l'ancienne marque, de l'ancienne simplicité, de l'ancienne probité, » Nicolas Cornet, condensa le gros in-folio en cinq propositions « qui sont, dit Bossuet, l'âme du livre, le livre même ». Écoutons ici Bossuet faisant l'oraison funèbre de Nicolas Cornet, et profitant de cette occasion pour jeter sur toute cette affaire du jansénisme son coup d'œil de maître. D'un mot il va illuminer toutes ces matières ténébreuses. « Deux maladies dangereuses, disait-il, ont affligé en nos jours le corps de l'Église ; il a pris à quelques docteurs une malheureuse et inhumaine complaisance, une pitié meurtrière qui leur a fait porter des coussins sous les coudes des pécheurs, chercher des couvertures à leurs passions. Quelques autres, non moins extrêmes, ont tenu les consciences captives sous des rigueurs très injustes ; ils ne peuvent supporter aucune faiblesse... ; ils détruisent par un autre excès l'esprit de la piété, trouvent partout des crimes nouveaux, et accablent la faiblesse humaine en ajoutant au joug que Dieu nous impose. Qui ne voit que cette rigueur enfle la présomption, nourrit le dédain, *entretient un chagrin superbe et un esprit de fastueuse singularité*, fait paraître la vertu trop pesante, l'Évangile excessif, le christianisme impossible ? »

Ce *chagrin superbe*, cet *esprit de fastueuse*

singularité, cette rigueur qui nourrit le dédain, voilà bien l'abbé de Saint-Cyran et son école!

Bossuet continue : « Comme presque le plus grand effort de cette nouvelle tempête tomba dans le temps qu'il était syndic de la Faculté de théologie, voyant les vents s'élever, les nues s'épaissir, les flots s'enfler de plus en plus ; sage, tranquille et posé qu'il était, il se mit à considérer attentivement quelle était cette nouvelle doctrine, et quelles étaient les personnes qui la soutenaient. Il vit donc que saint Augustin, qu'il tenait le plus éclairé et le plus profond de tous les docteurs, avait exposé à l'Église une doctrine toute sainte et apostolique touchant la grâce chrétienne ; mais que, ou par la faiblesse naturelle de l'esprit humain, ou à cause de la profondeur ou de la délicatesse des questions, ou plutôt par la condition nécessaire et inséparable de notre foi durant cette nuit d'énigmes et d'obscurités, cette doctrine céleste s'est trouvée enveloppée parmi des difficultés impénétrables, si bien qu'il y avait à craindre qu'on ne fût jeté insensiblement dans des conséquences ruineuses à la liberté de l'homme. Ensuite il considéra avec combien de raison toute l'école et toute l'Église s'étaient appliquées à défendre les conséquences, et il vit que (d'un autre côté), la faculté des nouveaux docteurs en était si prévenue, qu'au lieu de les rejeter ils en avaient fait une doctrine ; si bien que la plupart de ces conséquences, que tous les théologiens avaient toujours regardées comme des inconvénients fâcheux,

au-devant desquels il fallait aller pour bien entendre la doctrine de saint Augustin et de l'Église, ceux-ci les regardaient, au contraire, comme des fruits nécessaires qu'il en fallait recueillir; et que ce qui avait paru à tous les autres comme des écueils contre lesquels il fallait craindre d'échouer le vaisseau, ceux-ci ne craignaient point de nous le montrer comme le port salulaire auquel devait aboutir la navigation. »

Bossuet, du reste, en grand esprit qu'il était, ne cherche pas à diminuer les chefs du jansénisme. « Notre sage et avisé syndic, continue-t-il, jugea que ceux desquels nous parlons étaient à peu près de ce caractère; grands hommes, éloquents, hardis, décisifs, esprits forts et lumineux, mais plus capables de pousser les choses à l'extrémité que de tenir le raisonnement sur le penchant, et plus propres à commettre ensemble les vérités chrétiennes qu'à les réduire à leur unité naturelle... Cependant les esprits s'émeuvent, et les choses se mêlent de plus en plus. Ce parti zélé et puissant charmait du moins agréablement, s'il n'emportait tout à fait la fleur de l'école et de la jeunesse. »

Comme tout cela est bien dit et embellit en courant, embaume presque d'une fleur sobre et rapide ces sombres bancs sorboniques! Poursuivant le fond, Bossuet préconise l'extrait donné des cinq propositions, et nous le présente en termes pondérés comme une vraie quintessence : « Aucun n'était mieux instruit du point décisif de la ques-

tion. Il connaissait très parfaitement et les confins et les bornes de toutes les opinions de l'école, jusqu'où elles couraient et où elles commençaient à se séparer. C'est de cette expérience, de cette connaissance exquise, et du concert des meilleurs cerveaux de Sorbonne, que nous est né l'extrait de ces cinq propositions, qui sont comme les justes limites par lesquelles la vérité est séparée de l'erreur, et qui, étant, pour ainsi parler, le caractère propre et singulier des nouvelles opinions, ont donné le moyen à tous les autres de courir unanimement contre leurs nouveautés inouïes. »

Dénoncées à la Sorbonne en juillet 1649, puis condamnées par elle, ces cinq propositions furent déférées à Rome, par une lettre au bas de laquelle se trouvèrent bientôt réunies près de quatre-vingt-cinq signatures d'évêques. Notre saint travailla ardemment à provoquer et à recueillir ces signatures. Il écrivit de tous côtés. Il obtint même de la reine Anne d'Autriche qu'elle écrivît au pape, pour qu'il voulût bien se hâter de définir la foi sur ce point. « Il y a trois mois, disait-il, que je fais mon oraison sur la doctrine de la grâce, et Dieu m'accorde tous les jours de nouvelles lumières qui me confirment dans la foi que Notre-Seigneur est mort pour tous, et qu'il veut sauver tout le monde. » Et de même sur la question de la grâce donnée à tous, suffisante pour tous : « Eh ! certes, je ne sais pas comment Dieu, étant une bonté infinie qui ouvre tous les jours les bras pour em-

brasser les pécheurs : *Expandi manus meas quotidie*, aurait le cœur de refuser des grâces à tous ceux qui les lui demanderaient, et se laisserait surmonter par la bonté de David, qui était empressé de trouver quelqu'un de la maison de son ennemi pour lui faire miséricorde. »

C'est ainsi que saint Vincent de Paul trouvait dans son cœur, dans les intuitions de son âme admirable, les vraies réponses aux sophismes cruels de l'hérésie.

En même temps que saint Vincent de Paul recrutait des adhésions épiscopales à la lettre qui dénonçait au pape les cinq propositions, il se cotisait avec M. Olier et M. de Bretonvilliers, pour envoyer à Rome des théologiens chargés de démontrer au pape et aux cardinaux le danger que ces propositions faisaient courir à l'Église de France. Les jansénistes en envoyèrent aussi, et en particulier le célèbre Père des Mares, de l'Oratoire. Il n'entre pas dans notre plan de raconter les discussions interminables qui eurent lieu alors : les séances de la congrégation particulière nommée par le pape, à dix ou douze desquelles, de trois ou quatre heures chacune, le pape Innocent X crut devoir assister ; la dernière et solennelle séance, où le Père des Mares parla quatre heures en présence du pape, et mille autres réunions de même nature ; jusqu'à ce qu'enfin un matin, le 9 juin 1653, Innocent X, s'étant recommandé à Dieu, appela un de ses secrétaires et lui dicta la bulle *Cum occasione* en une matinée. Il

la fit afficher le soir même au champ de Flore, et expédier immédiatement en France.

La joie de saint Vincent de Paul en recevant la bulle fut profonde. Il en écrivit immédiatement à Mgr Alain de Solminihac, évêque de Cahors : « Monseigneur, je vous envoie une nouvelle qui vous sera fort agréable : c'est la condamnation des jansénistes, de qui les cinq propositions ont été déclarées hérétiques dès le 9 juin. La bulle en fut publiée dans Rome le même jour, et arriva en cette ville la fête de saint Pierre, et ayant été présentée au roi et à la reine par Mgr le nonce, Leurs Majestés l'ont fort bien reçue, et Mgr le cardinal a promis de tenir la main à l'exécution. Tout Paris en a tressailli de joie, au moins ceux du bon parti, et les autres témoignent de s'y vouloir soumettre. M. Singlin, qui en est le patriarche avec M. Arnault, a dit qu'il fallait obéir au Saint-Siège, et M. du Hamel, curé de Saint-Merri, l'un des arcs-boutants de cette nouvelle doctrine, est dans cette disposition, et s'est offert de publier lui-même la bulle en son église. Plusieurs des principaux d'entre eux, comme M. et M^{me} de Liancourt, disent qu'ils ne sont plus ce qu'ils étaient. Bref, on espère que tous acquiesceront. Ce n'est pas que quelques-uns n'aient peine d'avaler la pilule, et disent même que, quoique les sentiments de Jansénius soient condamnés, les leurs ne le sont pas ; mais ceci, je ne l'ai ouï dire qu'à une personne. Tant il y a, Monseigneur, que cette décision est une grâce de Dieu si grande, que

tout le monde en fait fête ici, et ceux qui savent le mal que ces agitations passées ont fait ne peuvent assez reconnaître un tel bien. »

En même temps il se rendit à Port-Royal, dont on lui avait dit que les solitaires, disciples de Saint-Cyran, étaient décidés à se soumettre entièrement à la bulle. Il passa plusieurs heures avec eux, les félicita tendrement de leur obéissance au Saint-Siège, et leur prodigua tous les témoignages d'estime, d'affection et de confiance. Hélas ! cette soumission absolue au Pape ne devait durer qu'un jour !

On pense bien qu'un homme si zélé pour garantir de l'erreur les chrétiens et les prêtres devait avoir les yeux ouverts sur sa compagnie et sur chacun des membres de la Mission, pour les tenir purs de toute erreur. « O Jésus, disait-il, il n'est pas expédient qu'on soutienne diverses opinions dans la compagnie ; il faut que nous soyons toujours *unius labii* ; autrement nous nous déchirerions tous les uns les autres dans la même compagnie. — Et le moyen de s'assujettir à l'opinion d'un supérieur ! — Je réponds que ce n'est pas au supérieur qu'il se soumet, ains à Dieu et au sentiment des papes, des conciles, des saints ; et si quelqu'un ne voulait pas déférer, il ferait bien de se retirer, et la compagnie de l'en prier. Beaucoup de compagnies de l'Église de Dieu nous donnent l'exemple de cela. Les carmes déchaussés, dans leur chapitre qu'ils tinrent l'année passée, ordonnèrent que leurs professeurs en théologie ensei-

gneraient les opinions anciennes de l'Église, et agiraient contre les nouvelles. Chacun sait que les Révérends Pères jésuites en usent de la sorte ; comme, au contraire, la congrégation de sainte Geneviève ordonne à leurs directeurs de soutenir les opinions de saint Augustin, ce que nous prétendons faire aussi, en expliquant saint Augustin par le concile de Trente, et non le concile de Trente par saint Augustin, pour ce que le premier est infaillible et le second ne l'est pas. » Et un jour, quelqu'un lui demandant s'il n'y aurait pas moyen de modérer la chaleur avec laquelle on pressait les gens de Port-Royal : « Quoi ! lui disait-on, veut-on les pousser à bout ? Ne vaudrait-il pas mieux faire un accommodement de gré à gré ? Ils y sont disposés, si on les traite avec plus de modération ; et il n'y a personne plus propre que vous pour adoucir l'aigreur qui est de part et d'autre, et pour faire une bonne réunion. — Monsieur, se contenta de répondre Vincent, lorsqu'un différend est jugé, il n'y a point d'autre accord à faire que de suivre le jugement qui en a été rendu. » Et encore : « Quelle union pouvons-nous faire avec eux, s'ils n'ont une véritable et sincère intention de se soumettre ? Quelle modération peut-on apporter à ce que l'Église a décidé ? Ce sont des matières de foi qui ne peuvent souffrir d'altération ni recevoir de composition, et par conséquent nous ne pouvons pas les ajuster aux sentiments de ces messieurs-là ; mais c'est à eux à soumettre les lumières de leur esprit, et à se réunir à nous par une même créance

et par une vraie et sincère soumission au chef de l'Église. Sans cela, Monsieur, il n'y a rien à faire qu'à prier Dieu pour leur conversion. »

C'est par cette vigueur de pensées, cette vivacité d'expressions, cette ardeur et cette fermeté de doctrine, que saint Vincent de Paul préserva sa congrégation de tout contact avec le jansénisme. Chose admirable ! des trois congrégations qui paraissent suscitées de Dieu pour former l'éducation du clergé de France : l'une, la première, fut malgré elle et d'une manière mystérieuse éloignée de ce ministère et est la seule qui devait être touchée par le jansénisme ; les deux autres, celle de saint Vincent de Paul et celle de M. Olier, en furent absolument exemptes. Vierges de toute erreur, aussi pénétrées que pouvait l'être l'abbé de Saint-Cyran de la divinité de Notre-Seigneur, de la grâce de son sacerdoce, de la sainteté nécessaire aux prêtres, mais sans en connaître les exagérations et les excès, elles commencèrent à former le grand clergé français qui fit l'étonnement de la seconde moitié du ^{xvii}^e siècle ; qui traversa, sans trop s'affaiblir, l'ignoble et impur ^{xviii}^e siècle ; qui était encore assez vivant et puissant pour donner, en 1793, des confesseurs et des martyrs ; et qui, revenu de l'exil et des pontons, s'est acquis la réputation du premier, du plus pieux, du plus pur, du plus vénérable de tous les clergés.

Mais ce n'est pas encore là toute la part que prit saint Vincent de Paul à la régénération du sacerdoce. Attendons quelques années, et après

l'avoir vu établir les exercices des ordinands, les conférences du mardi, et s'appliquer si heureusement à la fondation des séminaires ; après avoir suivi ces efforts si intelligents pour éloigner du clergé les sèches doctrines qui auraient refroidi son zèle, nous allons voir cet humble prêtre entrer au Louvre dans le palais des rois, s'asseoir au conseil de conscience, en devenir le président, et employer toute son influence à donner à l'Église de saints évêques, sans lesquels le renouvellement du clergé eût été éphémère, et la régénération de la France impossible.

CHAPITRE VI

Mort de Louis XIII. — Saint Vincent de Paul est appelé par Anne d'Autriche au conseil de conscience. — Ses efforts pour faire nommer de bons évêques.

1643-1653

Cinq mois après Richelieu mourait Louis XIII, à l'âge de quarante-deux ans (14 mai 1643). Quinze jours avant sa mort, il fit appeler saint Vincent de Paul pour qu'il l'aidât à mourir saintement. Non pas qu'il n'eût autour de lui tous les secours spirituels qu'il pouvait désirer : le Père Binet, son confesseur ordinaire ; M^{gr} Séguier, évêque de Meaux, son premier aumônier ; M^{gr} Cospéan, évêque de Lisieux, son second aumônier ; mais il avait si souvent entendu parler de la sainteté de M. Vincent, de son amour des pauvres, de ses efforts pour la sanctification du clergé, de ses grandes œuvres de charité, qu'il voulut le voir et être assisté par lui à ses derniers moments. « L'état déplorable de sa santé l'avertissait que les moments n'en pouvaient être éloignés. Il les voyait s'approcher avec

la fermeté d'un héros, la soumission et la confiance d'un juste, qui, sous sa couronne et ses lauriers, n'avait jamais vécu que pour Dieu dans le plus grand détachement des grandeurs, des plaisirs et de soi-même ; qui, de ses traverses et de ses maux, avait sans cesse travaillé à s'amasser un trésor qui ne périt ni ne se rouille ; qui ne se sentait chargé ni de ses plaisirs, ni de ses dépenses, ni de ses guerres même ; enfin qui, la balance à la main, n'avait jamais regardé que Dieu et ses devoirs dans toutes les parties de l'administration. Toutefois ses péchés, — et qui est le juste qui n'en ait point à se reprocher ? — son humilité, les jugements de Dieu si profonds et si terribles, le tenaient dans un abaissement devant lui et dans une crainte qui, sans altérer l'humble confiance, attiraient de plus en plus sur lui la miséricorde, les grâces et les lumières dont il avait besoin. Il était bien éloigné de s'applaudir et de se croire juste, mais il savait qu'il est écrit que celui qui est juste se justifie encore. Ce fut à quoi il consacra tous les moments du reste de sa vie pour profiter de tout, pour augmenter de plus en plus son sacrifice et sa pénitence intérieure, qui fut l'admiration, je dirai plus et avec vérité, qui fut l'effroi de ceux que leur ministère spirituel en rendit témoins, et des autres du plus intime service qui furent spectateurs de ce qu'il ne put dérober à leurs yeux, et cela même avec une paix et une fidélité qui, jusqu'au dernier instant de sa vie, fut incomparable et sublime. C'est ce qui n'a

jamais été contesté et qui a été publié partout après sa mort¹. »

Un tel roi méritait d'être assisté à sa dernière heure par un saint, et vers la fin d'avril 1643, quinze jours avant sa mort, il envoya chercher M. Vincent.

Notre humble prêtre fut bien étonné en recevant une pareille invitation. Il n'avait jamais vu le roi, à peine entrevu la reine, et il n'avait eu que quelques relations rapides avec Richelieu. Néanmoins il n'hésita pas. Il s'agissait d'une âme, et comme il aurait couru au bain pour sauver un mourant, il se hâta de se rendre à Saint-Germain-en-Laye, où était Louis XIII.

L'entrée de saint Vincent de Paul dans la chambre où le roi allait mourir eut une sorte de majesté douce et de gravité religieuse qui convenait à la circonstance. M. Vincent salua le roi sur le seuil de la porte par ces paroles : « Sire, *timenti Deum bene erit in extremis*. » A quoi le roi, profondément versé dans la sainte Écriture, répondit en achevant le verset : « *Et in die functionis suæ benedicetur*. » Alors commencèrent ces entretiens dont le mourant a emporté le secret, et que l'humilité du saint a ensevelis dans un silence aussi profond que la tombe. Un seul mot en a transpiré, qui montre quel en était le grand objet. Le saint entretenait le roi des obligations et des redoutables responsabilités de la dignité royale,

¹ SAINT-SIMON, *Parallèle*, p. 335.

au premier rang desquelles il plaçait la nomination des évêques. « O monsieur Vincent, répondit le roi, si je retournais en santé, je ne nommerais plus d'évêque qui n'eût passé trois ans auprès de vous. »

Saint Vincent demeura cette première fois environ huit jours à Saint-Germain, voyant sans cesse le roi mourant, et excitant en lui ces sentiments de foi, de mépris de la mort, de soumission à la sainte volonté de Dieu, qui allaient marquer sa mort d'un si haut caractère de vertu.

A la fin de ces huit jours, un de ces mieux trompeurs qui précèdent souvent la mort s'étant déclaré, Vincent de Paul crut pouvoir quitter Saint-Germain et rentrer à Paris, où l'appelaient une foule d'affaires. Il y resta jusqu'au 11 mai ; mais tout à coup, le mal ayant fait de grands progrès et la mort n'étant plus éloignée que de trois jours, le roi le fit redemander et le pria de ne plus le quitter, ce qui eut lieu.

Ces trois derniers jours furent des plus mémorables. En même temps qu'il se préparait en chrétien à la mort, Louis XIII s'y préparait en roi ; il prenait toutes les mesures nécessaires pour assurer la paix et la prospérité du royaume. L'avenir n'était pas sans obscurité. Il laissait pour successeur un enfant de quatre ans, et pour tuteurs nécessaires deux personnes en qui il n'avait qu'une médiocre confiance : la reine Anne d'Autriche, son épouse, dont il ne connaissait que trop la faiblesse, la mobilité, la passion pour les intérêts

espagnols, facile à gouverner et changeant sans cesse de conducteurs ; et son frère, Gaston d'Orléans, léger, ambitieux, sans portée dans l'esprit, qui n'avait aucun genre de courage avec très peu de sens et de discernement ; toujours prêt à se brouiller, et encore plus prêt à s'en repentir ; alors le moins propre à conseiller, à soutenir, à diriger, à gouverner. Il est vrai que Richelieu mourant lui avait recommandé Mazarin ; mais il n'y avait que cinq mois que ce dernier était aux affaires, et bien qu'il eût déjà donné des preuves de haute capacité, on ne soupçonnait pas encore la position qu'il allait prendre ; et le roi, qui le connaissait à peine, ne se souciait pas de lui donner la place de premier ministre laissée vacante par la mort de Richelieu.

Le résultat de ces réflexions fut un testament que Louis XIII dicta à Chavigny, ministre et secrétaire d'État, dans lequel il nommait la reine régente et son frère Gaston lieutenant général du royaume sous elle. Il était impossible qu'il fit autrement ; mais il leur adjoignait le prince de Condé comme chef du conseil de régence, et tous les ministres actuels, membres nécessaires et inamovibles du conseil, espérant par ce contrepois, rendu aussi fort que possible, avoir fait tout ce qui était en lui pour laisser un gouvernement sage et solide.

« Cette précaution fondamentale prise, il jugea très sagement y en devoir ajouter une autre pour acquérir à ce testament toute la plus possible soli-

dité. Il manda tout ce qu'il y avait de grand et de considérable pour lors, à la cour et à Paris, dans sa chambre, où la reine et Monsieur se trouvèrent, et où il fit entrer en même temps le premier président à la tête d'une très nombreuse députation du parlement, que ce prince avait ordonné qui lui fût envoyée.

« De son lit il leur fit un discours plein de religion, de piété, de majesté, des plus grandes maximes d'État; et, en présence de la reine et de Monsieur, leur expliqua comment il voulait qu'il fût gouverné après sa mort jusqu'à la majorité de son fils. Il les recommanda l'un et l'autre à la fidélité de tant d'illustres témoins avec une fermeté d'âme incomparable qui parut faire un puissant effet sur tous ; puis, retombant sur lui-même, il les étonna et les attendrit encore plus par le judicieux mélange de courage et de tendresse, d'humilité et de dignité ; en sorte qu'on était là dans la plus grande admiration d'entendre un discours si sage, si prévoyant tout, si judicieux, sortir avec force et avec étendue de la bouche d'un squelette mourant parmi de si grandes douleurs, sans rien perdre de sa majesté ni rien de ce qui pouvait édifier, et traitant de sa mort si prochaine avec la même simplicité, avec la même indifférence que s'il eût parlé de celle d'un autre. Enfin il commanda à Chavigny de lire son testament à haute voix, distinctement et posément, pour que chacun pût entendre quelles étaient ses dispositions. La lecture achevée, Louis demanda aux

assistants ce qu'il leur en semblait et leur commanda de le dire librement. Tous les approuvèrent avec acclamation. Alors il commanda à Chavigny de remettre ce testament entre les mains du premier président, et à lui et aux autres députés du parlement de l'y faire enregistrer pour qu'il servît de loi, puisqu'il était approuvé d'eux tous, présents dans sa chambre ; ensuite les congédia tendrement, fermement, majestueusement, en les faisant souvenir de la fidélité qu'ils venaient tous de lui promettre pour son successeur et pour l'État. Quelque épuisé qu'il fût, il retint quelques grands seigneurs huguenots, qu'il exhorta avec une affection de père et d'ami et en homme qui allait paraître devant Dieu, de penser sérieusement à s'instruire sans opiniâtreté, sans prévention, et de rentrer dans le sein de l'Église, hors laquelle il n'y a point de salut. Il parla aussi en particulier à quelques autres seigneurs catholiques sur leurs désordres, et sur l'importance d'en revenir et de se convertir à temps. Ces grands et derniers devoirs remplis, il ne voulut plus penser qu'à bien mourir. »

Il fit approcher saint Vincent de Paul et lui demanda quelle était la meilleure manière de s'y préparer. « Sire, répondit le saint, c'est d'imiter celle dont Jésus-Christ se prépara à la sienne, et de se soumettre entièrement et parfaitement, comme il fit, à la volonté du Père céleste : *Non mea voluntas, sed tua fiat!* — O Jésus, reprit le religieux monarque, je le veux aussi de tout

mon cœur. Oui, mon Dieu, je le dis et le veux dire jusqu'au dernier soupir de ma vie : *Fiat voluntas tua !* »

« De son lit il voyait l'église de l'abbaye de Saint-Denis et la regardait avec joie ; il avait défendu toutes les grandes cérémonies, et permis seulement et à regret celles dont il n'était pas possible de se dispenser. Il ordonna lui-même de l'attelage qui mènerait le chariot où son corps serait porté et désigna le chemin qu'il voulut qu'on tint à son convoi, pour éviter autant qu'il pût les paroisses, afin d'épargner la peine aux curés de venir au-devant et d'accompagner. Il disait, en montrant les tours de Saint-Denis : « Voilà où je « serai bientôt et où je demeurerai longtemps. Mon « corps sera bien ballotté, car les chemins sont « mauvais. » Il entra, sur un sujet si terrible à la nature, dans ces sortes de détails avec la même tranquillité qu'il ordonnait, dans sa santé, ses rendez-vous de chasse et ses relais ; et cela avec un air si simple, si naturel, qu'il n'y eut personne à qui il vînt le plus léger soupçon d'affectation et qui n'admirât une fermeté si naïve et si suivie, et un courage aussi pieux et en même temps aussi héroïque. »

Les médecins le pressaient de prendre un peu de nourriture ; ce à quoi il avait un dégoût extrême. Se voyant si près de sa fin, il crut n'être plus obligé de se forcer. Néanmoins il en eut du scrupule, et, faisant signe à notre saint : « Monsieur Vincent, lui dit-il, les médecins me pressent

de prendre de la nourriture ; j'ai refusé, car aussi bien il faut que je meure : que me conseillez-vous ? — Sire, répondit saint Vincent, les médecins ont toujours entre eux cette maxime de faire prendre de la nourriture aux malades tant qu'il leur reste quelque souffle de vie, espérant toujours un retour de santé. Voilà pourquoi, s'il plaît à Votre Majesté, vous ferez bien d'en prendre. » Et le roi, appelant Seguin, se fit apporter un bouillon. Sur le soir, il reçut les derniers sacrements avec les dispositions les plus saintes.

« Le lendemain, 13 mai, qui fut la veille de sa mort, sur les midi, Dieu voulut honorer une vie et une mort si sainte par une grâce extraordinaire. Voyant le prince de Condé auprès de son lit parmi beaucoup d'autres seigneurs, Louis XIII fixa tout à coup ses yeux sur lui, et sans qu'on parlât alors de guerre : « Votre fils, lui dit-il, a remporté une « insigne victoire. » Il faisait allusion au jeune duc d'Enghien et à la victoire de Rocroy, qui eut lieu quelques jours après. Le prince de Condé, et tout ce qui était lors dans la chambre, surpris au dernier point de cette prophétie, doutèrent si ce discours, si court et si clair, mais qui ne revenait à rien de ce qui se venait de dire auprès de ce prince, doutèrent, dis-je, s'il n'était point l'effet de quelque disparte d'une tête qui commençait à se brouiller, quoique jusqu'à ce moment elle n'en eût pas laissé apercevoir le plus léger signe. En effet, il répondit sur-le-champ du meilleur sens à ce qu'ils lui dirent pour éprouver l'état de sa

tête, qui demeura saine et entière jusqu'à son dernier soupir. Ce grand roi s'expliqua à la manière des prophètes, qui donnent quelquefois le passé pour le futur, et annonça comme passé ce qu'il venait de voir en Dieu, quoique l'événement prédit n'arrivât que peu de jours après. La victoire de Rocroi n'eut lieu, en effet, que le 19 mai. Mais il plut à Dieu de la montrer d'avance à son serviteur et la lui faire prédire, pour exalter devant tout le monde l'humilité, le détachement, la piété sincère, l'insigne vertu de son juste, et manifester clairement que les dons de sa miséricorde allaient être couronnés en lui de la couronne de justice et de la béatitude éternelle.

« Sur le soir de ce jour, 13 mai, veille de sa mort, les médecins l'ayant vu endormi et les yeux tournés, craignirent qu'il n'allât expirer et le dirent au père confesseur, qui l'éveilla tout à coup et lui dit que les médecins estimaient que l'heure était venue et qu'il fallait faire la recommandation de l'âme. Au même instant, l'esprit rempli de Dieu, il embrasse ce bon père et lui rend grâces de la bonne nouvelle qu'il lui donne. Tout à coup, élevant les yeux et les bras vers le ciel, il dit le *Te Deum laudamus*, et le finit avec une ferveur si grande, que le seul souvenir m'attendrit dans cet instant que je vous parle. »

La nuit se passa de même, le saint roi disant de temps en temps quelques mots touchants et sublimes sur le bonheur de mourir, sur l'espoir d'une vie meilleure et sur la joie d'aller voir son

Seigneur et son Dieu ; à ce point qu'un historien prétend que nul homme, ni parmi les anciens ni parmi les modernes, n'a couru aussi intrépidement au-devant de la mort.

Le lendemain, sur les dix heures, il appela son premier médecin. « Seguin, lui dit-il d'une voix ferme, tâtez mon poulx et dites-moi, je vous prie, combien j'ai encore d'heures à vivre ; mais tâtez bien, car je serai bien aise de le savoir au vrai. » Seguin tâta quelques instants en silence, puis il répondit froidement : « Sire, Votre Majesté peut avoir encore deux ou trois heures tout au plus. » Alors, joignant les mains et regardant le ciel, le prince s'écria sans montrer d'altération : « Eh bien, mon Dieu, j'y consens et de bon cœur ! » Et, tendant de nouveau du côté de Vincent son bras faible et amaigri : « Voyez, monsieur Vincent, lui dit-il, est-ce là le bras d'un roi ? Vous voyez ce que c'est que des rois aussi bien que des autres hommes ! » Bouvart lui prit le bras à son tour et lui dit : « Sire, si ma conjecture ne me trompe pas, l'âme de Votre Majesté sera bientôt délivrée des liens du corps, car je ne lui trouve plus de poulx. — Mon Dieu, s'écria le monarque, recevez-moi à miséricorde ! » Et les prières des agonisants commencèrent, auxquelles il répondit d'une voix faible et mourante. Quelques instants après il expirait entre les bras de Vincent de Paul. C'était le même jour, 14 mai, de la mort de son père Henri IV. « Remarque assez frivole, dit Saint-Simon. Celle du jour de l'Ascension, c'est-à-dire

de la consommation du triomphe de Jésus-Christ, de la délivrance des anciens justes et de leur entrée dans le ciel à la suite et par lui, est bien d'une autre solidité. »

Dès le lendemain, saint Vincent de Paul écrivait : « Depuis que je suis sur la terre, je n'ai vu mourir personne plus chrétiennement. Je n'ai jamais vu une plus grande élévation à Dieu, une plus grande tranquillité, une plus grande crainte des moindres actions qui peuvent être péchés, une plus grande bonté ni un plus grand jugement en une personne d'un tel état¹. » De telles paroles, et de la part d'un tel juge, mettent fin à l'éloge du plus saint de nos rois depuis saint Louis.

Anne d'Autriche, qui lui succéda, comme mère de Louis XIV âgé de quatre ans, et régente en son nom, n'avait pas, il s'en fallait bien, la vertu de Louis XIII; mais elle était profondément chrétienne. Soit qu'elle n'écoutât que sa conscience, soit qu'elle eût dans l'oreille les dernières recommandations de saint Vincent de Paul au feu roi sur la responsabilité terrible de la dignité royale, surtout en ce qui regarde les nominations aux évêchés, une de ses premières pensées fut la création de ce qu'on a appelé le *Conseil de conscience*. C'était un conseil chargé de l'aider dans le choix des personnes qui pouvaient être nommées aux bénéfices. Elle y fit entrer saint Vincent de Paul. Les autres membres étaient le cardinal Mazarin, le chancelier Séguier, M. Charton, grand

¹ *Lettres*, t. I, p. 454.

pénitencier de Paris, et les évêques de Beauvais et de Lisieux.

Il ne se peut dire l'étonnement et la terreur religieuse de notre saint prêtre en recevant cette nomination. Lui qui n'avait jamais rêvé que la vie cachée et désiré de n'avoir des rapports qu'avec les pauvres, il était jeté malgré lui à la cour ; et ce qui l'effrayait davantage encore, il était appelé à coopérer d'une manière directe à la nomination des évêques, des archevêques, des abbés et de tous les dignitaires de l'Église. Chose redoutable en tous temps, mais surtout à cette époque, où les grandes familles faisaient entrer leurs jeunes fils dans l'Église et sollicitaient pour eux, dès leur plus jeune âge et quels que fussent leurs mœurs, des évêchés et des abbayes. Pour la première fois notre saint se fit intrigant pour détourner de sa tête un tel fardeau. Il envoya ses amis parler pour lui ; il se décida même à aller trouver la reine ; mais tout échoua devant la volonté inflexible de celle-ci, qui lui déclara qu'elle tenait absolument « à ce qu'il rendit ce service à Dieu et au roi, son fils¹ ». M. Vincent céda, et « *quoique dès lors il prévît fort bien les grandes tempêtes et les violentes secousses auxquelles il s'allait exposer sur cette mer orageuse de la cour, et que sa propre expérience lui fit assez connaître qu'en soutenant les intérêts de la justice et de la piété il recevrait beaucoup de contradictions et de persécutions de*

¹ Abelly, II, 433.

la part du monde, il crut qu'il ne pouvait mieux faire que de s'abandonner à la divine Providence, dans la résolution de s'acquitter saintement de la charge qui lui était imposée et de garder une fidélité inviolable à Dieu et au roi, quoi qu'il lui en dût arriver ¹. »

Une position semblable à celle-là donnait à saint Vincent de Paul, comme on disait alors, ses entrées à la cour ; et tout autre en aurait profité pour se trouver le plus souvent possible sur le passage de la reine et en rapport avec elle. Mais bien différentes étaient les pensées de notre saint. Il régla dès le premier jour qu'il ne se rendrait jamais à la cour que sur la lettre de convocation du conseil de conscience, ou sur un ordre formel de la reine. Il ne lui convenait, à aucun prix, de se trouver dans la foule des courtisans, où ne manquaient cependant ni les évêques ni les cardinaux.

Il régla ensuite qu'il se rendrait à la cour dans le même costume qu'il portait tous les jours, avec cette soutane grossière, rapiécée, qu'on conserve encore comme une relique, sa méchante ceinture de laine, ses gros souliers, son chapeau misérable ; le tout « sans tache et sans trou », mais de la dernière pauvreté. Un jour, Mazarin le prenant par sa méchante ceinture, le montra à la reine en disant : « Voyez donc, Madame, comme M. Vincent vient habillé à la cour, et la belle ceinture qu'il porte. » Notre humble saint sourit ; mais après ce mot du cardinal comme avant, il ne

¹ Abelly, II. 133.

voulut jamais changer son costume, même pour aller chez la reine.

Quand il traversait les grands salons et la magnifique galerie du Louvre pour se rendre au conseil de conscience, les seigneurs assis sur les banquettes se levaient et le saluaient profondément, touchant presque le parquet de l'extrémité des plumes de leur chapeau ; mais il les voyait à peine. Il traversait leurs rangs sans se hâter, mais sans s'arrêter, les yeux baissés, la figure modeste avec son grand air de bonté. C'était son supplice de chaque semaine. « J'étais bien jeune encore, déposa au procès de canonisation M. Le Pelletier, secrétaire d'État sous Louis XIV, lorsque je vis au Louvre le serviteur de Dieu, et je l'y ai vu bien des fois. Il y paraissait avec une modestie et une prudence pleines de dignité. Les courtisans, les prélats, les ecclésiastiques et autres personnes, lui rendaient par estime de grands honneurs ; il les recevait avec beaucoup d'humilité. Sorti du conseil, où il avait décidé du sort de ce qu'il y avait de plus grand dans le royaume, il était aussi commode, aussi familier avec le dernier des hommes que parmi les esclaves de Tunis ou sur le banc des forçats. Un vertueux évêque qui ne l'avait pas vu depuis son entrée à la cour l'ayant trouvé ensuite aussi humble, aussi affable, aussi disposé à rendre service qu'auparavant, ne put s'empêcher de lui dire : « M. Vincent est toujours « M. Vincent. » Le bruit courut un jour que la reine lui destinait un chapeau de cardinal. Les

compliments et les saluts redoublèrent. Mais ces félicitations le frappaient comme autant de coups de poignard. La pourpre romaine eût été vraiment pour son humilité la pourpre du martyr. »

Une autre règle que saint Vincent de Paul s'était encore tracée au jour de sa nomination au conseil de conscience, était de n'accepter jamais rien, ni pour lui ni pour les siens. Pour lui, cela se conçoit ; mais pour les siens, pour sa chère congrégation de la Mission, pour ses pauvres, ne semble-t-il pas qu'il aurait pu profiter de sa situation pour solliciter ou du moins pour accepter ? Mais il fut inflexible. « En qualité de secrétaire d'État, dépose encore M. Le Pelletier, j'ai été à portée d'avoir un grand commerce avec M. Vincent. Il a fait plus de bonnes œuvres en France, pour la religion et pour l'Église, que personne que j'aie connu ; mais j'ai particulièrement remarqué qu'au conseil de conscience, où il était le principal agent, il ne fut jamais question ni de ses intérêts, ni de ceux de sa congrégation, ni de ceux des maisons ecclésiastiques qu'il avait établies. »

Le saint prêtre avait senti que s'il ne poussait pas ce désintéressement jusqu'à l'héroïsme, on arriverait même vis-à-vis de lui à des propositions dont la seule pensée lui faisait horreur. « Un jour, un de ses plus intimes amis vint lui offrir 100,000 livres, au nom de quelques personnes, pour obtenir son appui au conseil en faveur de certaines propositions qui n'avaient rien d'onéreux pour les peuples, mais qui pouvaient blesser les

intérêts du clergé. » Vincent se contenta de répondre : « Dieu m'en préserve ! j'aimerais mieux mourir que de dire une parole sur ce sujet. » Et une autre fois, un magistrat de grand crédit, qui se donnait beaucoup de mouvement pour procurer une abbaye à son fils, qui en était indigne, et qui redoutait surtout l'opposition de Vincent, s'adressa à un de ses prêtres et lui dit : « Que M. Vincent me fasse accorder cette abbaye, et je m'engage, sans démarche de sa part ni d'aucun de sa congrégation, à le faire rentrer dans tous les beaux droits et les beaux revenus dont on a privé Saint-Lazare ; je sais parfaitement la voie à suivre pour cela. Que M. Vincent n'ait pas de scrupule, et qu'il ne perde ni le temps de sa faveur ni cette occasion pour accommoder sa compagnie. Est-ce que les autres communautés, celle-ci, celle-là, s'en font faute ? » A ce beau discours, quand il lui fut rapporté, le saint se contenta de répondre : « Pour tous les biens de la terre, je ne ferais jamais rien contre Dieu ni contre ma conscience. La compagnie ne périra point par la pauvreté ; c'est par manque de pauvreté plutôt qu'il est à craindre qu'elle ne vienne à périr. » Il répondit de même au gouverneur d'une ville considérable, qui le priait de lui rendre un bon office à la cour, et lui promettait en récompense de soutenir les missionnaires du lieu, dont des personnes puissantes traversaient l'établissement : « Je vous servirai si je puis, dit-il ; mais pour ce qui regarde l'affaire des prêtres de la Mission, je vous prie de la

laisser entre les mains de Dieu et de la justice. J'aime mieux qu'ils ne soient pas en votre ville, que de les y voir par la faveur et l'autorité des hommes. » Toutes les propositions, de quelque nature qu'elles fussent, venaient s'émousser sur ce désintéressement, comme des flèches sur un bouclier impénétrable.

Mais ce que saint Vincent de Paul s'était promis encore plus que tout cela, c'était de profiter de cette situation qu'il n'avait pas cherchée, que Dieu lui avait faite malgré lui, pour travailler avec toute l'énergie dont il était capable, toute la douceur, la patience, mais aussi le zèle qu'il sentait dans son âme, à achever le renouvellement de l'Église de France en lui donnant de bons évêques. En définitive, tout dépend d'eux. Si vous avez des évêques sans vocation, sans science, sans mœurs, indignes même d'être prêtres, scandalisant leur clergé, leur troupeau, que voulez-vous que deviennent ceux-ci ? Si vous avez des évêques ne résidant jamais, ne venant dans leur diocèse que pour toucher leurs revenus, couper leurs bois, rebâtir somptueusement leur palais, comment leurs prêtres seront-ils humbles, modestes, détachés, aimant leurs pauvres presbytères ? Si vous avez des évêques ambitieux, trouvant toujours leur siège trop petit, rêvant de passer d'un évêché à un archevêché pour devenir cardinal, et usant leur petite âme à cette petite besogne, comment leurs prêtres n'auront-ils pas les mêmes visées d'ambition, et ne rêveront-ils pas de grasses prébendes,

voire même des abbayes et des évêchés? Or tous ces désordres étaient fréquents dans l'épiscopat et rendaient presque impossible la régénération du clergé.

La première chose que Vincent de Paul parvint à faire établir par le conseil de conscience, fut qu'on ne mettrait plus sur les sièges épiscopaux des enfants. Pour être nommé à une abbaye, il faudrait avoir dix-huit ans accomplis; à un prieuré ou à un canonicat, dans une église cathédrale, seize ans; à un canonicat dans une collégiale, quatorze ans. Quant aux évêques, on n'en nommerait plus qui n'eussent un an de prêtrise. Hélas! dès ces premiers mots on touche aux plaies vives de l'Eglise de France au xvii^e siècle. Il fallait que le mal fût bien profond pour que saint Vincent de Paul n'osât pas demander davantage.

La seconde chose que notre saint fit établir, c'est qu'avant de nommer aux évêchés on ne les dépouillerait pas de leurs biens. C'était l'usage de tailler dans les biens d'un évêché des revenus pour des seigneurs et des fils de seigneurs, en sorte que quand le pauvre évêque arrivait, il n'avait plus de quoi faire face aux dépenses nécessaires et aux bonnes œuvres indispensables. On avait ainsi, surtout dans les provinces éloignées, des évêques à la portion congrue, qui ne voulaient pas résider, et qui venaient à Paris en quête d'évêchés plus riches ou de prieurés et d'abbayes pour arrondir leur fortune.

La troisième chose qu'obtint saint Vincent de

Paul fut la suppression ou la diminution très considérable de ce qu'on appelait en termes de droit un dévolu. Des ecclésiastiques obtenaient un brevet par lequel il leur était permis de jeter leur dévolu sur un évêché, une abbaye, un canoniat, dont ils deviendraient possesseurs s'ils parvenaient à obtenir la démission du titulaire légitime. Alors ils le harcelaient, surveillaient ses moindres actes, le dénonçaient aux tribunaux, l'obligeaient à plaider, et le forçaient ainsi, ou à leur céder, ou à se rédimier à prix d'argent. C'était la légitimation de l'ambition et de l'espionnage.

Mais ce que saint Vincent de Paul obtint plus que tout cela, ce fut de faire poser en principe que désormais on ne nommerait plus aux évêchés, aux abbayes, aux canonicats, que des hommes ayant les conditions requises par le concile de Trente, une science suffisante et une vertu éprouvée. La reconnaissance du principe ne fut pas difficile à obtenir; mais ce qu'il y eut de luttes à subir, les plus pénibles, les plus délicates, les plus héroïques pour faire descendre ce principe dans les faits, ne se peut raconter. La reine était bonne, mais un peu faible, et tout à la merci de Mazarin. Celui-ci, quoique cardinal, ne fut jamais prêtre. Il avait la foi, *mais à l'italienne*, mêlée de concessions de toutes sortes; et, bien plus encore que Richelieu, il ne considérait les choses de la religion et de l'Église qu'au point de vue politique. Entouré d'ennemis, obligé deux fois de sortir du royaume, il n'était rien qu'il ne fût

décidé à faire pour gagner ou désarmer un grand seigneur, un personnage important ; et le trafic des évêchés et des abbayes n'était pas pour lui faire trop peur. Les deux autres membres du conseil : l'un, le chancelier Séguier, de cette illustre famille des Séguier alliée au cardinal de Bérulle et à M^{me} Acarie, dont le frère était évêque de Meaux, dont la sœur, les nièces étaient Carmélites ; l'autre, le bon M. Charton, grand pénitencier de Notre-Dame de Paris, étaient excellents ; leur appui était assuré à saint Vincent de Paul dans toutes ses revendications pour l'honneur et la sainteté du clergé ; mais ni l'un ni l'autre n'étaient de taille à résister à Mazarin. On voit la situation de saint Vincent de Paul au conseil de conscience. Tant qu'il ne s'agissait que de nominations épiscopales qui ne touchaient pas à sa politique ou à ses intérêts, Mazarin laissait faire ; et notre saint, en dix années, put obtenir un grand nombre d'excellents choix. Mais il n'y avait ni indignité du sujet ni objection quelconque qui pût arrêter Mazarin quand ses intérêts politiques étaient en jeu. Notre saint n'en disait pas moins son sentiment, déduisant lentement, froidement, toutes les raisons d'écarter tel ou tel sujet ; puis, ses observations faites, si on passait outre, il inclinait la tête et rentrait dans le silence. Mais quelle douleur pour une âme aussi délicate que la sienne ? Il pliait sous le faix. Toute sa correspondance à cette époque n'est qu'un gémissement. « Je tremble, disait-il, que ce damnable trafic des

évêchés n'attire la malédiction de Dieu sur le royaume. » Et au supérieur de sa maison de Rome : « Je n'ai jamais été plus digne de compassion que je suis, ni n'ai eu plus de besoin de prières qu'à présent dans le nouvel emploi que j'ai. J'espère que ce ne sera pas pour longtemps. Priez Dieu pour moi. » Et à un autre de ses prêtres : « Je prie Dieu tous les jours d'être tenu pour un insensé, comme je suis, pour n'être pas employé à cette sorte de commission, et pour avoir plus grande commodité de faire pénitence de mes péchés. » Et une autre fois, le bruit ayant couru qu'il était disgracié de la cour : « Ah ! plutôt à Dieu que ce fût vrai ! s'écria-t-il en levant les yeux au ciel et se frappant la poitrine. Mais un misérable comme je suis n'était pas digne de cette faveur. » Et il écrivit dans le même sens à Codoing, son supérieur de Rome, le 4 janvier 1645 : « Béni soit Dieu de tout ce que vous me dites ! Il est vrai qu'il y avait quelque apparence que je ne serais plus toléré longtemps dans mon emploi ; mais mes péchés sont cause qu'il en a été autrement et qu'il n'a pas plu à Dieu d'agréer les sacrifices que je lui ai offerts à cet effet. » Il n'y a pas de fumée sans feu. Mazarin travaillait à chasser saint Vincent de Paul du conseil de conscience. Disons, à l'honneur d'Anne d'Autriche, qu'il ne put pas lui arracher son consentement. Alors, rusé qu'il était, il commença à réunir le conseil de la manière la plus irrégulière, n'ayant point de jour fixe, et comme par hasard, n'invi-

tant pas le saint, le jour où il voulait faire passer quelque nomination à laquelle notre saint eût fait opposition.

La reine était pieuse, et saint Vincent de Paul, qu'elle entourait de vénération, aurait dû pouvoir s'appuyer entièrement sur elle. Malheureusement Mazarin la dominait, et elle finissait trop souvent par signer des nominations que sa conscience réprouvait. Fatigué de ces luttes et ne pouvant faire fléchir notre saint, Mazarin se résolut à supprimer le conseil de conscience. M^{me} de Motteville, la fidèle amie d'Anne d'Autriche, indique discrètement les faibles résistances et la douleur de la reine. Mais il fallait alors que tout plîât sous la volonté de l'impérieux ministre. « Quelque temps après, écrit M^{me} de Motteville, le conseil de conscience fut entièrement aboli, à cause que le Père Vincent, qui en était le chef, étant un homme tout d'une pièce, qui n'avait jamais songé à gagner les bonnes grâces des gens de la cour, dont il ne connaissait pas les manières, fut aisément tourné en ridicule, parce qu'il était presque impossible que l'humilité, la pénitence et la simplicité évangélique s'accordassent avec l'ambition, la vanité et l'intérêt qui y règnent. Celle qui l'avait établi aurait fort souhaité de l'y maintenir; c'est pourquoi elle avait encore quelques longues conversations avec lui sur les scrupules qui lui en étaient toujours demeurés; mais elle manqua de fermeté en cette occasion, et laissa souvent les choses selon qu'il plut à son ministre, ne se croyant

pas si habile que lui, et ne croyant pas l'être autant qu'elle l'était en beaucoup de choses : ce qui fut cause qu'il lui était aisé de la persuader de tout ce qu'il voulait, et de la faire revenir, après quelque résistance, aux choses qu'il avait résolues. Je sais néanmoins que, dans le choix des évêques particulièrement, elle a eu une très grande peine à se rendre, et qu'elle en a eu bien davantage quand elle eut reconnu qu'elle avait suivi ses avis trop facilement sur cet important chapitre : ce qu'elle ne faisait pas toujours, et jamais sans consulter en particulier, ou le Père Vincent tant qu'il a vécu, ou d'autres qu'elle a crus gens de bien ; mais elle a été quelquefois trompée par la fausse vertu de ceux qui prétendaient à la prélature, et dont les personnes de piété, sur qui elle se reposait de cet examen, lui répondaient peut-être un peu trop légèrement. Cependant, malgré l'indifférence que son ministre a paru avoir sur ce sujet, Dieu a fait la grâce à cette princesse de voir la plupart de ceux qui pendant sa régence ont été élevés à cette dignité, satisfaire à leur devoir et faire leurs fonctions avec une sainteté exemplaire. »

Ce n'était pas seulement au conseil de conscience que saint Vincent de Paul souffrait, en voyant l'honneur de l'Église et les intérêts des âmes si souvent et si facilement sacrifiés : au dehors, il était assailli par des sollicitations qui le faisaient frémir, accompagnées souvent d'injures, de menaces, de calomnies et même de coups. Un religieux célèbre dans son ordre par sa régularité, au

dehors par son éloquence, lui écrivit un jour pour lui représenter ses longs travaux, l'austérité de sa règle, la diminution de ses forces et la crainte de ne pouvoir plus continuer longtemps ses services à Dieu et à l'Église. « Mais, ajoutait-il, si la cour me faisait suffragant de l'archevêché de Reims, dispensé, comme évêque, du jeûne et des autres austérités religieuses, je pourrais prêcher longtemps encore avec vigueur et fruit. Je vous prie, comme mon ami, de m'en dire votre sentiment, et, s'il m'est favorable, de m'aider à obtenir la nomination du roi, auprès de qui je suis sûr d'être appuyé par des personnes qui ont à la cour crédit et autorité. » Le saint lui répondit une lettre où l'on sent, à travers toutes les lignes, une douce et charmante ironie : « Je ne doute point que Votre Révérence ne fit merveille dans la prélature, si elle y était appelée de Dieu ; mais, ayant fait voir qu'il vous voulait en la charge où vous êtes, par le bon succès qu'il a donné à vos emplois et à vos conduites, il n'y a pas d'apparence qu'il vous en veuille tirer : car, si la Providence vous appelait à l'épiscopat, elle ne s'adresserait pas à vous pour vous le faire rechercher ; elle inspirerait plutôt à ceux en qui réside le pouvoir de nommer aux charges et dignités ecclésiastiques de vous choisir pour celle-là, sans que vous en fissiez aucune avance ; et alors votre vocation serait pure et assurée. Mais de vous produire vous-même, il semble qu'il y aurait quelque chose à redire, et que vous n'auriez pas sujet d'espérer les bénédictions de

Dieu dans un tel changement, qui ne peut être ni désiré ni poursuivi par une âme véritablement humble comme la vôtre. Et puis, mon Révérend Père, quel tort feriez-vous à votre saint ordre, de le priver d'une de ses principales colonnes, qui le soutient et qui l'accrédite par sa doctrine et par ses exemples ! Si vous ouvriez cette porte, vous donneriez sujet à d'autres d'en sortir après vous, ou pour le moins de se dégoûter des exercices de la pénitence ; ils ne manqueraient pas de prétextes pour les adoucir et diminuer, au préjudice de la règle : car la nature se lasse des austérités, et, si on la consulte, elle dira que c'est trop, qu'il se faut épargner pour vivre longtemps et pour servir Dieu davantage ; au lieu que Notre-Seigneur a dit : « Qui aime son âme la perdra, et qui la hait la sauvera. » Vous savez mieux que moi tout ce qui se peut dire sur cela, et je n'entreprendrais pas de vous en écrire ma pensée, si vous ne me l'aviez ordonné. Mais peut-être que vous ne prenez pas garde à la couronne qui vous attend : ô Dieu, qu'elle sera belle ! Vous avez déjà tant fait, mon Révérend Père, pour l'emporter heureusement ; et peut-être ne vous reste-t-il plus que peu de chose à faire : il faut la persévérance dans le chemin étroit où vous êtes entré, lequel conduit à la vie. Vous avez déjà surmonté les plus grandes difficultés : vous devez donc prendre courage et espérer que Dieu vous fera la grâce de vaincre les moindres. Si vous m'en croyez, vous cesserez pour un temps les travaux de la prédication, afin de ré-

tablir votre santé. Vous êtes pour rendre encore beaucoup de services à Dieu et à votre religion, qui est une des plus saintes qui soient en l'Église de Jésus-Christ. » Le bon religieux comprit la leçon et renonça à ses projets ambitieux.

Une autre fois, M. de Chavigny, secrétaire d'État, un des plus hauts personnages du temps, ayant perdu son second fils, pourvu de deux bonnes abbayes, la famille vint les demander pour le troisième fils, âgé de cinq à six ans. Saint Vincent de Paul, auquel on s'adressa, refusa énergiquement et attendit avec patience la colère du ministre. Mais il fut agréablement trompé. « Le ministre vint me voir, écrit saint Vincent de Paul, et me dit que non seulement il n'avait pas trouvé mauvais que j'eusse tenu ferme, mais qu'au contraire, si j'avais cédé au désir de madame sa mère, je l'eusse scandalisé, qu'il m'en aurait méprisé et ne l'aurait pas accepté ¹. » La vraie doctrine commençait à pénétrer les âmes. Il est vrai que saint Vincent de Paul ne trouvait pas toujours des âmes aussi accessibles aux sentiments chrétiens. « Vous êtes un vieux fou, lui dit une fois un jeune gentilhomme, qu'il avait frustré dans ses espérances coupables. — Vous avez raison, mon fils, répondit le saint vieillard en tombant à genoux, et je vous demande pardon de l'occasion que je puis vous avoir donnée de me dire de telles paroles. »

Une autre fois, une grande dame étant venue le prier d'obtenir un bénéfice pour un de ses enfants :

¹ *Lettres*, tome I, p. 499.

« Excusez-moi, Madame, lui répondit-il, si je ne me mêle pas de cette affaire. » Étonnée d'abord d'être moins favorablement accueillie d'un pauvre prêtre que des plus grands seigneurs, puis emportée par l'orgueil et la passion : « Vraiment, Monsieur, lui dit-elle, on se peut passer de vous, et je saurai bien arriver par d'autres voies. Je vous faisais trop d'honneur de m'adresser à vous, et on voit bien que vous ne savez pas encore de quelle façon il faut agir avec les femmes de ma qualité ! » Vincent ne répondit que par un silence dont les injures mêmes ne le purent tirer. Quelquefois le solliciteur évincé s'emportait jusqu'à le frapper, comme il arriva à un seigneur dont il refusait de recommander le fils pour un évêché, et qui publiquement leva la main sur lui. « Vous avez raison, Monsieur, lui dit-il, je suis un misérable et un pécheur. » Et le seigneur de se jeter aussitôt dans son carrosse. Mais il ne put échapper si facilement à l'humble prêtre, qui courut après lui et ne le quitta qu'après lui avoir fait une profonde révérence. Et une autre fois, un jeune homme de qualité avait demandé une abbaye ; il l'obtint à condition que Vincent ne s'y opposerait pas. Il vint donc à Saint-Lazare avec son gouverneur. On commença par les politesses d'usage, par les remerciements anticipés de toute la famille, par un long étalage de toutes les qualités présentes et futures du prétendant : toutes choses qui prouvaient plus le désir du bénéfice que le mérite requis. A ce tableau, Vincent, d'avance informé, opposa

modestement un tableau de couleur toute contraire, et conclut par un refus qu'il exprima en ses termes accoutumés : « Je vous prie donc, Monsieur, de trouver bon que je ne consente pas à une chose dont Dieu me demanderait compte. » A ces mots, le gouverneur se lève furieux et s'avance vers le saint le poing fermé et vomissant des flots d'injures ; puis, voyant qu'il ne le pouvait même arracher à sa tranquillité, il sortit, mais accompagné de Vincent, qui, avec force politesse, reconduisit le maître et le disciple jusqu'à leur carrosse.

Mais l'arme à laquelle on avait le plus souvent recours était la calomnie : on le poursuivait d'accusations indignes jusque auprès de la reine. « Savez-vous bien, monsieur Vincent, ce qu'on dit de vous ? lui demanda un jour la reine en riant. — Madame, je suis un grand pécheur. — Mais vous devriez vous justifier. — On en a dit bien d'autres contre Notre-Seigneur, et il ne s'est jamais justifié. »

Un mauvais ecclésiastique, qu'il avait écarté d'un bénéfice, voulut s'en venger en répandant contre lui des bruits déshonorants. « Si M. Vincent, colporta-t-il chez des personnes de condition, n'a pas été pour moi, c'est que je n'ai pas voulu l'acheter. Mais cet homme, si ennemi de la simonie dans les autres, s'en accommode parfaitement pour lui-même ; et je sais quelqu'un à qui il vient de procurer un bénéfice au prix d'une bibliothèque et d'une bonne somme d'argent. » Cette fois le saint fut ému, et, dans son premier mouve-

ment, il prit la plume pour écrire une lettre de justification. Mais à peine avait-il tracé quelques mots : « O misérable ! se dit-il à lui-même, à quoi penses-tu ? Quoi ! tu veux te justifier ! et voilà que nous venons d'apprendre qu'un chrétien, faussement accusé à Tunis, a demeuré trois jours dans les tourments, et enfin est mort sans proférer une parole de plainte, quoiqu'il fût innocent du crime qu'on lui imputait ! et toi, tu te veux excuser ! Oh ! non, il n'en sera pas ainsi. » Et il déchira la lettre commencée.

Ni menaces, ni promesses, ni calomnies, ni même violences, ne réussissant auprès de lui, on cherchait à lui cacher les démarches qu'on faisait pour obtenir des évêchés ou des abbayes, et on s'adressait directement à la reine ou au cardinal. Et de là quelles difficultés, les plus délicates de toutes ! J'en donnerai seulement deux exemples d'une beauté admirable. Une fois, la cour étant hors de Paris, Mazarin écrivit à Vincent : « Monsieur, ces lignes sont pour vous dire que M. N., ayant dépêché ici pour demander à la reine pour monsieur son fils l'évêché de N., qui vaque depuis quelques jours, elle le lui a accordé d'autant plus volontiers, qu'il a les qualités requises pour en être pourvu, et que Sa Majesté a été bien aise de rencontrer une occasion si favorable de reconnaître en la personne du fils les services du père et le zèle qu'il a pour le bien de l'État. La reine m'a promis de vous en écrire elle-même, et je l'ai voulu faire par avance, afin que vous preniez la

peine de le voir, et que vous lui donniez les instructions et les lumières que vous jugerez lui être nécessaires pour se bien acquitter de cette fonction... »

Or Vincent connaissait l'indignité du sujet. Sans doute, ni devant Dieu ni devant les hommes, il n'était responsable d'une nomination à laquelle il n'avait aucunement participé, et il pouvait, sans engager davantage sa conscience, suivre passivement les instructions de Mazarin. Mais l'honneur et le bien de l'Église ! mais les besoins d'un grand diocèse longtemps négligé par les évêques précédents, et qui allait tomber en des mains si incapables ! La douleur dans l'âme, l'homme de Dieu tournait ses yeux de toutes parts. Toute voie de recours lui était fermée du côté de la régente, qui, pressée par Mazarin, et afin qu'il n'y ait plus à revenir, avait fait expédier sur-le-champ le brevet de nomination. Obtenir une renonciation des intéressés eux-mêmes, telle était la seule ressource qui restât ; mais quelle chimère ! Le saint le voulut tenter pourtant. Il alla donc trouver le père de l'évêque nommé, un ancien ami, et, comparant avec franchise devant lui les vertus requises pour l'épiscopat et la disette où en était son fils, il conclut de ces prémisses : « Vous êtes obligé de renvoyer à la cour le brevet que vous en avez reçu, si vous ne voulez vous exposer, avec votre fils et peut-être toute votre famille, à l'indignation de Dieu. » Le père avait écouté avec toute l'attention que lui commandait sa propre piété et l'estime

qu'il avait pour la vertu du saint homme ; mais ces derniers mots lui furent comme un coup de foudre. Atterré, il demanda grâce pour quelques jours et promit de réfléchir. Quand le saint retourna auprès de lui, il en fut accueilli par ces paroles : « Oh ! monsieur, monsieur Vincent, que vous m'avez fait passer de mauvaises nuits ! » Mais l'état de sa maison et de ses affaires, son âge avancé, le nombre de ses enfants, la nécessité où il était de les pourvoir avant que de mourir : hélas ! autant de raisons humaines qui balançaient dans son esprit les considérations religieuses qui l'avaient tant effrayé. D'ailleurs, son fils ne pouvait-il pas prendre avec lui de vertueux et savants ecclésiastiques, qui l'aideraient à faire sa charge ? Bref, il était impossible de perdre une telle occasion de l'établir. Vincent dut se retirer la mort dans l'âme.

Une autre fois, le siège épiscopal de Poitiers était vacant. La duchesse de N***, dame du palais de la reine, désira de l'obtenir pour son fils. Persuadée avec raison que Vincent n'entrerait point dans ses vues, elle le demanda directement à la régente, en lui disant que le revenu en était très peu considérable, mais que c'était un établissement de convenance pour sa famille, dont les principales terres étaient en Poitou. Anne d'Autriche le lui promit, et la chargea d'avertir de sa part Vincent qu'elle l'attendrait le lendemain, à l'heure ordinaire, pour signer la nomination.

La duchesse se rendit à Saint-Lazare, et, pour

éviter toute explication, elle feignit d'être fort pressée et signifia l'ordre de la reine dans la forme la plus laconique et la plus absolue. Vainement Vincent de Paul essaya de la retenir et la supplia de lui accorder quelques moments d'entretien sur l'objet de sa visite; elle ne voulut rien entendre, répétant qu'elle ne pouvait rien ajouter aux ordres de Sa Majesté.

Le lendemain Vincent se rendit au palais royal, un rouleau de papier à la main. « Ah ! lui dit la reine, c'est la nomination à l'évêché de Poitiers que vous m'apportez à signer? » Et elle prit le papier; il était blanc. « Comment ! reprit la régente étonnée, n'avez-vous pas rédigé la nomination? — Pardonnez-moi, Madame, répondit modestement le saint; si Votre Majesté est déterminée à ce choix, je la prie d'écrire elle-même sa volonté, à laquelle je ne puis, en conscience, prendre aucune part. — Que je regrette, monsieur Vincent, de ne vous avoir pas parlé avant de prendre un premier engagement! Mais on dit le sujet édifiant, quoique borné, et suffisant à la place; le nom m'a décidée; j'ai pris la demande au mot, dans la crainte que la famille ne se ravisât et ne se voulût plus contenter d'un si mince revenu; aussi j'espérais de vous trouver aussi content que moi-même d'en être quitte à si bon marché. »

A ces paroles, qui n'annonçaient pas une résolution insurmontable, Vincent respira; car il se pouvait flatter qu'en éclairant la religion de la reine, il parviendrait à sauver l'honneur de l'é-

piscopat. Il répondit donc avec respect, modération et déférence : « Il est vrai, Madame, qu'humainement parlant, une telle demande devait paraître modeste à Votre Majesté, et que, lorsque M. l'abbé N*** aura une conduite digne de sa naissance et de son état, il pourra prétendre aux premiers sièges du royaume ; mais malheureusement il ne paraît pas en être encore là. » Après avoir ainsi surmonté l'obstacle que sa charité faisait à sa religion, il poursuivit : « Hier, j'ai voulu soumettre quelques observations respectueuses à M^{me} la duchesse de N***, dans l'espérance d'obtenir de sa piété le désistement d'une demande si périlleuse pour son âme ; mais n'ayant pu lui faire entendre la vérité, c'est un devoir sacré pour moi de la dire, avec beaucoup de regret, mais sans déguisement, à Votre Majesté elle-même, dans le double intérêt de son salut et de sa gloire. — Je vois bien que j'ai été surprise, dit douloureusement la reine ; mais j'ai donné ma parole, et ce n'est pas vous qui me conseilleriez jamais d'y manquer. — Madame, selon toutes les règles de la morale, la réserve de la révocation est non seulement de droit, mais de devoir, contre toute promesse extorquée sur un faux exposé, et bien plus encore quand on ne la peut remplir sans crime. — Un crime, monsieur Vincent ! est-ce donc que j'ai promis un crime ? — Non certes, Madame, Votre Majesté n'a ni voulu ni cru promettre un crime : elle ne l'a, par conséquent, pas promis. Mais elle commettrait bien réellement un crime, et un très

grand crime, si elle sacrifiait tout un diocèse à des scrupules exagérés, et je crois en mon âme et conscience que telle est en ce moment la situation où elle se trouve. » Et, poussé plus avant par son zèle, enhardi par les dispositions où il voyait la reine, il lui dévoila courageusement la vérité tout entière : « Cet abbé, Madame, dont on vous a proposé de faire un évêque, passe sa vie dans les cabarets ; il est habituellement plongé dans une telle crapule, qu'on le trouve presque tous les soirs ivre-mort au coin des rues, ne se souvenant plus de son propre nom ; sa famille n'ignore pas sa conduite ; elle veut avec raison l'éloigner de Paris ; mais ce n'est pas un siège épiscopal qu'il faut lui assigner pour sa retraite. — Je retire ma parole, interrompit la reine effrayée, et je nomme à l'évêché de Poitiers le sujet que vous me désignerez vous-même. Mais de ce pas vous irez faire ma paix avec la duchesse de N***, et, en lui racontant notre conversation, vous lui ôterez non seulement la pensée de se plaindre, mais de parler jamais de ce qui se vient de se passer. »

Commission fâcheuse ! N'importe , n'ayant plus à craindre que pour lui, Vincent se rendit gaiement à l'hôtel de la duchesse. Il laissa dans l'antichambre le frère qui l'accompagnait toujours, et pénétra au salon, où il fut reçu avec grande joie comme l'évêché même. « Vous venez de chez la reine ? lui demanda la duchesse. — Oui, Madame ; je quitte à l'instant Sa Majesté, et je viens, par son ordre, vous soumettre quelques observations que

je n'ai pas eu le bonheur de pouvoir vous faire entendre hier. » Et il raconta sa conférence avec la reine. « Par votre salut éternel, Madame, dit-il ensuite, n'allez pas, pour un tel fils, vous imposer la responsabilité inséparable de la demande d'un évêché. Profitez plutôt de cette circonstance pour le faire rentrer dans le devoir. Pardon, Madame, de vous parler avec cette liberté. La reine aussi est affligée du chagrin qu'elle vous cause ; mais vous ne voudriez pas que pour vous contenter elle sacrifiât son âme. Elle compte sur votre religion ; elle ne doute pas que, en y réfléchissant, vous ne lui sachiez gré dans quelques jours, comme vous ferez éternellement, de vous avoir retiré sa parole. »

A ces mots, la duchesse, qui depuis longtemps ne se pouvait plus contenir, se lève et accable Vincent de ses outrages et de sa fureur. Et, ne se trouvant pas assez vengée, elle saisit un tabouret, le lui lance à la tête, et lui fait au front une blessure d'où le sang jaillit en abondance. Vincent, immobile pendant que grondait l'orage, est presque renversé à ce coup. Il se retire sans se plaindre, couvrant de son mouchoir son visage ensanglanté. Au bruit qu'il avait entendu, et à cette vue, le frère devina tout. Transporté d'indignation, il s'écria qu'on ne traiterait pas impunément de la sorte son père, un prêtre, un ministre du roi, et il s'élança vers l'appartement. Vincent se jeta au-devant de lui : « Vous n'avez rien à faire là, mon frère ; c'est par ici : allons-nous-en. » Et il l'entraîne. « N'est-

ce pas une chose admirable, ajouta-t-il en sortant, de voir jusqu'où va la tendresse d'une mère pour son fils ! » Ce fut toute sa vengeance.

Noble lutte que celle dont nous venons d'indiquer quelques épisodes, où saint Vincent de Paul déploya les plus éminentes qualités avec les plus rares vertus : la douceur et la fermeté, l'humilité la plus profonde avec l'énergie la plus invincible, la patience au milieu des injures, la grâce dans le refus, et un zèle intrépide pour les intérêts de Dieu, avec la plus respectueuse soumission à l'autorité royale même lorsqu'elle s'égaraient. « Dans l'homme de Dieu, dit Fénelon, brillaient un incroyable discernement des esprits et une fermeté singulière. N'ayant égard ni à la faveur ni à la haine des grands, il ne consulta que l'intérêt de l'Église, lorsque dans le conseil de conscience, par l'ordre de la reine Anne d'Autriche, mère du roi, il disait son avis sur le choix des évêques. Si les autres conseillers de la reine eussent adhéré plus constamment à cet homme, à qui l'avenir semblait dévoilé, on eût écarté bien loin de la charge épiscopale certains hommes qui ensuite ont excité de grands troubles. » Mais, s'il ne put empêcher tous les abus et toutes les défaillances, il eut la consolation de voir monter sur les sièges épiscopaux une foule de saints prêtres et de saints religieux, plusieurs ses élèves, qui assurèrent la régénération de l'Église de France.

Mais, si grand que fût ce service rendu par saint Vincent de Paul au conseil de conscience, de mul-

tiplier le nombre des saints évêques, il fit quelque chose de plus haut, de moins passager : il assura le triomphe des principes. Il fit respirer à la reine, au cardinal, à tous les ministres, aux plus grandes familles, le parfum sublime du vrai sacerdoce de Jésus-Christ. Il mit un frein à la fureur des trafics et des concussions ecclésiastiques. Il obligea la simonie à se cacher, et, en épurant les vocations, il prépara l'avenir. Déjà il y avait puissamment contribué en créant les petits et les grands séminaires dans la forme parfaite qu'ils ont conservée depuis; en instituant les exercices des ordinands qui se sont perfectionnés et subsistent encore; les retraites de Saint-Lazare, qui sont devenues les retraites annuelles du clergé; et enfin les conférences du mardi, prélude et germe des conférences ecclésiastiques. Maintenant il achevait son œuvre au conseil de conscience, et il prenait décidément le premier rang dans ce groupe incomparable de grands hommes et de grands saints qui ont fait l'Église de France, et qui, par les fortes et fécondes institutions qu'ils lui ont données, l'ont rendue capable de traverser toutes les révolutions et de survivre à tous les périls.

LIVRE III

CRÉATION DES GRANDES ARMÉES DE LA CHARITÉ

CHAPITRE I

Saint Vincent de Paul applique les dames du monde
au service des pauvres.

1633-1639

Il faut revenir sur nos pas. C'est le droit de l'historien, c'est la nécessité d'une vie aussi remplie que celle-ci.

Pendant que saint Vincent de Paul travaillait avec tant d'énergie et de persévérance à la réformation du clergé de France, il reprenait et continuait sur de plus grandes bases une œuvre dont il s'était déjà occupé plusieurs fois : l'application chrétienne des classes riches au service et au soulagement des pauvres. La foi profonde qui le mettait aux pieds du pauvre le portait à désirer que tout le monde s'y mît avec lui. Il y poussait toutes les âmes. Contre tous nos péchés et nos défaillances, il ne voyait pas de remède plus

assuré que le service personnel et courageux des pauvres. Les circonstances au milieu desquelles il vivait excitaient encore son zèle. Les pauvres remplissaient Paris et les grandes villes, et jusqu'aux moindres villages, dans des proportions dont notre société moderne ne peut donner l'idée. Les ordres religieux, chassés ou diminués par la révolution protestante, les hôpitaux désorganisés, les asiles fermés, avaient jeté dans la rue une foule d'enfants, de vieillards, de malades qui manquaient de tout. Leur nombre allait encore augmenter à la suite de la guerre de Trente ans, où la famine et la peste devaient réduire à la dernière misère nos plus belles provinces : la Lorraine, la Bourgogne, la Champagne, l'Orléanais, les environs de Paris, et faire de la France si riche le théâtre de misères inconnues jusque-là. Et enfin, puisqu'il faut regarder plus loin, car les saints sont faits pour l'avenir autant et quelquefois plus que pour le présent, on approchait d'une époque où la démocratie allait faire comme une irruption violente dans la société, où elle allait réclamer sa part de la fortune publique, le fusil à la main, et où pour la calmer, pour lui faire entendre raison, il faudrait lui envoyer tout ce qu'il y a de plus doux, de plus bienfaisant, de plus généreux dans les classes riches. Dieu s'y prend de loin, et en présence de la grande crise de la misère au xvii^e siècle, de la crise plus redoutable encore de la démocratie au xviii^e et au xix^e siècle, il envoyait, pour préparer les ressources, le plus grand

créateur et organisateur de la Charité, saint Vincent de Paul.

Il ne faudrait pas s'imaginer cependant que, dans l'organisation de toutes ces œuvres que nous allons voir apparaître au souffle de notre saint, il ait eu un plan préparé longtemps d'avance dans de profondes méditations. Il n'en avait point. Tout sortait d'un cœur ardent, impressionnable, tendre, qui ne pouvait pas voir une misère sans se demander comment il la soulagerait, et en même temps d'un esprit sage, plein de bon sens et de ressources, qui allait tout de suite au meilleur et au plus sûr moyen d'y remédier.

Voyant donc dans les rues de Paris tant de pauvres, de vieillards, d'enfants, de malades, sentant qu'il ne pouvait rien seul et par lui-même, il songea à y intéresser les dames du monde. Il songea à elles tout d'abord, parce que dans le domaine de la charité elles sont reines. Tout ce qu'il y a sur la terre de bon, de doux, de tendre, de dévoué, de désintéressé, est en elles au degré suprême. Même la plus mondaine, la plus égoïste, s'émeut devant la misère : qu'est-ce donc, quand aux délicatesses de la nature s'ajoutent les dévouements d'une âme enflammée de l'amour de Dieu ? Vincent de Paul en avait déjà fait de belles expériences à Châtillon, à Mâcon, à Joigny. Partout les femmes avaient répondu à son appel, et opéré des merveilles. Placé maintenant sur un plus grand théâtre, en face d'une misère effroyable, il eut recours au même moyen et avec le même succès.

La Providence, qui avait préparé son fidèle serviteur pour subvenir aux besoins de tant de malheureux, allait lui amener des femmes généreuses et dévouées qui devaient former la célèbre assemblée des Dames de la Charité, dont il sera question plus loin.

Nommons-en au moins quelques-unes, pour donner une idée de cet admirable mouvement des femmes chrétiennes au ^{xvii}e siècle.

C'était d'abord au premier rang, par la grandeur de sa situation politique et la beauté de son âme, la duchesse d'Aiguillon, nièce de Richelieu. Mariée à seize ans, veuve à dix-huit, elle avait été ensevelir sa douleur auprès de ses chères amies du Carmel, M^{lle} de Fontaine et M^{lle} de la Bréauté, et elle leur avait ardemment et humblement demandé l'habit de sainte Thérèse. Mais Richelieu, qui, arrivé au sommet du pouvoir, rêvait pour elle un mariage royal, l'avait arrachée au cloître, et il avait obtenu du pape un bref où, en considération du grand bien qu'elle pouvait faire dans le monde, le pape défendait à la jeune veuve de se faire religieuse. Nommée aussitôt après, par l'influence de son oncle, dame d'atours de la reine Marie de Médicis, elle parut à la cour dans une tenue modeste, vêtue d'une simple robe d'étamine, sans brillants ni bijoux, mais avec une beauté et une modestie qui émerveillaient tout le monde. Les partis les plus distingués se disputaient sa main, et il n'eût tenu qu'à elle d'épouser un prince de sang royal. Richelieu le désirait ardemment ;

mais cette volonté absolue, qui ne connut jamais d'obstacles, dut s'incliner devant la résolution de sa nièce, de ne se remarier jamais et de se consacrer entièrement aux bonnes œuvres. Elle avait alors vingt ans, une beauté célèbre, une fortune immense, et cet avantage d'être la nièce du premier ministre, le grand cardinal Richelieu. Celui-ci s'inclina devant sa détermination invincible de se refuser à de nouvelles noces ; mais, comme elle manifestait de nouveau le dessein de se faire carmélite et qu'elle s'était même retirée au Carmel, il obtint du pape un second bref qui lui défendait, non pas pour quelques années, mais pour toujours, de se faire jamais carmélite. Elle sortit donc une seconde fois du Carmel, avec des sanglots et une telle douleur, qu'elle faillit s'évanouir. Après quoi, reprenant son courage, aidée par ses deux grands directeurs, saint Vincent de Paul et M. Olier, elle rentra dans le monde pour s'y consacrer plus que jamais aux bonnes œuvres. Elle fut l'ange de son oncle, le cardinal de Richelieu, dont elle tenait la maison, dont elle apaisait les colères, dont elle dirigeait les bonnes œuvres, dont elle essayait d'adoucir l'inflexibilité ; qu'elle assista à la mort et auquel elle ferma les yeux, lui ayant obtenu, après une si terrible vie, une mort édifiante. Elle fut ensuite le bras droit de saint Vincent de Paul, auquel son immense fortune fut toujours ouverte, et par laquelle il put toujours parvenir, pour le soutien de ses œuvres, au cardinal de Richelieu et à la reine Anne d'Autriche. Habitant le petit

Luxembourg, sur la paroisse Saint-Sulpice, elle avait obtenu de M. Olier une clef de l'église, et elle passait secrètement une partie de ses nuits prosternée devant le saint Sacrement, où M. Olier l'aperçut plusieurs fois en se cachant lui-même.

Après la duchesse d'Aiguillon, il faut nommer la présidente Goussault, d'un rang inférieur assurément, mais d'une âme non moins haute, et qui, entre autres honneurs, eut celui de suggérer à saint Vincent de Paul la pensée de l'assemblée régulière des dames de Charité, dont elle fut la première présidente. Mariée à un président de la chambre des comptes, veuve de bonne heure, mère de cinq enfants, « riche et d'une éclatante beauté¹, » elle allia à l'éducation de ses petits enfants l'amour le plus tendre pour les pauvres. C'était une femme de tête et de jugement, d'un bon sens admirable, dont saint Vincent de Paul réclamait sans cesse les conseils, et à laquelle il envoyait toujours, dans les cas difficiles, M^{lle} Le Gras avec ce mot : « Sachez ce qu'en pense la présidente². » Elle vivait comme les Filles de Charité, à une époque où celles-ci n'étaient encore qu'à leurs débuts, et son dernier regret, en mourant trop tôt (1639), fut de n'avoir pas plus complètement appartenu à cette compagnie, si humble alors. On lui doit deux œuvres capitales : la création des assemblées de charité et la nouvelle organisation de l'Hôtel-Dieu, dont nous parlerons plus tard.

¹ *Vie de M^{lle} Le Gras*, 120.

² *Lettres*, p. 100.

A la présidente Goussault associons cette autre présidente, son amie, d'un esprit si élevé, d'un courage si indomptable, Charlotte de Ligny, présidente de Herse. Parente de M. Olier, formée par saint François de Sales, qui « l'aimait comme son âme, » et qui avait tenu un de ses enfants sur les fonds du baptême, elle était d'une ardeur sans pareille pour le bien, et, une œuvre entreprise, elle ne savait plus reculer. Elle avait donné à saint Vincent de Paul sa maison de Fréneville, pour y établir une *Charité*, qu'elle soutint toujours de sa bourse. Mais son attrait principal, qu'elle devait sans doute à saint Vincent de Paul, était d'aider à la sanctification du clergé. Nul sacrifice ne lui coûta pour soutenir d'abord les exercices des ordinands, à Chartres et à Paris ; pour aider ensuite à la fondation des séminaires.

Il ne faut pas oublier, dans ce premier groupe, une grande amie de la duchesse d'Aiguillon, M^{me} la marquise du Vigean, d'une bonne naissance, d'une fortune considérable, et qui avait appris de M. de Bérulle d'abord, de saint Vincent de Paul ensuite, l'art d'en faire un saint usage. Elle avait deux filles : l'une, qui resta dans le monde, devint, grâce à l'amitié de M^{me} d'Aiguillon, duchesse de Richelieu et marqua parmi les personnes les plus distinguées et les plus charitables de son temps ; l'autre, la plus jeune, M^{lle} Marthe du Vigean, dont la jeunesse irréprochable pourtant fut agitée d'étranges orages. A peine âgée de dix-neuf ans, elle fut remarquée par le jeune

duc d'Enghien, le héros de Rocroy, qui s'éprit pour elle du plus violent amour. Jamais, disent les auteurs contemporains, on ne vit une passion pareille. Il ne la pouvait quitter. Quand il partait pour la guerre, c'était avec des sanglots et des larmes. Une fois même, lors de cette campagne où il remporta la victoire de Nordlingen, il s'évanouit en lui disant adieu. M^{lle} Marthe était touchée d'un tel amour dans un si grand homme, et quoiqu'elle ne s'y montrât pas indifférente, néanmoins, ce qui domina toujours dans ses rapports avec le jeune duc, ce fut une angélique pureté. On avait imposé presque de force, au duc d'Enghien, un mariage qui ne lui avait jamais plu, et il travaillait à le faire casser par le roi et par le pape, se proposant ensuite d'obtenir du roi l'autorisation d'épouser M^{lle} du Vigean. Au milieu de ses rêves, bien capables d'enthousiasmer une jeune fille de vingt ans, qui voit s'approcher d'elle un mariage royal, saint Vincent de Paul vint un jour voir sa mère, M^{me} la marquise du Vigean, qui était malade. La visite finie, la jeune fille dut reconduire le saint. Au milieu de l'escalier, tout à coup il se retourne vers elle : « Mademoiselle, vous n'êtes pas faite pour le monde. » Intérieurement la jeune fille se disait : « Si cet homme était prophète, il ne me parlerait pas ainsi. » Puis, sachant le pouvoir qu'il avait auprès de Dieu, elle se prit à trembler à la pensée que le saint avait demandé pour elle la vocation religieuse, et elle le supplia d'un ton ému de n'en

rien faire. Le saint sourit et ne répondit rien. Mais le trait avait porté, et quelque temps après le monde apprit avec admiration que M^{lle} Marthe du Vigean venait de cacher sa beauté, sa jeunesse, ses espérances, ses rêves, dans le grand Carmel, sous le nom de sœur Marthe de Jésus ¹.

Voici maintenant une tout autre personne, M^{lle} Pollalion, Marie de Lumague, qui, dans sa première jeunesse, d'une ardeur de piété extraordinaire, avait désiré vivement d'entrer au couvent des capucines de la rue Saint-Honoré. « Mais ses parents, prétextant sa santé, l'avaient contrainte à y renoncer et lui avaient fait épouser François Pollalion, résident de France à Raguse, lequel était mort à Rome peu d'années après leur mariage. Veuve à vingt-six ans, douée d'une vive intelligence, M^{lle} Pollalion n'avait pas tardé à quitter la cour, qu'elle avait embaumée du parfum de ses vertus, et même, assurait-on, de ses miracles, pour se vouer aux bonnes œuvres sous la direction de saint Vincent de Paul. Celui-ci, après avoir éprouvé son esprit et ses lumières, l'envoya, nous dit son historien, « avec M^{lle} Le Gras et « quelques autres dames, visiter les campagnes et « entretenir les confréries de charité établies dans « les provinces. » Ces deux âmes semblaient faites pour se comprendre et se compléter. M^{lle} Pollalion, ardente, entreprenante, ne reculant devant aucun obstacle, également capable de souffleter

¹ COUSIN, *Madame de Longueville*, II, ch. II. Voir aussi, dans l'Appendice, les notes du ch. II, p. 533.

publiquement une femme qui cherchait à corrompre une jeune fille, et s'habiller en servante pour gagner par la douceur d'autres femmes non moins perverses, ou en paysanne pour instruire des villageois ignorants, ne pouvait que gagner au contact de M^{lle} Le Gras, si sage, si prudente, si équilibrée. Celle-ci, à son tour, devait apprendre auprès de M^{lle} Pollalion à couronner la netteté de l'énergie de son caractère par une assurance et une décision qui lui étaient moins naturelles qu'à son amie. » Indépendamment des services qu'elle rendait comme dame de Charité, accompagnant M^{lle} Le Gras dans les campagnes, elle avait son attrait spécial, qui était de venir en aide aux pauvres jeunes filles que la beauté ou la pauvreté, ou l'abandon de leurs parents, avaient exposées à des chutes déplorables. Elle vendit son carrosse et ses pierreries, se voua à la vie la plus humble, et, aidée d'abord de sa fille et de son gendre, Claude Chastelain, secrétaire du conseil d'État, et plus tard de la reine Anne d'Autriche, elle fonda une grande maison, rue de l'Arbalète, près du Val-de-Grâce. Elle y réunit cent quatre-vingts jeunes filles, forma des maîtresses pour les diriger, et elle mendia pour les faire vivre. Mais, avant de s'élever à cet héroïsme, elle faisait en ce moment ses premières armes sous la direction de saint Vincent de Paul.

A côté de ces pieuses femmes, nommons, et sur le même rang, la présidente de Lamoignon, qui, dirigée d'abord par saint François de Sales

et plus tard par saint Vincent de Paul, s'adonna à tant d'œuvres de charité, que le peuple l'avait surnommée la *mère des pauvres*. Quand le peuple voyait saint Vincent de Paul se diriger vers l'hôtel de la présidente, il disait : « Voilà le père des pauvres qui va chez la mère des pauvres. » Averti de son décès, saint Vincent de Paul voulut aller la voir une dernière fois sur son lit de mort, et ses prières entrecoupées de sanglots lui firent un éloge incomparable. Heureusement elle laissait une fille qui allait l'égaliser et même la surpasser dans la charité.

Nommons encore M^{me} Fouquet, mère du ministre, une grande âme pleine de magnanimité et de foi. Quand elle apprit la disgrâce de son fils, elle se contenta de dire : « Je vous remercie, ô mon Dieu; je vous avais toujours demandé le salut de mon fils, en voilà le chemin. »

Il faut joindre à ce groupe M^{me} de Miramion, qui n'y entra qu'un peu plus tard, mais qui, dès les premiers jours, y prit une place considérable. Veuve à seize ans, après six mois du plus beau mariage, du plus tendre et du plus pieux (1645), enceinte de quatre mois et demi à la mort de son mari, elle fut au moment de mourir de chagrin. Sauvée par sa foi et son énergie, par l'amour de l'enfant qu'elle portait dans son sein, elle se mit sous la conduite de saint Vincent de Paul, et commença une vie extraordinaire de charité. Vêtue comme une servante, elle demanda à M^{lle} Le Gras d'aller avec elle visiter les pauvres des faubourgs

et les charités des campagnes. Mais son admirable beauté éclatant sous ses habits de servante, elle se vit rechercher par les plus brillants partis et eut même l'honneur et la douleur d'être enlevée par le hardi et célèbre Bussy-Rabutin, affolé d'amour pour elle, mais qu'elle couvrit de confusion par sa dignité et sa hauteur souveraine. Pour que pareille chose ne se renouvelât pas, elle conjura saint Vincent de Paul de lui permettre d'aller se cacher à la Visitation; mais, en dépit de tant de périls, le saint n'y voulut pas consentir, désireux de garder un tel appui au grand mouvement de charité qui se dessinait de plus en plus. En effet, elle ne tarda pas à en prendre la tête. Elle recueillait dans sa maison, près de Saint-Nicolas des Champs, des petits orphelins, qu'elle nourrissait et instruisait elle-même. En 1651, quand vint la famine, elle distribua à sa porte plus de deux mille potages par jour. En 1652, la misère augmentant et ses revenus ne pouvant suffire, elle vendit son collier de perles 24,000 francs, et peu après toute sa vaisselle d'argent. Mais où elle se montrait davantage encore vraie fille de saint Vincent de Paul, c'est dans son zèle religieux pour le clergé. Elle établit à ses frais, à l'Hôtel-Dieu, une salle spéciale pour les prêtres vieux ou infirmes; et elle créa ce qui fut appelé la *bourse cléricale*, destinée à aider les vocations ecclésiastiques, et dont elle était la trésorière, c'est-à-dire la fournisseuse. A sa mort elle lui légua quinze cents livres.

Je ne ferai que nommer ici M^{lle} Le Gras, dont nous retrouverons le portrait au chapitre suivant, qui, veuve à vingt-quatre ans, se jeta dans le service des pauvres avec tant d'intrépidité, qu'elle ne craignit pas même le contact des pestiférés, au point de jeter saint Vincent de Paul dans le ravissement et de lui arracher l'aveu naïf qu'il en avait fait tout autant. « Je vous avoue, Mademoiselle, lui écrit-il, quand il apprit cet acte d'héroïsme, que d'abord cela m'a si fort attendri le cœur, que s'il n'eût été nuit, je fusse parti à l'heure même pour vous aller voir. Mais la bonté de Dieu sur les personnes qui se donnent à lui pour le service des pauvres dans la confrérie de la charité, en laquelle jusques à présent aucune n'a été frappée de la peste, me fait avoir une très parfaite confiance en lui que vous n'en aurez point de mal. *Croiriez-vous, Madame, que non seulement je visitais M. le sous-prieur de Saint-Lazare, qui mourut de la peste, mais même que je sentis son haleine?* Et néanmoins ni moi, ni nos gens qui l'assistèrent jusqu'à l'extrémité, n'en avons point eu de mal. Non, Madame, ne craignez point; Notre-Seigneur veut se servir de vous pour quelque chose qui regarde sa gloire, et j'estime qu'il vous conservera pour cela. »

Une foule d'autres dames prenaient part à ce mouvement de charité. C'étaient : la bonne M^{lle} Dufay, dont saint Vincent de Paul parle, dans une foule de ses lettres, dans les termes d'une profonde estime et de la plus affectueuse con-

fiance ; M^{lle} du Fresne, veuve d'un de ses plus anciens amis, sur laquelle, disait-il, on peut s'appuyer comme sur un roc, tant sa vertu est solide ; la bonne M^{lle} Viole, dont il ne savait dire combien il en était consolé et édifié ; M^{mes} de Traversay, de Bullion et de Nicolai ; M^{me} Joly, M^{lle} Cornuel, et une foule d'autres qu'il est impossible de nommer ici, plus distinguées encore par leurs vertus que par leur haute position et quelquefois leur grande fortune, occupées individuellement de bonnes œuvres, et qui, reliées tout à coup par saint Vincent de Paul, fortifiées par leur union sous un tel guide, allaient prendre la tête d'un des plus grands mouvements de charité dont l'histoire ait gardé le souvenir.

L'assemblée des dames de Charité, comme on commençait à l'appeler à Paris, n'était pas une simple réunion de dames pieuses, venues pour assister à une messe et entendre une instruction. C'était une œuvre parfaitement organisée, ayant une présidente, une trésorière, une secrétaire, nommée pour trois ans à la majorité des voix ; où l'on rendait compte des secours déjà distribués, où chaque dame faisait connaître les misères nouvelles qu'elle avait découvertes, et où l'on prenait des résolutions toujours à la même majorité des voix. Saint Vincent de Paul n'avait voulu être de cette assemblée ni le président ni le directeur. Il n'était devant elle que l'humble avocat des pauvres. Avec quel respect il traitait ces dames de l'assemblée ! jamais il ne disposait de rien sans

prendre leur avis. Tantôt il les consultait sur la question de savoir s'il faut comprendre les protestants dans la distribution des secours. C'était la pensée du maréchal Fabert, et saint Vincent de Paul inclinait à l'adopter¹. Tantôt il implore leur secours pour la Lorraine², pour Rethel³, pour Saint-Quentin⁴, humble et tendant la main. Avait-il un secours à demander pour une famille pauvre, il préparait ses renseignements, ne voulant pas qu'on se fiât à sa parole. On a trouvé dans son portefeuille des notes comme celles-ci, au sujet de certaines misères : « Savoir, pour en informer les dames de Charité, si cela est vrai ; s'il ne reste rien à ce pauvre gentilhomme pour se remettre et se subsister ; s'il a des enfants, et combien⁵. » Émettait-il un avis, il prenait les voix, et rien n'était touchant comme sa simplicité et sa promptitude pour abandonner sa manière de voir et se ranger à la pensée des autres. Quelques dames ne pouvaient contenir leur mécontentement et lui en faisaient des reproches. « Pourquoi, lui dit un jour l'une d'elles, ne pas tenir davantage à vos avis, qui sont toujours les meilleurs ? — A Dieu ne plaise, Madame, répondit-il, que mes chétives pensées prévalent sur celles des autres ! je suis bien aise que Dieu fasse ses affaires sans moi, qui ne suis qu'un misérable. »

¹ FEILLET, *la Misère au temps de la Fronde* ; Paris, 1865 ; 1 vol. in-18, p. 238.

² *Ibid.*, p. 242.

³ *Ibid.*, p. 248.

⁴ *Ibid.*, p. 244.

⁵ *Ibid.*, p. 445.

Comment refuser à un homme qui demande sur ce ton ? Aussi non seulement ces dames donnaient immensément, mais elles quêtaient pour lui. Elles se faisaient ses caissières ; et, sauf une fois dont nous parlerons tout à l'heure, où il fallut qu'il les enlevât par l'éloquence de son cœur, elles lui firent un trésor où il pût toujours puiser à pleines mains. Un jour, les dames de Charité, voulant lui faire une surprise, lui offrirent, par les mains de M^{me} de Lamoignon, 80,000 francs pour restaurer Saint-Lazare : « Oh ! non, dit le bon saint, ce sera excellent pour nos pauvres. » Une autre fois, M^{me} de Bullion vint offrir 80,000 francs pour l'Hôpital-Général. Cet argent-là, Vincent de Paul ne le refusa pas, et il éclata en actions de grâces. Une autre fois, la pieuse Anne-Marie Martinozzi lui envoya pour ses pauvres, en recommandant le secret, une parure de 50,000 écus (200,000 francs de nos jours), que le bon saint fit acheter par Louis XIV, et qu'un roi seul pouvait payer de ce prix. Tous les dons n'étaient pas de cette valeur ; mais il en arrivait tous les jours d'autant plus grands que les misères étaient plus profondes ; et quand la crise fut passée, à la paix des Pyrénées, on calcula, nous en verrons le détail, que l'assemblée des dames de Charité avait envoyé aux provinces au moins neuf millions de secours.

Mais les dames de Charité ne se contentaient pas de recueillir de l'argent, d'être comme les caissières inépuisables de saint Vincent de Paul, elles allaient elles-mêmes voir les pauvres à l'Hôtel-

Dieu. C'est ce à quoi saint Vincent de Paul tenait le plus. « Envoyer de l'argent, disait-il, c'est bien ; mais on n'a pas commencé le service des pauvres quand on ne les a pas visités personnellement. » Non seulement il voulait que ces dames allassent personnellement voir les pauvres, mais il leur enseignait comment il fallait les aborder, leur parler, les servir. Il entrait sur ce point dans des détails de la plus exquise délicatesse. « Le jour où on va voir les pauvres, disait-il, il faut quitter ses bijoux, ses dentelles, se vêtir simplement, car le contraste entre le luxe des unes et la pauvreté des autres rend celle-ci plus douloureuse. » Il voulait aussi qu'on évitât à la fois la familiarité et la hauteur ; qu'on les traitât simplement, noblement, comme des personnes de grande condition ; qu'on ne les abordât qu'avec les signes du plus profond respect. « J'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger. J'ai été malade, et vous m'avez visité. » Il commentait suavement ces paroles : « Quel honneur de visiter Jésus-Christ, d'habiller Jésus-Christ ! Ne voyez que les pauvres. Ils vous repousseront, vous fuirez. Voyez Jésus-Christ, Jésus-Christ seul. Il vous attirera. Il vous ravira. » Notre saint aimait à indiquer en détail ces marques de profond respect avec lequel il fallait aborder les pauvres : les hommes le chapeau à la main, les dames inclinées comme devant des supérieurs. Cela devait suffire en public. Mais quand elles étaient seules avec les pauvres, il aimait qu'elles s'agenouillassent à leurs pieds et qu'elles les leur bai-

sassent. Il ne conseillait, du reste, que ce qu'il faisait lui-même. Quand il traitait avec les pauvres, « il mettait plus tôt qu'eux en les abordant la main à son chapeau, qu'il tenait constamment sous le bras quand il leur parlait et leur faisait l'aumône. Souvent il les embrassait ou leur baisait les pieds avant de leur remettre son offrande. En un mot, il les traitait, suivant son expression, comme ses seigneurs et ses maîtres. » — « Nos pauvres et nos malades, disait-il sans cesse, ce sont nos seigneurs, puisque Notre-Seigneur est en eux, et eux en Notre-Seigneur¹. » — « Ayez bien soin de nos bons seigneurs et maîtres, les bonnes gens des champs². » Il avait toujours deux pauvres à diner avec lui. C'étaient ses hôtes d'honneur. Il les mettait à sa droite et à sa gauche, les faisait servir avant lui et sa communauté, les servait lui-même en les saluant avec respect ; et comme le plus ordinairement c'étaient des vieillards, souvent il les avait aidés à monter les degrés qui conduisaient au réfectoire.

Quand on traite ainsi les pauvres, comment n'en parlerait-on pas avec un cœur débordant d'amour ? Les dames étaient enthousiasmées. Un jour la présidente de Lamoignon, se tournant vers la duchesse de Mantoue : « Eh bien, Madame, lui dit-elle, ne pouvons-nous pas dire, à l'imitation des disciples d'Emmaüs, que nos cœurs ressentaient les ardeurs de l'amour de Dieu pendant que

¹ *Lettres de saint Vincent de Paul*, tome I, p. 304.

² *Ibid.*, p. 349.

M. Vincent nous parlait? Pour moi, quoique je sois fort peu sensible à toutes les choses qui regardent Dieu, je vous avoue néanmoins que j'ai le cœur tout embaumé de ce que ce saint homme vient de dire. — Il ne faut pas s'en étonner, reprit Marie de Gonzague, il est l'ange du Seigneur, qui porte sur ses lèvres les charbons ardents de l'amour divin qui brûle dans son cœur. — Cela est très véritable, ajouta une troisième, et il ne tiendra qu'à nous de participer aux ardeurs de ce même amour. »

Et non seulement il voulait que les dames de Charité allassent visiter les pauvres, mais il leur enseignait à travailler de leurs mains et à faire elles-mêmes les habits des pauvres. Elles se réunissaient pour cela, et chacune d'elles ensuite emportait dans son château, en province, cette pieuse habitude, qui édifiait et touchait profondément ceux qui en étaient témoins. La reine de Pologne, Marie de Gonzague, resta fidèle à cette belle tradition : « Nos bonnes filles, écrit saint Vincent de Paul, ont été remplies d'émotion quand je leur dis que Votre Majesté filait et dévidait le fil qu'il faut pour coudre le linge des pauvres. Cela est sans exemple dans l'Église de Dieu. Nous savons bien que l'histoire nous fait voir une princesse qui filait le fil qui devait servir à couvrir son corps, mais je ne me ressouviens d'aucune qui ait porté la piété au point que Votre Majesté l'a fait en employant l'ouvrage de ses mains au service des pauvres. Et c'est, Madame, ce que je pense que

Notre-Seigneur fait voir aux anges et aux âmes bienheureuses comme l'objet de leur admiration, et ce que l'Église voit avec joie en ce même esprit. Loué soit Dieu, Madame, des grâces auxquelles il fait participer Votre Majesté, et qu'il veuille bien vous conserver longtemps pour édifier de la sorte l'Église de Dieu ! »

Au début de l'assemblée, des dames se tenaient à Saint-Lazare. Mais saint Vincent de Paul, qui savait que le grain fructifie en proportion qu'il est dispersé, voulut que l'assemblée se tint successivement dans les différents quartiers de Paris : tantôt chez la duchesse d'Aiguillon, au Petit-Luxembourg ; tantôt chez M^{me} de Lamoignon, cour du Palais ; ou chez M^{me} la présidente de Herse, rue Pavée ; ou chez M^{me} de Miramion, rue des Bernardins.

Elles intervenaient dans toutes les œuvres de charité pour les soutenir, les diriger, les réformer quelquefois et les enflammer. Et toutes les dames ne pouvant pas s'occuper de tant de choses à la fois, comme dans les assemblées politiques on forme des commissions chargées d'étudier telle ou telle question, la grande assemblée des dames de Charité, tout en conservant son unité, se trouva peu à peu divisée en groupes distincts préposés à toutes les grandes œuvres de la Charité.

La compagnie des dames de Charité, dont il est ici question, ne doit pas être confondue avec la confrérie de la Charité ; elles diffèrent l'une de

l'autre par leur date, leur organisation et leur but. La compagnie ou assemblée des dames de Charité, établie d'abord pour secourir les malades de l'Hôtel-Dieu en 1634, embrassa bientôt des œuvres multiples; elle compta jusqu'à trois cents membres pris dans les classes les plus élevées de la société, et seconda saint Vincent de Paul dans les grandes œuvres qui remplirent les vingt-cinq dernières années de sa vie. Voici quelle en fut l'origine.

M^{me} la présidente Goussault allait souvent à l'Hôtel-Dieu, où elle avait une cousine religieuse, et, en l'accompagnant dans les salles, elle entrevit bien des abus ou du moins des lacunes. Il passait là, chaque année, environ vingt-cinq mille personnes de tout âge, de tout sexe, de tout pays, de toute religion. Quel bien à faire, si tout y eût été ordonné saintement? Mais c'est en vain qu'une religieuse admirable, Marguerite Bouquet du Saint Nom de Jésus, avait en 1613, il y avait vingt ans, fait passer à travers ces éléments refroidis le souffle divin de la charité; après elle le mal avait repris son cours, et les abus s'étaient multipliés. Notre saint écouta attentivement la présidente Goussault, et, tout en reconnaissant avec elle que ses plaintes étaient justes et qu'il y avait là du bien à faire, il lui dit que la chose était délicate. « A Dieu ne plaise, ma fille, qu'il faille mettre ma faux en la moisson d'autrui! L'Hôtel-Dieu est gouverné, au spirituel et au temporel, par des personnes que j'estime très sages. Je n'ai ni caractère ni autorité pour empêcher les

abus qui peuvent se trouver là comme partout ailleurs. Il faut espérer que ceux qui sont chargés du gouvernement de cette grande maison y apporteront les remèdes nécessaires. » Saint Vincent de Paul parlait d'or, mais cela ne suffit pas toujours aux femmes. Il y avait là des abus à réprimer, du bien à faire. Dès lors il fallait passer outre aux délicatesses et aux timidités du bon saint. Après l'avoir fatigué et harcelé, voyant qu'elle n'en obtenait rien, la présidente Goussault alla trouver l'archevêque de Paris, et elle en obtint, en 1634, une lettre où celui-ci disait à Vincent de Paul qu'il le verrait avec plaisir accéder aux propos de la présidente.

Sur ce mot, notre saint ne douta plus de la volonté de Dieu ; et aussitôt, « sans plus de délibération ni de délai, il invita quelques femmes de condition et de piété à se rendre au jour marqué chez la présidente. Les dames de Ville-Savin, de Bailleul, du Mecq, de Saintot, de Pollalion, furent fidèles au rendez-vous, » et il organisa immédiatement l'œuvre. La seconde assemblée fut encore plus nombreuse. On y voyait M^{me} Élisabeth d'Aligre, chancelière de France ; Anne Petau, veuve de messire de Traversay ; et Marie Fouquet, mère du surintendant des finances. Il fut réglé que les dames de Charité iraient désormais chaque jour, quatre par quatre, visiter les pauvres de l'Hôtel-Dieu. On pria le saint de rédiger un règlement, et il le fit exquis de délicatesse comme toujours. En arrivant à l'Hôtel-Dieu, les dames

devaient aller trouver les sœurs, et leur demander très humblement si elles ne voudraient pas permettre qu'elles vinssent les aider dans le service des malades. On ne refuse pas à une présidente Goussault, à une Lamoignon, à une Marie de Gonzague ; on s'incline avec un profond respect et on y trouve un grand honneur. Ainsi les dames de Charité entrèrent dans l'Hôtel-Dieu, s'approchèrent du lit des malades, et brisant avec des routines détestables, substituant à des habitudes irréflechies les règles sérieuses de la foi, elles procurèrent les plus utiles réformes. En une année, qui fut la première de l'œuvre, il y eut plus de sept cent soixante abjurations, tant de Turcs blessés et pris sur mer que de luthériens et de calvinistes. Les bourgeois de Paris en vinrent à demander à être admis à l'Hôtel-Dieu comme pauvres, en payant leurs dépenses, afin de jouir des soins des dames de Charité.

Pendant qu'une commission dirigée par la présidente Goussault s'occupait des malades de l'Hôtel-Dieu, une autre commission créée et présidée par M^{me} la présidente de Lamoignon s'occupait des prisonniers. La première catégorie qu'on eût d'abord en vue fut celle des prisonniers pour dettes, pauvres malheureux tombés dans la misère, et qui payaient de leur liberté l'impossibilité où ils étaient de satisfaire leurs créanciers ! Les dames allaient les voir, examinaient l'origine de leurs dettes, les amenaient à avouer bien des fautes, leur donnaient des consolations et des conseils

d'autant mieux acceptés qu'ils étaient accompagnés du paiement de leurs dettes et de l'ouverture des portes de leur prison. Une somme considérable fut mise chaque année par la cour entre les mains des dames de Charité, pour les aider dans une si belle œuvre. Du soulagement des prisonniers pour dettes on passa naturellement au soulagement et à la visite de tous les autres prisonniers, et saint Vincent de Paul voulut qu'elle s'étendit jusqu'aux galériens, pour lesquels un riche financier, M. Cornuel, venait de faire une belle fondation. « J'attends, écrivait saint Vincent de Paul, la fille de M. Cornuel, qui a laissé six mille livres de rente aux forçats pour traiter de la manière de les assister ¹. » La duchesse d'Aiguillon y ajouta à peu près 1,500 livres de rente, et le soin des prisonniers de tous les noms devint une des œuvres les plus florissantes des dames de l'Assemblée.

D'autres œuvres absorbaient encore les ressources, les dévouements personnels de l'assemblée des Dames : l'œuvre des jeunes filles de M^{lle} de Pollalion, l'hospice des vieillards, les filles de la Madeleine, mais surtout l'œuvre des enfants trouvés. Aucune n'a couronné le front de saint Vincent de Paul d'une plus sublime auréole ; mais nulle peut-être ne lui a demandé plus de cœur, de dévouement, de sacrifice.

Qu'y a-t-il de plus beau que l'enfant ? Et ce-

¹ *Lettres de saint Vincent de Paul*, tome 1, p. 228.

pendant, avant Jésus-Christ, qu'y a-t-il eu de plus abandonné, quelquefois de plus foulé aux pieds ? Si peu qu'il fût faible, débile, on le jetait au ruisseau. La divine douceur du christianisme n'avait pas encore achevé, au xvii^e siècle, de détruire ces mœurs infâmes. Un soir que saint Vincent de Paul revenait d'une mission, il trouva sous les murs de Paris un mendiant occupé à déformer les membres d'un de ces enfants, qui devait servir ensuite à exciter la compassion publique. Saisi d'horreur, il accourt : « Ah ! barbare, s'écrie-t-il, vous m'avez bien trompé ; de loin je vous avais pris pour un homme. » Il lui arrache sa victime, l'emporte dans ses bras, traverse Paris en invoquant la charité de tous et se rend dans la rue Saint-Landry. Là se trouvait une maison nommée *la Couche*, où il était d'usage de porter les enfants trouvés ; maison pauvre, nullement organisée, dont toute l'administration consistait en une veuve et deux servantes, et où les rapports de la police constatent qu'il était porté trois à quatre cents enfants par an. Notre saint, ému de ce qu'il venait de voir et d'apprendre, réunit l'assemblée des Dames et les attendrit de ses révélations. Une commission fut nommée pour aller visiter la maison de *la Couche*, et on apprit des horreurs. On trafiquait de ces enfants d'une manière honteuse. On les vendait ou on les abandonnait à la moindre maladie ; et ce qui est une horreur pour des chrétiens, la plupart mouraient sans baptême. Saint Vincent aurait voulu les racheter tous, mais

comment faire ? On en tira douze au sort qui furent élevés avec soin, et, en attendant mieux, on établit une sorte d'inspection charitable sur tous les autres. On veillait à ce qu'ils fussent baptisés, à ce qu'ils ne manquassent de rien, et de jour en jour on en faisait le compte pour qu'aucun ne fût livré à d'abominables spéculations¹.

Saint Vincent de Paul trouvait de plus en plus odieuse la pratique de tirer au sort douze enfants parmi les trois à quatre cents qu'on apportait chaque année à la maison de *la Couche*. Pourquoi ne pas les adopter tous ? Ils sont bien nombreux ? Mais qu'importe, le cœur de Dieu est encore plus vaste. Il courut à son assemblée des dames de Charité, et les pressa si vivement que, d'un seul élan, elles se chargèrent de tous les enfants. C'était plus qu'elles ne pouvaient faire. Pour les aider, Vincent de Paul, ému jusqu'au fond du cœur, résolut de recourir aux derniers moyens. Il s'adressa à la reine, qui lui remit des sommes importantes ; au roi, qui lui donna d'admirables lettres patentes avec une rente annuelle de huit mille francs ; aux grands seigneurs, qui élevèrent cette somme à quarante mille francs, somme superbe et cependant insuffisante pour subvenir aux

¹ La légende qui montre saint Vincent de Paul parcourant durant la nuit les rues de la ville pour recueillir les enfants abandonnés, n'est appuyée sur aucun document authentique. Le journal de ces courses nocturnes, qui aurait été rédigé par les Filles de la Charité, est de pure invention. L'historien moderne, M. Capeligue, qui le premier a donné ce récit, n'a pu le justifier par aucune preuve. (CAPEFIGUE, *Vie de saint Vincent de Paul*, p. 67.)

soins des nombreux enfants recueillis par Vincent de Paul.

Dans des temps ordinaires on s'en serait tiré. Mais bientôt les malheurs de la Lorraine, de la Champagne, de la Bourgogne, les guerres de la Fronde, ayant rendu incertaines la plupart de ces rentes, les dames de Charité déclarèrent en pleurant qu'une dépense si excessive dépassait leurs forces et qu'il fallait renoncer à l'œuvre.

Saint Vincent de Paul, effrayé de la chute d'une institution si nécessaire, fit de nouveaux et héroïques efforts, mit ses filles les plus ardentes et les plus habiles en campagne pour trouver des secours, et enfin, à bout de ressources, il convoqua une nouvelle et plus grande assemblée des dames pour tenter un dernier effort.

Les dames réunies, le saint proposa à l'ordre du jour : Voulait-on, oui ou non, poursuivre l'œuvre commencée ou l'abandonner? « Vous êtes libres, Mesdames, leur dit-il. N'ayant contracté aucun engagement, vous pouvez vous retirer dès aujourd'hui. Mais, avant de prendre une résolution, veuillez réfléchir à ce que vous avez fait, à ce que vous allez faire. Par vos charitables soins, vous avez jusqu'ici conservé la vie à un très grand nombre d'enfants qui, sans ce secours, l'auraient perdue pour le temps et pour l'éternité. Ces innocents, en apprenant à parler, ont appris à connaître et à servir Dieu. Quelques-uns d'entre eux commencent à travailler et à se mettre en état de n'être plus à charge à personne. De si heureux

commencements ne présagent-ils pas des suites plus heureuses encore ? »

Et alors le saint, ne pouvant plus contenir les élans de son cœur, les laissa éclater dans la péroraison célèbre : « Or sus, Mesdames, la compassion et la charité vous ont fait adopter ces petites créatures pour vos enfants. Vous avez été leurs mères selon la grâce, depuis que leurs mères selon la nature les ont abandonnés. Voyez maintenant si vous voulez aussi les abandonner. Cessez d'être leurs mères, pour devenir à présent leurs juges : leur vie et leur mort sont entre vos mains. Je m'en vais prendre les voix et les suffrages ; il est temps de prononcer leur arrêt, et de savoir si vous ne voulez plus avoir de miséricorde pour eux. Ils vivront, si vous continuez d'en prendre un charitable soin ; et, au contraire, ils mourront, ils périront infailliblement, si vous les abandonnez : l'expérience ne vous permet pas d'en douter. »

L'assemblée ne répondit d'abord que par des larmes, et, revenue à elle-même, elle décida tout d'une voix que la bonne œuvre serait continuée.

Elle continua en effet. Aidée des secours de saint Vincent de Paul, soutenue par de nouvelles lettres patentes du roi, elle traversa le ^{xviii}^e siècle, pénétra royalement dans le ^{xix}^e, et elle forme encore aujourd'hui sur la tête de saint Vincent de Paul et sur celle de la Religion et de l'Église une auréole devant laquelle s'incline tout homme qui a du cœur.

Cependant les confréries de la charité dont nous avons raconté l'origine et l'extension au chapitre v du premier livre se propageaient de plus en plus ; elles ne tardèrent pas à pénétrer dans Paris, où elles produisirent les mêmes fruits qu'en province. En 1629, l'œuvre fut établie sur la paroisse Saint-Sauveur, puis sur celle de Saint-Nicolas du Chardonnet, et successivement dans presque toutes les paroisses de la ville. Mais, avec le temps, le relâchement s'introduisait dans les associations, des abus s'y glissaient, le règlement n'était pas toujours observé. Pour remédier au mal et entretenir partout l'unité et ranimer la ferveur, saint Vincent envoyait de temps en temps quelques dames pieuses et zélées visiter les confréries et leur communiquer le feu sacré. Une des premières envoyées et constamment chargées de ce ministère fut M^{lle} Le Gras. Nous la voyons, dès 1629, après avoir reçu la bénédiction de saint Vincent de Paul, prendre le coche de Champagne qui logeait à l'enseigne du Cardinal, vis-à-vis Saint-Nicolas-des-Champs, et se rendre successivement à Montmirail et dans les villages voisins. Elle portait avec elle du linge, une petite pharmacie et quelque argent. Elle descendait à l'église, allait saluer le curé, et lui demandait avec son autorisation et sa bénédiction les renseignements nécessaires. Puis elle convoquait l'assemblée des dames s'il y en avait une, essayait d'en établir s'il n'y en avait point, réunissait les jeunes filles, leur parlait de l'amour des pauvres, et tâchait de

les enthousiasmer et de les décider à se mettre à leur service. L'année suivante, en 1630, elle visita Saint-Cloud, Villepreux, Villiers-le-Bel, Liancourt et Bulle, et poussa jusqu'à Beauvais, où elle trouve dix-huit assemblées établies déjà par l'évêque. Elle réunit successivement ces dix-huit assemblées, et, ravie d'un tel mouvement de charité, ne sachant plus contenir sa joie, elle parlait en de tels termes, que les hommes venaient se cacher derrière les portes pour l'entendre. Quand elle partit, tout le peuple l'accompagna sur la route, loin de la ville, en la comblant de bénédictions. Au retour de ce voyage, elle se reposa un instant à Paris, puis elle repartit, visita Senlis, Verneuil, où elle descendit chez un boulanger nommé Lacaille; pont Saint-Maxence, où elle nous apprend qu'elle logea à l'enseigne de la Fleur-de-Lys; à Gournay, à la Neufville-le-Roy, et une seconde fois à Bulle; partout se faisant rendre compte du résultat des quêtes à domicile, de l'emploi des fonds de réserve, destinés à acheter des terrains, des troupeaux de moutons selon les pays, pour se créer des rentes; enfin de la tenue des registres de comptabilité, et de celui où l'on inscrivait les noms des membres de l'assemblée. A la fin de cette même année 1631, nous la voyons partir pour la Champagne; mais là elle est tout à coup arrêtée par l'évêque de Châlons, un saint homme pourtant, mais qui trouve tout cela nouveau, inconnu dans l'Église, dont on s'est bien passé jusque-là, et qui lui envoie l'ordre de

retourner à Paris. « Si Mgr de Châlons vous a envoyé querir et qu'il soit proche, écrit saint Vincent, vous ferez bien de l'aller voir et de lui dire tout simplement ce que vous faites. Offrez de retrancher ce qu'il lui plaira, et de tout quitter s'il l'a agréable : c'est là l'esprit de Dieu. » L'évêque ayant insisté, saint Vincent de Paul écrivit à Mlle Le Gras de rentrer immédiatement à Paris. « Que vous êtes heureuse, lui dit-il pour la consoler, d'être comme le Fils de Dieu, obligée de vous retirer d'une province où, Dieu merci, vous ne faisiez pas de mal ! Imitiez saint Louis, dans la tranquillité avec laquelle il s'en revint de la Terre-Sainte sans avoir réussi selon son dessein, et peut-être que vous n'aurez jamais occasion en laquelle vous puissiez plus donner à Dieu qu'en celle-ci. »

Des voyages semblables sont faits par Mlle de Pollalion, Mlle du Fresne et Mlle Violle. Mme la présidente Goussault voulut aller visiter l'Orléanais et l'Anjou. Quand elle partit, notre saint, qui avait une si grande confiance dans son jugement, lui demanda de lui envoyer une relation détaillée de son voyage, et, grâce à ce document précieux, nous voyons avec quel esprit et avec quelle grâce charmante de piété et de charité se faisaient ces voyages à travers la France du *xvii^e* siècle. La présidente partit de Paris avec quelques jeunes dames, un laquais et un de ses fermiers à cheval à la portière. A peine en carrosse, on récitait l'itinéraire, la prière des voyageurs, et on faisait

oraison. Ensuite on trompait la longueur de la route par de pieuses lectures faites en commun, par d'aimables conversations et par des cantiques si beaux, que le fermier qui était à cheval à la portière en était tout ravi. Dans l'après-dîner, on récitait le chapelet en deux chœurs et l'on chantait les litanies de la sainte Vierge. Quand on passait dans quelques villages, on en saluait l'Ange gardien. Devait-on s'y arrêter, la première visite était à l'église, la seconde à l'Hôtel-Dieu, si le village possédait un hospice : Dieu et les pauvres toujours et partout ¹.

A Étréchy, leur première dinée, M^{me} Goussault trouva quelques petits enfants avec lesquels elle s'entretint, et il lui vint en pensée qu'ils étaient enfants de Dieu. « Je ressentis, dit-elle, une si grande joie en leur faisant dire leur *Pater*, qu'elle me fit oublier la petite tristesse que j'avais eue la matinée de mon départ. »

¹ Ce document précieux, mais sans signature, qui se trouve à la bibliothèque Sainte-Geneviève, au milieu d'une volumineuse collection de lettres pour la plupart adressées au P. Faure, réformateur de l'abbaye, a été publié, en 1854, dans la *Revue de l'Anjou*, attribué à M^{le} Le Gras, et reproduit comme émanant d'elle par M. l'abbé Maynard dans son *Histoire de saint Vincent de Paul*. Cette opinion cependant semblait difficile à justifier. On ne reconnaît, en effet, dans cette pièce, ni le style de M^{le} Le Gras, ni ses habitudes. Elle ne voyageait pas avec « des laquais » ou des « fermiers à cheval », et ne parlait jamais de « ses gens », pour la bonne raison qu'elle n'en avait pas. Enfin, tandis que son écriture est peu formée et irrégulière, celle-ci est large, ferme et magistrale, pour ainsi dire. Tout nous portait, au contraire, à attribuer cette lettre à la présidente Goussault; pourtant nous n'osions encore émettre cet avis, lorsque, par le plus heureux des hasards, un spécimen de son écriture, plus considérable que ceux qui existent à la Bibliothèque nationale, a été trouvé dans un autographe envoyé de Chine à Paris pour servir à la publication des lettres de saint Vincent. Un examen comparé des deux documents a pu démontrer que la lettre publiée dans la *Revue de l'Anjou* est, sans hésitation possible, de M^{me} Goussault.

A Étampes, première couchée, elle envoya son laquais acheter quelque chose pour donner aux malades de l'Hôtel-Dieu ; et, en attendant, elle s'entretint avec la jeune supérieure. « J'étais faite, écrit-elle, avec un collet bas sans vertugadin, comme une servante ; elle me dit : « Quelle femme êtes-vous ? êtes-vous mariée ? J'ai tant ouï parler d'une M^{lle} Acarie ! mais je pense que vous en êtes une autre. » Le soir, à l'hôtellerie, elle passa toute l'après-soupée à entretenir l'hôtesse, qui avait une grande affliction de son fils.

Le lendemain, à Angerville, n'ayant point d'Hôtel-Dieu à visiter, elle se rendit à l'église, où elle trouva quantité de pauvres et d'enfants qui l'attendaient. Elle leur apprit à faire le signe de la croix, que la plupart ignoraient, ce dont elle eut grand pitié.

A Arthenay, elle fit le grand catéchisme à l'église.

A Orléans, elle visita l'Hôtel-Dieu, riche, à ce qu'on lui dit ; mais les malades n'en étaient pas mieux, parce que les religieuses, en trop petit nombre, se reposaient de leurs soins sur des servantes. Elle s'était proposé de faire quelque séjour à Orléans ; logée chez des huguenots, elle s'y déplut si fort, qu'elle repartit dès le jour même.

A Blois, elle trouva beaucoup de dévotion, mais l'Hôtel-Dieu point visité et mal en ordre. Les Pères jésuites exhortaient pourtant les dames à la

visite des malades ; mais, comme le lui dit une de ses cousines, Dieu attendait sa venue pour leur montrer qu'à Paris les femmes de qualité pratiquaient cette œuvre charitable, et pour les porter à suivre un tel exemple.

Ainsi se poursuivit et s'acheva ce voyage, où Dieu et la charité eurent tout, sans qu'il restât rien à la curiosité ni à la dissipation.

A son arrivée à Angers, deux messieurs vinrent au-devant d'elle et l'empêchèrent, ce jour-là, de faire sa première visite à l'Hôtel-Dieu. Il lui fallut subir un souper magnifique, une réception splendide. « On la traita du grand. » Le lendemain, visite de messieurs de la justice et des principaux de la ville ; elle a grand'peine à se dérober pour se rendre à l'Hôtel-Dieu, qu'elle trouve en assez bon ordre. Pendant son séjour à Angers, elle visite les prisons, dans la pensée que Notre-Seigneur a dit en l'Évangile : « J'ai été prisonnier. » Elle distribue des aumônes, des images et chapelets ; elle délivre de pauvres faux-saulniers qui lui faisaient grand'pitié. « Ce qui est déplaisant, ajoute-t-elle, c'est que tout est su dans la ville ; et toujours l'on en dit plus qu'il n'y en a. »

Elle fait le catéchisme en présence des demoiselles d'Angers pour leur en apprendre la méthode, et l'une d'elles lui dit : « L'on voit que vous aimez bien les pauvres et que vous êtes à la joie de votre cœur parmi eux. Vous paraissez deux fois plus belle en leur parlant. » Un prêtre même lui dit qu'il s'estimerait bien heureux de

pouvoir finir ses jours auprès d'elle sans gage ni récompense, mais seulement pour ouïr les paroles qui sortiraient de sa bouche. « Or sus, mon Père, se hâte d'ajouter l'humble femme effrayée, c'est à vous que j'écris, et dans la confiance que vous louerez Dieu et l'aimerez pour sa miséricorde infinie... Mon Père, priez-le qu'il rabaisse mon orgueil par quel moyen il lui plaira ; je suis prête à tout perdre et à tout quitter, préférant l'humilité à toutes les consolations et biens. »

Dès lors les demoiselles venaient prier Dieu et s'instruire avec elle. « Si vous étiez ici un an, lui dit une bonne femme, vous convertiriez toute la ville. » Ce qui plaisait en Mme Goussault, c'était sa simplicité, sa condescendance jointe à sa vertu. Elle ne faisait point la réforme, vivait à bon escient et allait à sa paroisse. Elle jouait volontiers une heure au trictrac, résolue d'obéir et de condescendre en tout ce qui n'était pas péché. Aussi de son séjour à Angers elle ne garda qu'un remords, ce fut d'avoir refusé de se faire peindre. « C'est la coutume, écrit-elle ; il n'y a pas si petite bourgeoisie qui ne le soit, et, après leur mort, on met leur portrait à l'église auprès de leur tombe. Or, je leur refusai et m'en suis repentie ; car il me semble que c'était par une fausse humilité de ne vouloir pas paraître si vaine que de se faire peindre, et qu'il y a plus de vertu à le faire par condescendance. »

N'est-ce pas que voilà de grandes dames qui employaient bien leur temps ? Elles rayonnaient

autour de Paris, à une profondeur de trente à quarante lieues, jusque par delà la Loire, jusqu'au fond de la Champagne, aux confins de la Bourgogne, partout occupées à réveiller la charité, et par leurs paroles, et encore plus par leurs exemples, à allumer dans les âmes l'amour des pauvres ¹.

A ce mouvement magnifique il y eut tout à coup comme un couronnement suprême. La reine ayant entendu parler du bien que faisaient, à Paris et ailleurs, les assemblées des dames de Charité, voulut en avoir une taillée sur le même modèle, mais présidée par elle, et uniquement composée des princesses et des dames de la cour. Elle demanda à Vincent de Paul d'en faire le règlement. On ne le lit pas sans admiration.

« La compagnie des dames de Charité de la cour sera composée de la personne sacrée de la reine et d'un petit nombre certain et limité des dames qu'il lui plaira de choisir à cet effet.

« Lesdites dames assisteront les compagnies de la Charité de l'Hôtel-Dieu, des enfants trouvés, des forçats, des petites-filles de Mlle Pollalion et de l'Étang, et des pauvres filles servantes de la Charité des paroisses, des filles de la Madeleine, et généralement tous les bons œuvres institués par des femmes en ce siècle.

« Elles seront députées tour à tour, trois à trois, pour avoir soin de chacune desdites com-

¹ Voir page 360, note. — *Histoire de Mademoiselle Le Gras, fondatrice des Filles de Charité*, Paris, Poussielgue, 1883, p. 120.

pagnies, et en rapporteront l'état et les besoins à ladite compagnie pour résoudre les besoins qu'elles auront trouvés à la pluralité des voix qui seront colligées et résolues par Sa Majesté, et auront ces départements un an durant, au bout duquel elles en changeront au sort; et la reine aura la direction perpétuelle de ladite Compagnie.

« Lesdites dames s'étudieront à acquérir la perfection chrétienne et de leur condition, feront oraison mentale une demi-heure pour le moins et entendront la sainte messe, liront un chapitre de *l'Introduction à la vie dévote* ou de *l'Amour de Dieu*, feront l'examen général chaque jour, et se confesseront et communieront au moins tous les huit jours.

« Elles s'assembleront où la reine commandera tous les premiers vendredis du mois, et s'y entretiendront humblement et dévotement, une demi-heure durant, des choses que Notre-Seigneur leur aura données à l'oraison le matin du jour de l'assemblée, sur le sujet qui leur aura été donné des vertus chrétiennes propres à leur condition. Rapporteront ensuite par ordre les difficultés et les besoins qu'elles auront trouvés chacune dans la compagnie qui leur aura été destinée, et Sa Majesté ayant ouï et fait opiner lesdites dames sur ce sujet, ayant colligé les opinions d'elles, commandera ce qu'elle trouvera pour le mieux devant Dieu.

« Elles auront pour maxime de ne pas traiter là des affaires particulières ni générales, notam-

ment de celles d'État, ni de se servir de cette occasion pour faire leurs affaires, honoreront la reine et affectionneront son service d'une affection toute particulière, et s'entre-chériront les unes les autres comme des sœurs que Notre-Seigneur a liées du lien de son amour, s'entr'assisteront et consoleront en leurs maladies et afflictions, communieront à l'intention des malades et de celles qui décéderont, et honoreront enfin le silence de Notre-Seigneur en toutes les choses qui regarderont ladite compagnie, pour ce que le prince du monde se joue des choses saintes qui se divulguent dans le monde. »

Voilà donc la plus haute noblesse de France et la reine elle-même aux pieds des pauvres. Voilà les grandes dames de Paris et de la province mettant leur influence, leur cœur, leur fortune, leurs soins personnels au service des malades dans les hôpitaux, des enfants trouvés, des prisonniers et des forçats, consolant leurs douleurs, pansant leurs plaies, et reprenant enfin, avec un éclat extraordinaire, ce ministère de la charité confié à la femme chrétienne, et qui avait un peu baissé dans le monde. « Il y a huit cents ans ou environ, disait saint Vincent de Paul, que les femmes n'ont point eu d'emploi public dans l'Église. Et voilà que Dieu s'adresse à vous, Mesdames, pour suppléer à cette lacune. » Et plus bas : « La collation et l'instruction des pauvres de l'Hôtel-Dieu, la nourriture et l'éducation des enfants trouvés, le soin de pourvoir aux nécessités spiri-

tuelles et corporelles des criminels condamnés aux galères, l'assistance des frontières et provinces ruinées, la contribution aux missions d'Orient, du Septentrion et du Midi : ce sont là, Mesdames, les emplois de votre compagnie. Quoi ! des dames faire tout cela ! Oui, voilà ce que, depuis vingt ans, Dieu vous a fait la grâce d'entreprendre et de soutenir. » Et M^{lle} Le Gras, écho de saint Vincent de Paul : « Il est très évident qu'en ce siècle la divine Providence s'est voulu servir de notre sexe pour faire paraître que c'était elle seule qui voulait secourir les peuples affligés, et donner de puissants aides pour leur salut. N'a-ce pas été par cette lumière que Mesdames de la compagnie ont reconnu les besoins des pauvres, et que Dieu leur a fait la grâce de les secourir si charitablement et si magnifiquement, que Paris a été l'admiration et l'exemple de tout le royaume ? »

Mais continuons. Nous allons contempler de plus grandes merveilles.

CHAPITRE II

Les Filles de la Charité.

1633-1642

Il y a peu de congrégations religieuses qui, dans les temps modernes, aient fait plus d'honneur à l'Église catholique et lui aient valu plus de sympathie que l'institution des Filles de la Charité. Cependant il n'y en a point dont l'avenir ait été moins prévu, même de celui qui les a fondées. « Oh ! Dieu, disait saint Vincent de Paul, comment peut-on dire que j'ai créé les Filles de Charité ? je n'y pensais même pas, ni M^{lle} Le Gras. » Ce n'étaient, au début, que quelques filles de campagne, de basse extraction, sans lettres, sans éducation, prises pour servir d'auxiliaires et de suppléantes aux dames de la Charité, et ne songeant pas à autre chose. Mais saint Vincent de Paul va les former, avec quel soin, nous l'allons voir ; et il en fit ces femmes extraordinaires, préparées par Dieu à la grande crise des temps modernes et qui allaient unir dans une har-

monie merveilleuse la pureté des vierges avec la tendresse et le dévouement des mères.

Tant que la confrérie de la Charité ne fut établie que dans les campagnes, les femmes qui la composaient, étant généralement de condition médiocre, servaient elles-mêmes les malades avec un dévouement qui ne laissait rien à désirer. Mais il n'en fut pas de même à Paris, où les grandes dames ne pouvaient pas toujours s'acquitter convenablement du service des pauvres. L'expérience montra bientôt qu'il manquait quelque chose à l'œuvre. Beaucoup étaient trop grandes dames pour aller régulièrement voir les pauvres et s'abaisser aux plus vils offices. Elles envoyaient leurs domestiques pour les remplacer; mais que valent de tels services? D'autres dames étaient gênées par leurs maris, et, quand vint la peste, absolument forcées par eux de garder la maison. Enfin, si parmi les dames de l'association il y en avait d'héroïques, combien y étaient entrées par mode, par engouement, et sur le zèle desquelles on ne pouvait guère compter! Vincent de Paul comprit que l'œuvre ne marcherait pas, qu'elle boiterait tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, s'il ne trouvait pas le moyen d'adjoindre aux dames de Charité de bonnes filles, trop humbles de condition pour leur porter ombrage, mais capables de leur venir en aide, et au besoin de les remplacer. Nos villes et nos villages sont remplis de ces bonnes filles, modestes, généreuses, qui ne veulent pas se marier, qui n'oseraient pas songer à la

vie religieuse, et qui, en attendant, soignent les malades, veillent les morts, et de leurs petites économies donnent au prêtre qui commence une bonne œuvre, plus même que ne lui apportent quelquefois les grandes dames. Personne n'en avait plus rencontré que saint Vincent dans ses missions à travers les campagnes ; il ne s'agissait que d'en réunir quelques-unes et de les donner pour aides aux dames de la Charité.

On en eut bientôt un certain nombre, qu'on dissémina dans les paroisses de Paris : deux à Saint-Sulpice, une à Saint-Nicolas, une à Saint-Laurent, à Saint-Sauveur ; celles-ci logeant chez des dames de Charité, celles-là dans des couvents, occupées toute la semaine à rechercher les pauvres, les malades, à les signaler aux dames, à les soigner ; et le dimanche se réunissant à Saint-Lazare, dans une petite assemblée où on leur parlait de leurs devoirs. Comme aux domestiques, on ne leur donnait au début que leur nom de baptême. « Quant à Marguerite, écrit saint Vincent de Paul, il sera bon de la faire soigner. Germaine profite-t-elle, et y a-t-il à espérer quelque chose de cette bonne fille ? Je pense que vous feriez bien de laisser Jacqueline à l'Hôtel-Dieu, ou bien Jeanne. » On n'ajoutait jamais le nom de famille, mais quelquefois le nom de la paroisse : « Marguerite, de Saint-Paul ; Nicole, de Saint-Sulpice ; Marie, de Saint-Laurent ; Henriette, de Saint-Nicolas. » Souvent saint Vincent de Paul supprimait même le nom de baptême : « Il n'est pas besoin d'envoyer

celle de Saint-Marceau. Les dames se plaignent de celle de Saint-Merry. »

Peu à peu cependant on voit apparaître dans les lettres de saint Vincent de Paul, à côté du nom de baptême, le nom de sœur : « Il faudra envoyer querir dès demain notre sœur Barbe. Ne pourriez-vous pas envoyer notre sœur Louise par ici ? — M. d'Horgny m'a mandé qu'on n'était pas bien satisfait de notre sœur Jeanne des Forçats. »

Beaucoup de ces bonnes filles descendaient, en effet, de leurs montagnes à peine dégrossies. « On m'en a présenté une hier, écrit saint Vincent de Paul, qui m'a paru bien rustique. Je n'ai interrogé celle qui vient des Ardennes ni sur sa lecture ni sur sa couture ; je doute qu'elle vous contente sur ce point. » Il y en avait de violentes que la douceur de Jésus-Christ n'avait pas encore détrempées. « Renvoyez Jeanne, écrivait saint Vincent de Paul, et dites-lui que c'est pour avoir battu sa compagne, et dites aux autres que ce n'est pas la première fois ; qu'on lui a pardonné le reste, mais que le scandale serait trop grand, et qu'il ne faut pas dire des filles de Charité qu'elles se battent comme chien et chat. » Mais, s'il y en avait de grossières, comme l'émeraude qu'on tire du quartz et qui ne prend son feu que sous le ciseau du bijoutier, il y en avait d'héroïques. L'une d'elles, la première arrivée, sembla avoir été choisie de Dieu pour donner la forme à la communauté future. Elle se nommait Marguerite Nazeau. Ce n'était qu'une pauvre petite bergère qui

gardait ses moutons. Où avait-elle pris qu'il était si bon de savoir lire et écrire ? Elle ne rêvait que de l'enseigner à ses petites compagnes. Et, comme elle ne le savait pas elle-même, elle avait acheté un alphabet, l'épelait en gardant son troupeau ; et, quand elle voyait passer sur la route quelqu'un qu'à sa tenue elle jugeait savoir lire, elle courait lui demander comment on prononçait telle lettre, tel mot. Dès qu'elle en sut assez elle commença à le montrer aux autres, et dès lors, sa vie fut vouée entièrement à l'éducation des petits enfants. Bientôt même, son village ne suffisant pas à son zèle, elle partit, accompagnée de deux ou trois de ses élèves auxquelles elle avait soufflé le même feu, et s'en alla de village en village à la recherche des ignorants, méprisée, tournée en dérision par les paysans, qui ne comprenaient rien à une telle idée. Manquant souvent de tout, elle trouvait moyen de faire assez d'économies pour aider à l'éducation de jeunes clercs qui se préparaient à être prêtres : autre dévotion plus élevée qu'elle répandait autour d'elle. C'est dans un de ses voyages qu'elle rencontra saint Vincent de Paul, et, au contact de notre saint, toutes ses vertus s'épanouirent : une amabilité telle, que sur les paroisses de Saint-Benoît, de Saint-Sauveur, de Saint-Nicolas des Champs, tout le monde la chérissait ; un amour des pauvres que nulle fatigue ne pouvait lasser, et un tel dévouement et oubli d'elle-même, qu'elle en mourut. Ayant rencontré une pauvre femme atteinte de la peste, elle la

recueillit dans sa petite chambre, et, atteinte à son tour, elle expira, laissant à toutes celles qui viendront après elle un premier et suprême exemple de ce que doit être une fille de la Charité.

Mais il est plus facile peut-être de mourir par dévouement, ce dont étaient capables presque toutes les compagnes de Marguerite Nazeau, que d'être constamment recueillies, douces, aimables, polies. On arrache plus facilement sa vie d'un seul coup que d'arracher un à un tous ses défauts. Les dames de la Charité se plaignaient qu'il y en avait plus d'une qui manquaient un peu trop d'éducation. D'autre part, beaucoup, et des meilleures, sorties hier de leur village, ne soupçonnaient ni l'oraison ni presque aucun exercice de piété. De plus isolées, disséminées dans les paroisses de Paris, sans unité, sans cohésion, si l'une ne réussissait pas, il n'y avait presque aucune autorité qui pût l'avertir et au besoin la transférer dans une autre maison. Cet état ne pouvait pas durer. Saint Vincent de Paul sentait le besoin absolu d'une sorte de noviciat, où on les formerait avant de les envoyer au service des pauvres. Pour cela il fallait trouver une maison et une maîtresse.

La maison fut bientôt trouvée. Quant à la maîtresse, il y avait longtemps que le choix du saint était arrêté. C'était M^{me} Le Gras, que nos lecteurs ont déjà aperçue, mais qu'il faut leur faire connaître plus intimement.

M^{me} Le Gras n'appartenait pas à la noblesse proprement dite. Elle n'avait pas droit au nom de

Madame. Même mariée, même veuve, elle ne pouvait s'appeler que Mademoiselle, comme M^{lle} du Fay, M^{lle} Violle, M^{lle} Pollalion. Les plus hautes positions ne changeaient rien à ces appellations, dans une société où la hiérarchie régnait en maîtresse. « Pour Gournay, écrit saint Vincent de Paul, si *Mademoiselle* la présidente y est ¹, etc. »

M^{lle} Le Gras sortait d'une de ces puissantes familles de la bourgeoisie, qui, à force de services, de dévouement au pays, s'étaient rapprochées de la noblesse, allaient y entrer et finir par l'absorber. Par son père, elle était une Marillac, d'une famille fort ancienne et très considérée de la haute Auvergne, qui donnait en ce moment à la France Louis de Marillac, maréchal de France, et Michel de Marillac, garde des sceaux, arrivés l'un et l'autre au sommet des honneurs et destinés à en être précipités d'une manière si tragique. Par sa mère, elle était une Le Camus, nièce, a-t-on dit à tort, de Mgr Camus, évêque de Belley, l'ami de saint François de Sales; en tout cas, sa pénitente, et longtemps dirigée par lui. Privée de sa mère dès ses premières années et bientôt de son père, elle fut confiée à sa tante Louise de Marillac, religieuse au monastère royal de Poissy, dont la prieure était une Gondi, et où son enfance commença à exhaler tous les parfums de la plus vive piété. Deux traits sont à noter ici dans la mystérieuse et providentielle préparation de son

¹ *Lettres*, tome I, p. 31.

âme à la grande mission qui devait lui être confiée. Destinée à former ces femmes extraordinaires que Dieu préparait à la grande crise sociale des temps modernes, et qui devaient unir la pureté des vierges à l'ardeur passionnée des mères, elle connut successivement tout ce qu'il y a de plus divin dans ces deux états. A dix-huit ans, enflammée d'amour pour la sainte virginité, pour l'adorable pauvreté et humilité, elle abandonna le monastère royal de Poissy, trop riche pour elle; elle laissa même de côté les Carmélites, si ferventes cependant, et dont son oncle Michel de Marillac était comme le père temporel, et elle alla d'un élan aux pauvres capucines, qu'on venait de voir entrer dans Paris, pieds nus et la tête couronnée d'épines, et qui enthousiasmaient la ville par leur pauvreté et par leur austérité. Là elle serait bien pour satisfaire les ardeurs d'immolation qui la dévoraient. Mais le prudent supérieur, le Père de Champigny, dont un évêque disait : « Nous n'avons point, en ce siècle, de sainteté plus visible et confirmée par des miracles, » l'écarta à cause de la faiblesse de sa santé, tout en regrettant pour son ordre une telle vertu, et laissant entendre que Dieu avait sur la personne de cette sainte jeune fille quelque grand dessein encore inconnu.

De ce grand dessein, on perdit d'abord la trace. Car, la voyant repoussée de tous les ordres religieux par la délicatesse de sa constitution, sa famille fit un effort suprême et la décida à se marier.

Elle épousa, le 5 février 1613, à l'âge de vingt et un ans, messire Antoine Le Gras, secrétaire des commandements de la reine Marie de Médicis, jeune homme de bonne famille et de grande piété, qui mourut jeune, qu'elle couvrit de larmes inconsolables, et qui la laissa mère d'un enfant en bas âge. Et c'est alors qu'on vit se rejoindre les deux extrémités du plan de Dieu. Celle qui avait eu de si beaux élans de virginité religieuse se trouva tout à coup une mère incomparable, comme si Dieu avait voulu que ces deux sentiments fussent successivement en elle au degré suprême, pour qu'elle pût les imprimer dans le cœur de ses filles.

Saint Vincent de Paul, sous la conduite duquel nous la trouvons dès 1626, paraît d'abord n'être occupé qu'à contenir cette trop grande tendresse, cette inquiétude, cette agitation, cette passion maternelle. « Pour monsieur votre fils, je le verrai; mais mettez-vous en repos, je vous en supplie, puisque vous pouvez espérer qu'il est sous la protection spéciale de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère pour tant de dons et d'offrandes que vous en avez faites, et qu'il est ami des gens de Dieu, et que par ainsi il ne lui peut mésarriver. Mais que dirons-nous de cette trop grande tendresse? Certes, Mademoiselle, il me semble que vous devez travailler devant Dieu à vous en faire quitte, puisqu'elle n'est bonne qu'à vous embarrasser l'esprit, et qu'elle vous prive de la tranquillité que Notre-Seigneur désire en votre cœur. »

Et encore : « Je n'ai jamais vu une mère si fort mère que vous ; vous n'êtes point quasi femme en autre chose. Au nom de Dieu, Mademoiselle, laissez votre fils au soin de son Père, qui l'aime plus que vous, ou pour le moins ôtez-en l'empressement. »

Et encore : « Oh ! qu'il fait bon être l'enfant de Dieu, puisqu'il aime encore plus tendrement ceux qui ont le bonheur d'avoir cette qualité auprès de lui, que vous n'aimez le vôtre, quoique vous ayez plus de tendresse pour lui que quasi mère que je voie pour ses enfants ! J'ai vu hier monsieur votre fils et l'aime plus chèrement que je ne puis vous dire ; mais je n'aime pas que vous donniez lieu aux pensées trop tendres que vous avez pour lui, parce qu'elles sont contre la raison, et par conséquent contre Dieu, qui veut que les mères fassent part de leur bien à leurs enfants, mais non pas qu'elles se privent de tout. Or sus, nous en parlerons le plus tôt que je vous pourrai aller voir, qui sera après la fête. » Ce fils si cher, M^{lle} Le Gras aurait voulu qu'il fût prêtre. Son rêve eût été de faire de lui ce qu'elle aurait voulu être dans sa jeunesse, une âme toute consacrée à Dieu. Il n'avait que treize ans, que déjà elle tâchait de l'incliner de ce côté. Saint Vincent de Paul l'écoute, la calme. « Laissez-le, lui écrit-il admirablement, et le livrez entièrement au vouloir et non-vouloir de Notre-Seigneur ; il n'appartient qu'à lui à diriger ces petites et tendres âmes. Il y a aussi plus d'intérêt que vous, parce qu'il lui appartient plus

qu'à vous. Lorsque j'aurai le bonheur de vous voir ou plus de loisir qu'à présent de vous écrire, je vous dirai la pensée que j'eus un jour et que je dis à M^{me} de Chantal sur ce sujet, dont elle fut consolée et délivrée, par la miséricorde de Dieu, de quelque peine semblable à celle que vous pouvez avoir. » M^{lle} Le Gras insistait toujours. Mais, hélas ! qui réalise son rêve ? Plus on avançait, moins la vocation se manifestait. L'enfant était pieux, il ne voulait pas être prêtre. Saint Vincent de Paul, informé, en avertit sa mère : « En réponse à votre lettre, je vous dirai que monsieur votre fils a dit à M. de la Salle qu'il n'entrerait en cette condition que pour ce que vous le vouliez ; qu'il s'est désiré la mort à cause de cela, et que pour vous complaire il prendrait les moindres ordres. Or cela, est-ce une vocation ? Je crois qu'il aimerait mieux mourir qu'il ne souhaite votre mort. Quoi que ce soit, ou que cela vienne de la nature ou du diable, sa volonté n'est pas libre pour déterminer une chose de cette importance. Mourir ! et vous ne le devez pas désirer. Il y a quelque temps qu'un bon enfant de cette ville prit le sous-diaconat en cet esprit-là, et ne put passer aux autres ordres : voulez-vous exposer monsieur votre fils au même danger ? Laissez Dieu le conduire ; il est plus son père que vous n'êtes sa mère et l'aime plus que vous ; laissez - lui en avoir la conduite. Il saura bien l'appeler en un autre temps, s'il le désire, ou lui donner l'emploi convenable à son salut. Je me souviens d'un prêtre

qui a été cassé, qui a pris l'ordre de prêtrise en un trouble d'esprit. Dieu sait où il en est maintenant ! Bonjour, Mademoiselle, soyez toute à Notre-Seigneur et conforme à son bon plaisir. Je vous prie de faire votre oraison en Zébédée et ses enfants, à laquelle Notre-Seigneur dit, comme elle s'empressait pour l'établissement de ses enfants : « Vous ne savez ce que vous demandez. » Sur ce mot de son saint directeur, notre sainte veuve courba la tête, et, abandonnant ce qui avait été l'idéal de sa vie, elle laissa son fils suivre sa vocation. Il étudia le droit, se fit recevoir avocat au parlement, épousa, en 1650, Mlle Le Clerc, et devint un parfait gentilhomme et un excellent chrétien.

Cette ardeur que nous voyons en Mlle Le Gras dans ses rapports avec son fils, elle la portait en toutes choses. Elle avait un feu singulier que la moindre apparence de bien excitait, et qui l'eût épuisée sans la sagesse de son saint directeur. Sans cesse il la rappelait à la paix, à l'abandon entre les mains de Notre-Seigneur. « Au nom de Dieu, Mademoiselle, aimez votre indigence et soyez tranquille. C'est l'honneur des honneurs que vous pouvez rendre présentement à Notre-Seigneur, qui est la tranquillité même. » Et ces charmantes paroles : « Oh ! certes, Notre-Seigneur a bien fait de ne pas vous prendre pour sa mère, puisque vous ne savez pas honorer la tranquillité dans les cas difficiles. Honorez, je vous prie, la tranquillité de l'âme de Notre-Seigneur par un parfait ac-

•

quiescement à sa sainte volonté en toutes choses. » Et un autre jour : « Je vous supplie d'honorer les abandons intérieurs auxquels les saints, voire même le Saint des saints, se sont trouvés quelquefois, et l'union plus étroite qu'ils ont eue ensuite avec Dieu. Je vous souhaite le bonsoir, et suis, en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

« P.-S. — Je ne puis que vous dire que je me propose de vous bien blâmer demain de ce que vous vous laissez aller à ces vaines et frivoles appréhensions. Oh ! apprêtez-vous à être bien lancée. »

Cette âme si ardente était unie, en M^{lle} Le Gras, à des organes d'une sensibilité exquise ; sa constitution était si faible, qu'on aurait dit qu'elle n'avait que le souffle. « Il en va presque de vous, écrivait saint Vincent de Paul à un prêtre malade, comme de M^{lle} Le Gras, laquelle je considère comme morte naturellement depuis dix ans ; et à la voir on dirait qu'elle sort du tombeau, tant son corps est faible et son visage pâle ; mais Dieu sait quelle force d'esprit elle a. Il n'y a pas longtemps qu'elle a fait un voyage de cent lieues ; et sans les maladies fréquentes qu'elle a et le respect qu'elle porte à l'obéissance, elle irait souvent d'un côté et d'autre visiter ses filles et travailler avec elles, quoiqu'elle n'ait de vie que ce qu'elle reçoit de la grâce. »

D'ordinaire, ces ardeurs d'âme sont mêlées de précipitation et d'irréflexion. Il n'en était pas ainsi chez M^{lle} Le Gras. Elle avait l'esprit vif, mais

elle l'avait encore plus juste. Surtout elle l'avait fort ; l'âme virile, presque rien de la femme que le cœur ; la décision prompte et toujours si parfaite, qu'il n'y avait pas à revenir. Elle parlait à ravir des choses de Dieu et de l'âme, si bien que les hommes venaient se cacher derrière les portes entre-bâillées pour l'entendre quand elle parlait à ses filles. Comme il arrive souvent, son esprit, plein de ténèbres quand il s'agissait d'elle-même, avait des lumières infinies sur l'intérieur des autres. Elle révélait les âmes à elles-mêmes, et on ne la quittait pas sans un apaisement profond.

Son seul défaut comme directrice et supérieure eût été un air un peu sérieux, un aspect austère et même triste, qui aurait rendu l'abord moins facile. Mais saint Vincent de Paul la surveillait sous ce rapport. « Ayez soin, s'il vous plaît, de votre santé, et honorez la gaieté de cœur de Notre-Seigneur. Oh ! que mon cœur désire que cela soit, et promptement ! Or sus, faites-y de votre côté ce qu'il faut. Soyez bien gaie cependant, et faites gaiement ce que vous avez à faire. » Et un autre jour, où elle était souffrante et où elle parlait de sa mort : « O Jésus, Mademoiselle, il n'est pas temps. Seigneur Dieu, vous faites trop de besoin au monde. Au nom de Dieu, faites votre possible pour vous bien porter, et traitez-vous mieux. Si je le puis, j'aurai le bien de vous voir ce soir, sinon demain, Dieu aidant. Soyez bien gaie, au nom de Dieu. » Et toujours le même mot, le mot

de saint Paul : *Réjouissez-vous dans le Seigneur* : le mot de tous les saints, le mot des âmes vaillantes, où tout ce que le monde met en nous de triste et d'amer tombe au fond, et où tout ce que Jésus-Christ y met de joyeux monte à la surface.

Saint Vincent de Paul ne fut pas long à comprendre le trésor que Dieu lui envoyait, et il commença à le cultiver en maître. Il lui écrivait presque tous les jours. Il la confessait toutes les semaines. Il dirigeait ses retraites, et il lui dictait ses sujets d'oraison. Il ne quittait pas Paris sans aller la voir ou sans s'excuser s'il ne le pouvait faire. Il prenait son avis en toutes choses ; et cela d'un ton humble, respectueux, qui ne sentait jamais le supérieur, qui ne descendait jamais non plus à la familiarité ; modèle éternel et inimitable de la correspondance d'un directeur avec ses pénitentes.

Avec de pareils éléments et une telle maîtresse des novices, on pouvait s'attendre à des merveilles. Saint Vincent de Paul voulut qu'on commençât tout de suite. Il alla visiter plusieurs maisons de louage, et il en arrêta une, très petite, dans un des quartiers pauvres de Paris. Cette maison qui servit de berceau aux filles de la Charité existe encore. Elle occupe le numéro 43 de la rue du Cardinal-Lemoine (ancienne rue des Fossés-Saint-Victor). Elle n'a que deux petites fenêtres de façade. Une porte basse, un corridor obscur y donnent accès. Mlle Le Gras y entra le 29 no-

vembre 1633, avec quatre ou cinq filles soigneusement choisies par saint Vincent de Paul. Malgré l'obscurité qui enveloppe ces lointaines origines, et bien qu'il soit difficile de nommer exactement ces quatre ou cinq filles, on juge de leurs vertus à l'enthousiasme de Mlle Le Gras. Quatre mois ne s'étaient pas écoulés qu'elle suppliait saint Vincent de Paul de lui accorder la permission de se consacrer par un vœu irrévocable à l'achèvement d'une si sainte œuvre. Notre saint le lui permit, et elle fit cette consécration le 25 mars 1634, jour demeuré célèbre dans la Congrégation, et où toutes les sœurs renouvellent chaque année leurs vœux.

La maison arrêtée et le nombre des jeunes filles qui désiraient entrer dans la congrégation naissante commençant à se multiplier, saint Vincent de Paul crut que l'heure était venue de s'occuper d'une manière régulière de leur éducation religieuse. Dans ce but, il se rendait toutes les semaines à la petite maison de la rue du Cardinal-Lemoine, accompagné de M. Portail, ou, en son absence, d'un autre prêtre, pour y faire une conférence sur les vertus qui convenaient davantage aux filles de la Charité. Avant l'ouverture de chaque séance, on se mettait à genoux et on disait le *Veni sancte*. Puis le saint indiquait le sujet qu'on devait traiter, sur lequel les sœurs, averties d'avance par un petit billet, avaient dû faire leur oraison. Il commençait par les interroger : « Vous, ma sœur, qui êtes au premier rang, quelles raisons avons-nous

de pratiquer telle ou telle vertu ? » Et quand la sœur avait parlé : « Et vous, ma sœur, qui venez après, avez-vous quelque autre raison ? Et vous, ma sœur, qui êtes là-bas, au bout, près de la fenêtre ? Et vous, ma sœur ? etc. etc. » Saint Vincent de Paul en interrogeait ainsi dix ou quinze, écoutant avec attention les raisons qu'on donnait, y applaudissant souvent. « Oh bien ! ma fille, que cela est vrai ! Quelle belle raison vous avez trouvé ! Dieu soit béni ! Mon Dieu, mes filles, que c'est beau ! » Souvent il terminait les interrogations en s'adressant à M^{lle} Le Gras : « Et vous, Mademoiselle, pourriez-vous nous dire aussi quelque chose ? » Le saint reprenait alors ce qui avait été dit ; il notait ce qui était plus important, le développait et l'approfondissait encore, concluant toujours par quelque considération et résolution pratiques.

Rien n'est simple, vivant, pénétrant comme ces conférences ; c'est un père qui cause à l'abandon et à cœur ouvert avec ses filles. Nulle recherche de style, nul éclat de parole, mais un entrain singulier, l'entrain du cœur, l'ardeur des choses qu'on aime, des saillies charmantes, une science qui ne parvient pas à se cacher, des trésors infinis d'expérience et de connaissance du cœur humain, avec des élans d'amour de Dieu et des abaissements d'humilité incomparables. Tout cela saisi sur le vif par M^{lle} Le Gras ou par une de ses filles, et écrit immédiatement en cachette sans avoir été revu par personne, en sorte que

tout ici est conservé dans sa fraîcheur et sa simplicité primitives ¹.

Il faudrait donner quelques exemples. Mais comment choisir dans ces deux volumes de plus de mille pages, tout pleins de l'esprit de saint Vincent de Paul ? Un des sujets sur lesquels le saint aimait à revenir, c'était l'origine obscure, pauvre, d'autant plus merveilleuse, de la Congrégation. Qui l'avait faite ? Était-ce lui ? Oh ! nenni, ni lui, ni M. Portail, ni M^{me} Le Gras ; personne n'y avait songé ; c'était donc Dieu. « Une compagnie comme la vôtre, qui est destinée à des emplois si excellents, si agréables à Notre-Seigneur et si utiles au prochain, ne peut avoir d'autre auteur que Dieu même ; car jusqu'alors avait-on ouï parler d'une telle œuvre ? » Et pourquoi Dieu a-t-il fait cette œuvre ? Pour servir les pauvres, et pour les servir d'une manière nouvelle, inconnue jusque-là. On avait vu, à la vérité, des religieux et des hôpitaux pour l'assistance des malades ; il y avait aussi des religieuses qui s'étaient consacrées à Dieu pour les servir dans les hôpitaux ; mais jusqu'à vous il ne s'était point trouvé de communauté qui se fût dédiée pour aller servir les malades dans leur chambre ; et si, dans quelque pauvre famille, quelqu'un tombait malade, on l'envoyait à l'hôpital, et ainsi on séparait le mari de sa femme et les enfants de leurs père et mère ; jusqu'alors, ô mon Dieu, vous n'aviez

¹ *Conférences de saint Vincent de Paul aux Filles de la Charité* ; 2 vol. in-8°. Paris, Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, 1881.

point fourni de moyens de les aller secourir chez eux, et il semblait en quelque façon que votre providence adorable, qui ne manque à personne, n'étendait point ses soins sur eux. Pourquoi pensez-vous, mes chères sœurs, que Dieu ait attendu à leur susciter du secours? Oh! c'est que cela vous était réservé. Oui, comme notre sœur a fort bien remarqué, vous étiez destinées de toute éternité pour cet emploi et pour y être mises les premières. Quel avantage, mes filles! car celles-là sont les premières d'un ordre, lesquelles y entrent durant le premier siècle de son établissement; ce premier siècle est un siècle d'or¹. »

Pour maintenir ses filles dans l'humilité, il revient sans cesse sur leur pauvreté d'origine. Qui sont-elles? Des villageoises, des campagnardes, d'humbles filles des champs. « Voyez-vous, mes sœurs, la plupart d'entre vous êtes des filles grossières, qui avez été nourries dans la rusticité, aussi bien que moi, qui gardais les troupeaux dans ma jeunesse². »

Et encore : « Vous êtes pour la plupart des filles de basse extraction. Oh! que Dieu nous a fait une grande grâce, à vous et à moi, de nous avoir choisis de la lie du peuple pour se servir de nous! Ce qui, étant ainsi, est-ce à nous de nous élever au-dessus de ce que nous sommes? Et si le monde se méprend en faisant plus d'estime de nous que nous n'en méritons, est-ce à nous d'en abuser? Je dis

¹ *Conférences aux Filles de Charité*, I, p. 211.

² *Ibid.*, p. 103.

plus : quand vous seriez d'extraction noble, comme il y en a parmi vous quelques-unes, vous ne devriez point vous en prévaloir. Le Fils de Dieu, comme homme, n'était-il pas d'extraction royale ? et néanmoins, ne le voyez-vous pas s'abaisser et s'adonner à une continuelle mortification ? Il ferait beau voir qu'une fille vînt à Paris sous un désir apparent de servir Dieu et de travailler sans relâche, et qui, y étant arrivée, chercherait des commodités qu'elle n'avait pas dans le monde, s'élèverait au-dessus de ce qu'elle est, oublierait sa basse naissance et qu'elle ne mangeait chez elle qu'un peu de potage, du laitage, des fruits et rarement de la viande : cela ne serait-il pas bien à déplorer ¹ ? Tenez pour certain que, du moment que vous quitterez votre manière de vie simple et grossière, que vous laisserez votre vêtir simple et abject, avec votre coiffure et autres pratiques qui vous tiennent dans l'humiliation, vous commencerez dès ce moment à déchoir, premièrement, de la grâce de Dieu, et ensuite de l'estime que l'on a fait jusqu'ici de vous, parce qu'il a paru, dans votre façon de vie, que vous étiez humbles et vertueuses ; c'est pour cela que les dames font maintenant état de vous, c'est pour cela qu'elles vous aiment et vous honorent, et c'est pour cela qu'on vous demande de plusieurs endroits ². »

A ce moment, une sœur dit sa coulpe et avoua qu'elle était tombée dans bien des fautes sous ce

¹ *Conférences aux Filles de Charité*, I, p. 148.

² *Ibid.*, p. 151.

rapport. « Oh ! Dieu soit béni ! dit le saint, je le prie d'accepter cet acte de pénitence pour satisfaction des fautes dont vous vous sentez coupable ¹. Il me semble que la vaine gloire ne devrait point être parmi vous et y trouver entrée, d'autant que vous êtes, pour la plupart, de pauvres filles des champs, des filles de laboureur, comme moi ; en un mot, nous ne sommes que bien peu de chose. Quant à ce qui est de l'habit et de la coiffure que vous portez, vous n'avez point sujet d'en tirer de la vanité ; ni du côté de l'esprit, car vous ne pouvez pas l'avoir bien relevé. Pour la nourriture, les pauvres sont quasi comme vous : un peu de bœuf, et voilà tout ; il n'y a point là sujet de vous estimer ou de présumer ; ni pour les conversations, car vous ne fréquentez presque que les pauvres, et vous êtes leurs servantes ². »

On remarquera la délicatesse du saint, qui ne dit jamais à ses filles : Vous êtes des pauvres, des villageoises, sans ajouter : « comme moi. » C'est de l'humilité d'abord, de l'habileté ensuite.

Si le temps ne pressait pas, il y aurait à lire ici tout entière une importante et charmante conférence sur les vertus des bonnes filles des villages. « Mes sœurs, je m'étais proposé de vous parler le jour de sainte Geneviève, et comme elle était une pauvre fille de village, mon dessein était de vous entretenir de ses vertus et de celles des vraies filles de village, en ce que les premières

¹ *Conférences aux Filles de Charité*, I, p. 154.

² *Ibid.*, p. 586.

qui sont entrées dans la compagnie ont été des filles de village; et puisque je n'ai pas pu vous faire la conférence ce jour-là, à raison de quelque empêchement qui m'est survenu, j'ai résolu de la faire aujourd'hui sur ce sujet, et je la ferai volontiers à cause de la connaissance que j'en ai, par expérience et par nature, étant l'enfant d'un pauvre laboureur, et ayant demeuré à la campagne jusqu'à l'âge de quinze ans. Notre exercice, depuis de longues années, a été parmi des villageois. Et on peut dire qu'il n'y a guère de personnes au monde qui connaissent mieux leurs mœurs que les prêtres de la Mission. Je vous dirai donc qu'il n'y a rien de meilleur que les personnes qui ont véritablement l'esprit des villageois. On ne voit rien qui soit plus rempli de foi et qui ait plus de recours à Dieu dans leurs besoins et de reconnaissance dans leur prospérité. Et d'abord les vraies filles de village sont extrêmement simples; elles n'usent ni de finesse ni de paroles à double entente; elles ne sont point entières dans leurs opinions, ni attachées à leur sens, et croient tout simplement ce qu'on leur dit. C'est en quoi vous devez les imiter.

« On remarque une grande humilité dans les vraies filles de village; elles ne se glorifient point de ce qu'elles ont, elles ne parlent point de leurs parents, elles ne pensent point avoir de l'esprit, elles vont tout bonnement; et quoique quelques-unes aient du bien plus que les autres filles, elles n'en sont pas pour cela plus suffisantes, mais vivent également avec toutes.

« Ordinairement il n'en est pas de même des filles de ville, lesquelles parlent toujours de leur maison, de leurs parents, de leurs commodités, et même se vantent souvent d'avoir ce qu'effectivement elles n'ont pas.

« C'est ainsi qu'il faut que vous en agissiez toujours, et que les filles de maison qui sont dans la compagnie travaillent à acquérir le vrai esprit des bonnes villageoises et s'efforcent de les imiter dans leur manière de vivre.

« Je vous dirai qu'il y en a parmi vous qui ont cet esprit, et qui me donnent bien de la consolation toutes les fois que je les vois ; et lorsque je les rencontre, ayant par les rues la hotte sur le dos, je ne puis vous exprimer la joie que cela me cause, tant elle est grande ; oh ! Dieu en soit béni !

« Les bonnes filles de village ont une grande sobriété pour le manger ; souvent la plupart se contentent de pain et de potage, bien qu'elles ne cessent point de travailler, et en des ouvrages pénibles. C'est ainsi qu'il faut que vous fassiez, si vous voulez être les vraies filles de la Charité.

« Ne pensez pas que vous soyez les seules qui ayez une pauvre nourriture : en quantité d'endroits les pauvres gens mangent rarement du pain ; dans le Limouzin, ils n'ont le plus souvent que du pain de châtaignes ; au pays d'où je suis, savez-vous de quoi se nourrissent les bonnes gens durant une bonne partie de l'année ? Ils se nourrissent de millet, qu'ils mettent cuire dans un

pot. Oh ! que la sobriété est nécessaire aux filles de la Charité !

« Les bonnes filles des champs, telle qu'était la grande sainte Geneviève, ont une grande pureté ; elles ne restent jamais seules avec les hommes, et jamais elles ne les regardent au visage ; elles n'écoutent point leurs cajoleries, et aussi ignorent-elles ce que c'est que d'être cajolées ; car, si on disait à une bonne fille de village qu'elle est belle et gentille, sa pudeur ne le pourrait souffrir, et même elle ne saurait point ce qu'on lui dirait.

« Je vous dirai encore que les vraies filles des champs sont extrêmement modestes en leur maintien ; elles tiennent la vue baissée, elles sont modestes dans leurs habits, qui sont vils et grossiers ; ainsi doivent être les filles de la Charité, qui ne doivent entrer dans les maisons des grands que quand elles y ont affaire pour le service des pauvres, et encore faut-il qu'elles le fassent avec crainte ; qu'elles ne s'amuse point à remarquer ce qu'il y a dans les maisons, et qu'elles parlent à tout le monde avec une grande retenue et modestie.

« Oh ! que je suis consolé, quand j'en rencontre quelques-unes d'entre vous que je crois avoir cet esprit, quand je trouve par les rues des sœurs qui sont de bonne maison, portant une hotte sur le dos avec une modestie qui inspire de la dévotion ! Oui, il y en a parmi vous qui sont à admirer et qui ont des vertus vraiment généreuses.

« Peut-on voir une plus grande obéissance que celles des bonnes filles de village ? Reviennent-

elles de leur travail, et si le père et la mère leur commandent d'y retourner, elles s'y en vont incontinent, sans faire attention à leur lassitude ni à leur crotte, et sans regarder comment elles sont agencées. Voilà de quelle sorte les vraies filles de la Charité doivent se comporter. Reviennent-elles à midi de leur travail et du service des malades pour prendre leur repas : si le médecin ou la sœur servante leur dit qu'il faut qu'elles portent quelques remèdes à un malade, il faut incontinent après leur réfection, sans regarder l'état où elles sont, qu'elles aillent promptement, se quittant, elles et leurs commodités, pour faire l'obéissance, et prenant la commodité des malades et non la leur propre : je crois que vous êtes presque toutes dans cette disposition¹. »

Un autre point sur lequel portait une foule de conférences, c'était le service des pauvres. Il en exaltait les grandeurs. « Oh ! le beau titre, mon Dieu, disait-il, le beau titre, la belle qualité ! O mes filles, qu'avez-vous donc fait pour Dieu, pour mériter le titre glorieux de servantes des pauvres ? Oh ! c'est autant que si l'on disait servantes de Jésus-Christ puisqu'il répute fait à lui-même, tout ce qui est fait à ses membres. Il n'a d'ailleurs fait autre chose que de servir les pauvres. Je ne sais si je vous ai dit quel est le titre ou la qualité que prend le Pape : la plus belle et la plus vénérable dont il se sert dans l'expédition des affaires

¹ *Conférences aux Filles de Charité*, I, p. 76 et suiv.

importantes, est celle de serviteur des serviteurs de Dieu. Il signe Clément ou Urbain, serviteur des serviteurs de Dieu ; et vous, mes filles, vous signerez : servantes des pauvres malades, qui sont les bien-aimés de Jésus-Christ.

« Oh ! que vous êtes heureuses, mes filles, que Dieu vous ait destinées à un si grand et si saint emploi ! Les grands du monde se croient heureux lorsqu'ils peuvent y employer une partie de leur temps, et vous êtes témoins, vous particulièrement, nos sœurs de Saint-Sulpice, avec quel zèle et quelle ferveur servent les pauvres ces bonnes princesses et ces grandes dames que vous accompagnez. Un saint Louis, mes filles, avec une humilité vraiment exemplaire, n'a-t-il pas exercé le service des pauvres dans l'Hôtel-Dieu de Paris, ce qui a beaucoup contribué à sa sanctification ? Tous les saints n'ont-ils pas recherché et tenu à bonne œuvre de rendre le même service aux pauvres ? Humiliez-vous donc quand vous l'exercez, cette même charité, et pensez souvent, mes filles que Dieu vous a fait une grâce au-dessus de vos mérites. Si c'est pour cette raison que le monde vous chérit et vous honore, combien plus devez-vous admirer ce que Dieu fait pour vous ! Je viens de voir la reine, qui m'a parlé de vous très avantageusement ; sur quoi j'observe, mes filles, comme vous avez sujet de craindre d'être infidèles à Dieu et à ses grâces, si vous ne faites tous vos efforts pour pratiquer les règles qu'il vous a fait donner. »

Mais ce n'était pas assez que les filles de Charité fussent dévouées aux pauvres, surnaturellement, jusqu'au sacrifice, il les voulait intelligentes, actives, ponctuelles, obéissantes aux médecins pour le temps, l'heure et la qualité des remèdes, tenant leurs comptes dans un ordre parfait, dignes enfin de servir de modèle à ceux qui après elles voudraient se consacrer au service des pauvres.

Écoutons ces conseils si pratiques :

« Vous devez agir avec respect et obéissance à l'égard de MM. les médecins, vous gardant bien, mes filles, de trouver à redire à leurs ordonnances, que vous devez remplir avec exactitude, et sans jamais vous permettre de faire les médecines selon votre manière de voir, mais y mettre ponctuellement ce qu'ils vous ont donné, tant pour la dose que pour les drogues, parce que quelquefois il n'y va de rien moins que la vie des personnes. Respectez MM. les médecins, non seulement parce qu'ils sont au-dessus de vous et plus éclairés que vous, mais encore parce que Dieu vous le commande dans la sainte Écriture, où l'on lit les paroles suivantes : « Honorez les médecins pour la nécessité. Les rois eux-mêmes, ainsi que tous les grands du monde, les honorent. » Pourquoi vous autres, mes filles, sous prétexte qu'ils vous sont familiers, qu'ils vous parlent librement, ne leur porteriez-vous pas l'honneur et le respect que vous leur devez ? Il n'y a que l'ignorance qui peut vous empêcher de connaître pourquoi ils

suivent plusieurs méthodes dans le traitement des maladies qui semblent être les mêmes ¹.

« Il faut vous appliquer particulièrement à retenir la manière dont ils traitent les maladies, afin que, lorsque vous serez dans les villages ou tout autre lieu où il n'y aurait pas de médecin, vous puissiez vous servir utilement de leur méthode. Remarquez dans quel cas il faut saigner et même réitérer la saignée, quand celle du bras ou celle du pied ; quelle quantité de sang il faut tirer chaque fois, quand il faut appliquer les ventouses ; instruisez-vous des remèdes propres à la diversité des maladies, et quand il faut les administrer ². Tout cela, mes chères filles, vous est bien nécessaire, et vous ferez un très grand bien lorsque vous en serez parfaitement instruites, et partant, je pense qu'il est très essentiel que vous fassiez entre vous quelques conférences à ce sujet en forme de catéchisme ³. »

Bien entendu que dans le service des pauvres, saint Vincent de Paul ne voulait pas qu'on regardât seulement le corps ; ce qu'il fallait voir avant tout, c'était l'âme.

« Pensez-vous que Dieu vous ait seulement destinées pour porter quelques morceaux de pain et de viande, du potage et des remèdes aux malades ? Oh ! non, il attend encore de vous que vous pourvoyiez à leurs besoins spirituels ; il faut

¹ *Conférences aux Filles de Charité*, I, p. 55.

² *Ibid.*, p. 193.

³ *Ibid.*, p. 194.

que vous leur donniez la manne spirituelle et que vous leur communiquiez l'esprit de Dieu ¹.

« Mais, direz-vous, nous qui sommes si ignorantes, devons-nous donc instruire les pauvres ? Oui, mes chères filles, et vous ne devez pas craindre de le faire ; mais, avant tout, n'oubliez pas de demander humblement à Dieu ce que vous devez leur dire, et il ne manquera pas de vous l'inspirer. Oh ! qu'il est beau, qu'il est touchant de voir qu'avec la peine que vous prenez, vous ayez des paroles de piété qui montrent que votre cœur est rempli de l'amour de Dieu et que vous en faites part à vos chers pauvres ! Oh ! mes chères filles, faites tout ce que vous pourrez pour les servir de cette manière, et dorénavant faites-vous un cas de conscience d'être avec un pauvre sans lui donner quelque instruction ². »

Et c'est surtout à l'heure de la mort qu'elles devaient redoubler de zèle.

« Ayez grand soin de l'instruction de ces pauvres gens ; enseignez-les à bien mourir. Quelles consolations, mes chères filles, d'aider ces bonnes gens à aller au ciel ! Oui-da, vous les conduirez au ciel en les instruisant des moyens de bien servir Dieu. Ah ! mes sœurs, vous ferez de grandes choses, si vous êtes fidèles à Dieu ³. »

Afin qu'aucun moyen humain ne leur manquât dans l'accomplissement de leur importante mission,

¹ *Conférences aux Filles de Charité*, I, p. 204.

² *Ibid.*, p. 193.

³ *Ibid.*, p. 261.

saint Vincent de Paul voulait qu'elles eussent toute la science dont elles étaient capables; il tenait surtout à ce qu'elles apprissent à lire, à écrire, à compter.

« Il est bien à désirer que vous le sachiez toutes, non pour être savantes, car la science ne fait souvent qu'enfler le cœur et élever l'esprit mal à propos, en le remplissant d'orgueil, mais afin de vous faciliter le moyen d'observer plus exactement vos règles, de tenir vos comptes de recettes et de dépenses en bon état, de donner de vos nouvelles des lieux éloignés où vous serez, d'assurer vos supérieurs de vos respects et de votre dépendance, surtout d'enseigner ces pauvres petites filles de village; en un mot, afin que vous soyez plus en état de servir Dieu¹. »

En même temps que saint Vincent de Paul formait ses filles à la visite et au soin des pauvres, il s'appliquait à les établir dans ces vertus de douceur, d'union réciproque, de respect cordial, d'humilité et de modestie qui sont la parure et la force de la vie religieuse. Il voulait qu'elles eussent entre elles-mêmes, dans l'intérieur de la maison, une modestie angélique.

« Les sœurs, disait-il, se souviendront aussi de ne point faire de bruit dans les chambres en allant par la maison, ou fermant et ouvrant les portes, particulièrement pendant la nuit; et dans le temps où il leur est permis de converser ensemble, elles

¹ *Conférences aux Filles de Charité*, I, p. 190.

prendront garde de ne pas trop élever la voix, mais s'étudieront à parler toujours d'un ton fort modéré, comme il est convenable à leur état et à l'édification qu'elles doivent au prochain¹. »

Mais cette modestie n'était rien à ses yeux à côté du respect cordial qu'elles se devaient les unes les autres dans la maison. Respect cordial, c'est-à-dire qui monte du cœur et qui se compose à la fois de vénération et de tendresse. « Mais, me dites-vous, cette sœur est une pauvre fille. Oh! oh! et c'est une âme qui était honorée de la recherche d'un Dieu, lequel, après qu'elle y a consenti, l'a prise pour son épouse : à quelle plus haute position peut-elle être élevée ! Si cette fille était demoiselle dans le monde, elle a quitté sa coiffure pour prendre cet habit de mépris et pour se donner à Dieu dans un état de bassesse, d'humiliation et de peine, ce qu'elle a fait parce qu'elle a cru que Dieu le demandait d'elle : hé! voulez-vous rien voir de plus digne d'estime² ? »

« Une fille viendra de cent lieues, de Flandre, de Hollande, pour se consacrer à Dieu dans le service des personnes les plus abandonnées du monde, n'est-ce pas courir au martyre ? Oui, sans doute, un saint Père dit que celui-là est martyr, lequel, se donnant à Dieu pour rendre service au prochain, souffre volontiers tout ce qui se rencontre de difficile et de fâcheux dans cet emploi³. »

¹ *Conférences aux Filles de Charité*, I, p. 281.

² *Ibid.*, p. 227.

³ *Ibid.*, p. 228.

On pense bien que saint Vincent de Paul, qui voulait ses filles si modestes dans l'intérieur de la maison et de sœur à sœur, se préoccupait davantage de leur modestie au dehors.

« Vous devez être dans tous les temps d'une modestie exemplaire. Et que serait-ce de voir une fille de la Charité aller par les rues comme une évaporée, ou regarder de côté et d'autre ? O mes filles, s'il en était ainsi, le monde dirait bientôt que cette fille perdra sa vocation, et que, si les autres se conduisent de même, la compagnie ne saurait subsister. Vraiment, je suis bien édifié quand je rencontre par les rues quelqu'une d'entre vous ; Dieu en soit béni ! Il m'est toujours demeuré dans l'esprit la grande modestie d'une sœur que je rencontrais venant de quelque lieu. Je lui demandai qui était la personne à qui elle venait de parler. « Hé ! Monsieur, me répondit-elle, je n'y ai point pris garde. » Mes filles, voilà comme il faut faire¹. »

Cette modestie si grande dans les rues, vis-à-vis des gens du monde, il la voulait plus délicate encore vis-à-vis des ecclésiastiques : « O mes filles, évitez toute sorte de familiarité avec MM. les ecclésiastiques, mais ayez pour eux le plus grand respect ; oui, il n'y a personne au monde qu'on doive davantage respecter que les ecclésiastiques : ce sont eux qui dans la messe changent le pain et le vin au corps et au sang de Jésus-Christ, en

¹ *Conférences aux Filles de Charité*, I, p. 57.

prononçant les paroles sacramentelles ; ce sont eux qui, par le moyen des sacrements, nous remettent en grâce avec Dieu et qui de ses ennemis nous rendent ses amis, et qui ont le pouvoir d'arracher nos âmes d'entre les mains du diable, pour les remettre entre celles de Dieu. O mes filles, nous ne pouvons point trop honorer ceux qui ont le caractère du sacerdoce !

« C'est pourquoi ne leur parlez jamais qu'avec une singulière modestie, en sorte que vous n'osiez presque pas lever la vue en leur présence ; respectez leur sainteté, s'ils en ont ; et s'ils n'en ont pas qui vous soit connue, respectez la sainteté de leur caractère et le rang qu'ils tiennent dans l'Église de Dieu. Quand vous aurez à leur parler pour les nécessités de vos malades, faites-le brièvement et succinctement, et que ce ne soit jamais dans leur logis ; oh ! non, jamais ; j'aimerais mieux que vous les attendissiez à l'église. Que si, pour quelque nécessité pressante, mais je dis bien pressante, et qui ne peut point se remettre, vous ne pouvez vous dispenser d'aller chez eux, oh ! n'y allez jamais seules et sans une compagne qui ne vous quitte point. Et qu'est-ce qu'une fille seule irait faire chez un prêtre ? et que dirait-on ? Oh ! non, il ne le faut pas absolument ; quand le cas pressera, vous pourrez prendre votre sœur avec vous, et, étant arrivées dans sa maison, lui dire l'affaire pour laquelle vous y êtes venues, ensuite vous retirer tout aussitôt ; autre chose, il ne le faudrait pas. Toutefois on pourrait répondre pour une ou

deux fois; mais s'il voulait vous retenir plus longtemps, il faudrait dire: Monsieur, excusez-moi, j'ai affaire, je suis un peu pressée. Car, voyez-vous, mes filles, quoique la sainteté de leur ministère et le sacré caractère qu'ils portent les élèvent au-dessus du reste des hommes, il pourrait néanmoins arriver à l'égard de quelques-uns que, si vous leur parliez longtemps et non de choses nécessaires, ils ne laisseraient pas de les écouter, et les uns et les autres vous perdriez votre temps; partant, traitez toujours avec eux fort courtement et sérieusement¹. »

Sur toutes ces questions, le saint, selon sa méthode, interrogeait ses sœurs; pressées par les interrogations, ces jeunes âmes, si ardentes et si pures, s'animaient et trouvaient des réponses qui jetaient le saint dans le ravissement.

Voyez, par exemple, la conférence sur l'union et la désunion qui peuvent régner dans une communauté. Quelle recherche dans les réponses des sœurs! Plus de trente filles de la Charité prennent la parole et y déposent toutes les raisons les plus profondes, les plus pratiques, de garder à tout prix l'union des cœurs. Saint Vincent de Paul était ravi. Voyez aussi la conférence sur l'amour de la vocation: « J'eus une grande consolation en la dernière conférence où j'ai assisté; chacune rapportait si ingénument ses pensées, qu'il me semblait voir sortir de leur bouche comme des étin-

¹ *Conférences aux Filles de Charité*, I, p. 452.

celles de feu qui allumaient un grand brasier, et comme des chandelles qui allumaient d'autres chandelles¹. »

Afin de conserver cette union des cœurs, saint Vincent de Paul ne trouvait pas de meilleur moyen que cette entière franchise qui va jusqu'à s'avertir réciproquement de ses défauts.

Un jour qu'il parlait de cette pratique, M^{me} Le Gras se mit à genoux et demanda humblement qu'une sœur fût chargée de l'avertir. « Oh ! oui, dit le saint ; il ne serait pas juste, Mademoiselle, que toutes nos sœurs ayant ce bonheur d'être averties de leurs fautes, vous et moi fussions les seuls qui serions privés de ce bien, et serions assez malheureux que de n'avoir personne qui nous fît cette charité. Il faudra donc qu'une sœur qui sera comme votre coadjutrice, et qui tiendra votre place en votre absence, reçoive les plaintes qu'on pourra faire contre vous, et écoute les choses dont on aura à vous avertir ; voilà comme on en doit user et comment j'en use ; mais j'ai à me plaindre que celui qui a charge de m'avertir n'a pas assez de charité, et me laisse souvent passer des fautes bien considérables². »

A la conférence suivante, il revient sur le même sujet et demande si on a fait des progrès : « Mademoiselle, vous plaît-il nous dire si l'on a fait quelques progrès dans la compagnie, depuis qu'il a été arrêté qu'on avertirait des fautes ? — Mon Père,

¹ *Conférences aux Filles de Charité*, I, p. 201.

² *Ibid.*, p. 319.

on n'est pas encore bien entré dans cette pratique, ce qui vient peut-être de ce que je n'ai point encore prié celle que votre charité m'a donnée pour admonitrice ; je ne l'ai point encore, dis-je, priée de m'avertir, et apparemment elle n'aura pas osé l'entreprendre, de crainte que mon orgueil ne l'eût pu aisément supporter ; je vous demande très humblement pardon, mon Père, et à toutes nos sœurs, des fautes que j'ai commises et dont je ne me suis point fait avertir¹. »

Alors, pour mieux faire approfondir la nécessité de ces avertissements, saint Vincent de Paul continua ses interrogations : « Ma sœur, qui êtes là-bas, vous semble-t-il qu'il soit à propos de vous avertir les unes les autres ? — Mon Père, c'est un des meilleurs moyens que nous ayons pour nous corriger de nos défauts ; cependant une de mes sœurs m'ayant avertie, ainsi que je l'en avais priée, j'ai été si orgueilleuse que de témoigner le trouver mauvais ; je vous en demande très humblement pardon, et à vous, ma sœur, qui m'avez fait la charité. » L'autre sœur, de son côté, se mettant aussi à genoux, dit : « C'est à moi, ma sœur, à vous demander pardon de ce que je vous ai fait l'avertissement mal à propos et en présence du monde. — Oh ! que voilà qui est bien ! dit notre très honoré Père ; l'une s'accuse de n'avoir pas bien pris l'avertissement, et l'autre de ne l'avoir pas bien donné. Levez-vous, mes filles ; mais la

¹ *Conférences aux Filles de Charité*, I, p. 324.

sainte coutume est de baiser la terre quand on a dit sa coulpe¹. »

Une pureté angélique devait achever le portrait d'une fille de la Charité. Placée par l'Église au chevet des mourants, elle doit être comme une mère auprès du lit de son fils malade ; mais pour avoir là cette chasteté, il faut l'avoir toujours.

On voit quelles vertus le saint exigeait de ses filles : vertus héroïques, mais sans lesquelles elles ne pouvaient remplir les devoirs de leur sainte vocation. Ces vertus avaient pour principe et pour fin l'amour de Dieu. Aussi il y revenait sans cesse : avec quel élan, quelle grâce, quelle éloquence ! On en jugera par quelques mots. Le sujet de la présente conférence est de l'amour de Dieu : « Or sus, béni soit Dieu ! Dites-moi, ma sœur, pourquoi il faut qu'une fille de la Charité aime Dieu de tout son cœur. — Mon Père, c'est parce qu'il est infiniment bon. — Voilà qui va bien. Mais pourquoi une fille de la Charité doit-elle aimer davantage Dieu que le reste des hommes ? — Monsieur, en ce qu'il nous a tirées de la masse corrompue du monde pour nous mettre dans un état où nous avons tant de moyens de nous sanctifier ; pour moi, je suis toute confuse de tirer si peu de profit de tant de grâces et suis résolue d'être plus sur mes gardes à l'avenir. — Ma fille, par quelles marques pouvez-vous connaître que vous aimez Dieu ? — Mon

¹ *Conférences aux Filles de Charité*, I, p. 327.

Père, c'est quand on sent un grand désir de lui plaire. — Ah ! ma fille, c'en est là véritablement une grande marque ; car si on a un grand désir de lui plaire, non seulement on évitera de l'offenser, mais encore on s'étudiera à faire tout ce qu'il veut. A quoi peut-on connaître qu'une fille de la Charité aime Dieu ? — Mon Père, c'est si elle garde ses saints commandements. — Ah ! ma fille, vous avez raison, etc. etc.¹. »

Toute la conférence est de cet entrain. Les sœurs parlent les unes après les autres. Et chaque mot qui s'élève de ces cœurs embrasés donne au saint l'occasion de nouveaux développements.

Du reste, jamais d'excès en saint Vincent de Paul ; il voulait ses filles embrasées de l'amour de Dieu, mais libres, détachées de tout, toujours prêtes à tout quitter, même les plus doux exercices de piété, même l'oraison, même la sainte communion, pour le service des pauvres.

« Faites sans aucun retard ce qui regarde le service des pauvres ; et si, au lieu de faire votre oraison le matin, il vous faut aller porter une médecine, allez-y en repos. Oh ! quelle consolation pour une bonne fille de Charité de se dire à elle-même : Au lieu de faire mon oraison, ma lecture, je vais visiter mes pauvres malades qui pressent, et je sais que Dieu aura pour agréable mon action ! Avec cette pensée, une fille va gaiement partout où Dieu l'appelle². »

¹ *Conférences aux Filles de Charité*, I, p. 404.

² *Ibid.*, p. 274.

Quel esprit juste, sensé, modéré ! Voilà la vraie religion, religion *munda et immaculata*¹. En formant les filles de la Charité, il formait toutes les servantes des pauvres.

Souvent, au milieu de ces conférences, notre saint paraissait comme ravi en Dieu. Il s'arrêtait et répétait deux ou trois fois les derniers mots de la phrase précédente, comme s'il ne pouvait continuer. Ou bien il joignait les mains et disait : « Mon Dieu ! mon Dieu ! » Ou encore : « Or sus, mon Sauveur ! mon bon Sauveur ! » Les sœurs retenaient leur souffle et s'en allaient tout émuës. Après le fondateur et le père, elles venaient d'entrevoir le saint.

La conférence se terminait d'ordinaire par la bénédiction que le saint donnait à ses filles. C'était un bonheur pour celles-ci ; mais c'était un martyre pour celui-là. Quelquefois il refusait durement : « Quoi ! mon Dieu ! misérable pécheur que je suis, que je donne la bénédiction à des âmes si saintes et à vos servantes² ! » Quelquefois il se résignait à le faire après s'être frappé la poitrine, comme le jour où il venait de parler de la douceur : « Plaise à Dieu de répandre sur vous son esprit, qui n'est qu'amour, douceur, suavité et charité ; et moi, quoique le plus rude de tous les hommes et le moins doux, je ne laisserai pas de prononcer les paroles de la bénédiction, me confiant en son infinie miséricorde³. » Ou encore, ce jour où il avait parlé

¹ S. Jac., *Epist.*

² *Conférences aux Filles de Charité*, I, p. 515.

³ *Ibid.*, p. 238.

du travail : « Je prie Dieu, qui travaille de toute éternité, au dedans de lui-même ; je prie Notre-Seigneur, qui a toujours été dans le travail, de nous pardonner les pertes de temps ; et à moi particulièrement, qui suis le plus indigne du pain que je mange ; je le prie de nous faire la grâce de nous sanctifier dans nos travaux¹. » Quelquefois il s'y refusait absolument : « Je prie Dieu, mes chères filles, qu'il vous pardonne les fautes que vous avez faites contre vos règles. Et moi, misérable, qui ne garde point les miennes, je lui en demande pardon aussi, et à vous, mes filles. Et pour cela, je prierai Notre-Seigneur Jésus-Christ de vous donner lui-même sa sainte bénédiction, et je n'en prononcerai pas les paroles aujourd'hui, parce que les fautes que j'ai faites envers vous m'en rendent indigne. Je prie donc Notre-Seigneur que ce soit lui. »

Ici M. Vincent baisa la terre ; et Mademoiselle et toutes les sœurs, vivement affligées de ce que leur Père se refusait à leur donner sa bénédiction, l'en prièrent avec tant d'instance, qu'il leur accorda enfin cette grâce.

« Priez donc Dieu, mes chères filles, ajoutait-il, de ne point regarder à mon indignité ni aux péchés dont je suis coupable, mais qu'il me fasse miséricorde et qu'il répande ses bénédictions sur vous². »

Comment un tel enseignement aurait-il laissé

¹ *Conférences aux Filles de Charité*, I, p. 431.

² *Ibid.*, p. 285.

froides les âmes jeunes et ardentes qui le recevaient chaque semaine ? Comment cette parole n'aurait-elle pas éclaté par-dessus les murs de l'humble salle où parlait saint Vincent de Paul, pour aller séduire et appeler déjà une foule d'autres âmes, également pures et nobles, qui n'attendaient qu'un signal pour se lever et se mettre en marche ? Aussi elles accouraient de toutes parts, elles envahissaient une maison trop petite ; vainement M^{lle} Le Gras en remplissait toutes les chambres, même les corridors, jusqu'à partager son lit avec une infirme pour faire une place de plus. Il fallut quitter cette maison, ce premier et cher berceau de la congrégation ; et le 17 mai 1636, M^{lle} Le Gras vint s'établir avec ses filles à la chapelle Saint-Denis, dans un local plus vaste et qui avait ce grand avantage d'être à la porte de Saint-Lazare, où demeurait saint Vincent de Paul. Le contrat fut signé par la présidente Goussault, de plus en plus la mère et la bienfaitrice de la compagnie naissante. Déjà elle souffrait de la maladie dont elle mourut peu après, objet de profonde admiration pour sa douceur, sa patience, sa soumission à la volonté de Dieu. « O mon Dieu ! Mademoiselle, écrivait saint Vincent de Paul, que la soumission à la volonté de Dieu dans son mal a été douce et forte ! Ce n'est rien de l'avoir vue en santé, en comparaison de sa maladie ¹. »

Assistée par saint Vincent de Paul, soignée par

¹ *Lettres de saint Vincent de Paul*, I, p. 250.

M^{lle} Le Gras, entourée des filles de Charité qu'elle aimait tant, elle n'eut qu'un regret sur son lit de mort, ce fut de n'avoir pas tout quitté, comme elle en avait eu longtemps le désir, et de n'être pas entrée, toute grande dame qu'elle était, dans cette humble congrégation de servantes des pauvres. Peut-être est-ce pour augmenter son regret, peut-être est-ce pour la récompenser de son dévouement que Dieu permit que, la nuit qui précéda sa mort, elle eût l'esprit tout illuminé des grandeurs futures de la congrégation naissante. « Oh ! mes filles, il faut que je vous dise ce que la bonne M^{me} de Goussault, qui était une grande servante de Dieu, — c'est une sainte, qui aimait beaucoup votre compagnie, — me dit, la nuit devant celle qu'elle mourut : « Ah ! Monsieur, comme mon esprit a été occupé toute cette nuit de vos bonnes filles ! Si vous saviez tout ce que j'en crois de bien ! Oh ! qu'elles feront de grandes choses ! — Oui, ajouta saint Vincent de Paul, à condition qu'elles soient toutes bonnes ¹ ! »

¹ *Conférences aux Filles de Charité*, I, p. 184-261.

CHAPITRE III

Saint Vincent de Paul applique les hommes du monde
au service des pauvres.

— Les Filles de la Charité (suite).

1633-1642

Voilà donc déjà deux armées mises par saint Vincent de Paul au service des pauvres : les dames du monde avec leur nom, leur influence, leur fortune ; les filles de Charité avec leur pur et héroïque dévouement. Notre saint travaillait à en former une troisième, plus difficile à réunir, non moins belle : celle des hommes du monde. Dans les œuvres de charité, la femme met plus de tendresse, de délicatesse ; l'homme, plus d'autorité. Son exemple frappe davantage, et il est telle ou telle misère dont seul il peut entreprendre la guérison. Ce n'était pas trop d'ailleurs de toutes les forces de la société chrétienne, pour venir en aide aux effroyables misères dont nous allons bientôt commencer le récit. Pour toutes ces raisons, saint Vincent de Paul multipliait les efforts, afin de grouper sous l'étendard de la charité le plus

grand nombre possible de serviteurs des pauvres.

Les premiers essais de saint Vincent de Paul datent de l'époque où il était curé de Châtillon-les-Dombes. Le règlement pour la confrérie des dames de Charité est de 1617; celui d'Amiens, pour la réunion de Charité des hommes, est de 1620. Mais est-ce bien le premier? Notre saint n'a-t-il rien fait en ce genre à Clichy, à Châtillon? En tout cas, à partir de 1620, il commença à multiplier ces réunions d'hommes: à Folleville, à Montmirail, à Joigny, à Trévoux. Les registres de la ville de Mâcon ont gardé le souvenir de la première réunion d'hommes tenue en 1623 dans cette ville pour le soulagement des pauvres. On a retrouvé plusieurs manuscrits autographes des règlements faits par saint Vincent de Paul. Il sont à peu près conçus dans les mêmes termes, et on y saisit parfaitement sa pensée.

L'association est une association chrétienne. Elle a pour patron Jésus-Christ, père des pauvres. Elle est présidée par le curé ou recteur, sans lequel, ni dans l'assemblée des dames, ni dans l'association des hommes, on ne peut rien faire. Tout homme chrétien peut y entrer; mais elle a un centre et comme un cœur composé de trente hommes, choisis parmi les plus fervents, qu'on nomme les serviteurs des pauvres et qui seront, disent les statuts, « comme les piliers soutenant le corps de l'association. » Ces trente personnes éliront trois administrateurs chargés de gouverner l'association : le président, nommé

tour à tour le prieur ou le commandeur, qui préside les assemblées et dirige l'association; le trésorier, qui garde les fonds dans une armoire à deux clefs, et qui chaque année rend compte de l'emploi qu'il en a fait; enfin le visiteur, chargé de découvrir les pauvres honteux, les veuves, les orphelins, les vieillards, et d'en donner connaissance à l'assemblée pour qu'elle vienne à leur aide.

Le but de l'association est de réaliser cette parole du Deutéronome : « Qu'il n'y ait point de pauvres parmi vous. » Et, en effet, dans un village bien tenu, dans une ville bien organisée, il ne peut pas, il ne doit pas y avoir de pauvres. Ou le pauvre est valide, il peut gagner sa vie; la mendicité doit lui être interdite, et l'association l'aider à avoir de l'ouvrage. Ou il est délicat de santé, trop jeune d'âge et ne gagne qu'une portion de ce qui lui fait besoin : l'association doit lui subvenir du reste. Ou enfin il est malade, impotent, incapable de travail : « l'association lui distribuera par semaine ce qui lui sera nécessaire pour vivre. » Dès lors plus de mendicité. Notre-Seigneur a bien dit : « Vous aurez toujours des pauvres parmi vous; » il n'a pas dit : Vous aurez des mendiants. La pauvreté résulte du plan admirable de Dieu. La mendicité n'accuse que l'imperfection de la société. Elle est la mère de tous les vices et le péril de toutes les civilisations.

Nous avons vu comment saint Vincent de Paul s'y prenait pour fournir un fonds d'entretien et de ressources à chacune de ces associations, selon le

pays où elles étaient établies. Nous n'y reviendrons pas, pas plus que sur les recommandations expresses de s'occuper des âmes encore plus que des corps. « Ils veilleront, dit-il, à ce que les enfants aillent à l'école, apprennent le catéchisme et communient; à ce que les grandes personnes soient instruites de leur religion et reçoivent les sacrements. S'ils avaient le malheur d'être hérétiques, ils ne négligeront rien pour les ramener à la vérité. Mais, si ces pauvres égarés s'obstinaient, faudrait-il les chasser de l'hôpital, leur refuser tout secours? » Michelet l'avait prétendu: « Ce qui étonne, dit-il, c'est qu'ayant tant de cœur, il n'oublie pas son caractère de prêtre, et fasse de la confession catholique la condition de l'aumône. Mais quoi! si cet homme affamé est luthérien, calviniste, faut-il qu'il meure? Faut-il qu'il abjure pour manger? » M. Feillet, un homme de grande science et de haute probité, qui avait accepté cette accusation, la rétracte dans son ouvrage sur *la Misère au temps de la Fronde*: « Nous profitons de cette occasion pour faire amende honorable du reproche d'intolérance que, sur un texte mal compris, nous avons adressé à Vincent de Paul dans notre travail de la *Revue de Paris*; une étude beaucoup plus sérieuse de l'époque, une sorte de connaissance plus intime du saint, que la lecture de toutes ses lettres inédites nous a donnée, tout nous a convaincu que Vincent, en présence du malheur, ne demandait jamais à quelle religion on appartenait. Aussi ne mettons-nous

aucun amour-propre à déclarer que nos critiques de 1856 nous paraissent, en 1861, plus précieuses que solides, que nous les rétractons sans aucune arrière-pensée ni faux-fuyant, par le seul motif du respect qu'on doit à la vérité. »

Ce qui reste vrai, c'est que ce saint cœur de prêtre, en donnant des secours à tous, voulait qu'ils servissent à amener les uns à la vérité, et tous à la vertu.

Mais, pour que les associés ne se laissassent jamais aller à la défaillance, au découragement, pour qu'ils ne reculassent devant aucune fatigue ni devant aucun péril, il voulait qu'ils levassent les yeux plus haut que les pauvres, qu'ils vissent en eux les membres souffrants de Notre-Seigneur, et qu'ils se persuadassent bien que ce qu'on fait au plus petit d'entre eux, c'est à Jésus-Christ qu'on le fait. Quand il récitait les litanies, on sentait sa voix trembler à ce mot : *Jesu pater pauperum*.

Tels sont les traits principaux, à peu près les mêmes partout, de cette création originale des assemblées d'hommes du monde au service des pauvres. Elle répondait si bien aux besoins du moment, qu'elle se répandit partout avec une rapidité merveilleuse, non seulement à Folleville, Joigny, Montmirail, Trévoux, Mâcon, dans plus de trente paroisses, mais jusqu'en Lorraine, en Champagne et en Bourgogne.

Le succès fut encore plus grand à Paris. Car on pense bien que, établi définitivement à Saint-Lazare, saint Vincent de Paul ne négligea pas

une œuvre pareille, et qu'ayant sous la main, dans une foule de grands seigneurs et de personnages éminents, de si puissants appuis, il sut les employer pour le service des pauvres.

Parmi ces personnages éminents était au premier rang le baron de Renty, un des plus grands chrétiens du ^{xvii}^e siècle et de tous les siècles.

Né en 1611 au château de Beny, dans la basse Normandie, au diocèse de Bayeux, tenu sur les fonts du baptême par deux pauvres, sa noble et pieuse famille ayant eu cette belle inspiration, qui ressemblait à une prophétie, après de brillantes études à Bayeux et à Paris, contrarié par son père dans le désir qu'il avait de se faire chartreux, il épousa à vingt-deux ans une jeune fille noble de grande vertu, M^{lle} d'Enragues, dont il eut cinq enfants, deux fils et trois filles. Voué comme tous ceux de sa race au métier de la guerre, il s'y fit remarquer à la fois par sa piété et son courage. Un gentilhomme l'ayant provoqué en duel, il répondit que Dieu et le roi le lui défendant, il ne se battrait pas; mais que si ce gentilhomme l'attaquait, il saurait l'en faire repentir. Ce fut ce qui eut lieu. M. de Renty le blessa, le désarma, lui fit rendre son épée, sans autre vengeance que de le conduire dans son hôtel, où il pansa sa blessure, le soigna avec le plus grand respect et lui rendit son épée. Ce fut une des rares occasions où il fit voir ce qu'il y avait de fier sang breton dans ses veines. Bientôt une humilité absolue enveloppa et cacha

à tous les regards ses brillantes qualités. Il fit profession de renoncer à sa noblesse, abandonna tous ses titres, tous les insignes de ses dignités, et Louis XIV lui ayant envoyé le titre de conseiller du roi, il le lui renvoya avec une humilité qui, au lieu de blesser le roi, provoqua en lui un cri d'admiration. Dès lors il se voua entièrement au service des pauvres. Il avait fait de son château du Berry un hôpital où lui, sa femme, ses jeunes filles, servaient les pauvres à genoux. A Paris, à Dijon, à Beaune, partout où il était, il allait à l'Hôtel-Dieu, y passait trois et quatre heures au service des malades; et la visite qu'il faisait au saint Sacrement avant et après était si pénétrée de foi, de recueillement, que, sans qu'il s'en aperçût, les dames de Charité, les sœurs, les malades se cachaient derrière les portes pour le voir. Afin de rendre sa charité plus féconde, il avait appris un peu de médecine, surtout de pharmacie. Il s'en servait pour composer des poudres, des onguents, des pâtes qu'il étendait lui-même sur les plaies les plus répugnantes. Nul ulcère, si dégoûtant qu'il fût, ne lui faisait peur. C'était même ce qui l'attirait davantage, et on cite dans sa vie des pansements dont le seul récit fait frémir. Toujours à genoux, du reste, et adorant Jésus-Christ dans le plus dégoûtant des pauvres. Saint Vincent de Paul pouvait-il désirer un aide de camp plus courageux et plus actif? Un jour, M. de Renty rencontre, dans l'escalier d'un pauvre malade, une fille de la Charité. « Que cherchez-

vous ici, ma sœur? lui dit-il. — Monsieur, je cherche Jésus-Christ. — Et moi aussi, » reprend M. de Renty. A partir de ce moment, il est de toutes les œuvres de notre saint; il assiste à toutes les assemblées; il prend part à tout ce qu'il entreprend en France : séminaires, œuvres des prisonniers, des forçats, de l'Hôtel-Dieu des vieillards, des enfants trouvés; à tout ce qu'il entreprend hors de France, missions d'Alger, de Tunis, de Madagascar; missions d'Irlande, d'Écosse, d'Angleterre: il a la main partout; il est le bras de saint Vincent de Paul, et il meurt à trente-sept ans, mettant tous les chrétiens dans l'admiration qu'on ait pu faire tant de choses en si peu de temps¹.

Nommons, à côté de lui, son ami Henri-Michel Buche, simple cordonnier, mais d'une grande intelligence, qui avait entrepris de réformer tous les corps de métiers, et qui fonda deux associations chrétiennes : celle des cordonniers et celle des tailleurs, qui subsistèrent l'une et l'autre jusqu'à la Révolution française.

Nommons encore le commandeur de Sillery, qui, après avoir été ambassadeur en Italie, en Espagne, commandeur de l'ordre de Malte, touché de Dieu, se voua, sous la conduite de saint Vincent de Paul, au service des pauvres. Il vendit tous ses biens, quitta ses appartements somptueux, et, épris d'une perfection plus haute, sol-

¹ *Vie de M. de Renty*, par le P. Saint-Jure; Paris, chez Pierre le Petit, rue Saint-Jacques, à la Croix d'or, 1653.

licita humblement la grâce de devenir simple prêtre ; ce qui arriva, sans qu'il acceptât jamais aucune dignité dans l'Église. On a, de sainte Chantal et de saint Vincent de Paul, des lettres au commandeur de Sillery qui en font le plus bel éloge que puisse désirer un serviteur de Dieu. « Sa mort, écrit saint Vincent de Paul, a répondu à sa belle vie ; il est allé au ciel, comme un monarque qui va prendre possession de son royaume, avec une paix, une confiance, une douceur et une force qui ne se peuvent exprimer. Oh ! Monsieur, que c'était un grand serviteur de Dieu ! »

Nommons encore, au premier rang de ces hommes du monde soulevés par le souffle de saint Vincent de Paul : les deux Marillac, l'un grand chancelier, l'autre maréchal de France, oncles de M^{lle} Le Gras, et dont d'affreux malheurs firent resplendir la vertu ; le duc de Liancourt, si pieux, ainsi que la duchesse sa femme, tant qu'ils furent sous la direction de M. Olier, mais qui, hélas ! emportés par le Père Des Mares, tombèrent dans le jansénisme ; le marquis de Fénelon, que M. de Renty prit pour aide de camp dans toutes ses bonnes œuvres, comme lui-même l'était de saint Vincent de Paul ; M. Sublet des Noyers, secrétaire d'État, homme de prière et de charité, avec lequel Louis XIII aimait à s'enfermer pour réciter ensemble le bréviaire, et le roi, pour dégonfler son cœur et se plaindre en secret de la tyrannie de Richelieu ; M. Du-

four, gentilhomme ordinaire du duc d'Orléans, et une foule d'autres qu'il serait trop long de nommer.

Enflammés par de tels exemples, et sous le souffle de saint Vincent de Paul, on voit les hommes du monde se précipiter dans toutes les œuvres de charité. « Combien pensez-vous, écrit notre saint, qu'il y a à Paris de personnes de grande condition de l'un et de l'autre sexe qui visitent, instruisent et exhortent les malades de l'Hôtel-Dieu tous les jours, qui s'y portent d'une dévotion admirable, même avec persévérance ? Certes, ceux qui n'ont pas vu cela ont peine à le croire, et ceux qui le voient en sont tout édifiés ; car, en effet, cette vie-là est la vie des saints et des grands saints qui servent Notre-Seigneur en ses membres et dans la meilleure manière qu'il est possible. »

Et pendant que les uns se dirigent du côté de l'Hôtel-Dieu pour y soigner les malades, les autres descendent dans les prisons pour délivrer les prisonniers, pour aider, consoler, encourager les forçats. A la tête de ce groupe il faut noter M. de Morangis, maître des requêtes, le marquis de Laval, le marquis d'Urfé, le vicomte d'Argenson, MM. de Lavau, d'Ornano, Talon, du Bellay. Tous visitaient les prisons, s'informaient des besoins des prisonniers et délivraient ceux qui méritaient le plus d'intérêt. Le roi y contribuait tous les ans d'une somme considérable, et l'archevêque de Paris payait la rançon du prisonnier

qui lui était présenté par l'association le dimanche des Rameaux.

A l'instar de Paris, des associations d'hommes pour le service des pauvres se formaient dans toutes les grandes villes des provinces. « Le mémoire venu de Caen porte ces mots : M. de Renty a établi ici plusieurs assemblées de personnes auxquelles il conseillait de traiter ensemble toutes les semaines des moyens de secourir les pauvres et d'empêcher que Dieu ne fût offensé¹. » Mêmes renseignements sur la Bourgogne, « où M. de Renty avait formé diverses compagnies d'hommes qui ont grand désir de bien servir Dieu. » De même à Amiens, où il a formé, en deux voyages qu'il y a faits, tant par son exemple que par sa conversation et par ses amis, quantité de notables bourgeois en ces exercices de charité, qui les ont embrassés avec courage, et les ont depuis continués inviolablement avec beaucoup de fruit. » Il écrivait un jour au supérieur d'une mission : « Je vous supplie très humblement de croire que, si vous m'y jugiez utile sur la fin pour y former quelque petit corps de gentilshommes et sociétés dans la ville, comme nous le faisons aux petits et aux gros bourgs, je ferais mon possible pour m'y trouver; mais j'y ferais plus de mal que de bien. » A l'exemple de saint Vincent de Paul, partout où se fondait une association d'hommes, M. de Renty leur envoyait

¹ *Vie de M. de Renty*, 183.

des règlements faits à Paris, sous l'influence de notre saint sans aucun doute. Tous les autres gentilshommes en faisaient autant ; et c'était par toute la France une sorte d'émulation à qui enseignerait aux hommes du monde à se consacrer au service des pauvres.

Ce qui avait été commencé à Paris, ce qui se continuait déjà dans une foule de villes de province, saint Vincent de Paul voulait que les seigneurs le fissent jusqu'au fond de leurs terres, dans leurs châteaux, vis-à-vis de ceux dont ils se disaient les seigneurs et les maîtres. « Quiconque, disait-il, a de grandes terres, a reçu de Dieu charge d'âmes ; quiconque a autorité sur un autre, répond de lui selon la mesure de son autorité et l'étendue de ses besoins. Qu'il s'occupe avant tout des pauvres, des orphelins, des abandonnés, c'est son devoir rigoureux ; mais qu'il n'oublie pas les autres, car tous sont commis à sa charge. » Dans le but de répandre ces vérités trop oubliées des classes riches, il composa un petit écrit de quatre pages, qu'il fit réimprimer plusieurs fois et qui courut tous les châteaux ; il lui donna pour titre : *Instruction pour le soulagement des pauvres*, à cause des circonstances au milieu desquelles il le fit paraître, mais qu'il aurait pu intituler : *Des devoirs des seigneurs dans leurs terres*. Le voici à peu près tout entier :

« Le grand commandement du christianisme consiste en l'amour de Dieu et du prochain, et le chrétien fait connaître qu'il est digne d'un si grand

nom lorsqu'il pratique la charité envers les misérables. C'est une obligation commune à tous selon leur pouvoir, mais qui regarde plus particulièrement *ceux qui possèdent les grandes terres et les grands revenus*; car s'ils ont droit de les posséder et de les percevoir, ils sont aussi obligés d'assister ceux qui sont dans la nécessité, étant très véritable ce qu'a dit autrefois un grand Père de l'Église, que celui-là est homicide du pauvre qui ne le nourrit pas en ayant le pouvoir: *Non pavisti, occidisti*.

« Ceux donc qui, dans la très grande nécessité présente, voudront s'acquitter de ce devoir envers les pauvres pourront se servir de cette petite instruction, laquelle a été déjà pratiquée très utilement par *quelques personnes aussi illustres par leur piété qu'elles le sont par leur condition*.

« D'abord il est à propos que le seigneur aille lui-même visiter les pauvres de ses villages pour s'informer de leur vraie pauvreté, et dresser un *Mémoire*, lequel contiendra le nom et l'âge des pères et mères de famille et le nombre et l'âge de leurs enfants.

« Si les pauvres sont malades, le seigneur du lieu y pourvoira selon sa prudence. Dans le cas où ils ne pourraient être assistés par personne, par exemple, s'il n'y avait pas de *Charité* dans le pays, il donnera ordre que quelque chirurgien, apothicaire ou médecin, selon la commodité du lieu, aille visiter lesdits malades pour les panser

et leur fournir les médicaments selon leur besoin.

« Pour ce qui regarde la nourriture, il aura soin de leur en faire fournir deux fois la semaine à raison de demi-livre de viande et une livre de pain ou cinq quarterons pour chaque malade par jour.

« Lorsqu'ils pourront travailler, il faudra faire en sorte de leur donner de l'ouvrage dans les saisons où ils n'en peuvent trouver ; comme serait de remuer et porter des terres, qui est le travail dont presque tous les villageois sont capables, même dans la caducité.

« Que s'il trouvait un enfant orphelin et abandonné, le seigneur prendra un soin particulier de son éducation, instruction et nourriture.

« Le même esprit de Dieu qui l'aura porté à cette assistance des pauvres ne lui fera pas négliger le soin des églises, de ses paroisses, lequel s'étendra à faire en sorte que les paroissiens rendent le respect qu'ils doivent à leur pasteur. Que le revenu des fabriques soit fidèlement administré, et les églises ornées avec décence.

« Ce même esprit le rendra vigilant auprès des juges pour réprimer les méchants et donner courage aux bons ; terminer les procès et querelles ; faire exécuter les ordonnances contre les blasphémateurs du nom de Dieu ; empêcher, tout autant qu'il pourra, les cabarets ; punir les ivrognes et faire au moins que les cabaretiers ne reçoivent personne pendant le service divin ; châtier les femmes débauchées et les chasser hors de leurs

terres, et enfin faire en sorte que Dieu soit servi en toute piété et tranquillité¹. »

Voilà le programme que saint Vincent de Paul donnait aux seigneurs du xvii^e siècle. Dans sa pensée, un seigneur devait être en petit sur ses terres ce qu'était le roi dans son royaume : l'évêque extérieur, le ministre de Dieu pour le bien. Les temps ont changé, les conditions sociales se sont modifiées, mais les devoirs restent. Les grands propriétaires dans leurs domaines, les patrons des grandes usines, successeurs des seigneurs d'autrefois, seraient bien coupables s'ils ne se sentaient pas astreints aux mêmes obligations, agrandies encore par le trouble des esprits et les défaillances de la foi.

Les événements politiques ajoutaient aux misères ordinaires des infortunes encore plus dignes de pitié. Saint Vincent de Paul apprit tout à coup par M. de Renty qu'il y avait dans les mansardes de Paris une foule de nobles lorrains, dépouillés et chassés de leur pays par la guerre, et qui, cachant leur dénuement avec la plus noble fierté, y vivaient dans un état de pauvreté extrême, plusieurs, à la lettre, y mourant de faim. Sur un mot de notre saint, l'assemblée des hommes du monde vota les fonds nécessaires, et chargea plusieurs de ses membres, M. de Renty à la tête, de

¹ S'il n'est pas démontré que cette *Instruction* soit l'œuvre de saint Vincent, il est certain du moins qu'elle exprime parfaitement les idées qui lui étaient familières. Reveu et corrigé sur l'Expérience et imprimé pour la seconde fois à Paris, au mois d'avril 1860. (Bibliothèque Sainte-Geneviève, Paris.)

se mettre à la recherche de ces nobles infortunes. On découvrit des choses navrantes. Sur leur rapport, les seigneurs de l'assemblée se cotisèrent et firent le fonds d'un mois. Le mois écoulé, ils retournèrent à Saint-Lazare et se taxèrent pour un mois encore ; et ainsi de suite, de mois en mois, pendant près de vingt ans, sans que leur ardente charité, réchauffée sans cesse par Vincent de Paul, se refroidit jamais.

En même temps commençaient à affluer à Paris une foule de seigneurs, de nobles, de prêtres, de religieux, que chassaient d'Angleterre, d'Écosse, d'Irlande, ces commotions religieuses et politiques qui allaient aboutir à l'échafaud de Charles I^{er}. Pouvait-on les abandonner ? Et si obéré qu'on fût par tant de charges, n'était-ce pas à la fois un devoir de chrétien et une sorte de point d'honneur de leur venir en aide ? Des membres de l'assemblée furent chargés de l'enquête et de la distribution des secours. M. de Renty fut encore ici au premier rang. « Tous les mois, à pied, ordinairement seul, il partait aux quartiers de Paris les plus éloignés, que sa charité et sa mortification avaient choisis pour son département. Suivant les instructions de Vincent et les habitudes que le saint inspirait à tous les distributeurs d'aumônes, entrant dans la chambre des réfugiés anglais, il les saluait avec une compassion polie et une tendresse respectueuse, et les priait humblement d'accepter le rouleau qui contenait leur rétribution mensuelle. Un jour qu'il s'était fait accom-

pagner exceptionnellement d'un de ses amis, il lui dit au retour : « Voilà de vrais chrétiens qui ont tout quitté pour Dieu. Et que sommes-nous auprès d'eux, nous qui n'avons rien perdu et à qui rien ne manque ? Ils se contentent de deux écus par mois, après avoir possédé des quinze ou vingt mille livres de rente, et ils souffrent avec patience ce cruel changement de fortune. Nous avons, nous, abondance de biens et à peine un peu de charité. Ah ! Monsieur, ce n'est ni dans l'extérieur ni dans les paroles, mais dans le cœur et dans les faits que consiste le christianisme ! »

Quoique l'assemblée fût composée de seigneurs fort riches, souvent l'argent manquait au commencement du mois, tant le budget de la charité était chargé. Heureusement saint Vincent de Paul ne manquait jamais ; il était toujours là pour remplir la bourse épuisée. « M. Vincent, a écrit un des seigneurs de l'assemblée, était toujours le premier à donner. Il ouvrait son cœur et sa bourse ; de sorte que, quand il manquait quelque chose, il contribuait tout le sien, et se privait des choses qui lui étaient nécessaires pour achever l'œuvre commencée. Une fois même que, pour parfaire une somme considérable, il était besoin de trois cents livres, il les donna aussitôt ; et l'on sut que c'étaient des deniers qu'une personne charitable lui avait donnés pour lui avoir un autre cheval meilleur que le sien, qui était diverses fois tombé sous lui de faiblesse, étant extrêmement vieux. Mais il aima mieux souffrir de se mettre

en p'ril d'être blessé, que de laisser des personnes qu'il croyait dans le besoin sans les assister. » Une autre fois, et dans une conjoncture semblable, il manquait deux cents livres. Vincent mande alors le procureur de Saint-Lazare, le tire à l'écart : « Qu'avez-vous, lui demande-t-il, d'argent dans votre caisse ? — Juste, répond le procureur, ce qui m'est absolument nécessaire pour nourrir demain la communauté, maintenant, vous le savez, fort nombreuse. — Mais encore, combien avez-vous ? — Cinquante écus. — Quoi ! il n'y a pas d'autre argent dans la maison ? — Non, Monsieur, cinquante écus seulement, pas une obole de plus. — Eh bien, allez-moi les querir. » Le procureur va chercher ses derniers écus et les remet à Vincent, qui les verse dans la bourse de la charité pour parfaire le budget d'un mois. Du lendemain il n'avait nul souci, s'en remettant en toute confiance à la Providence divine. La Providence, en effet, dans la personne d'un des seigneurs de l'assemblée, avait tout vu et tout entendu ; et, le lendemain, un sac de mille francs était envoyé à Saint-Lazare.

En même temps qu'il remplissait souvent la bourse épuisée des membres de l'assemblée, il soutenait leur courage, il enflammait leur foi, il aimait à les recueillir à Saint-Lazare, où il leur adressait des paroles brûlantes de charité. Souvent même il leur faisait faire de petites retraites, sachant, disait-il, qu'il n'y a rien de pareil pour refaire les âmes. « C'était, dit Abelly, chose de

grand étonnement et édification lorsqu'on voyait dans le même réfectoire des gentilshommes, des comtes, des marquis, etc. ; des procureurs, des avocats, des conseillers, des présidents, des maîtres de requêtes et autres officiers de justice ; des marchands, des artisans, des soldats et jusqu'à des pages et des laquais ; tous lesquels étaient reçus, logés et nourris dans ce grand hospice de charité, pour y faire leur retraite. »

Il se trouve, de compte fait, que cette seule maison de Saint-Lazare de Paris a reçu, logé et nourri toutes les années sept à huit cents personnes pour y faire la retraite spirituelle, sans parler des autres maisons de la mission, qui en reçoivent aussi autant qu'elles peuvent, et particulièrement celle de Rome, où il y en a toujours plusieurs ; de sorte que, faisant la supputation de ces retraites spirituelles depuis l'année 1635, qu'elles ont été plus fréquentes, jusqu'à la mort de M. Vincent, arrivée vingt-cinq ans après, il s'en est fait plus de vingt mille.

Il est impossible de calculer le bien qu'ont produit ces exercices. Quelles conversions extraordinaires ! quelles natures inclinées au mal et totalement retournées ! « Je recommande, disait un jour saint Vincent de Paul, un de nos retraitants à vos prières, qui en a un besoin tout particulier, qui sans doute est capable de faire beaucoup de bien, s'il se convertit entièrement à Dieu ; et au contraire, s'il ne se convertit pas comme il faut, il y a sujet de craindre qu'il ne fasse beaucoup de mal. »

Et une autre fois : « Nous avons céans un capitaine qui veut être chartreux, et qui nous a été envoyé par ces bons pères pour éprouver sa vocation, selon leur coutume ; je vous convie de le recommander à Notre-Seigneur, et en même temps considérer combien grande est sa bonté, d'aller ainsi prendre un homme lorsqu'il est engagé fort avant dans un état si contraire à celui auquel il aspire maintenant.

« Nous avons encore céans un autre qui fait profession des armes, et qui est pareillement capitaine ; nous en louerons Dieu, et le lui recommanderons aussi bien que l'autre. Vous vous souviendrez encore en vos prières d'un autre nouvellement converti de la religion prétendue réformée, mais très bien converti, et qui travaille et écrit présentement pour la défense de la vérité qu'il a embrassée, et pourra, par ce moyen, en gagner d'autres ; nous en remercierons Dieu, et le supplierons qu'il lui augmente ses grâces de plus en plus.

« Oh ! Dieu, combien y en vient-il de loin et de près, à qui le Saint-Esprit donne ce mouvement ! Mais combien faut-il que la grâce soit forte, pour amener ainsi de toutes parts les hommes au crucifiement ! car la retraite spirituelle est pour crucifier sa chair, afin qu'on puisse dire avec le saint Apôtre : « Je suis crucifié au monde, et le monde m'est crucifié. »

Ainsi, à la voix de saint Vincent de Paul et sous sa direction, les hommes du monde com-

mençaient à se ranger publiquement sous la bannière de la charité. Ils mettaient leur influence, leur fortune au service des pauvres. Ils s'appliquaient à devenir plus chrétiens pour être plus dévoués. Ils posaient enfin les grandes lignes et comme la forme de cette admirable *Société de Saint-Vincent-de-Paul* que nous avons vu naître de nos jours, que nous avons cru être une création nouvelle, et qui n'était qu'une résurrection !

En même temps que saint Vincent de Paul s'efforçait d'inspirer à ses filles l'esprit qui devait les animer, il commençait à leur révéler discrètement aussi les grandes lignes de la constitution qu'il voulait leur donner. Cette constitution était singulièrement hardie. Il fallut à notre saint plus de vingt ans pour triompher des résistances de l'opinion publique, des objections du roi et des parlements, jusque des inquiétudes prudentes du parlement et des cardinaux. Il est vrai qu'après avoir été l'étonnement du monde, cette constitution en devint l'admiration. Voici en quoi elle consistait.

Jusque-là et depuis de longs siècles, quand une jeune fille voulait se consacrer à Dieu, elle s'enfermait dans une maison munie de grilles impénétrables qui, dans une société troublée comme celle du moyen âge, assurait sa sécurité; et, après un temps de probation suffisante, elle faisait des vœux solennels qui, reconnus par l'État, lui ôtaient la faculté de se marier valablement, de tester, d'hériter, et, en empêchant de jamais ren-

trer dans le monde, la protégeait contre sa propre inconstance. L'Église avait accepté avec reconnaissance ces mesures prises par l'État pour la paix et l'honneur de la vie religieuse, et, en s'en emparant, elle les avait transfigurées. Ces maisons, elle les avait faites vénérables comme des sanctuaires, douces et aimables comme des foyers. Ces grilles qui les enveloppaient, c'étaient les barreaux d'une prison, il est vrai, mais d'une prison volontaire dans laquelle l'amour de Dieu jetait et retenait captives les âmes divinement appelées à la vie religieuse. Ces vœux, c'étaient les clous qui les attachaient à la croix avec Jésus-Christ pour la rédemption du monde. Si bien que, dans l'esprit des chrétiens, plus haut que l'idéal de l'époux, de la mère, de la pieuse jeune fille, il y avait la vierge consacrée à Dieu, hostie volontaire pour les péchés des hommes, et puisant dans ses vœux sacrés une union avec Jésus-Christ et une puissance d'intercession qui en faisait même pour la société civile une sorte de paratonnerre.

Aussi, à peine les premières filles de la Charité furent réunies en congrégation, que ce grand idéal des vœux religieux se dressa devant elles comme une tentation.

Pourquoi ne pas faire des vœux? Pourquoi ne pas ajouter aux bonnes œuvres auxquelles elles allaient s'appliquer le bonheur et le mérite d'y être consacrées par des vœux irrévocables? Saint Vincent de Paul entendait et faisait la sourde oreille. Car quels vœux? des vœux

solennels? Mais, d'après les lois de l'Église et les constitutions du royaume, ces vœux solennels emportaient l'entière clôture. Dès lors que devenait le service des pauvres? Des vœux simples? Mais, s'ils étaient perpétuels, que d'inconvénients! Comment envoyer dans les mansardes des pauvres des filles liées par des vœux perpétuels, mais non protégées par le pouvoir civil, qui dès lors pourraient abandonner leurs vœux, se marier et très valablement, ce qui serait un scandale affreux pour le peuple et une tentation perpétuelle pour les religieuses. C'étaient là les raisons que Mgr le cardinal de Marquemont, archevêque de Lyon, avait fait valoir à saint François de Sales, et qui avaient amené celui-ci à modifier si profondément les plans de la Visitation.

Saint François de Sales avait cédé, et, à la manière d'un grand peintre qui, contraint d'abandonner un superbe idéal, en réalise un second non moins parfait, il avait substitué les sœurs cloîtrées de la Visitation aux filles de la Charité qu'il avait voulu fonder. Mais depuis lors vingt ans s'étaient écoulés. La nécessité du service des pauvres par des sœurs consacrées à Dieu avait mûri. Saint Vincent de Paul était décidé à ne pas céder. Ou ses filles ne feraient aucuns vœux, ou ces vœux, de quelque nature qu'ils fussent, ne les empêcheraient pas de visiter les pauvres. Il respectait, il vénérât les sœurs cloîtrées; mais lui ne voulait pas de cloître. La porte des maisons qu'il se proposait d'établir serait une porte à deux bat-

tants ouverte jour et nuit. C'était là le premier trait de la constitution qu'il voulait donner à ses Filles.

Quand on lit ses lettres, ses discours, on voit qu'il est hanté par la pensée de ce qui est arrivé à saint François de Sales. Il prend les précautions les plus minutieuses pour que rien de pareil ne lui arrive.

« D'abord on a jugé à propos que le nom de confrérie ou société vous demeurât, par la crainte que si on vous eût donné à la place le nom de congrégation, il ne s'en trouvât parmi vous, dans le temps à venir, qui voulussent changer la maison en cloître et se faire religieuses, comme ont fait les filles de Sainte-Marie ¹. — Dieu a permis que de pauvres filles succédassent aux filles de Sainte-Marie, et comme il est à craindre qu'avec le temps il ne se trouve quelque esprit mal fait qui voudût apporter du changement en votre compagnie, soit dans vos habits ou votre manière de vivre, dans votre coiffure, par exemple, disant : « Quoi ! être
« coiffée de la sorte pour aller voir les pauvres ! en
« vérité, c'est ridicule ; il nous faudrait une autre
« coiffe et un mouchoir de cou pour nous mieux
« couvrir ! » O mes filles, si jamais on voulait vous persuader semblables choses, rejetez-les bien loin de vous et répondez hardiment que vous voulez avoir la couronne que Dieu avait promise aux filles de Sainte-Marie ². »

¹ *Conférences aux Filles de Charité*, II, p. 92.

² *Ibid.*

Le saint y revient sans cesse : « Mes filles, vous n'êtes pas des religieuses, et s'il se trouvait parmi vous quelque esprit brouillon qui dit : « Il faudrait être religieuses, cela est bien plus beau, » ah ! mes sœurs, la compagnie serait à l'Extrême-Onction. Craignez, mes filles, et tant que vous vivrez ne permettez pas ce changement ; pleurez, gémissiez et représentez-le aux supérieurs, n'y consentez en aucune sorte ; car qui dit religieuses, dit un cloître, et les filles de la Charité doivent aller partout¹. »

Pour mieux accentuer encore le caractère de son œuvre, le saint défendit qu'on se servît du mot de cloître pour désigner la maison de ses filles, ni qu'elles eussent de chapelle, d'offices publics, d'aumônier, toutes choses qui excitent les religieuses à se renfermer chez elles. « Point d'autres monastères, disait-il, que la maison des malades, et point d'autre chapelle que l'église de la paroisse. »

De même il voulut qu'elles gardassent l'habit séculier. « O mes filles, qui eût pu former ce dessein de procurer à l'Église une compagnie de filles de la Charité en habit séculier²? »

Et plus tard, dans l'approbation des règles, il est dit « que les sœurs dites de la Charité ont résolu par une inspiration divine de vivre ensemble en communauté, *sans pourtant abandonner l'habit séculier*³. »

¹ *Conférences aux Filles de Charité*, II, p. 92.

² Maynard, III, 219.

³ Approbation du cardinal-légat, 8 juin 1868.

Le costume était celui des femmes du peuple des environs de Paris : robe de couleur grise, laissant voir les manches de la chemise attachées au poignet ; une petite coiffe ou serre-tête de toile blanche qui cachait les cheveux, et, sur le serre-tête, une large coiffure de toile blanche aussi nommée *cornette*. Quelques-uns auraient voulu que ces bonnes filles, destinées à traverser les rues et à rester près du lit des malades, eussent au moins un voile qui couvrît leur visage ; il répondit cette parole d'une hardiesse adorable : « Elles auront leur modestie pour voile. »

Enfin, pour donner à son œuvre son vrai caractère, non seulement il écarta les vœux solennels qui emportaient l'obligation d'une perpétuelle clôture, non seulement il ne voulut pas de vœux perpétuels, quels qu'ils fussent ; mais, confiant dans la vertu de ses filles, il ne leur demanda qu'un vœu d'un an. Peut-être que s'il eût été libre il ne leur en eût demandé aucun, afin que leur dévouement eût l'honneur d'une pleine liberté. « Vous irez donc, mes sœurs, voir l'évêque du pays ; si l'on vous y mène, vous lui demanderez sa bénédiction, et lui témoignerez que vous voulez vivre entièrement sous son obéissance et que vous vous donnez tout à lui pour le service des pauvres. S'il vous demande qui vous êtes, si vous êtes religieuses, vous lui direz que non par la grâce de Dieu ; que ce n'est pas que vous n'estimiez beaucoup les religieuses, mais que, si vous l'étiez, il faudrait que vous fussiez enfermées, et que par

conséquent il faudrait dire : Adieu le service des pauvres. S'il vous demande, faites-vous vœu de religion, dites-lui : « Non, Monseigneur, nous nous donnons à Dieu pour vivre en pauvreté, chas-
« teté, obéissance pour un an¹. »

Tout ce type nouveau, original, il l'a créé en dépit de tout et résumé dans ce mot célèbre : « Les filles de la Charité auront pour monastère la maison des malades, pour cellule une chambre de louage, pour chapelle l'église de la paroisse, pour cloître les rues de la ville ou les salles des hôpitaux, pour clôture l'obéissance, pour grilles la crainte de Dieu, et pour voile la sainte modestie². »

La Providence a souri à cette sainte hardiesse. Non seulement les filles de la Charité, mais presque tous les nouveaux ordres religieux de femmes depuis trois cents ans ont accepté cette règle et donnent au monde un spectacle incompréhensible. Chaque année, le 21 novembre, près de cent mille religieuses en France sont libres, leurs vœux sont finis, ils expirent à minuit. Imaginez un pareil spectacle : cent mille religieuses libres de rentrer dans le monde, de se marier si elles le veulent ; et le lendemain matin à sept heures, à la messe, toutes reprennent librement et généreusement les chaînes qui étaient tombées d'elles-mêmes et qu'elles n'avaient pas même eu la peine de délier. Demandons-le aux détracteurs de la vie

¹ *Conférences aux Filles de Charité*, 1, p. 261.

² *Règle*, ch. I, § 2.

religieuse, y a-t-il beaucoup de serments qu'on pourrait soumettre à une pareille épreuve?

Dans cette tentative hardie et qui a si parfaitement réussi, il y avait pourtant un péril : c'était d'affadir la vie religieuse en la débarrassant des entraves qui ne la contraignent que pour la faire jaillir plus ardente.

Saint Vincent de Paul en était préoccupé, et une partie de ses conférences aux filles de la Charité est employée à leur signaler ce danger, et à leur apprendre à l'éviter. Tantôt il leur disait : « Vous n'êtes pas religieuses, et vous ne pouvez pas l'être à cause de vos pauvres ; mais vous devez être plus saintes que des religieuses. Pourquoi ? parce que vous avez plus d'occasions, parce que vous avez moins de secours ; parce que si vous n'êtes pas des saintes, vous êtes perdues inévitablement¹. » Tantôt il leur disait : « Vous n'avez point de grilles pour vous préserver des périls du dehors ; c'est à vous à vous faire des grilles intérieures qui vous protègent mieux que tous les barreaux. Comprenez bien ce mot de vos règles : Elles auront pour clôture l'obéissance. » Un jour qu'il interrogeait successivement plusieurs sœurs sur ce sujet, l'une d'elles lui répondit : « Monsieur, comme les religieuses ont leur cloître et que nous n'en avons point, il faut que l'obéissance nous en serve ; autrement nous serions en danger de commettre un grand nombre de fautes. — Mon Dieu,

¹ *Conférences*, I, p. 584.

que c'est bien dit ! Ah ! que c'est bien dit ! Quoi donc, ma fille ! vous estimez que l'obéissance vous doit retenir autant que le sont les religieuses par le moyen de leur cloître ? — Oui, Monsieur, et bien que nous ne soyons pas renfermées, nous ne laissons pas d'être autant obligées à l'obéissance que les religieuses. — De sorte, mes filles, que l'obéissance vous serve de muraille. Voilà qui est beau de voir une fille servir les malades dans une paroisse, et vivre comme une religieuse cloîtrée ! Si cette fille était à elle-même et dans l'indépendance, elle ne ferait point de difficulté d'aller parfois dans un lieu, et ensuite dans un autre, de faire des visites, d'aller chez une dame de sa connaissance et de s'arrêter plus que de besoin dans les lieux où elle aurait affaire ; mais la sainte obéissance la garantit de tout cela. N'est-ce pas là, ma sœur, votre pensée, quand vous dites que les religieuses ont des cloîtres, mais que les filles de la Charité n'ont que l'obéissance ? et estimez-vous qu'une fille de la Charité fasse aussi bien qu'une religieuse dans son cloître ? — Oui, Monsieur. — Oui, mes sœurs, tenez pour certain que s'il y a chose belle à voir et qui soit agréable à Dieu, admirable aux anges et aux hommes, c'est de voir de pauvres filles vivre dans une chambre comme elles veulent en apparence et au jugement de ceux qui ne les connaissent point, mais toutefois si soumises, qu'on peut dire qu'elles ne font jamais leur propre volonté, puisqu'elles ne font rien que par obéissance. Oh ! oui, si vous

faites cela, on aura peine à trouver chose plus grande, et les religieuses confinées toute leur vie dans un cloître ne feront rien de plus que vous ¹. »

D'autres fois il leur disait : « Les gens du monde peuvent entrer chez vous, et il le faut bien pour vos pauvres, mais seulement dans les bâtiments et parloirs intérieurs, jamais dans vos chambres. La chambre d'une fille de la Charité doit être aussi cloîtrée que la cellule d'une carmélite; n'y laissez jamais pénétrer ni les seigneurs ni les grands, pas même les prêtres, pas même vos confesseurs. » Il voulait qu'on mit tout le monde à la porte, même M. Portail, s'il osait s'y présenter. « Et moi, ajoutait-il, qui suis aujourd'hui si vieux, il ne faudrait pas hésiter à me fermer la porte si je voulais entrer². »

Avec ses sages et fermes précautions, saint Vincent de Paul put créer un nouveau courant de vie religieuse sans affaiblir ni affadir l'ancien. Au contraire, il en répandit les eaux et en multiplia les bienfaits, comme on voit quelquefois que, quand un fleuve arrose un pays, on pratique sur un point de son cours une saignée, et le fleuve, sans diminuer l'intensité et la profondeur de ses eaux, va porter la fécondité en des terres qu'il ne connaissait pas.

Cependant il y avait déjà neuf ans que la congrégation était établie, et aucune sœur, si on en

¹ *Conférences*, I, p. 456.

² *Ibid.*

excepte M^{lle} Le Gras, n'avait été admise par saint Vincent de Paul au bonheur de se consacrer à Dieu, même par un vœu d'un an. Prudent comme il l'était, « n'aimant pas la presse, » il finit par s'y décider et en choisit quatre pour faire leurs vœux, le 25 mars 1642. On n'a pas le détail de la cérémonie; on ne sait pas même le nom exact de celles qui y prirent part; mais on a la formule de leur consécration, et elle est trop caractéristique pour n'être pas placée ici.

« Je, soussignée, en la présence de Dieu, réitère les promesses de mon baptême, et fais vœu de pauvreté et chasteté et obéissance au vénérable général des prêtres de la Mission, en la compagnie des filles de la Charité, pour m'appliquer toute cette année au service corporel et spirituel des pauvres malades, nos véritables maîtres; et ce, moyennant l'aide de Dieu que je lui demande par son fils Jésus crucifié et par les prières de la sainte Vierge. »

Quelles étaient ces quatre privilégiées qui eurent la joie de prendre part à cette première consécration? Il est difficile de le dire. On le sait cependant pour deux : sœur Barbe Engiboust et sœur Marguerite d'Allemagne. On n'a que des soupçons pour les autres. Barbe Engiboust était la première et la plus ancienne des filles de la Charité. Née près de Chartres, d'une famille de fermiers de la Beauce, vaillante et forte, on ne savait en quoi elle excellait davantage, ou à tenir pendant des nuits entières des enfants trouvés dans ses bras

faute de berceaux, ou à recevoir sans pâlir les injures et les brutalités des galériens qu'elle soignait, ou à arracher des mains des gardeschourmes les verges avec lesquelles ils allaient les châtier. Nulle difficulté ne l'effrayait. Comme dans ses premiers temps on ne connaissait pas encore les usages de la communauté, une foule de laïques, grands seigneurs et grandes dames, et des prêtres même, entendaient n'être pas reçus dans les parloirs seulement, mais pénétrer jusque dans les chambres des sœurs. On devait cela, disaient-ils, à leur dignité. La sœur Barbe était inflexible. Elle se dressait à la porte de la chambre comme un mur d'airain, et elle a contribué plus que personne à tenir à distance même les seigneurs les plus considérables. Sous d'autres rapports elle était admirable, et saint Vincent de Paul n'en parle qu'avec mille témoignages de sa profonde estime. « Ma grande Barbe, » comme il aimait à dire, pour la distinguer d'une sœur plus jeune de même nom et qu'il appelait en souriant : « Ma petite Barbe. » Elle était vraiment grande, dans son humble naissance, par son dévouement et son esprit de sacrifice. Sur un signe de saint Vincent de Paul, des pas de qui elle baisait la trace, elle aurait été au bout du monde. Quand elle mourut, elle devint si belle, que le peuple accusait les sœurs de l'avoir fardée, et on ne pouvait pas l'arracher de son lit de mort ¹.

¹ *Conférences*, II, p. 589.

Marguerite Laurence, qui entra peu après et qui fit certainement partie de ce premier groupe, était d'une autre nature. Vive, enjouée, quand elle passait sur la place et qu'elle voyait les comédies et les *sotties* de la foire, elle avait besoin de serrer son crucifix sur son cœur pour ne pas aller les regarder. « Vous êtes plus beau que tout, » disait-elle, et elle passait outre. Avec cela généreuse, capable de tous les sacrifices. On se rappela longtemps l'ardeur avec laquelle elle se dépouilla de ses habits du monde pour prendre la robe de bure et la cornette des sœurs. Sa mère lui écrivait : « Ma fille, je suis grandement consolée d'apprendre la joie que tu as eue au changement de tes habits du monde avec les vêtements de la sainte pauvreté, d'une esclave de Jésus-Christ qui t'orneront bien mieux que le satin et le brocador du monde, si toutefois ton âme est toujours parée des vertus dignes de cet habit, de la pénitence, de l'humilité, de la patience, de l'obéissance, mais surtout de la sainte crainte et amour de Dieu. Aime de tout ton cœur cette vile servitude et ce tant méprisé esclavage auquel tu t'es voulu abandonner aux pieds de Jésus crucifié, qui sont les pauvres desquels tu as voulu être chambrière pour son amour tout le reste de ta vie. Ressouviens-toi toujours de ta première ferveur, et quand tu la sentiras allentir, refroidir, communie avec la permission de ta sainte supérieure, pour réchauffer et allumer en ton cœur ce premier feu que tu m'as fait paraître quand tu nous as quittés, ton

père et moi, car c'est là le secret des secrets dans les voies de Dieu... Ah ! que je serai heureuse d'avoir porté en mes entrailles et en mon sein une fille que je verrai glorieuse au ciel, pour avoir, à l'imitation de son maître et Sauveur Jésus, aimé d'être méprisée et dédaignée de toute créature, et avoir supporté des travaux très pénibles et des douleurs cuisantes au corps et en l'esprit ¹. »

On est facilement une sainte quand on a une mère pareille.

Il faut compter aussi parmi ces anciennes, quoiqu'on ne sache pas si elle fut des quatre premières consacrées à Dieu, Anne de Gennevilliers, la première fille de noble extraction qui entrât dans la congrégation naissante, mais dont l'humilité surpassait encore la naissance. On la crucifiait en lui parlant de sa noblesse ; au contraire, elle rayonnait de joie au milieu des pauvres, les servant comme elle aurait servi Jésus-Christ, et disant souvent qu'elle ressentait plus de contentement quand elle avait été voir ses pauvres, que si elle avait reçu une visite de ses parents ².

Nommons encore Marie Lullen, d'une pieuse famille du Mans. Sa dévotion était d'adorer Jésus-Christ dans la personne des pauvres. Elle les suivait dans la rue comme on suit un crucifix. Rencontrait-elle un petit enfant pauvre, elle lui baisait les pieds, disant qu'elle pensait baiser les pieds du petit Jésus.

¹ Archives de la Mission.

² *Conférences*, II, p. 581.

« Dieu soit béni ! dit M. Vincent en entendant raconter ce fait, cette bonne fille avait bien raison de croire baiser les pieds de l'enfant Jésus. Oh ! que cette simplicité lui était agréable ! »

Plusieurs autres sœurs pourraient être citées ici ; mais nous avons hâte d'arriver à Jeanne d'Allemagne, qui, avec Barbe Engiboust, prit part certainement à la consécration du 25 mars. Entrée en 1638, elle ne passa guère que six ans dans la compagnie. Elle y avait été amenée toute jeune par une inspiration particulière, malgré les bonnes mères Carmélites, qui désiraient la garder parmi elles ; malgré la princesse de Condé (Charlotte de Montmorency), qui lui offrait une dot pour entrer dans quelque couvent qu'elle voudrait ; mais elle ne voyait nulle part les pauvres servis et aimés comme elle le désirait, et c'est ce qui la mena à saint Vincent de Paul. Elle mourut toute jeune en odeur de sainteté, exténuée de fatigues et de dévouement.

« Oh ! que de vertus, mes sœurs ! disait saint Vincent de Paul en parlant d'elle. Vraiment nous avons un grand trésor en cette fille ; combien nous avons perdu ! et Dieu veuille que ce ne soit point les péchés de moi, misérable pécheur, qui en soient la cause. »

Les vertus qui jetaient ce grand saint dans une telle admiration, c'était la profonde humilité de cette sœur jointe à un savoir-faire extraordinaire.

¹ *Conférences*, II, p. 583.

Elle disait sans cesse : « Je ne sais rien faire de bien, » et ce qu'elle entreprenait par obéissance était extraordinairement bien fait. En dix-huit mois, une sœur qui travaillait avec elle déclara qu'elle ne lui avait jamais vu une imperfection.

« Oh ! mes filles, dit saint Vincent de Paul, voilà qui est bien admirable, et Dieu soit béni ! qu'en dix-huit mois on n'ait pu remarquer une imperfection en une fille ! C'est ce que je n'ai encore entendu de pas une autre. »

Atteinte d'une grave maladie qui la conduisit au tombeau, elle disait qu'elle n'avait qu'un regret si elle mourait, qui était de n'avoir pas bien servi les pauvres, et que si Dieu lui redonnait la vie et la santé elle les servirait mieux que jamais. Sortant d'une faiblesse, elle fit un effort pour parler, et, regardant les sœurs, elle leur fit entendre qu'elles étaient bien heureuses d'être appelées au service des pauvres et leur dit de les mieux servir qu'elle ne l'avait fait. C'était bien son humilité qui lui dictait de telles paroles, car elle était d'une délicatesse infinie avec les pauvres. Un jour, comme la sœur économe à laquelle elle demandait du pain pour ses pauvres lui avait répondu : « Ma sœur, voilà du pain dur, donnez-le-leur. — Oh ! non, ma sœur, reprit-elle, je le mangerai bien ; il ne faut rien donner à Dieu que de bon. » Et son courage surpassait encore sa délicatesse. On le vit dans les soins qu'elle donna à une pauvre fille toute mangée d'écrouelles, et si horrible à voir et à sentir, qu'elle en défaillait de dégoût ;

mais elle se relevait aussitôt en disant gracieusement : « O ma fille, pardonnez à ma mauvaise nature. »

« Hélas ! mes sœurs, quand je la confessai la dernière fois (je puis vous dire cela pour votre édification et sans rompre le sceau de la confession), elle crut se devoir accuser de la satisfaction qu'elle avait dans ses souffrances. Je vous promets, mes sœurs, que j'ai bien vu des vies de saints, mais peu qui surpassent celle-ci en l'amour de Dieu et du prochain.

« Et la dernière fois que je la vis, je lui dis : « Eh bien ! ma fille, dites-moi maintenant quelle « aimeriez-vous avoir été en votre vie, ou une « grande dame, ou bien fille de la Charité. » Cette bonne sœur, ne pouvant presque plus parler, me dit : « Fille de la Charité. » — Oh ! bonne parole, qui nous montre, mes sœurs, que la condition des filles de la Charité est plus grande que toutes les grandeurs du monde ! et qui en doute, puisque d'être fille de la Charité, c'est être fille de Dieu¹ ? »

On voit de quelle trempe étaient les âmes qui se groupaient autour de saint Vincent de Paul, sous l'humble habit des filles de la Charité. Désormais la misère peut grandir encore, la guerre, la peste, la famine, déchaîner sur la France leurs plus odieuses fureurs : saint Vincent de Paul a sous la main une armée capable, sinon de détruire la misère, qui, hélas ! est indestructible comme

¹ *Conférences*, I, p. 158 et suiv.

l'humanité, du moins de la secourir, d'en adoucir les crises les plus aiguës, et quand on ne peut pas même la soulager, car cela arrive souvent, de la consoler en l'embaumant de tous les parfums de la résignation et de l'espérance.

CHAPITRE IV

Les prêtres de la Mission.

1246-1642

Il est temps maintenant de fixer nos regards sur cette maison de Saint-Lazare que Dieu avait placée au centre de Paris, comme un nouveau « foyer de vie et de lumière, la source la plus abondante du xvii^e siècle de la charité sous toutes les formes ». Elle était située dans ces grands espaces un peu solitaires qui séparaient alors Paris de Saint-Denis, et que traverse aujourd'hui la rue affairée du faubourg Saint-Denis. C'est là, au numéro 117, dans les vieux bâtiments d'une ancienne léproserie à la fois épiscopale et royale, que commençait à prendre corps une des conceptions les plus hardies et les plus originales de saint Vincent de Paul, la congrégation de la Mission.

Ce qui en fait l'originalité, c'est que c'est dans l'Église la première compagnie de prêtres et la seule qui se soit vouée entièrement et exclusive-

ment au service des pauvres. C'est à elle que saint Vincent de Paul avait pensé tout d'abord. Depuis, il avait été amené par les circonstances à créer les associations des dames de Charité et les réunions des hommes du monde ; il apprenait à ce qu'il y avait dans Paris de plus grand et de plus riche à monter les escaliers des mansardes et à se mettre aux pieds des pauvres. Et enfin il venait de placer au centre, et comme au cœur de toutes ses œuvres, les filles de la Charité, ces admirables sœurs grises qui allaient être une sorte d'incarnation visible de la charité. Mais toutes ces grandes œuvres, si nécessaires, si bien réussies, n'avaient pas détourné un instant saint Vincent de Paul de sa première pensée. Plus haut que le corps, il voyait l'âme ; plus haut que les souffrances physiques qu'il était juste de soigner et d'adoucir, il regardait les âmes des pauvres, si obscurcies par l'ignorance, si abaissées par les passions, ces âmes immortelles faites pour Dieu, et dont on s'occupait trop peu.

Non pas qu'il n'y eût dans l'Église, dans la riche magnificence des ordres religieux, des corps d'élite qui lui rendaient les plus grands services. Il y avait les jésuites, mais ils s'occupaient surtout des grands, ce qui n'était pas sans importance. Il y avait des dominicains, mais c'étaient des savants, des docteurs qui remplissaient avec éclat les grandes chaires des universités et qui faisaient reculer les hérétiques, ce qui avait sa valeur aussi. Il y avait les franciscains, surtout

capucins, que saint François avait plus particulièrement destinés au peuple ; mais il ne leur avait pas interdit les universités, la Sorbonne, les grandes chaires, et ils y réussissaient si bien, que les pauvres, surtout ceux des campagnes, étaient au xvii^e siècle un peu abandonnés. C'est cette lacune que saint Vincent de Paul voulait combler, en créant une société de prêtres entièrement et uniquement voués au seul service des pauvres.

L'idée était superbe, bien digne du cœur de saint Vincent de Paul, mais combien difficile à réaliser ! Prendre des prêtres, des hommes éminents, car, sans une éminence d'esprit et de cœur, on ne se fait pas religieux, et les appliquer uniquement à l'éducation des populations grossières de la campagne ; leur interdire l'entrée des grands collèges et des grandes universités, car quand ils auraient goûté des âpres plaisirs de la discussion apologétique et scientifique, ils trouveraient fade l'enseignement des classes pauvres ; leur défendre même de monter dans la chaire des grandes villes et des cathédrales, car ces beaux auditoires d'hommes du monde, de femmes instruites, délicates, soulignant les moindres passages, leur rendraient odieux ces auditoires grossiers de paysans, où on comprend si péniblement et où on sent si peu : essayer cela, c'était de la folie, à moins que l'on ne trouvât le moyen de mettre dans ces cœurs de prêtres, de religieux, une charité, une modestie et une humilité qui dé-

passassent toute mesure. Saint Vincent de Paul le crut, essaya et réussit.

« Oh ! Messieurs, disait-il sans cesse à ses premiers disciples, les pauvres, voilà notre partage. *Pauperibus evangelizare misit me*. Quel bonheur, Messieurs, quel bonheur ! Faire ce que Notre-Seigneur, descendu du ciel, est venu faire sur la terre, continuer l'ouvrage de ce Dieu sauveur qui fuyait les villes pour aller chercher les pauvres dans les campagnes, en un mot, aider les pauvres, nos seigneurs et nos maîtres : voilà notre mission. Si on eût demandé à Notre-Seigneur : Qu'êtes-vous venu faire en terre ? Assister les pauvres. Autre chose, les pauvres. Quoi encore ? les pauvres... Et si on interrogeait un missionnaire, ne lui serait-ce pas un grand honneur de pouvoir dire avec Notre-Seigneur : *Evangelizare pauperibus misit me* ? C'est pour catéchiser, instruire, confesser, assister les pauvres que je suis ici ¹. »

Et ce qui doit nous attacher à cette mission, c'est qu'elle n'a été confiée qu'à nous. « Il n'y a point eu d'autre compagnie, que je sache, qui se soit proposé pour fin particulière et principale d'annoncer l'Évangile aux pauvres, et aux pauvres les plus abandonnés. O Dieu ! qu'il y ait une compagnie et que ce soit celle de la Mission, composée de pauvres gens qui, chargés du noble emploi d'aller çà et là, de village en village, quittent les villes,

¹ *Avis et Conférences*, pp. 4 et 264.

ce qui ne s'était jamais fait, pour aller annoncer l'Évangile aux seuls pauvres : voilà ce qui étonne, et cependant ce que Dieu a fait¹. »

Mais plus cette mission était haute, plus elle était contraire aux inclinations de la nature, plus il sentait qu'elle serait rapidement délaissée par ses disciples, s'il ne parvenait pas à les établir dans la plus profonde humilité. Aussi ne cessait-il pas de leur répéter qu'ils étaient au-dessous d'une telle vocation, des pauvres et ignorants comme lui, des idiots incapables de tout ; et que leur chétive compagnie était la dernière de toutes, la plus humble, la plus misérable par le nombre et la qualité des sujets. Il a passé cinquante ans de sa vie à prêcher cette doctrine et à donner à sa compagnie ce fondement solide que rien n'a pu ébranler. Vouée ainsi uniquement au service des pauvres et cachée dans l'humilité la plus profonde, la petite compagnie se développa lentement. Saint Vincent de Paul avait commencé avec un seul prêtre, M. Portail. En 1626, il lui en était venu deux, M. de la Salle et M. du Coudray. Quelques mois après quatre nouveaux, et il fallut attendre dix ans pour voir s'élever à une vingtaine le nombre de ses disciples. Aux yeux du monde, c'était un véritable insuccès, mais le saint n'en était pas ému. En 1635, il écrivait à M. Portail : « Le nombre de ceux qui sont entrés parmi nous depuis votre départ est de six. Oh ! Monsieur,

¹ *Avis et Conférences*, p. 4.

que je crains la multitude et la propagation ! et que nous avons sujet de louer Dieu de ce qu'il nous fait honorer le petit nombre des disciples de son Fils ¹ ! »

Il est vrai qu'il les recevait étrangement, et qu'il fallait une singulière grâce de Dieu pour persévérer. Quand M. René Alméras, cet homme éminent qui, après saint Vincent de Paul, allait être le premier supérieur général de la congrégation, se présenta au saint pour être admis au noviciat, celui-ci le repoussa. Déjà ce jeune prêtre avait eu à subir les objections des siens ; on lui avait dit : « Quoi ! vous voulez entrer dans cette congrégation ! C'est une réunion de pauvres gens. Vous y mourrez d'ennui ; que n'allez-vous chez les jésuites, chez les dominicains ? » Il avait passé outre, et voilà qu'il trouvait sur les lèvres du saint fondateur les mêmes dérisions qu'il avait vaincues chez ses parents. « Oh ! Monsieur, lui dit saint Vincent de Paul, vous voulez venir parmi nous ; vous ne nous connaissez pas. Nous sommes de pauvres gens, malpropres, peu sociables, mal accommodés et sans aucun lieu assuré, étant obligés d'aller partout où l'obéissance nous envoie. » Il lui représenta ensuite la pauvreté du vivre, des vêtements, du lit et de tout le reste, d'une façon surprenante, jusqu'à lui dire qu'ils étaient logés comme des bêtes, et que s'il avait vu leur extrême pauvreté et l'abjection de leurs exercices, cela le rebu-

¹ *Lettres.*

terait ; de sorte qu'il s'imaginait que la maison était comme un hôpital rempli de toutes sortes de misères. Mais, nonobstant cela, il était résolu d'y demeurer, parce qu'un homme qui quittait le monde ne devait, disait-il, plus aimer que la pauvreté, les souffrances et les humiliations ; et qu'une personne qui se revêtait d'un sac dans une religion ou d'une soutane dans une congrégation ecclésiastique, ne pouvait désirer ni chercher autre chose. Et ainsi tout ce que lui disait M. Vincent pour le dégoûter était ce qui le fortifiait le plus pour l'embrasser.

Ce que saint Vincent de Paul disait au jeune René Alméras, il le disait à tout le monde. A l'entendre, la congrégation n'était composée que d'idiots, et il fallait avoir perdu le sens pour songer à y entrer. Il le disait si souvent et avec un tel accent, que le bon Père de Condren avait fini par le croire. « Oh ! monsieur Vincent, lui disait-il, que vous êtes heureux de ce que votre compagnie a les marques de l'institution de Jésus-Christ ! Car comme, en instituant l'Église, il prit plaisir à choisir de pauvres gens idiots, pêcheurs, pour la fonder et la planter par toute la terre avec des instruments ainsi choisis, afin de faire paraître sa puissance, de même la plupart et quasi tous ceux que Dieu appelle en votre compagnie sont, ou pauvres, ou de basse condition, ou n'éclatent pas beaucoup en science. Eh bien ! néanmoins tout le royaume est enflammé, est rempli de l'esprit de cette petite compagnie ; et l'estime en est venue

jusqu'au point que le feu roi, un peu avant son décès, me fit l'honneur de me dire que s'il revenait en santé, il ne permettrait pas qu'aucun évêque se fit sans qu'il eût passé trois ans à la Mission ¹. »

Il s'en fallait bien cependant que les premiers disciples de saint Vincent de Paul, si éminent en vertus, fussent aussi ignorants que son humilité essayait de le faire croire. Un jour qu'il y avait séance solennelle et tragédie au collège de Clermont, un des disciples de saint Vincent de Paul s'y rendit, et, sans faire attention, prit une place destinée à un plus haut personnage. « Le recteur lui envoya un valet pour l'inviter à se mettre ailleurs. Il répondit en beau latin, non compris du valet, qu'il se trouvait placé à merveille et qu'il voulait s'y tenir. Sur le rapport du valet, le recteur le prit pour un Irlandais ou un Polonais, et lui députa un jeune régent, qui lui dit en latin le contraire de l'*ascende superius* de l'Évangile. Cette fois, il répondit en grec. Nouveau rapport, nouvelles conjectures, nouvelle députation cette fois du professeur de rhétorique, auquel il parla en hébreu. A ce dernier signe, il fut reconnu pour quelque savant de la compagnie, et placé avec toute la distinction due à son mérite. De retour à Saint-Lazare, il ne manqua pas de raconter son aventure et reçut de ses amis force compliments. Mais qui ne songea pas à le féli-

¹ *Lettres*, I, p. 28.

citer, ce fut M. Vincent, bientôt informé. « Sachez, Monsieur, lui dit-il, qu'un homme vraiment humble et qu'un pauvre missionnaire ne cherche ni les premières places dans les assemblées, ni à faire parler de lui. Je vous donne ordre d'aller demander pardon au recteur et aux régents, que vous avez mal édifiés. » Il obéit avec une simplicité si aimable, qu'il donna de sa vertu la même idée qu'il avait fait concevoir de sa science.

Ces bas sentiments, si convenables à un pauvre missionnaire, cet humble dédain de tout ce que le monde estime, notre saint ne manqua aucune occasion pour l'enfoncer au cœur de ses disciples.

M. du Coudray était très versé dans les langues syriaque et hébraïque. Aussi le pressait-on vivement de donner une version latine du texte syriaque, dans la persuasion qu'un tel travail honorerait le berceau de la congrégation naissante et serait utile à l'Église ; on voulait même qu'il écrivit contre les juifs, en se servant de leur Talmud, qu'il entendait mieux qu'eux-mêmes. M. du Coudray prêtait volontiers l'oreille à ces propositions séduisantes, et avant de se mettre à l'œuvre il alla demander l'assentiment de son supérieur. « N'y pensez pas, Monsieur, lui répondit Vincent, je vous en conjure ; ces sortes d'ouvrages nourrissent la curiosité des savants, mais ne servent de rien au salut du pauvre peuple, auquel la Providence nous a destinés. Il y a actuellement en France des milliers d'âmes qui vous tendent les mains, et qui vous disent de la manière la plus

touchante : « Hélas ! Monsieur, vous avez été
« choisi de Dieu pour contribuer à notre salut ;
« ayez donc pitié de nous, nous croupons dans
« le péché, l'ignorance et les ténèbres. Nous
« n'avons besoin, pour en sortir, ni de versions
« syriaques, ni de versions latines. Votre zèle et
« le mauvais jargon de nos montagnes vous suf-
« fira ; sans cela nous sommes en grand danger de
« nous perdre. » Paroles admirables, marquées
au coin de la vraie sagesse, d'où il ne faudrait
pas conclure que saint Vincent de Paul ne com-
prenait pas le rôle de la science dans l'Église. Il
la tenait en haute estime et en absolue nécessité.
Mais la mission de sa petite compagnie était tout
autre. Il ne s'agissait pas de fonder des collèges,
des universités, il y en avait assez ; ni de préparer
à l'Église des savants, des docteurs, il y en avait
assez ; mais de créer ce qui manquait absolument,
des docteurs pour les pauvres, et des apôtres
pour les campagnes.

En même temps que saint Vincent de Paul
maintenait ainsi nettement, énergiquement, le
vrai but de la mission, il s'appliquait à lui fournir
des moyens de l'atteindre. Dans ce but, il posa
d'abord en principe et d'une manière définitive
que jamais ses missionnaires ne prêcheraient dans
les villes, et qu'ils réserveraient tous leurs soins
pour les bonnes gens des campagnes. Vainement
les évêques les plus zélés demandaient au saint
des prêtres de la Mission pour prêcher dans leurs
villes épiscopales, vainement Louis XIII et la

reine Anne d'Autriche en réclamaient pour donner des missions à Reims ou à Metz. Saint Vincent de Paul s'inclinait humblement et répondait que sa chétive petite congrégation n'était faite que pour les pauvres, et que sa première règle était de ne jamais prêcher dans les villes. « Oh ! Monsieur, répondait la reine, je ne le savais pas ; mais croyez que je ne demanderai jamais à vos prêtres rien de contraire à leurs règles. »

Par cette même raison que les missions n'étaient destinées qu'aux pauvres, saint Vincent de Paul posait comme seconde règle qu'elles seraient toujours gratuites. On ne demanderait rien aux pauvres curés de campagne. On n'accepterait qu'avec peine ce que les seigneurs voudraient bien offrir. Son rêve était même que si la pauvreté de la petite compagnie le permettait un jour, les missionnaires apporteraient avec eux de quoi subvenir à tous leurs frais. Déjà on commençait à les voir, dans les hautes montagnes de la Savoie, porter jusqu'à leur lit à dos de mulet, traîner sur une charrette leurs petites provisions, et s'installer pendant tout le temps de la mission dans une grange ou dans un grenier où leur pauvreté, leur piété, leur dévouement ravissaient ces populations naïves, peu habituées à de tels spectacles. Pour assurer la fécondité de ses missions, le saint voulait que, malgré leur petit nombre, les missionnaires fussent au moins deux, quelquefois trois et même davantage, estimant qu'un homme, si éminent fût-il, ne pouvait pas, s'il était seul,

remuer profondément une population ; et par la même raison il conseillait à ses prêtres de demeurer un mois et même deux ou trois dans le même pays, d'où ils rayonneraient dans la toute la contrée. « Sans un long et sérieux séjour des missionnaires, que sont les missions ? disait-il, feux de pailles. C'est un éclair dans l'obscurité. » En même temps que saint Vincent de Paul prenait des mesures pour que ses missionnaires ne s'occupassent que des pauvres, il leur apprenait à parler aux pauvres, à avoir, chose délicate et difficile, une parole simple, claire, pratique, populaire et toujours noble, instructive et cependant émue, à la portée de toutes les intelligences, et allant au fond des âmes. Elle doit être partout ainsi, même dans les plus brillants auditoires, et la vraie éloquence n'est qu'à ce prix. Combien plus au milieu des auditoires simples des campagnes. Dans ce but, il rédigea dès les premiers jours une méthode de prédication populaire qu'il appela la *Petite Méthode*, qu'on nomma depuis la prédication à la missionnaire, à l'apostolique, et sur laquelle on nous permettra de nous arrêter un peu, car elle fut la grande arme de la compagnie à ses premiers débuts, le levier nouveau avec lequel elle souleva les campagnes.

« Cette méthode, dit saint Vincent de Paul, c'est que nous y allons tout bonnement dans nos discours, le plus simplement qu'il se peut, tout familièrement ; de sorte que jusqu'au moindre de nos auditeurs puisse nous entendre, sans toutefois

se servir de langage corrompu ni trop bas , mais de celui qui est d'un usage commun , simple , net , et ainsi recherche la commodité et les avantages des auditeurs ; elle instruit , elle échauffe , elle détourne aisément du vice , elle persuade l'amour de la vertu , et produit les meilleurs effets partout où elle est bien employée. Voilà en quoi consiste précisément et principalement la méthode. » Laissons donc de côté tout cet appareil de science , d'érudition qui encombraient la prédication de cette époque , dont le peuple n'a pas besoin et qu'il ne comprend pas.

Le saint voulait que ses missionnaires entrassent tout de suite dans le fond même du sujet. Pourquoi croire telle vérité , pratiquer telle vertu ? En quoi consistent cette vérité et cette vertu ? quels moyens d'y arriver ? « Tout se réduisait à cela , disait-il. Suivant cette méthode , en premier lieu , l'on fait voir les raisons qui peuvent toucher et porter l'esprit à détester les péchés et vices , et à rechercher les vertus. Mais ce n'est pas assez de me déclarer les grandes obligations que j'ai d'avoir une vertu , si je ne sais ce que c'est que cette vertu , ni en quoi elle consiste principalement , et voilà le second point qui fait tout cela. Car , selon notre méthode , après les motifs qui doivent porter nos cœurs à la vertu , on fait voir en second lieu en quoi elle consiste. Vous tirez le rideau , et vous découvrez pleinement l'éclat et la beauté de cette vertu. Or sus , je vois bien maintenant , ce me semble , combien elle est belle et désirable ; mais , Monsieur , combien elle est diffi-

cile ! Comment y parvenir, et comment voulez-vous que je fasse une chose, bien que je sache que j'en ai grand besoin et que je la veuille faire, si je n'ai aucun moyen pour cela ? Donnez à cet homme les moyens d'arriver à cette vertu (qui est le troisième point de la méthode) : oh ! le voilà satisfait, il ne reste plus rien à lui dire. »

Après ces quelques mots, saint Vincent de Paul montrait que cette méthode si facile est simple, naturelle, conforme aux lois de l'esprit humain et qu'on en use partout ainsi, dans les plus petites comme dans les plus grandes choses. Il éclaircissait cela par un exemple : « Vous voulez porter un homme à désirer la présidence d'une cour : qu'est-ce qu'on emploie à ce sujet ? Il ne faut que lui représenter les avantages et le grand honneur qui accompagnent cette charge : Un président, Monsieur, c'est le premier de la ville ; tout le monde lui cède le devant et le haut du pavé ; il n'y a personne qui ne l'honore ; son autorité lui donne un grand crédit dans le monde. Oh ! Monsieur, un président ! il ne cède pas à un évêque ; les souverains même leur défèrent et les ont à grand honneur. Un président ! il peut obliger, faire plaisir à qui bon lui semble, s'acquérir un bon nombre d'amis, se faire considérer partout, etc., et ainsi, on lui dit les autres avantages qu'il y a d'être président, et d'abord vous le voyez brûler du désir d'avoir cette belle dignité. Mais le contente-t-on avec cela ? Point du tout, il faut en venir là. Qu'est-ce que c'est que l'office de président ?

en quoi consiste-t-il ? Que faut-il faire dans cette charge ? Vous êtes le premier officier de la justice, de ce grand et honorable corps, vous en êtes le chef, vous distribuez les affaires, c'est vous qui recueillez les voix des autres et qui prononcez le jugement : voilà ce qu'on lui apprend à peu près, et les autres fonctions de cette charge. Et voilà un homme qui a envie d'avoir la charge de président et qui sait déjà en quoi elle consiste ; mais avec tout cela il ne tient rien, si on ne lui suggère les moyens d'avoir cet office ; il aurait raison de se fâcher, de se plaindre de ce conseiller impertinent, qui serait venu lui donner l'envie de cette charge sans lui suggérer aucun moyen de l'obtenir. Mais si celui qui donne les conseils fournit encore les moyens ! Monsieur, vous avez tant de revenu de ce côté-là, tant d'argent de l'autre ; vous prendrez de là cette somme, et d'ici cette autre ; au reste, je connais Monsieur tel, qui a cette charge à vendre. Encore : Monsieur tel est mon intime et aussi son ami, je ferai qu'il traitera avec lui ; nous en aurons bon compte ; nous ferons ceci et cela, etc. etc... Voilà qui est bien servir un homme, et le mettre dans le chemin assuré pour parvenir à la dignité de président. On se sert des mêmes moyens dans toutes les choses du monde qu'on veut persuader aux autres, et c'est la manière la plus efficace et à laquelle il est impossible de ne point se rendre si on a l'esprit bien simple. Il en est de même dans les choses spirituelles. »

Remarquons, en passant, ce style de saint Vin-

cent de Paul, si vif, si alerte, si naturel. C'est du meilleur style du xvii^e siècle.

Après avoir indiqué en quoi consiste la petite méthode, et comment elle était fondée sur la nature, le saint en montre l'efficacité. « Dernièrement, dit-il, la mission avait lieu en Corse, au milieu de bandits qui venaient de piller partout. Eh bien ! chose inouïe, les bandits se sont convertis en foule. Voilà ce qu'il a plu à Dieu d'opérer par cette pauvre et chétive compagnie, prêchant selon la *Petite Méthode*. Cela n'est-il pas vrai, M. Martin, nous sommes ici dans un entretien familial : dites-nous, s'il vous plaît, comment cela s'est passé ? » — M. Martin : « Oui, Monsieur, cela est ainsi, tous les bandits sont venus à confesse, et cela arrive ainsi pour l'ordinaire dans nos missions. » — M. Vincent : « O chose prodigieuse, les bandits convertis par les prédications faites dans la *Petite Méthode* !

« Plus récemment, on a prêché en Bretagne. Un navire avait fait naufrage sur la côte ; les marchandises dont ce navire était chargé furent portées sur le bord ; tout le village et les environs y accoururent comme au pillage, et s'emparèrent de tout ce qu'ils purent emporter. La mission ayant été faite dans ces villages selon la *Petite Méthode*, on a fait rendre ce qui avait été pris à ces pauvres marchands. Tout a été restitué ; les uns rapportaient des ballots, les autres des étoffes, de l'argent ; d'autres s'obligeaient, n'ayant pas de quoi satisfaire ; et voilà, Messieurs, les effets de

la *Petite Méthode*. Allez m'en trouver de semblables dans cette façon recherchée, dans ce grand appareil et parmi cette vaine pompe d'éloquence. A peine en voit-on un seul se convertir en plusieurs Avents et Carêmes par de telles prédications, et point de restitutions; nous le voyons tous les jours.

« Et parmi nous, au contraire, quels progrès n'avez-vous pas faits partout où vous avez prêché selon cette méthode? quelles conversions n'a-t-on pas vues? L'homme et la femme qui vivaient mal sont venus à vous. Ah! Monsieur, nous renonçons à nos malheureuses pratiques. Ah! Monsieur, dès ce jour nous nous séparons pour jamais. Ah! Monsieur, je vous promets que je ne la verrai plus! Et qu'est-ce que cela? oh! qu'est-ce que cela? Et les rancunes et les inimitiés invétérées, et les plus grandes divisions n'ont-elles pas été accordées à vos prédications faites selon la méthode? Quels progrès! et combien seraient-ils plus grands, si moi, misérable, ne les avais empêchés par mes péchés! Oh! Sauveur, pardonnez à ce misérable pécheur qui gâte tous vos desseins. »

Et non seulement la méthode pompeuse, comme il disait, ne produit pas de tels fruits, mais, grand Dieu! qu'elle est dangereuse pour ceux qui s'en servent! Combien elle produit la vanité et engendre l'orgueil! Et non seulement stérile et vaine, mais c'est une duperie.

« Qu'est-ce que c'est que toute cette fanfare? Quelqu'un veut-il montrer qu'il est brave rhétoricien, bon théologien? Chose étrange, il en prend

mal le chemin. Peut-être sera-t-il estimé de quelques personnes qui n'y entendent guère ; mais pour acquérir l'estime des sages et la réputation d'un homme éloquent, il faut savoir persuader l'auditeur et le détourner de ce qu'il faut qu'il évite. Or cela ne consiste pas à trier ses paroles, à bien agencer les périodes, à exprimer d'une manière peu commune la subtilité de ses conceptions, et à prononcer son discours d'un ton élevé, d'un ton de déclamateur qui passe bien haut par-dessus. Ces sortes de prédicateurs obtiennent-ils leur fin ? persuadent-ils fortement l'amour de la piété ? Le peuple est-il touché et court-il après cela à la pénitence ? Rien moins, rien moins ; et voilà cependant les prétentions de ces grands orateurs : acquérir de la réputation, faire dire au monde : « Vraiment, cet homme débite bien, il est éloquent, il a de belles pensées, il les exprime agréablement. » Voilà à quoi se réduit tout le fruit de leurs sermons. Vous montez donc en chaire, non pas pour prêcher Dieu, mais vous-même ! et vous vous servez (oh ! quel crime !) d'une chose aussi sainte que la parole de Dieu pour nourrir et fomentier votre vanité. Oh ! divin Sauveur !

« On dit : Cette méthode est bonne. Sans doute ; mais les autres ne sont-elles pas aussi bonnes que celle-là ? Nous voyons tant de doctes et excellents prédicateurs qui ne connaissent pas notre méthode, et qui ne laissent pourtant pas faire de grands fruits et de prêcher fort bien. — Sans

doute, réplique le saint, Dieu peut se servir de toute méthode; il peut prendre des pierres et les employer pour faire des enfants d'Abraham; mais avec cela, Messieurs, combien en voyons-nous qui se convertissent par toutes ces méthodes! Nous avons l'expérience de la nôtre; mais de celle de la mode, vous avez l'expérience du contraire, elle passe toujours par-dessus, ne touche que la superficie, un peu de bruit, et qu'est-ce que cela en comparaison des fruits que produit notre *Petite Méthode*?

« Et ne vous persuadez pas, Messieurs, que cette méthode ne soit que pour la campagne, pour le menu peuple, les paysans; elle est à la vérité excellente, très excellente pour le peuple; mais elle est aussi bien efficace pour les auditeurs plus capables, pour les villes, dans Paris même. Dans la mission qui fut faite à Saint-Germain, le monde y accourait de toutes parts. On y venait de toutes les paroisses, et des personnes de condition, des docteurs même. On ne prêcha à tout ce grand monde que suivant la *Petite Méthode*. Mgr l'évêque de Boulogne, qui portait la parole, n'en eut jamais d'autre; et quels fruits ne fit-on pas? O Dieu, quels fruits! On fit des confessions générales aussi bien que dans les villages, et ce fut avec grandes bénédictions. Or sus, Dieu soit béni! vit-on jamais tant de monde converti par toutes ces prédications raffinées? Cela passe par-dessus toutes les maisons; toute la conversion qui s'y fait, c'est que les auditeurs disent :

« Oui, cet homme en sait long, il dit de belles choses. »

« Mais disons davantage, la *Petite Méthode* est bonne pour la cour ; déjà deux fois la *Petite Méthode* a paru à la cour, et, si je l'ose dire, elle y a été bien reçue. Il est vrai que la première fois il y eut de grandes oppositions ; nonobstant on y fit grand fruit ; M^{gr} l'évêque d'Alet y portait la parole ; par la grâce de Dieu l'on vint à bout de toutes les oppositions avec la *Petite Méthode*, et la seconde fois, un des nôtres portait la parole, M. Luytre. Dieu merci ! il n'y eut aucune opposition ; la *Petite Méthode*, ô misérable, je l'ose dire, la *Petite Méthode* y triompha, on y vit des fruits merveilleux.

« Je ne pense pas qu'il y ait maintenant rien qui nous empêche de prendre cette méthode de prêcher. Sera-ce le plaisir ? mais elle nous fait prêcher avec plus de satisfaction que toutes les autres méthodes. Quel plus grand plaisir, en effet, peut avoir un prédicateur que de voir ses auditeurs venir à lui, fondre en larmes, comme il est arrivé souvent à vous-mêmes ? N'est il pas vrai que souvent vous voyez votre auditoire pleurer, et que quand vous voulez partir, il faut vous dérober ? On court après vous, n'est-il pas vrai, Messieurs ? Dites-nous, je vous prie, s'il en est ainsi. — Oui, Monsieur, l'on ne sait comment faire, comment partir pour se défaire du monde, etc. — Oh ! Sauveur, on nous donne les mêmes louanges que l'on a données à Jésus-Christ ! Bienheureux, dit-on

aux missionnaires, les ventres qui vous ont portés ! Quand ils partent, on crie après : « Bienheureuses « les mamelles qui vous ont allaités. Oh ! que vos « mères sont heureuses ! » Et qu'a-t-on dit davantage du Fils de Dieu ? On dit toutes ces louanges, et beaucoup d'autres qui vous importunent, aux missionnaires, mais aux missionnaires quand ils se servent de la *Petite Méthode*.

« Mais cette méthode, elle est si basse : que dira-t-on de moi de prêcher toujours ainsi ? pour qui me prendra-t-on ? A la fin chacun me méprisera, je perdrai mon honneur. Vous perdrez par là votre honneur ! Oh ! en prêchant comme Jésus-Christ a prêché, vous perdrez votre honneur. Quoi ! c'est perdre son honneur de parler de Dieu comme le Fils de Dieu en parle ! J'aimerais autant dire que Jésus-Christ, lui qui était la sagesse éternelle, n'a pas bien su traiter sa parole, qu'il ne s'y entendait pas bien. Oh ! quel blasphème. Un jour, je demandais à M. V*** : « Mais, Monsieur, dites-moi, s'il vous plaît, comment faisait saint Vincent Ferrier, qui attirait « tant de monde de toutes parts, qu'il fallait faire « suivre des convois de vivres ? » Il me répondit : « Ce grand homme prêchait dans la simplicité, « familièrement, se faisant bien entendre de tout « le monde. »

« O simplicité ! tu es donc bien persuasive. Vive donc la simplicité qui fait des miracles ! Vive la sainte simplicité, la *Petite Méthode*, qui est la plus excellente, et celle par laquelle on peut

acquérir le plus d'honneur, persuadant bien l'esprit sans toutes ces clameurs qui ne font qu'importuner ! Oh ! Messieurs, cela est tellement vrai, que si un homme veut passer pour un bon prédicateur dans les églises de Paris et à la cour, il faut qu'il prêche de la sorte, sans nulle affectation ; et l'on dit de celui qui prêche ainsi : « Cet homme fait des merveilles, il prêche à la missionnaire, il prêche en apôtre. » Pour bien prêcher on dit donc qu'il faut prêcher comme nous, et M. N*** me disait qu'à la fin il faudrait en venir là. Oh ! mon Dieu, vous avez donc fait cette grâce à la petite et chétive compagnie, de lui inspirer une méthode que tout le monde veut suivre, et nous vous en remercions de toutes nos forces ¹. »

Ainsi la vive intelligence et le large bon sens de saint Vincent de Paul stigmatisait la fausse éloquence, faisait voler en éclats les vaines objections des prédicateurs mondains, et préparait le triomphe de la grande et sérieuse parole chrétienne, telle que Bossuet devait en laisser d'inimitables exemples : simple, naturelle, à la portée de toutes les intelligences et pénétrant jusqu'au fond des âmes.

Cependant, si puissante que fût la prédication, grâce à la méthode populaire de saint Vincent de Paul, elle ne pouvait pas suffire à assurer le plein succès d'une mission au milieu des pauvres gens des campagnes ; une lettre que reçut saint Vin-

¹ *Avis et Conférences*, pages 138 et suiv.

cent de Paul lui indiqua un point faible dans l'action de ses missionnaires.

« Tout le monde demeure d'accord que le fruit qui se fait à la mission est par le catéchisme, et une personne de qualité, disant dernièrement cela, ajouta que les missionnaires s'étudiaient tous à bien prêcher, mais qu'ils ne savaient point faire le catéchisme, et dit cela en ma présence et en celle d'une bonne compagnie. Au nom de Dieu, Monsieur, ajoute saint Vincent de Paul, avertissez de ceci la compagnie de de-là : ma pensée est que ceux qui travailleront doivent, l'un, faire le grand, l'autre, le petit catéchisme ; car, comme j'ai dit, on remarque que tout le fruit vient de là¹. »

Cette lacune indiquée à saint Vincent de Paul fut bien vite comblée. Des leçons furent données à Saint-Lazare aux jeunes séminaristes, et désormais nulle mission n'eut lieu sans être accompagnée de grand et de petit catéchisme. Les missionnaires appelaient à eux les enfants de la paroisse, les instruisaient avec soin, et avant d'achever la mission, innovation heureuse, ils leur faisaient faire tous ensemble et publiquement leur première communion. Une procession solennelle, où les enfants étaient vêtus de blanc et « transformés en anges », achevait et couronnait la cérémonie. Cette précieuse initiative ne triompha pas sans difficultés. Autant elle excita d'enthousiasme dans les uns, autant elle provoqua d'oppositions dans les

¹ *Lettres*, I, p. 188.

autres ; mais, grâce à la fermeté et à la sagesse de saint Vincent de Paul, elle finit par triompher pour le plus grand bien de l'Église de France. « Monsieur, écrivait saint Vincent de Paul à un de ses prêtres qui donnait une mission aux environs de Paris, j'ai été consolé de voir dans votre lettre que M. le curé s'est un peu relâché de la résolution de ne point souffrir la communion des enfants. J'espère qu'il se rendra tout à fait, si vous avez soin de lui représenter : 1° qu'il a été toujours pratiqué dans toutes les missions que nous avons faites, lorsqu'ils sont bien instruits et en état de se bien préparer à la communion, laquelle sert par après de disposition à bien faire les autres ; 2° que c'est un des principaux moyens que nous ayons pour toucher les personnes plus âgées, qui ont le cœur dur et obstiné, lesquelles se laissent vaincre à cette dévotion des enfants et du soin qu'on prend après eux. Et à propos de ceci, on me mande de Gênes que Mgr le cardinal-archevêque a une telle affection à la communion des enfants, qu'il se trouve en la plupart, et y pleure de tendresse comme s'il était lui-même un enfant. Enfin l'expérience que nous avons de la bénédiction que Dieu donne à cette action doit servir de motif à mondit sieur le curé de l'approuver en sa paroisse. »

Et il ajoute avec beaucoup de sagesse, pour répondre aux objections : « Que s'il dit qu'il veut faire cela lui-même et que pendant le Carême il les instruira pour les faire communier à Pâques, on

lui peut répondre qu'il est vrai qu'il s'en acquittera bien mieux que nous, mais que ce que nous en ferons n'empêchera pas qu'il ne fasse alors la même chose. Que s'il craint que nous admettions à la communion des enfants qui ne soient pas assez instruits et n'aient les autres dispositions nécessaires, vous lui direz, s'il vous plaît, que notre coutume est de les examiner tous en la présence de MM. les curés, lesquels jugent eux-mêmes si on les doit recevoir à ce sacrement ou non. Que si enfin il trouve à redire à la solennité de la procession, on la fera le plus simplement qu'il se pourra, sans habiller certains enfants en forme d'anges, comme on a fait en certains endroits; et en vérité cela ne me semble pas faisable. Je vous prie de lui bien représenter ces choses, et j'espère qu'il vous donnera toute liberté pour ce regard, sinon nous verrons avec la compagnie s'il est expédient de continuer la mission dans ladite communion¹. »

Après un peu d'agitation, les premières communions solennelles, dues à l'initiative de saint Vincent de Paul, tombèrent dans les mains des curés, auxquels elles appartenaient de droit; ceux qui y étaient le plus opposés les établirent eux-mêmes, et elles se sont continuées jusqu'à nos jours comme une des grandes forces et une des plus pures joies de l'Église de France.

La mission se terminait d'ordinaire par la fon-

¹ *Lettres*, tome I, p. 501.

dation et l'érection solennelle d'une *Charité*, soit parmi les hommes, soit parmi les femmes chrétiennes de la paroisse. Saint Vincent de Paul voulait qu'on en tentât l'essai même dans les plus petites paroisses, estimant, disait-il à ses prêtres, qu'appliquer les hommes et les femmes chrétiennes au service des pauvres, était le meilleur moyen de conserver et d'assurer les fruits de la mission.

Comment des missions si sagement conduites, données par des hommes si humbles, si détachés, voués exclusivement au service des pauvres, n'auraient-elles pas excité une émotion profonde? Saint Vincent de Paul nous montrait tout à l'heure les populations s'attachant aux pas des missionnaires, accueillant leurs paroles avec des sanglots et des larmes, et leur criant : « Bienheureuses les entrailles qui vous ont portés! » Il fallait que les missionnaires s'en allassent de nuit, pour échapper aux étreintes qui voulaient les retenir. Les protestants eux-mêmes se sentaient attendris; ils se convertissaient en grand nombre. Il est vrai que saint Vincent de Paul recommandait sans cesse aux missionnaires de tremper sept fois leurs lèvres dans la charité, d'attaquer les erreurs, jamais les personnes, de ne porter ni défis ni menaces aux ministres, et dans des temps troublés comme ceux de la Ligue et de la Fronde, de ne faire jamais allusion aux événements politiques : conseils éminemment sages pour ce temps-là et pour tous les temps.

Entre tant de missions qui furent prêchées à

cette époque, nulle ne fit plus de bruit que celle de Saint-Germain-en-Laye. Elle commença par une tempête et finit par des consolations insignes. Louis XIII et toute la cour étaient alors à Saint-Germain ; et pour cette raison le saint, qui fuyait l'éclat, eût bien voulu que la mission fût confiée à d'autres ; mais le roi ayant dit au saint qu'il voulait de ses missionnaires, il fallut, bon gré mal gré, céder à ses désirs. Les dames de la cour s'y portèrent en foule. On admira d'abord la simplicité et l'humilité des missionnaires. La *Petite Méthode* y fut applaudie, mais bientôt on se blessa de leur sainte hardiesse.

« La mission de Saint-Germain, écrit saint Vincent de Paul, s'en va achevée avec bénédictions, quoique au commencement on ait eu sujet d'exercer la sainte vertu de patience. La fermeté contre les gorges découvertes a donné lieu à cet exercice de patience.

« Le roi dit à M. Pavillon qu'il était fort satisfait de tous les exercices de la mission ; que c'est ainsi qu'il fallait travailler, et qu'il rendrait ce témoignage partout. Celles qui ont fait le plus de difficultés au commencement sont maintenant si ferventes, qu'elles se sont mises de la Charité, servant les pauvres en leur jour, et ont fait la quête par le bourg en quatre bandes : ce sont les filles de la Reine¹. »

A la suite de ces missions, il arrivait souvent

¹ Notice sur les prêtres, etc., compagnons de saint Vincent, I, p. 138.

que pour prolonger le bien qui avait été fait, pour conserver les missionnaires au milieu des populations qu'ils avaient évangélisées, on sollicitait de saint Vincent de Paul, l'établissement d'une maison. Des seigneurs offraient une propriété, d'autres constituaient des rentes. Presque chaque année voyait se faire une fondation : Toul, en 1635 ; La Rose, en 1637 ; Richelieu, Luçon et Troyes, en 1638 ; Annecy, en 1639 ; Crécy, en 1641 ; Rome, en 1642 ; Marseille, Cahors, Sedan et Montmirail, en 1643 ; Saintes, en 1644, etc... Il serait curieux de suivre dans les lettres de saint Vincent de Paul la naissance de chacune de ces maisons, ses soins pour les bien asseoir au point de vue matériel, ses préoccupations pour assurer leur avenir, au moyen de contrats bien faits, et jusqu'aux plus petits détails pour le bon entretien des murs et l'aménagement des jardins. Car saint Vincent de Paul traite de tout en homme d'une expérience consommée. Mais ce qui est plus beau encore et singulièrement instructif, c'est de le voir plaçant à la tête de chaque maison un supérieur choisi avec soin, l'aidant dans les difficultés, le consolant dans ses peines, le dirigeant avec un mélange admirable de douceur et de fermeté, et faisant éclater, dans ce maniement de caractères si divers et quelquefois si opposés, les plus rares qualités du vrai supérieur. Mais ceci nous entraînerait trop loin, et d'ailleurs nous en retrouverons quelque chose plus tard.

Cependant saint Vincent de Paul désirait ar-

demment que sa petite congrégation fût approuvée par le roi et par le pape. M. de Gondi s'était chargé de présenter la requête au roi et avait pleinement réussi. Dès 1627, Louis XIII avait donné des lettres patentes pour l'érection de la Mission ; mais croirait-on qu'il fallût attendre quatre ans pour que le Parlement se décidât à les enregistrer (4 avril 1631) ? On avait intrigué de toutes parts pour persuader au Parlement qu'il y avait bien assez de religieux en France, et qu'on n'avait pas besoin de missionnaires nouveaux. De hautes amitiés ayant écarté ces obstacles, et les lettres patentes enregistrées, saint Vincent de Paul se hâta d'envoyer à Rome un de ses premiers disciples, M. du Coudray, pour solliciter la sanction de l'autorité pontificale. Mais là on retrouva la même opposition qu'on venait de vaincre à Paris.

« Oh ! Monsieur, lui écrit saint Vincent de Paul, si vous saviez combien ces artifices m'étonnent ! » Il ajoute humblement : « Mais je ne m'en étonnerais pas sans mes péchés, qui me donnent sujet de craindre, non pas le succès de la chose, qui tôt ou tard se fera¹. »

Et quant à ceux qui disent qu'il n'y a pas besoin de nouveaux missionnaires : « Hélas ! Monsieur, la campagne est si grande ! Il y a des peuples à milliers qui remplissent l'enfer. Tous les ecclésiastiques avec les religieux ne suffiraient pas pour subvenir à ce malheur. Que si l'on veut

¹ *Lettres de saint Vincent de Paul*, tome I, p. 65.

nous empêcher, nous autres, de venir au secours de ces pauvres âmes, il faut prier, s'humilier et faire pénitence des péchés que nous avons commis en ce saint ministère ¹. »

La manière dont saint Vincent de Paul avait constitué sa nouvelle congrégation faisait encore hésiter Rome. Il avait rejeté les vœux solennels, dont aucune congrégation d'hommes n'avait été encore exempte; il s'était contenté des vœux simples d'obéissance, de pauvreté et de chasteté, à condition qu'ils fussent perpétuels, et s'était résigné à y joindre, pour plus de solidité, le vœu de stabilité, dont ne pourraient dispenser que le pape et le supérieur général; tout cela, au dire des meilleurs théologiens, ne suffisant pas à faire de ses disciples des religieux, ce dont il ne voulait à aucun prix.

Dès lors les disciples de saint Vincent de Paul n'étant pas religieux, il régla qu'ils conserveraient le nom de Monsieur et ne prendraient pas celui de Père; qu'ils porteraient l'habit des prêtres séculiers, c'est-à-dire la soutane, seulement plus modeste et plus pauvre; qu'ils ne seraient pas astreints au chant de l'office ni à aucune des pénitences des ordres religieux; qu'ils n'auraient pas d'autres jeûnes que ceux prescrits par l'Église à tous ses fidèles. Mais en revanche il exigeait la séparation entière du monde, une vie d'humilité, de mortification, de fidélité à la règle et d'entière

¹ *Lettres de saint Vincent de Paul*, I, p. 66.

consécration au service des pauvres. Tout cela était bien nouveau, bien hardi, et souleva à Rome, pendant plusieurs mois, une grande opposition. Enfin Urbain VIII évoqua la cause à son tribunal, la fit examiner par une commission de cardinaux, et le 12 février 1632, sans s'arrêter à ces vaines objections, il publia la bulle d'approbation.

Sûr de l'avenir par la stabilité que lui donnait cette double approbation pontificale et royale, notre saint voulut en être plus sûr encore en fondant un noviciat, c'est-à-dire une école de recrutement pour ceux qui aspireraient à la même vie que lui. Il ne lui donna pas le nom de noviciat, trop monastique en son sens, il le nomma Séminaire, et même Séminaire interne, pour le distinguer des séminaires externes ou diocésains que dirigent les prêtres de la Mission. Il y recevait les jeunes gens et même les prêtres qui désiraient entrer dans la congrégation naissante. Ceux qui, incertains de leur vocation, ne sachant dans quel ordre entrer, avaient besoin de silence et de conseils, étaient admis à faire une retraite spirituelle à Saint-Lazare.

Les sujets admis au Séminaire interne n'étaient pas tous destinés à l'état ecclésiastique; il y en avait qui étaient appelés frères coadjuteurs, dont l'office était de se livrer aux travaux manuels dans diverses maisons de la congrégation. Mais tous, clercs et frères, suivaient les mêmes exercices spirituels et faisaient les mêmes vœux.

M. de La Salle, son troisième disciple, fut mis

à la tête de ce séminaire, et le saint lui remit des instructions admirables, qui ont été jusqu'à nos jours la règle de conduite des prêtres de la Mission.

Elle se réduisait à trois points où l'on ne sait qu'admirer davantage du désintéressement et du seul souci de la gloire de Dieu.

1° Ne jamais attirer personne à la congrégation. « Ah ! Messieurs, prenez bien garde, lorsque vous rendez service à ceux qui viennent faire leurs retraites spirituelles en cette maison, de ne jamais leur rien dire qui tende à les attirer en la compagnie. C'est à Dieu à y appeler et à en donner la première inspiration. Bien davantage, quand même ils vous découvriraient qu'ils en ont la pensée, et qu'ils vous témoigneraient qu'ils y ont inclination, gardez-vous bien de les déterminer de vous-mêmes à se faire missionnaires, en les conseillant ou les y exhortant ; mais alors dites-leur seulement qu'ils recommandent de plus en plus ce dessein à Dieu, qu'ils y pensent bien, étant une chose importante. Représentez-leur même les difficultés qu'ils y pourront avoir selon la nature, et qu'il faut qu'ils s'attendent, s'ils embrassent cet état, de bien souffrir et de bien travailler pour Dieu. Que si, après cela, ils prennent leur résolution, à la bonne heure, on peut les faire parler au supérieur, pour conférer plus amplement avec eux de leur vocation. Laissons faire Dieu, Messieurs, et nous tenons humblement dans l'attente et dans la dépendance des ordres de la

Providence. Croyez-moi, si la compagnie en use de la sorte, Dieu la bénira. »

2° A plus forte raison, ne pas retenir ceux qui veulent aller ailleurs. « Que si nous voyons, disait-il, qu'ils aient la pensée de se retirer ailleurs, d'aller servir Dieu dans quelque sainte religion ou communauté, ô Dieu ! ne les empêchons pas ; autrement il faudrait craindre que l'indignation de Dieu ne tombât sur la compagnie, pour avoir voulu avoir ce que Dieu ne veut pas qu'elle ait. Et dites-moi, je vous prie, si la compagnie n'avait été jusqu'à présent dans cet esprit, les Pères chartreux et autres communautés religieuses nous enverraient-ils, comme ils font, pour faire retraite céans, quantité de jeunes hommes qui demandent d'entrer chez eux ? Vraiment ils s'en donneraient bien de garde. Quoi donc ! voilà un bon sujet qui a la pensée de se faire chartreux ; on l'envoie ici pour conférer avec Notre-Seigneur par le moyen d'une retraite, et vous tâcheriez de lui persuader qu'il demeurât céans ! Et que serait-ce que cela, Messieurs, sinon vouloir retenir ce qui ne nous appartient pas, et vouloir faire qu'un homme entre dans une congrégation où Dieu ne l'appelle pas, et à quoi même il n'a pas pensé ? Et que pourrait faire ou produire une telle entreprise, sinon attirer la disgrâce de Dieu sur toute cette compagnie ? O pauvre compagnie de missionnaires, que tu tomberais en un pitoyable état, si tu en venais là ! Mais, par la grâce de Dieu, tu en as toujours été et tu en es encore bien éloignée ! »

3° Ce n'était pas assez : si on était décidé à sortir du monde et hésitant sur le choix d'une communauté, il voulait qu'on indiquât la plus fervente. Et si on venait à désigner la sienne : « Oh ! Monsieur, s'écriait-il en s'humiliant, nous sommes de pauvres gens indignes d'entrer en comparaison avec cette autre sainte compagnie ; allez-y, au nom de Notre-Seigneur, vous y serez incomparablement mieux qu'avec nous. » Tout cela est divin. Et qu'on sent bien ici l'esprit de Dieu !

De tels sentiments si élevés, au lieu de les repousser, attirent les nobles âmes. Les jeunes gens affluèrent, et le Séminaire interne ne put plus les contenir. Ces choses terminées, la congrégation approuvée par toutes les puissances et pourvue d'un moyen de recrutement, saint Vincent de Paul crut qu'elle pourrait se passer de lui. A quoi lui servait-il ? Il lui faisait obstacle en tout par la multitude de ses péchés. Il résolut donc de donner sa démission. Dans ce but, qu'il tint profondément caché, il convoqua une assemblée générale de tous les membres de la congrégation ; l'ouverture s'en fit le 13 octobre 1642. Presque tous les supérieurs de la congrégation y assistaient. Saint Vincent les avait pressés de s'y rendre, afin de donner plus d'autorité à l'acte qu'il avait résolu de leur demander. Tous réunis, il se prosterna à genoux devant eux, et après leur avoir demandé humblement pardon de ses fautes et des scandales qu'il leur avait donnés, il se démit de ses pouvoirs de supérieur, et les pria de procéder à une nouvelle

élection. « Là-dessus, et sans attendre de réponse, il sortit pour leur laisser la liberté du choix, leur déclarant seulement qu'il ratifiait par avance celui qu'ils allaient faire, et qu'avec la grâce de Dieu il obéirait comme le moindre d'entre eux au nouveau général.

La première impression fut d'admiration et de stupeur. A peine revenus à eux-mêmes, les missionnaires, sans même se consulter, s'écrièrent tout d'une voix qu'ils n'acceptaient pas une telle démission, et chargèrent quelques députés de se rendre auprès de Vincent pour le prier de revenir prendre sa place à leur tête. Les députés le cherchèrent longtemps ; ils le trouvèrent enfin dans une petite chapelle qui s'ouvrait sur l'église de Saint-Lazare. Là, tourné vers le grand autel et prosterné devant le saint Sacrement, il prenait part à l'élection qu'il croyait se faire en ce moment même, en priant Dieu d'inspirer à sa compagnie un choix qui fût selon son cœur. Les députés lui annoncèrent la décision de l'assemblée ; mais, quelque instance qu'on lui fît, il resta prosterné et immobile dans sa résolution. « Je ne suis
« plus supérieur, répétait-il ; qu'on en nomme un
« autre. »

Ce rapport fait à l'assemblée, tous ses membres en corps se rendirent à la chapelle. A cette distance même, on entend ce débat entre l'humilité du père et le respect, la tendresse des enfants. Comme des deux parts il était obstiné et interminable, les missionnaires s'écrièrent enfin : « Vous

voulez donc absolument que nous procédions à l'élection d'un supérieur? — C'est votre devoir, et je vous en conjure. — Eh bien ! nous allons y procéder. » Et ils revinrent peu après et lui dirent : « C'est vous que nous avons réélu et que nous réélirons toujours, tant que Dieu vous conservera à nous sur la terre. » Vincent était pris en quelque sorte à son propre piège. Il essaya bien encore de se dégager ; mais voyant tous ses efforts inutiles, il baissa la tête et reprit le fardeau.

« Au moins, Messieurs et mes frères, dit-il en pleurant, priez pour ce misérable ! C'est le plus grand acte d'obéissance que je puisse faire à la compagnie. — Et nous, reprirent unanimement les missionnaires, nous vous renouvelons le serment de vous obéir toujours, et nous jurons devant Dieu de n'oublier jamais le sacrifice auquel vient de vous porter votre amour pour nous. »

A peine élu, saint Vincent de Paul profita de la présence des supérieurs de maison et des anciens pour régler, de concert avec eux, certaines mesures qui avaient été jusque-là un peu flottantes et qui importaient à la bonne tenue de la congrégation. « Nous venons, dit-il, de tenir une assemblée qui a duré dix jours où nous avons revu les règles que nous avons dressées ; avons arrêté les principales, et député MM. Portail, du Coudray, d'Horgny et Lambert pour examiner et arrêter le reste ; avons donné la forme qu'il faut tenir aux assemblées générales et mis en pratique ce qui restait à faire dans la compagnie. Je vous

enverrai tout cela, afin que vous nous en donniez votre avis ; nous n'avons rien introduit de nouveau ou fort peu de chose, que de donner des assistants au général ; de sorte que me voilà en état de mourir quand il plaira à Dieu¹. »

Heureusement l'heure n'en était pas venue. Bien qu'il fût dans sa soixante-sixième année, il lui restait encore dix-huit ans à vivre ; et ces dix-huit dernières années allaient être les plus actives et les plus fécondes de cette vie extraordinaire. Libre du côté de sa congrégation, entouré de ses quatre armées de la Charité qu'il avait si habilement créées et groupées autour de lui, ayant au front cette auréole de sainteté qui ne devait plus cesser de grandir, nous allons voir saint Vincent de Paul entreprendre une lutte hardie contre la misère qui prenait chaque jour des proportions effroyables, lui tenir tête sur toute la surface de la France et presque en triompher partout, autant du moins qu'on peut triompher ici-bas de la misère, surtout dans ces tristes temps où elle a pour auxiliaires la guerre, la peste et la famine.

¹ *Lettres*, I, p. 425.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME I

LIVRE I

DIEU PRÉPARE SAINT VINCENT DE PAUL A SA GRANDE MISSION

CHAPITRE I

Naissance de saint Vincent de Paul. — Sa première éducation. — Il est ordonné prêtre. (1576-1600.). 1

CHAPITRE II

Captivité de saint Vincent de Paul à Tunis. — Son voyage à Rome. — Il rentre en France porteur de dépêches secrètes pour Henri IV. (1600-1609.). 21

CHAPITRE III

Saint Vincent de Paul se met sous la conduite de M. de Bérulle. — Il se décide, sur son conseil, à accepter la cure de Clichy. (1609-1613.). 40

. CHAPITRE IV

Premier séjour de saint Vincent de Paul dans la famille de Gondi. (1613-1617.). 59

CHAPITRE V

Saint Vincent de Paul curé de Châtillon-les-Dombes. — Il commence à appliquer les femmes chrétiennes, puis les hommes au service des pauvres. — Il rentre dans la maison de Gondi. — Développement des Charités. (1617-1621.). 82

CHAPITRE VI

- Commencement de l'œuvre des galériens. — Saint Vincent de Paul prend les chaînes d'un forçat. — Voyage à son pays natal. (1622-1623.) 123

CHAPITRE VII

- Fondation de l'œuvre des Missions. — Mort de la comtesse de Gondi. — Son mari, Philippe-Emmanuel, entre à l'Oratoire. — Saint Vincent de Paul se retire au collège des Bons-Enfants. — Après cinquante ans de préparation, il est prêt à entreprendre ses grandes œuvres. (1624-1625.) 147

LIVRE II

SAINT VINCENT DE PAUL S'APPLIQUE A LA RÉFORME DU CLERGÉ

CHAPITRE I

- Saint Vincent de Paul va s'établir au collège des Bons-Enfants. — De là à Saint-Lazare. — Commencement de la Congrégation de la Mission. (1625-1628.) 169

CHAPITRE II

- Les exercices des ordinands. — Les conférences du mardi. — Commencement de la réforme du clergé. (1628-1635.) . 188

CHAPITRE III

- Les séminaires. (1635-1642.) 214

CHAPITRE IV

- Saint Vincent de Paul s'oppose à la fausse réforme de l'Église tentée par le jansénisme. — Mort de sainte Chantal. (1642.) 241

CHAPITRE V

- Saint Vincent de Paul s'oppose à la fausse réforme de l'Église tentée par le jansénisme (suite). (1643.) . . . 270

CHAPITRE VI

- Mort de Louis XIII. Saint Vincent de Paul est appelé par Anne d'Autriche au conseil de conscience. — Ses efforts pour faire nommer de bons évêques. (1643-1653.). . . 291

LIVRE III

CRÉATION DES GRANDES ARMÉES DE LA CHARITÉ

CHAPITRE I

- Saint Vincent de Paul applique les dames du monde au service des pauvres. (1633-1639.). 329

CHAPITRE II

- Les Filles de la Charité. (1633-1642.). 368

CHAPITRE III

- Saint Vincent de Paul applique les hommes du monde au service des pauvres. — Les Filles de la Charité (suite). (1633-1642) 410

CHAPITRE IV

- Les prêtres de la Mission. (1626-1642). 448



~~DEC 18 1963~~

~~DEC 28 1918~~

DUE APR '65 H

433746

C 1381.87
Histoire de Saint-Vincent de Paul f
Widener Library 002807605



3 2044 081 776 320